



Assemblée nationale
Québec

journal des Débats

Quatrième session - 32e Législature

Le mardi 7 juin 1983

Vol. 27 - No 32

Président: M. Richard Guay

Débats de l'Assemblée nationale

Table des matières

Affaires courantes	
Dépôt de documents	
Sondage sur la situation linguistique dans quelques hôpitaux anglophones de Montréal	1913
Dépôt de rapports de commissions élues	
Étude du projet de loi no 20 - Loi favorisant la retraite anticipée et améliorant la rente des conjoints survivants	1913
Questions orales des députés	
Les règlements de la Charte de la langue française	1913
Les départs du Québec et de l'Ontario vers les autres provinces	1915
La double nationalité québécoise et française	1917
Modifications à la loi fédérale S-31	1919
Produits forestiers Saguenay	1920
Les chercheurs de Ayerst	1920
La modernisation de l'usine Domtar à East-Angus	1922
Travaux des commissions	1923
Recours à l'article 34	1924
Questions de privilège sur les réponses du premier ministre relatives à l'affaire de LG 2	
Décision du président	1925
Recours à l'article 34 (suite)	1931
Affaires du jour	
Prise en considération du rapport de la commission qui a étudié le projet de loi no 13 - Loi modifiant la Loi sur les grains	1931
Projet de loi no 24 - Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant l'habitation et la protection du consommateur	
Deuxième lecture	1932
M. Guy Tardif	1932
M. Fabien Bélanger	1941
M. Maurice Dupré	1946
Mme Lise Bacon	1949
M. Jean-Paul Bordeleau	1952
M. Gilles Rocheleau	1955
Mme Louise Harel	1958
M. Guy Tardif (réplique)	1961
Renvoi à la commission permanente de l'habitation et de la protection du consommateur	1965
Avis de sanction	1965
Projet de loi no 33 - Loi modifiant la Loi sur les ingénieurs	
Deuxième lecture	1965
M. Camille Laurin	1965
M. Germain Leduc	1966
Commission plénière	1966
Troisième lecture	1967
Projet de loi no 30 - Loi modifiant la Loi sur la Société québécoise d'initiatives agroalimentaires	
Reprise du débat sur la deuxième lecture	1967
M. Gérard D. Levesque	1967
M. Jean Garon (réplique)	1971
Renvoi à la commission permanente de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation	1975

Table des matières (suite)

Reprise du débat sur le discours sur le budget et la motion de censure	1975
M. Jean-Guy Rodrigue	1975
M. Claude Dubois	1978
M. Jean-Paul Champagne	1982
M. Guy Bisailon	1986
M. Clifford Lincoln	1991
Ajournement	1994

Abonnement: 30 \$ par année pour les débats de la Chambre
30 \$ par année pour les débats des commissions parlementaires

Chèque rédigé à l'ordre du ministre des Finances et adressé à
Éditeur officiel du Québec
Diffusion commerciale des publications gouvernementales
1283, boulevard Charest-Ouest
Québec G1N 2C9
Tél. (418) 643-5150

0,75 \$ l'exemplaire - Index 5 \$ en vente au
Service des documents parlementaires
Assemblée nationale
Édifice H - 4e étage
Québec G1A 1A7

Courrier de deuxième classe - Enregistrement no 1762

Dépôt légal
Bibliothèque nationale du Québec
ISSN 0709-3632

Le mardi 7 juin 1983

(Dix heures douze minutes)

Le Vice-Président (M. Jolivet): À l'ordre, s'il vous plaît! Un moment de recueillement.

Vous pouvez vous asseoir.
Affaires courantes.
Déclarations ministérielles.
Dépôt de documents.

M. le ministre des Communautés culturelles et de l'Immigration.

Sondage sur la situation linguistique dans quelques hôpitaux anglophones de Montréal

M. Godin: M. le Président, il me fait plaisir de déposer le résultat du sondage sur la situation linguistique dans quelques hôpitaux anglophones de la région de Montréal.

Le Vice-Président (M. Jolivet): Document déposé.

Dépôt de rapports de commissions élues, Mme la députée de Dorion.

Étude du projet de loi no 20

Mme Lachapelle: J'ai l'honneur de remettre le rapport de la commission éeue permanente des affaires sociales qui a siégé le 2 juin 1983 aux fins d'étudier article par article le projet de loi no 20, Loi favorisant la retraite anticipée et améliorant la rente des conjoints survivants. Merci, M. le Président.

Le Vice-Président (M. Jolivet): Dépôt de rapports du greffier en loi sur les projets de loi privés.

Présentation de projets de loi au nom du gouvernement.

Présentation de projets de loi au nom des députés.

Questions orales des députés, M. le député de Mont-Royal.

M. Ciaccia: Ma question s'adresse au premier ministre. Est-ce que le leader parlementaire peut me dire si le premier ministre est ici?

Le Vice-Président (M. Jolivet): M. le leader parlementaire du gouvernement.

M. Bertrand: Pas de problème, il s'en vient.

Des voix: Le voilà!

Le Vice-Président (M. Jolivet): M. le député de Mont-Royal.

QUESTIONS ORALES DES DÉPUTÉS

Les règlements de la Charte de la langue française

M. Ciaccia: Ma question s'adresse au premier ministre. Hier, dans le comté de Saint-Jacques, le premier ministre, en commentant le rapport du bureau des règlements du ministère de la Justice, précisant qu'une cinquantaine de règlements découlant de la loi 101 seraient possiblement invalides, semblait ne pas comprendre que son gouvernement n'ait pas agi tout de suite pour corriger cette situation l'an dernier. Je voudrais demander au premier ministre si nous devons comprendre qu'il n'était pas au courant avant maintenant de l'existence de ce rapport et d'un autre rapport analogue du doyen de la faculté de droit de l'Université de Montréal. Entre parenthèses, ce dernier rapport aurait été mentionné l'an dernier lors de l'étude des crédits. Est-ce que le premier ministre peut nous dire que, maintenant qu'il est au courant, le gouvernement procédera tout de suite à la correction des règlements?

Le Vice-Président (M. Jolivet): M. le premier ministre.

M. Lévesque (Taillon): M. le Président, oui, je suis au courant. En fait, j'étais vaguement au courant - j'en avais un souvenir - qu'on avait reçu des opinions sur ces règlements. Toutes les opinions ont leur mérite, mais il y a une décision à prendre pour laquelle il faut tenir compte de toutes les opinions. En même temps, mon collègue, le ministre des Communautés culturelles et de l'Immigration, poursuit une étude. On avait dit, dès le début d'ailleurs, qu'au bout de quelques années, on réexaminerait certains aspects de la loi 101. D'ici quelque temps, ce sera rendu public. Je pense qu'il est question d'une commission parlementaire au besoin. Je ne vois absolument pas pourquoi on commencerait à se précipiter parce que l'Opposition, tout à coup, s'intéresse à ce sujet qui ne l'a jamais particulièrement intéressée.

Le Vice-Président (M. Jolivet): M. le député de Mont-Royal.

M. Ciaccia: M. le Président, est-ce que le premier ministre essaie de nous dire qu'il y a déjà deux, et possiblement trois rapports,

que ça fait plus d'un an qu'il les possède, qu'il va attendre une commission parlementaire pour faire une quatrième étude au printemps, et qu'il n'est pas prêt à agir maintenant? Est-ce que c'est ça que le premier ministre nous dit, qu'il n'est pas prêt à agir sur des rapports qui lui ont été confiés, qu'il garde secrètement, qu'il cache à la population alors qu'il s'agit des droits des individus, des droits de la population et que si on n'avait pas porté cela à sa connaissance, il n'en aurait même pas parlé?

Le Vice-Président (M. Jolivet): M. le député! M. le député!

M. Ciaccia: Est-ce que c'est ça que vous dites?

Le Vice-Président (M. Jolivet): M. le premier ministre.

M. Lévesque (Taillon): Cette vertueuse indignation me paraît extrêmement convaincante. La réponse sur l'essentiel - sauf qu'on ne les cache pas: ils ont été publiés, sauf erreur, en larges extraits, sinon au complet, dans les journaux; à part cette légère erreur de fait - la réponse à toutes les palinodies du député, c'est oui.

M. Ciaccia: M. le Président...

Le Vice-Président (M. Jolivet): M. le député de Mont-Royal.

M. Ciaccia: Si le premier ministre ne cache pas ces rapports, est-ce qu'il peut s'engager à les déposer à l'Assemblée nationale afin qu'on puisse en prendre connaissance?

Le Vice-Président (M. Jolivet): M. le premier ministre.

M. Lévesque (Taillon): M. le Président, sur ça et sur le reste, je vais passer la parole, si on me le permet, au ministre responsable du dossier, le ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles.

Le Vice-Président (M. Jolivet): M. le ministre.

M. Godin: M. le Président, ces études ne font que confirmer le sérieux du gouvernement dans sa réflexion sur cette loi. Au fond, les libéraux me font penser aux gens qui mangent des patates de semence, des oignons de tulipes et des graines de concombre. Il faut attendre que les travaux soient terminés. Les règlements constituent un aspect de la question. Il y a des travaux là-dessus de trois sources différentes, et je déposerai le troisième; le deuxième ayant été publié par Alliance Québec, c'est contre mes

principes de publier un document public. Le troisième sera donc rendu public ici la semaine prochaine, dès qu'il sera sorti des presses.

Par ailleurs, je pense qu'il faut être pragmatique. Ces règlements dont la Chambre sait depuis un an qu'ils ne sont pas exactement conformes à la loi tel que confirmé par l'étude du doyen Ouellette n'ont fait l'objet d'aucune contestation où que ce soit parce qu'ils constituent des concessions, dans certains cas majeures, aux demandes de la communauté anglaise et du Parti libéral d'en face. Par conséquent, je ne vois pas où est l'urgence d'abolir les règlements qui font l'affaire de tout le monde.

Troisièmement, et je terminerai là-dessus, Alliance Québec a suggéré que nous leur appliquions le même traitement que le gouvernement du Manitoba a fait avec la communauté française là-bas. Je dirai que les Franco-Manitobains ont attendu 93 ans pour avoir cette rencontre. Deuxièmement, entre temps la population française au Manitoba était passée de 15% à 3,5%. Si c'est ce que les Anglais veulent, qu'ils le disent et on le fera mais je pense que ce ne sont pas les intentions du gouvernement de faire aux Anglo-Québécois la même chose que le Manitoba a fait aux Franco-Manitobains.
(10 h 20)

Le Vice-Président (M. Jolivet): M. le député de Gatineau.

M. Gratton: Question additionnelle au premier ministre, M. le Président. J'aimerais lui demander s'il ne craint pas, comme l'écrit Jean-Claude Leclerc dans le journal *Le Devoir* de ce matin, que le Québec fasse passer encore une fois sa législation pour la plus mal foutue, voire la plus dangereuse du pays, et ses juristes pour des avocats de troisième qualité.

Est-ce que le premier ministre, comme M. Leclerc, ne croit pas également que les lacunes graves et nombreuses relevées dans les règlements édictés sous l'empire de la loi 101 sont de nature à jeter l'inquiétude dans une partie de la population, à discréditer la Charte de la langue française, à faire éventuellement casser certaines parties de règlements et à ramener la pagaille dans un domaine où elle n'a que trop duré?

Finalement, le premier ministre, compte tenu de tout cela, ne croit-il pas, comme M. Leclerc, qu'avec ou sans commission parlementaire, il devra tôt tard y venir? Pourquoi attendre et maintenir une instabilité malsaine?

Le Vice-Président (M. Jolivet): M. le premier ministre.

M. Lévesque (Taillon): Je laisse au journaliste en question la responsabilité de

ses propos. Je dirai simplement ceci: En fait de loi mal foutue, nos amis d'en face - non, j'ai fini d'employer ce terme - ces gens-là...

Des voix: Oh! Oh! Oh!

M. Gratton: J'aime mieux ça!

M. Lévesque (Taillon): Ces gens-là...

Le Vice-Président (M. Jolivet): À l'ordre! À l'ordre!

M. Lévesque (Taillon): ...devraient se souvenir de la loi 22 qu'on a dû corriger et qui avait littéralement soulevé l'hostilité de tous bords et de tous côtés; ça, c'était une loi mal foutue.

Le Vice-Président (M. Jolivet): M. le député d'Outremont.

M. Marx: En complémentaires au ministre des Communautés culturelles et de l'Immigration. N'est-il pas vrai que le gouvernement a fait du "shopping" juridique et que vous avez plus de trois opinions en ce qui concerne la validité des règlements? N'est-il pas vrai que soit le Conseil de la langue française, soit l'Office de la langue française, soit votre ministère ou un autre ministère était incapable de trouver une opinion juridique pour bonifier ces règlements?

Le Vice-Président (M. Jolivet): M. le ministre.

M. Godin: Pas du tout, M. le Président. Il y a un principe de droit que mon collègue connaît fort bien et qui s'appelle "audi alteram partem". Nous avons demandé des avis à plusieurs avocats. La substantifique moelle de ces avis sera incorporée à la loi. Maintenant, je conclurai sur ce proverbe: Don't do anything in hays but gripping a flea. Est-ce clair? Cela s'applique également à la loi 101. On va se hâter lentement parce que c'est fondamental comme loi au Québec et que nous voulons, quand elle sera amendée, qu'elle le soit pour longtemps.

M. Marx: Avez-vous plus de trois opinions?

Le Vice-Président (M. Jolivet): M. le député de Gatineau, question principale. S'il vous plaît, à l'ordre!

M. Marx: Il n'a pas répondu à ma question.

Le Vice-Président (M. Jolivet): À l'ordre! À l'ordre, M. le député! Question principale, M. le député de Gatineau.

Les départs du Québec et de l'Ontario vers les autres provinces

M. Gratton: Merci, M. le Président. Ma question s'adresse à M. le ministre des Communautés culturelles et de l'Immigration et ministre responsable de l'application de la Charte de la langue française, donc de la loi 101. Devant ses amis du Canadian Club hier, à Montréal, le ministre a repris les mêmes arguments qu'il faisait valoir ici le 12 mai dernier en réponse à des questions du député péquiste de Vachon à savoir que même sans la loi 101, l'Ontario avait connu, entre 1976 et 1981, 120 000 départs de plus vers les autres provinces canadiennes que le Québec n'en avait subi durant la même période. Il en concluait, hier, M. le Président, que ce que certains qualifient d'exode au Québec est qualifié de simple mobilité de la main-d'oeuvre en Ontario, alors que la situation en Ontario est pourtant pire.

Voici la question que je voudrais poser au ministre. Est-il vrai que le dernier recensement canadien, c'est-à-dire celui de 1981, révèle qu'entre 1976 et 1981, 125 605 citoyens de plus ont quitté l'Ontario que le Québec... c'est-à-dire, en chiffres absolus, 328 640 en Ontario contre 203 035 au Québec? Est-il également vrai que, pour la même période, 250 570 citoyens sont entrés en Ontario en provenance des autres provinces contre seulement 61 305 au Québec, c'est-à-dire 189 265 de plus en Ontario qu'au Québec? Est-ce que le ministre peut confirmer cela?

Le Vice-Président (M. Jolivet): M. le ministre des Communautés culturelles et de l'Immigration.

M. Godin: Non seulement je confirme, mais le député cite mon discours d'hier au complet. Sauf que j'ai effectivement dit que le Québec avait accueilli moins de gens que l'Ontario pour la même période. Par ailleurs, ce que le député ne dit pas, c'est son habitude, il escamote des morceaux de la réalité...

Des voix: Ah!

M. Godin: En 1981, les derniers chiffres disponibles montrent qu'au total, ce qu'on appelle les pertes nettes sont plus élevées en Ontario qu'au Québec, c'est-à-dire qu'en comptant ceux qui s'en vont et ceux qui rentrent, l'Ontario en a perdu plus que le Québec, l'an dernier. Quand on met tout sur le compte de la loi 101, je me dis: Est-ce qu'il y a une loi 101 en Ontario? Est-ce qu'il y a, en Ontario, le même climat infernal qu'au Québec? Je ne pense pas. Je pense que ce sont les gens qui déménagent, qui reviennent et qui se promènent. "In the room, women come and go talking of

Michelangelo", c'est du Eliot si vous ne le savez pas.

Des voix: Ah!

Le Vice-Président (M. Jolivet): M. le député de Gatineau.

M. Gratton: M. le Président, depuis le fameux poème du ministre, "J'ai mal au pays", je me méfie de ses citations.

Le Vice-Président (M. Jolivet): M. le député.

M. Gratton: Le ministre nous dit qu'il y a eu une plus grande migration nette en Ontario qu'au Québec, en 1981.

Des voix: Question.

M. Gratton: Est-ce que la loi no 101 ne s'applique que depuis 1981 ou depuis 1977? Mais, entre 1976 et 1981, peut-il confirmer que la migration nette au Québec s'est traduite par une perte de 141 760 citoyens, c'est-à-dire 2,2% de sa population totale alors qu'en Ontario, la perte n'a été que de 78 070 citoyens ou seulement 0,9% de sa population totale, donc, moins de la moitié de celle du Québec, est-ce que le ministre peut nous confirmer cela également?

Le Vice-Président (M. Jolivet): M. le ministre.

M. Godin: M. le Président, dans tous les pays du monde il y a des migrations dans un sens ou dans l'autre. C'est la plupart du temps pour des raisons économiques. La question que je me poserais, ce serait de savoir: Est-ce qu'il y a un lien entre le fait que l'économie du Québec soit sous-développée et le fait que nous sommes dans un régime qui avantage l'Ontario?

Le Vice-Président (M. Jolivet): M. le député de Gatineau.

M. Gratton: Une dernière question. J'ai l'impression qu'on perd notre temps à interroger le ministre, mais quand même. Je demande au ministre, en lui accordant que, comme il le prétend, la loi 101 n'a aucun impact sur les départs des citoyens...

Le Vice-Président (M. Jolivet): Question, M. le député. Question.

M. Gratton: Est-ce que le ministre admettra, concédant pour les fins de la discussion que la loi 101 n'a aucun impact sur le départ des citoyens du Québec vers les autres provinces, que, possiblement, certaines dispositions de la loi 101, notamment celle concernant l'accès à l'école

anglaise, peuvent avoir un impact sur la non-venue de Canadiens vers le Québec? Est-ce que le ministre admettra au moins cela? Et s'il admet cela, M. le Président, pourrait-il nous dire si, dans sa réflexion sur les amendements à faire à la loi 101, il se propose d'étudier la possibilité de retourner à la clause Canada plutôt qu'à la clause Québec, présentement contenue dans la loi 101?

Le Vice-Président (M. Jolivet): M. le ministre.

M. Godin: Ce qu'il faut dire, en toute honnêteté pour les chiffres parce que les chiffres, au fond, sont des faits, c'est que ces pertes nettes du Québec remontent à 1963, au régime Lesage, bien connu du leader de l'Opposition actuelle. De 1963 à 1981, il y a toujours eu des pertes nettes de population au Québec; donc, ce fut le cas sous les régimes Lesage, Johnson, Bertrand, Bourassa. Sous le régime actuel, cela diminue. Nous sommes en train de nous replacer tranquillement dans une espèce de remontée, depuis deux ans, et la loi 101 est toujours là. Par conséquent, je me dis: pourquoi tenter de faire porter toute l'attention sur la loi 101 si ce n'est, au fond, pour camoufler le fait que ce que l'on veut c'est un Québec bilingue et non pas français, M. le Président.

Le Vice-Président (M. Jolivet): M. le député de Gatineau.
(10 h 30)

M. Gratton: Question additionnelle, M. le Président. Le ministre remonte à 1963. Je lui demande de confirmer un dernier chiffre. Peut-il confirmer qu'entre 1971 et 1976 les migrations nettes au Québec ont été de 59 415 et qu'entre 1976 et 1981 elles ont été environ deux fois et demie plus nombreuses, c'est-à-dire de 141 760? Le ministre, en constatant ces chiffres, n'y retient-il pas un certain message?

Le Vice-Président (M. Jolivet): M. le ministre des Communautés culturelles et de l'Immigration.

M. Godin: Ce que je constate, M. le Président - et ce que les chiffres démontrent - c'est qu'un grand nombre de Québécois ont déménagé vers l'Alberta à la faveur du boom pétrolier, ce qui explique que, dans le recensement de 1981, on verra que l'Alberta a un nombre de francophones et de bilingues plus élevé qu'en 1971, à cause des Québécois qui sont là temporairement. Maintenant que les grands chantiers sont fermés, les gens de l'Alberta reviennent au Québec. Donc, je ne peux pas attribuer à un seul facteur ces migrations interprovinciales, M. le député, et ce serait stupide de ma part de le faire.

Mais ceux qui interprètent ces chiffres à leurs fins personnelles, politiques ou autres, sont très superficiels et mal avisés.

Le Vice-Président (M. Jolivet): M. le député de Lac-Saint-Jean, question additionnelle.

M. Brassard: Question additionnelle, M. le Président. Le ministre pourrait-il me dire s'il y a un lien entre les mouvements migratoires au Québec et un régime politique qui avantage depuis 100 ans l'Ontario? Je voudrais une réponse.

Le Vice-Président (M. Jolivet): M. le ministre.

M. Godin: Je n'ai pas...

Des voix: ...

Le Vice-Président (M. Jolivet): À l'ordre!

M. Godin: ...osé l'affirmer. Je l'ai posé sous forme de question, mais, si vous voulez mon opinion là-dessus, je suis convaincu que les politiques économiques fédérales nuisent systématiquement au Québec et que les retombées du F-18 créent plus d'emplois en Ontario, de sorte que des Québécois vont aller travailler là-bas. C'est ce que cela veut dire. Cela veut dire que, si Ford va en Ontario, les acheteurs de Ford ici travaillent là-bas et déménagent et que, si Ford était ici, ils reviendraient ici. C'est ce que cela veut dire. Par conséquent, je suis convaincu qu'un Québec avec tous ses pouvoirs amènerait des gens ici et n'en perdrait pas.

Des voix: Bravo!

Le Vice-Président (M. Jolivet): M. le député de Jean-Talon.

Des voix: Bravo!

Le Vice-Président (M. Jolivet): À l'ordre! Question principale, M. le député de Jean-Talon et, ensuite, M. le député de Vimont.

M. Rivest: M. le Président, il semble bien... On a appris la semaine dernière, au sujet d'un Québec avec tous ses pouvoirs, qu'il se trouve des ministres du gouvernement pour donner tous ces pouvoirs à la mère patrie...

M. Gratton: Ah! Ah!

**La double nationalité
québécoise et française**

M. Rivest: ...puisque nous deviendrons

en quelque sorte, selon la déclaration du ministre des Affaires intergouvernementales, un protectorat français. Ma question s'adresse au ministre des Affaires intergouvernementales qui nous est revenu d'un voyage splendide, j'imagine, à Paris, où il aurait déclaré que dans un Québec avec tous ses pouvoirs, comme vient de l'indiquer le ministre des Communautés culturelles et de l'Immigration, dans un Québec indépendant, les citoyens québécois délaisseraient leur citoyenneté canadienne pour acquérir la citoyenneté française. Je voudrais demander au ministre des Affaires intergouvernementales quel avantage concret y aurait-il pour les Québécois et les Québécoises - et pour les Français et les Françaises - d'acquérir ainsi cette double citoyenneté?

Le Vice-Président (M. Jolivet): M. le ministre des Affaires intergouvernementales.

M. Morin: M. le Président, quel n'a pas été mon étonnement, à mon retour, de lire dans certains journaux et, notamment dans le Devoir, que j'avais pris la parole devant l'Académie française. J'en aurais été flatté si cela avait été exact. Et, sur cette lancée, le jeune journaliste - que je ne connais pas d'ailleurs - qui m'interrogeait dans la rue, a fait en sorte que cela devienne une sorte de déclaration de politique gouvernementale alors qu'il s'agissait d'une idée personnelle.

M. Bertrand: Article 26.

Le Vice-Président (M. Jolivet): S'il vous plaît! À l'ordre, s'il vous plaît! M. le ministre.

M. Morin: Je sais, M. le Président, que de l'autre côté, depuis le départ d'un certain Ryan, on n'a plus beaucoup le goût des idées, l'habitude des idées.

Le Vice-Président (M. Jolivet): À l'ordre!

M. Morin: Alors, M. le Président, c'était, sans prétention, une idée dont je faisais part à un journaliste qui me demandait: Pourquoi pas un Québécois à l'Académie française? Je lui ai rappelé tout simplement que pour entrer à l'Académie, il faut être citoyen français. Alors, il m'a dit: Et Senghor?

Le Vice-Président (M. Jolivet): À l'ordre!

M. Morin: Senghor, évidemment, a la double nationalité sénégalaise et québécoise. Pourquoi pas un Québécois? Alors, j'ai répondu: Bien sûr...

Une voix: Sénégalaise et française.

M. Morin: Française, bien sûr, sénégalaise et française. Alors, pour en finir avec le journaliste, je lui ai dit: Pourquoi pas, en effet, un jour, les citoyens du Québec et de la France n'auraient-ils pas la double nationalité? Un jour, on verra. C'est une possibilité. Et, M. le Président...

Le Vice-Président (M. Jolivet): À l'ordre! À l'ordre, s'il vous plaît!

M. le ministre en terminant, s'il vous plaît.

M. Morin: Je voudrais seulement ajouter une chose. Il y a un paradoxe qui m'a beaucoup frappé à la lecture des journaux; le seul journal qui fasse état convenablement de mes propos et qui a l'air de savoir un peu ce que c'est que l'Académie française - cela m'a un peu étonné - c'est la Gazette.

Le Vice-Président (M. Jolivet): M. le député de Jean-Talon.

M. Rivest: M. le Président, j'aurais une question additionnelle au premier ministre parce que je regrette qu'il ait manqué cette réponse absolument suave. Est-ce que le premier ministre a dû quitter l'Assemblée?

M. Bertrand: Il participe à la période de questions de façon assidue.

M. Rivest: Parce que ma question additionnelle s'adressait au premier ministre.

M. Bertrand: Il s'en vient.

Le Vice-Président (M. Jolivet): Ce ne sera pas long.

M. Rivest: M. le Président, il faut...

Le Vice-Président (M. Jolivet): M. le député de Jean-Talon, ne commencez pas dès maintenant.

M. Bertrand: Citoyen Rivest, il arrive.

Une voix: Il suit cela avec Roch Boivin.

M. Houde: Pour moi, il est avec Jean-Roch Boivin.

Le Vice-Président (M. Jolivet): En attendant, une question additionnelle du député de Rousseau. M. le député de Rousseau.

M. Blouin: Question additionnelle.

Le Vice-Président (M. Jolivet): D'accord, M. le député de Rousseau, ce sera plus tard. M. le premier ministre étant là,

M. le député de Jean-Talon.

M. Rivest: M. le premier ministre, je m'excuse de vous faire revenir à l'Assemblée, mais par les temps qui courent, le ministre des Affaires intergouvernementales...

Le Vice-Président (M. Jolivet): M. le député!

M. Rivest: ...est probablement le seul qui ait réussi à vous faire rire. M. le premier ministre, dans la mesure où votre ministre des Affaires intergouvernementales, parlant à ce titre, vient de réaffirmer devant l'Assemblée nationale qu'effectivement il serait tout à fait possible que, dans un Québec souverain, les Québécois aient une double nationalité: la nationalité française et la nationalité québécoise, je voudrais vous réitérer la question que j'ai posée. Vous, en tant que premier ministre, quel avantage concret verriez-vous à suivre le ministre, votre ministre des Affaires intergouvernementales, dans une telle voie?

Le Vice-Président (M. Jolivet): M. le premier ministre.

M. Lévesque (Taillon): M. le Président, le député de Jean-Talon est probablement le seul qui réussit à être drôle par les temps qui courent. Il faut au moins lui rendre cet hommage. En ce qui concerne la projection futuriste qu'a faite mon collègue, le ministre des Affaires intergouvernementales, je dirais que c'est une idée généreuse, probablement très spontanée, mais que, pour l'instant et jusqu'à nouvel ordre, le gouvernement ne peut pas partager.

M. Rivest: Question additionnelle, M. le Président.

Le Vice-Président (M. Jolivet): M. le député de Jean-Talon.

M. Rivest: M. le Président, il s'agit d'un ministre. Quand le ministre des Affaires intergouvernementales parle, quand saurons-nous que cela n'intéresse pas le gouvernement, que ce qu'il dit n'a pas d'importance? Je dois examiner les crédits tantôt; il me donnera une série de réponses; laquelle devrai-je accepter ou refuser?

Le Vice-Président (M. Jolivet): M. le premier ministre.

M. Lévesque (Taillon): Contrairement à d'autres qui sont purement hypocrites, le député de Jean-Talon a, lui, au moins, une candeur que j'admets tout de suite en partant. Je dirais simplement que sur certains points, les réponses tombent sous le

sens et je pense que...

M. Rivest: Vous voulez dire que cela n'a pas de sens...

M. Lévesque (Taillon): ...le député de Jean-Talon est assez renard pour savoir se démêler là-dedans, j'en suis sûr.
(10 h 40)

Le Vice-Président (M. Jolivet): M. le député de Rousseau, question additionnelle.

M. Blouin: Au ministère des Affaires intergouvernementales, on évoque certaines perspectives d'avenir. Je voudrais que le ministre nous indique si, effectivement, selon ce que je me rappelle, il n'y a pas si longtemps, les citoyens canadiens n'étaient pas en même temps citoyens britanniques et que personne n'en riait.

Le Vice-Président (M. Jolivet): M. le ministre.

M. Morin: M. le Président, ils étaient effectivement sujets britanniques, et je pense qu'en face il y en a qui le sont demeurés.

Le Vice-Président (M. Jolivet): M. le député de Vimont. Je m'excuse, M. le député de Vimont, je n'avais pas vu, à ma gauche, que le député de Notre-Dame-de-Grâce voulait poser une question additionnelle.

M. Scowen: Ma question s'adresse au ministre des Affaires intergouvernementales... J'adresserai plutôt ma question au premier ministre, ce sera plus simple. Quelque chose me semble un peu compliqué dans les projets qui ont été lancés récemment. Il y a d'abord l'indépendance du Québec. Comment pouvez-vous concilier les idées de l'indépendance du Québec, d'une association économique avec le Canada, d'un marché commun avec les États-Unis et la citoyenneté française?

Le Vice-Président (M. Jolivet): M. le premier ministre.

M. Lévesque (Taillon): M. le Président, ça fait des années qu'on parle de la plus grande, de la plus large ouverture sur le monde.

Le Vice-Président (M. Jolivet): Question principale, M. le député de Vimont.

Modifications à la loi fédérale S-31

M. Rodrigue: M. le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Le 2 novembre 1982, nous avons vécu un événement un peu spécial dans les annales politiques canadiennes puisque, contrairement aux usages, en pleine nuit, le ministre fédéral, M. Ouellet, a déposé au Sénat un

projet de loi, contre tous les usages qui veulent que, normalement, les projets de loi soient d'abord déposés soit à la Chambre des communes ou dans les Assemblées législatives des provinces. Or, ce projet de loi no 31 avait principalement pour objet de limiter à 10% la participation d'une province ou d'un organisme qui relève d'un gouvernement provincial dans les actions de firmes assurant un mode de transport interprovincial. Comme par hasard, la Caisse de dépôt et placement du Québec, qui détenait tout près de 10% des actions du Canadien Pacifique, était manifestement la plus visée par ce projet de loi.

Tout récemment - je me réfère à un article du 25 mai 1983 - le ministre André Ouellet a annoncé que des amendements seront apportés dans une nouvelle version de ce projet de loi qui sera présentée, et ce à la prochaine session. Cependant, il n'a pas fourni d'éclaircissements sur la nature des changements envisagés. Ma question au ministre des Finances est la suivante. Premièrement, est-ce qu'il a été consulté par le ministre fédéral, M. André Ouellet, sur les changements envisagés? Deuxièmement, est-ce que le ministre des Finances connaît la teneur de ces changements envisagés par le ministre fédéral?

Le Vice-Président (M. Jolivet): M. le ministre des Finances.

M. Parizeau: Pour la première question, non, M. le Président, je n'ai pas été consulté, pas plus d'ailleurs que les provinces qui devaient être intéressées au projet S-31 ne l'ont été lorsque ce projet de loi a été déposé en novembre dernier. Je rappellerai à cet égard que le seul échange qu'il y a eu entre les deux gouvernements au niveau des ministres responsables directement des dossiers a été l'envoi du projet de loi dans la nuit du 2 novembre à mon ministère, sauf que, comme le gouvernement fédéral s'était trompé d'adresse, cela a pris deux jours avant de pouvoir mettre la main dessus. Il y a eu effectivement des discussions en novembre dernier entre les ministres des Affaires intergouvernementales et, à l'heure actuelle, il n'y a aucune espèce de communication quant aux amendements qui pourraient être apportés l'automne prochain.

Quant à connaître la nature - on entend toujours parler de certaines choses - des amendements qui pourraient être apportés à l'automne, nous n'avons guère de précision à l'heure actuelle parce que je pense que le gouvernement fédéral lui-même n'a pas fait son lit. Il constate, je crois, que la version originale de la loi S-31 entraînait, non seulement pour la Caisse de dépôt au Québec, mais pour toute une série de nos sociétés d'État, des inconvénients extrêmement sérieux. Je vous rappellerai par

exemple que cette date du 2 novembre qu'on a imposée par le projet de loi no S-31 qui est toujours sur la table, fait que la Caisse de dépôt n'a pas pu augmenter son portefeuille d'actions du Canadien Pacifique lesquelles, dans l'intervalle, ont augmenté de 33 \$ à 46 \$. Il y a une perte financière nette à cause de ce projet.

Je pense que le gouvernement fédéral se rend compte qu'il a été trop loin, qu'il n'a pas encore fait son lit pour savoir de quelle façon il reculerait. Mais c'est une interprétation tout à fait personnelle; je n'en sais pas plus que cela.

Le Vice-Président (M. Jolivet): M. le député de Outremont.

Produits forestiers Saguenay

M. Fortier: M. le Président j'ai une question pour mon ami d'en face, le ministre de l'Énergie et des Ressources, qui a trait à l'usine Samoco de Sacré-Coeur dans le comté de Saguenay, laquelle s'appelle maintenant les Produits forestiers Saguenay.

On sait, et j'en ai fait état dernièrement, que cette usine qui est de nouveau fermée est une usine dans laquelle l'État québécois avait investi quelque 23 000 000 \$ avant 1979, croyant la relancer d'une façon permanente.

D'après certaines informations tout à fait privilégiées que j'ai obtenues de son ministère, il semblerait qu'il y ait des choses tout à fait pas correctes dans ce dossier-là.

Je ne sais pas si la raison pour laquelle le ministre refuse de me répondre est qu'il désire cacher les faits, mais je lui poserai quand même quelques questions additionnelles.

L'autre fois je lui ai demandé si les Produits forestiers Saguenay sont en défaut de paiement vis-à-vis REXFOR? Est-il vrai que, contrairement à la décision du Conseil du trésor no 135743 du 6 octobre 1981, le ministère de l'Énergie et des Ressources aurait payé pour une période plus longue que la période d'un an spécifiée dans la décision du Conseil du trésor? Que le ministère aurait payé à REXFOR les intérêts qui étaient dus par les Produits forestiers Saguenay à REXFOR?

S'il est vrai que le ministère a payé des intérêts sur une période plus longue que prévue dans la décision du Conseil du trésor, j'aimerais demander au ministre pour quelle raison il a une attitude bienveillante vis-à-vis cette compagnie et pour quelle raison il est si généreux envers elle qui, semble-t-il, est en défaut de paiement vis-à-vis du gouvernement du Québec, vis-à-vis de REXFOR?

Le Vice-Président (M. Jolivet): M. le ministre de l'Énergie et des Ressources.

M. Duhaime: M. le Président, pour les raisons que j'ai données la semaine dernière au député d'Outremont, je ne répondrai pas à ses questions. Je l'inviterais à les inscrire au feuillet de la Chambre.

Le Vice-Président (M. Jolivet): M. le député de Outremont.

M. Fortier: M. le Président, j'ai une question de directive à vous poser parce que les questions que je pose au ministre sont tout à fait pertinentes. Il semblerait que le ministre a des choses à cacher dans ce dossier. Pourriez-vous m'indiquer de quelle façon...

Des voix: Commission parlementaire.

M. Fortier: ...je pourrais obtenir plus rapidement que le ministre m'indique des réponses tout à fait importantes dans ce dossier qui a une importance considérable dans le comté de Saguenay pour les travailleurs de la région? Ils veulent savoir ce qui se passe dans ce dossier-là.

Le Vice-Président (M. Jolivet): M. le leader du gouvernement.

M. Bertrand: M. le Président, il y a une façon très rapide d'obtenir réponse à ce genre de question et j'en prends à témoin le leader de l'Opposition. Nous travaillons maintenant de façon très efficace et très rapide pour donner des réponses aux questions inscrites au feuillet. Si le député inscrit sa question demain, je pense qu'il aura sa réponse dans les jours suivants.

Le Vice-Président (M. Jolivet): M. le député de Saint-Laurent.

Les chercheurs de Ayerst

M. Leduc (Saint-Laurent): En l'absence du ministre délégué à la Science et à la Technologie, j'adresserai ma question au ministre de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme.

L'été dernier Ayerst annonçait la fermeture pour la fin de l'année 1983 de son centre de recherche pharmaceutique à Ville Saint-Laurent. Les 300 chercheurs de ce centre se trouvent donc devant la perspective soit d'émigrer aux États-Unis, où Ayerst entend installer son nouveau centre de recherche, soit d'essayer de se trouver un nouvel emploi au Québec.

Or nous savons tous que l'industrie de la recherche pharmaceutique se meurt au Québec et nous pouvons douter qu'une autre entreprise pharmaceutique puisse recevoir dans l'immédiat l'équipe des chercheurs d'Ayerst.

Comme le temps presse, afin d'éviter

l'exode de ces 300 chercheurs, puisqu'ils auront à prendre très prochainement une décision à savoir s'ils devront émigrer aux États-Unis ou s'ils devront tenter de se trouver un nouvel emploi au Québec, je voudrais d'abord savoir ce qu'a fait jusqu'à maintenant le gouvernement pour empêcher la perte tragique de ces 300 chercheurs du Québec? Est-ce que le gouvernement envisage la création d'un centre de recherche au Québec qui permettrait de récupérer ces chercheurs et leur permettrait de continuer de travailler ensemble - je dis bien ensemble, c'est très important - au Québec?

Le Vice-Président (M. Jolivet): M. le ministre de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme.
(10 h 50)

M. Biron: Je suis un peu surpris de voir le député de Saint-Laurent nous demander: Qu'a fait le gouvernement du Québec pour empêcher la perte de ces 300 chercheurs? On sait que la raison fondamentale et principale pour laquelle Ayerst a décidé de fermer son centre de recherche au Québec ou au Canada et de le transférer aux États-Unis, c'est à cause de la loi fédérale sur les brevets des produits pharmaceutiques. On a communiqué à plusieurs reprises avec les ministres fédéraux - mon collègue, le ministre délégué à la Science et à la Technologie, a aussi communiqué à plusieurs reprises avec M. Ouellet, qui est responsable de ce dossier au fédéral - pour les forcer, en quelque sorte, à changer cette loi qui n'existe nulle part ailleurs à travers le monde et qui force les entreprises qui font de la recherche et du développement, lorsqu'elles trouvent un nouveau produit, à indiquer et à vendre aux autres compétiteurs, moyennant 4%, le fruit de cette recherche. La principale raison est la loi fédérale. Cette loi fédérale est en train d'être changée, aux dernières nouvelles; nous espérons qu'elle le sera très prochainement.

Quant au gouvernement du Québec, à plusieurs reprises, nous avons rencontré les dirigeants d'Ayerst, même aux États-Unis, pour les inviter à être patients, si possible, et attendre les changements de la loi fédérale ou, autrement, essayer de sauver le maximum des emplois. Le ministre délégué à la Science et à la Technologie serait très heureux de vous indiquer ce qu'il a fait personnellement; il a fait beaucoup, en particulier, pour en garder une partie à l'Institut Armand-Frappier de Laval, pour en garder une partie aussi à la Société générale de financement avec une de ses filiales qui s'appelle Bio-Méga, mais nous ne pourrions malheureusement trouver des emplois pour les 300 spécialistes que nous avons chez la compagnie Ayerst.

En plus, le ministre délégué à la Science et à la Technologie et moi-même

avons fait d'autres démarches chez d'autres entreprises pharmaceutiques au Québec pour essayer de les encourager le plus possible à engager ces gens. Malheureusement, nous ne pourrions conserver le maximum de ces emplois au Québec à cause, encore une fois, de la loi fédérale qui n'est pas encore changée au moment où on se parle.

Le Vice-Président (M. Jolivet): M. le député de Saint-Laurent.

M. Leduc (Saint-Laurent): En supplémentaire, je voudrais savoir où vous en êtes rendus dans vos démarches et dans vos négociations avec le fédéral particulièrement en ce qui concerne l'Institut Armand-Frappier.

Le Vice-Président (M. Jolivet): M. le ministre.

M. Biron: C'est une question qui s'adresse à mon collègue délégué à la Science et à la Technologie, M. le Président, et je demanderais au député de la garder pour demain. Mon collègue sera ici et pourra répondre à sa question.

M. Leduc (Saint-Laurent): En supplémentaire, s'il vous plaît.

Le Vice-Président (M. Jolivet): M. le leader parlementaire du gouvernement.

M. Bertrand: Si le député me le permet, je voudrais indiquer que le ministre délégué à la Science et à la Technologie sera ici, avec nous, dans quelques minutes et nous serons prêts à donner notre consentement pour qu'il puisse répondre aux questions du député.

Le Vice-Président (M. Jolivet): M. le député de Saint-Laurent.

M. Leduc (Saint-Laurent): J'aurais une question à poser au ministre des Affaires sociales. Le ministre de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme vient de mentionner que le fédéral doit modifier la Loi sur les brevets. Comme on invoque ce motif pour dire que si ça va mal dans l'industrie pharmaceutique...

Le Vice-Président (M. Jolivet): M. le député, votre question.

M. Leduc (Saint-Laurent): ...je voudrais savoir s'il entend modifier sa politique quant au prix médian.

Le Vice-Président (M. Jolivet): M. le ministre des Affaires sociales.

M. Johnson (Anjou): Il est exact de dire

que la cause principale des difficultés de l'industrie pharmaceutique au Québec, qui fait de la recherche, c'est ce qu'on appelle l'obligation des brevets au niveau de la loi fédérale. Il est exact que les compagnies s'en plaignent amèrement, il est également exact de dire que le gouvernement du Québec, quant à lui, a pris une position très claire et rendue publique par mon collègue délégué à la Science et à la Technologie à son vis-à-vis fédéral dans laquelle nous demandons aux fédéraux d'amender leur loi de telle sorte que les compagnies qui font de la recherche au Québec ou ailleurs au Canada puissent ne pas être tenues à cette obligation de partage des brevets.

J'ai eu l'occasion de rencontrer des représentants de l'industrie pharmaceutique dans différents forums depuis trois mois et ils partagent entièrement cette perception. Ils sont d'ailleurs heureux de la position du gouvernement du Québec à cet égard. Quant à la politique du prix médian, nous savons qu'elle affecte de diverses façons certaines entreprises, certaines au Québec, certaines en Ontario. Nous sommes en train de préparer, avec le ministère de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme une revue de la politique du prix médian.

Le Vice-Président (M. Jolivet): M. le ministre délégué à la Science et à la Technologie.

M. Paquette: Je tiens à m'excuser auprès du député de Saint-Laurent. À la fin de la session, comme c'est le cas, on a parfois des dossiers urgents, dont celui auquel il a référé dans sa question. Comme vous le savez, nous avons mis sur pied un comité interministériel qui a fait son rapport en janvier; j'ai eu l'occasion de le rendre public en février. À la suite de cela, nous avons commandé une étude de faisabilité pour relocaliser les chercheurs de Ayerst dans un certain nombre d'entreprises. Nous avons reçu cette étude il y a quelques semaines et nous sommes en train de compléter des solutions. Donc, il m'est impossible pour le moment d'aller plus loin en réponse à la question du député, mais je tiens à le rassurer, nous sommes sur le point d'obtenir une solution. Je suis parfaitement conscient que le temps presse même si la compagnie a annoncé son intention de fermer ses portes à la fin de l'année. Je pense qu'il faut, le plus tôt possible, offrir aux 182 chercheurs de Ayerst la possibilité de rester au Québec et de contribuer au développement scientifique et technologique.

D'autre part, je pense que l'action que nous avons menée dans ce dossier a amené le gouvernement fédéral à annoncer qu'il allait réviser la loi des brevets et que cette décision que nous avons obtenue du gouvernement fédéral va faciliter la solution

du problème de la relocalisation des chercheurs de Ayerst.

Le Vice-Président (M. Jolivet): M. le député de Mégantic-Compton.

M. Bélanger: Merci, M. le Président. Ma question s'adresse au ministre de l'Énergie et des Ressources en souhaitant avoir plus de succès que mon collègue d'Outremont. Est-ce qu'il est ici?

Une voix: Le voilà.

M. Bélanger: Le voilà.

Le Vice-Président (M. Jolivet): M. le député de Mégantic-Compton.

La modernisation de l'usine Domtar à East-Angus

M. Bélanger: M. le Président, comme je le disais, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie et des Ressources et elle concerne la modernisation de l'usine Domtar de East-Angus. On se souviendra que, depuis six ans, le gouvernement du Québec en est rendu à sa troisième étude de rentabilité, de faisabilité. Plus précisément, en 1980, lors de l'élection complémentaire, on avait fait non pas des promesses électorales, parce que, de l'autre côté, on prend des engagements, on avait donc pris l'engagement en disant que c'était une question de mois. À la suite d'une question que j'adressais au ministre de l'Énergie et des Ressources, à l'époque, l'actuel président du Conseil du trésor, on m'a dit que le protocole d'entente sur l'approvisionnement était solutionné et qu'il ne restait que la rentabilité de l'usine. Cela fait trois ans, M. le Président. Je voudrais savoir où en est rendu le dossier, tout en indiquant au ministre que East-Angus est une ville monoindustrielle. On ne peut pas se permettre le luxe de perdre cette industrie.

Le Vice-Président (M. Jolivet): M. le ministre de l'Énergie et des Ressources.

M. Duhaime: M. le Président, il me fait plaisir de répondre au député sur la question de Domtar, à East-Angus. Je pense que le député va comprendre que l'initiative de la décision d'aller de l'avant dans ce programme de relance et de modernisation pour cette entreprise revient, d'abord et avant tout, au conseil d'administration de cette entreprise. Deuxièmement, je peux lui confirmer que nous avons, bien sûr, poursuivi des études de rentabilité. Il y en a même eu de nombreuses. Il est même question, si la compagnie acceptait notre proposition d'aide, qu'une première étape des investissements se fasse. Je ne crois pas me tromper, M. le Président, en indiquant que c'est dans ce

dossier qu'une chaudière doit être remplacée de façon à rejoindre une des études de rentabilité. Si mon souvenir est bon, cela peut commander un investissement de 40 000 000 \$ ou 50 000 000 \$ à ce seul poste.

Je pense que le député va comprendre que même si le programme de relance et de modernisation peut aller jusqu'à une forme d'aide atteignant 20%, la décision d'aller de l'avant revient, d'abord et avant tout, à l'entreprise. Mais je voudrais lui donner l'assurance que nous suivons le dossier de très près et je ne demanderais pas mieux que de verser cette subvention à Domtar. Même si c'était la première étape de la modernisation, nous sommes prêts à bouger et nous lui avons donné ces indications de façon très claire.

Le Vice-Président (M. Jolivet): Dernière question additionnelle, M. le député de Mégantic-Compton.

M. Bélanger: M. le Président, si j'ai bien compris, il s'agit du conseil d'administration de la compagnie Domtar qui n'est pas décidé en ce moment s'il doit, oui ou non, investir et profiter de la subvention du gouvernement. Est-ce que, en tant que député du comté, je pourrais être tenu au courant de tout nouveau développement, parce que c'est un dossier qui m'intéresse au plus haut point?

Le Vice-Président (M. Jolivet): M. le ministre.
(11 heures)

M. Duhaime: Comme vous le savez sans doute, j'ai eu l'occasion de rencontrer à quelques reprises mon collègue le ministre du Travail, député de Sherbrooke, de même que notre collègue, Mme Juneau, députée de Johnson, sur ce sujet. Je n'aurais aucune espèce d'objection à tenir au courant le député de Mégantic-Compton des pourparlers qui se font dans ce dossier pour autant, bien sûr, que cela n'entrave pas ce que j'appellerais les accords de confidentialité qui existent nécessairement entre mon ministère et l'entreprise concernée.

Le Vice-Président (M. Jolivet): Fin de la période des questions.

Motions non annoncées.

Enregistrement des noms sur les votes en suspens.

Avis à la Chambre, M. le leader du gouvernement.

M. Bertrand: M. le Président, je voudrais faire motion...

Le Vice-Président (M. Jolivet): M. le leader parlementaire de l'Opposition.

M. Lalonde: M. le Président, hier, avant le début de la séance, j'avais envoyé un avis d'une question de privilège qui, je pense, vient avant les avis à la Chambre. Le président de l'Assemblée a pris en délibéré cette question. Est-ce qu'on doit s'attendre à une décision aujourd'hui ou est-ce que c'est remis à plus tard parce que c'est à ce moment-ci que cela devrait être soulevé?

Le Vice-Président (M. Jolivet): Vous êtes tout à fait dans le bon chemin. Je dois vous dire qu'elle sera soumise à l'Assemblée nationale aussitôt qu'elle sera disponible de la part du président de l'Assemblée nationale, cette décision.

M. Lalonde: M. le Président, je suis convaincu que le président la soumettra aussitôt qu'elle sera terminée. Maintenant, ce que je vous demanderais, si c'est possible, c'est de nous indiquer si c'est à cette séance et, si c'est à cette séance, c'est maintenant ou si n'étant pas prête, d'après ce que je comprends, ce serait demain.

Le Vice-Président (M. Jolivet): Je dois vous dire que pour le moment si j'ai fait la période des questions c'est parce qu'on est en train de terminer et, aussitôt que disponible aujourd'hui, elle sera soumise à l'Assemblée nationale. M. le leader parlementaire du gouvernement.

Travaux des commissions

M. Bertrand: M. le Président, je voudrais faire motion pour que trois commissions parlementaires puissent siéger et avant de procéder je voudrais demander au leader de l'Opposition s'il y a consentement pour faire siéger trois commissions parlementaires.

Le Vice-Président (M. Jolivet): M. le leader parlementaire de l'Opposition.

M. Lalonde: M. le Président, avant de parler de ce consentement, j'aimerais revenir à la question que je vous avais posée. Nous avons des collègues qui sont intéressés à la question soulevée par ma question de privilège et qui vont devoir se déplacer d'une commission parlementaire à l'autre. À la suite de la motion du leader, est-ce qu'il est possible de savoir à quel moment exact ou, enfin, de faire en sorte qu'on ait un avis de cette décision pour qu'on puisse réunir les collègues ici ou suspendre jusqu'à demain? En ce qui concerne le consentement, est-ce que le leader pourrait simplement nous informer de quelles commissions pour nous assurer qu'il n'y a pas de télescopage?

Le Vice-Président (M. Jolivet): M. le leader parlementaire du gouvernement.

M. Bertrand: M. le Président, entre 11 heures et 13 heures, il y a deux commissions parlementaires qui vont siéger, entre 15 heures et 18 heures, deux commissions parlementaires, et entre 20 heures et 24 heures deux commissions parlementaires. Je pense que je n'ai pas vraiment besoin de consentement.

Le Vice-Président (M. Jolivet): Aux motions, M. le leader parlementaire du gouvernement.

M. Bertrand: M. le Président, je voudrais d'abord faire motion pour que la commission du revenu siège à la salle 91-A pour étudier le projet de loi no 14, article par article, et ce de 11 h 05 à 13 heures; qu'au salon rouge la commission parlementaire du travail siège de 11 h 05 à 12 h 30, de 14 h 15 à 18 heures; il y a eu entente là-dessus, M. le leader parlementaire de l'Opposition, M. le député de Marguerite-Bourgeoys. Je veux simplement vous faire part d'une entente qui est intervenue avec le ministre responsable du comité ministériel permanent au développement social, qui sera à la commission parlementaire du travail, à savoir que la commission du travail puisse siéger jusqu'à 12 h 30 et que par la suite on reprenne les travaux à 14 h 15 jusqu'à 18 heures et ce soir de 20 heures à minuit. Il faut dire qu'il y a plusieurs groupes, onze si ma mémoire est bonne, qui doivent se faire entendre à la commission parlementaire et je crois que le ministre, député d'Anjou, et le député de Brome-Missisquoi ont convenu d'une organisation des travaux qui permette d'entendre les onze groupes aujourd'hui parce que nous ne pourrions pas ajouter une journée additionnelle pour l'audition des groupes. D'accord? Maintenant, à la salle 81-A, la commission des affaires intergouvernementales se réunit de 11 h 05 à 13 heures, de 15 heures à 18 heures et de 20 heures à 24 heures pour étudier les crédits de ce ministère. Cet après-midi et ce soir, à la salle 91-A, la commission des affaires municipales se réunit pour étudier le projet de loi no 12 article par article, de 15 heures à 18 heures et de 20 heures à 24 heures.

Le Vice-Président (M. Jolivet): Ces motions sont-elles adoptées?

Des voix: Adopté.

Le Vice-Président (M. Jolivet): Adopté.

Aux affaires du jour, mais avant, simplement pour répondre au député de Marguerite-Bourgeoys et leader de l'Opposition, j'ai demandé de vérifier de nouveau pour qu'on puisse vous donner une réponse complète. M. le leader de l'Opposition.

M. Lalonde: Je ne veux pas insister. Je sais que les travaux de la présidence sont complexes. Étant donné que cette question de privilège est située à ce moment-ci de nos travaux - et si le président nous entend actuellement - je préférerais, pour assurer la présence en Chambre d'un plus grand nombre de députés - on me l'a demandé ici, surtout que nous sommes plusieurs impliqués dans cette question de privilège - que ce soit reporté à demain plutôt que d'arriver en plein milieu de la journée, alors que tous nos collègues sont dispersés d'une commission à l'autre.

Le Vice-Président (M. Jolivet): D'accord. M. le leader parlementaire du gouvernement.

M. Bertrand: M. le Président, là-dessus - et je comprends très bien, d'ailleurs, le pourquoi de l'intervention du leader de l'Opposition - il m'apparaît tout à fait normal que, pour une décision d'une si grande importance, nous puissions être présents à l'Assemblée nationale. Et dans ce contexte, le seul voeu que je voudrais émettre - et je crois que cela rejoint les préoccupations du leader de l'Opposition - c'est que, effectivement, cette décision du président de l'Assemblée nationale puisse être rendue à un moment où les députés sont présents; donc, qu'on nous informe si c'est maintenant, si c'est à 15 heures au moment de la reprise des travaux, ou si c'est à 20 heures ce soir au moment de la reprise des travaux; qu'on ait une indication le plus rapidement possible. Cependant, je crois savoir que nous aurons des nouvelles très bientôt, pour ne pas dire immédiatement.

Le Vice-Président (M. Jolivet): D'une façon ou d'une autre, je vérifie les dernières indications. On va passer aux questions en vertu de l'article 34. M. le député d'Outremont.

Recours à l'article 34

M. Fortier: Le leader parlementaire du gouvernement pourrait-il m'indiquer à quel moment exact, la semaine prochaine, l'étude des crédits du ministère de l'Énergie et des Ressources sera faite? Le programme a-t-il été établi pour l'étude des crédits du ministère?

Le Vice-Président (M. Jolivet): M. le leader parlementaire du gouvernement.

M. Bertrand: Oui, M. le Président. Je pourrais avoir l'information... Pardon? Le 17?

Une voix: Oui.

M. Bertrand: Le 17.

Le Vice-Président (M. Jolivet): M. le député de Marquette.

M. Dauphin: Oui. Hier, j'ai questionné le leader parlementaire du gouvernement en rapport avec les auditions, jeudi, lors de l'étude du projet de loi no 32 en commission parlementaire. J'aimerais savoir si la presse étudiante du Québec sera convoquée à cette commission parlementaire.

Le Vice-Président (M. Jolivet): M. le leader parlementaire du gouvernement.

M. Bertrand: Je remercie le député de me poser la question. Effectivement, j'ai communiqué avec mon collègue, le ministre de l'Éducation. Je voudrais que le député comprenne très bien la situation. Si nous acceptons de recevoir cet organisme, la presse étudiante du Québec, on pourrait s'embarquer dans un processus qui risquerait de compromettre les travaux mêmes de la commission. Il y a déjà, je pense, six organismes qui ont été invités, des organismes directement impliqués au niveau de ce qu'on pourrait appeler une décision relative aux associations étudiantes, l'accréditation, etc. On a reçu, par ailleurs, des demandes d'environ dix organismes qui voudraient aussi se faire entendre à la commission. Dans la mesure où nous ouvrons la commission parlementaire à la presse étudiante, il faudrait par le fait même l'ouvrir à toute une série d'autres organismes qui ne sont pas - comment dirais-je? - directement impliqués dans le processus de décision qui sera celui, finalement, adopté par l'Assemblée nationale ici en deuxième lecture et ensuite en commission parlementaire lors de l'étude article par article du projet de loi. Donc, la décision, c'est non. Mais le ministre tient à indiquer, par ailleurs, à l'ensemble de ces organismes - la presse étudiante comme la série des dix organismes qui ont fait valoir leur intérêt à venir devant la commission - qu'il souhaiterait qu'un mémoire ou qu'une opinion soit transmise par le truchement du secrétariat des commissions parlementaires pour que les députés puissent en prendre connaissance à la commission parlementaire ou qu'on l'envoie directement aux députés ou au ministre, parce que, effectivement, leurs opinions pourraient être prises en considération. Mais pour la tenue de la commission parlementaire, il ne nous apparaît pas approprié dans les circonstances d'ouvrir la porte. Sinon, nous allons désorganiser tout à fait la planification que nous avons prévue.

Le Vice-Président (M. Jolivet): M. le député de Gatineau, en vertu de l'article 34.

M. Charbonneau: M. le Président...

Le Vice-Président (M. Jolivet): Oui. Sur la même question?

M. Charbonneau: Oui, sur la même question.

Le Vice-Président (M. Jolivet): M. le député de Verchères.
(11 h 10)

M. Charbonneau: Pour compléter l'information du leader du gouvernement, je peux vous dire qu'à titre de responsable du Secrétariat à la jeunesse, j'ai rencontré il y a environ une semaine les gens de la presse étudiante...

Le Vice-Président (M. Jolivet): Je m'excuse. M. le député, je m'excuse. En vertu de l'article 34, c'est le leader qui doit répondre. Je ne peux vous le permettre.

M. le député de Gatineau.

M. Gratton: M. le Président, je ne sais si c'est en vertu de l'article 34, mais on m'informe, si j'ai bien compris, que le président serait prêt à rendre sa décision sur la question de privilège soumise par sept ou huit députés. Est-ce qu'on pourrait suggérer qu'avant qu'il ne le fasse, nous procédions à l'appel des députés de façon qu'au moins ceux qui sont impliqués dans la décision soient présents et reviennent des commissions où ils sont déjà.

Le Vice-Président (M. Jolivet): Non. Aucune objection. Pour leur permettre d'être présents, je suspendrai les travaux, le temps d'appeler les députés.

Oui, M. le leader parlementaire du gouvernement.

Une voix: C'est sonné.

M. Bertrand: Vous avez déjà sonné?

Le Vice-Président (M. Jolivet): C'est cela; c'est vite.

M. Bertrand: M. le Président, amenez les gens.
(11 h 11 - 11 h 19)

Questions de privilège sur les réponses du premier ministre relatives à l'affaire de LG 2

Décision du président

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît! J'ai donc à rendre une décision et je vous indique tout de suite qu'elle est un peu longue, mais je pense que vous comprendrez que le sujet mérite qu'on s'y attarde sous toutes ses coutures, de manière à chercher à clarifier ce dont il s'agit. Vous excuserez aussi le style qui peu parfois être boiteux; je

vous avouerez que j'en ai terminé la rédaction il y a quelques instants, après l'avoir commencée et poursuivie tard dans la nuit.

Donc, hier, au moment prévu par les règlements, j'ai lu une lettre que m'ont fait parvenir un certain nombre de députés invoquant une question de privilège relative à des réponses fournies à l'Assemblée nationale par le premier ministre, le 20 février 1979, au sujet de son rôle et de celui de son bureau dans le règlement intervenu le 13 mars 1979 de la réclamation consécutive au saccage du chantier LG 2 survenu en 1974. (11 h 20)

Comme je l'ai indiqué hier, il existait un sérieux doute quant à la nature même du privilège invoqué. Ce doute m'était d'abord venu de la formulation même du deuxième paragraphe de la lettre reçue. On lisait en effet: "Après vérification et examen, il s'avère que certaines parties des réponses étaient incomplètes et inexactes et ont de toute évidence induit l'Assemblée en erreur." Il m'a semblé qu'on cherchait là à invoquer un privilège que je croyais exister, tout comme les auteurs de la lettre. La rédaction du paragraphe cité semblait indiquer un privilège plus vaste, soit le droit à une réponse complète et exacte à tous égards et la déduction automatique qu'à défaut d'une réponse jugée complète et exacte, l'Assemblée avait été induite en erreur et que l'on pouvait, ce faisant, mettre en cause la conduite d'un député et proposer une motion pouvant le rendre indigne à siéger.

Depuis hier après-midi, j'ai fouillé la Loi de l'Assemblée nationale, l'ancienne Loi de la Législature, l'actuel règlement de l'Assemblée, son ancien règlement, la jurisprudence et tous les auteurs connus de droit parlementaire britannique, Beachesne, Cushing, Bourinot et May. J'y ai cherché la moindre référence concernant un parlementaire qui donne une réponse incomplète, inexacte, et qui induit l'Assemblée en erreur, commet un viol ou bris d'un privilège qu'aurait l'Assemblée ou chaque membre individuellement.

Nous avons tellement pris l'habitude, dans cette Assemblée, d'abuser de la question de privilège lors d'un désaccord avec les propos d'un intervenant que nous avons tous tenu pour acquis qu'il y a, malgré tout, en toile de fond, quelque part, un privilège pertinent. Je n'ai rien trouvé de tel. J'en ai été quelque peu surpris, comme vous sans doute, à l'heure actuelle. Aussi me suis-je penché sur ce qui est un privilège, sur la notion même de cette expression parfois mal définie.

Aux paragraphes 529, 530, 531 et 532 de la 9e édition de son traité *Elements of the Law and Practice of Legislative Assemblies in the United States*, Luther Cushing précise la notion de privilège. J'en

ai fait une traduction quelque peu libre, faute de temps, qui permet de saisir ce dont il s'agit. C'est une traduction, comme je viens de le dire, faite rapidement: Une Assemblée législative ne peut exercer ses fonctions que lorsque ses membres sont réunis ensemble en tant qu'organe législatif, c'est-à-dire en temps qu'organe collectif et représentatif de toute la population, à l'endroit et au lieu fixés et établis pour les fins d'une telle réunion. Il est conséquemment essentiel, afin de permettre aux membres de se réunir et de demeurer ensemble pour les fins pour lesquelles ils sont constitués, qu'ils ne puissent être empêchés d'être présents pour une raison de moindre importance.

Qu'au contraire, au moins pour une certaine période de temps, ils puissent être exemptés de répondre à tout autre appel qui n'est pas aussi immédiatement nécessaire pour les fins supérieures de la nation et qu'en conséquence, on a toujours reconnu que les membres d'une Assemblée législative, pendant leur mandat et leurs rencontres en cette capacité, étaient exempts d'un certain nombre d'obligations et qu'ils n'étaient pas aussi soumis au processus judiciaire que les autres citoyens.

La libre capacité de réunion n'est toutefois pas à elle seule suffisante. Les membres doivent toujours jouir du libre exercice du droit de parole, de débat et de décision en regard de toutes les questions au sujet desquelles ils peuvent avoir, à bon droit, à délibérer et à agir.

De la sorte, un principe général bien établi de droit parlementaire veut qu'aucun membre d'une Assemblée législative ne puisse être interrogé ou puni par quelque autre tribunal ou autorité que l'Assemblée même dont il est membre pour quoi que ce soit qu'il aurait fait ou déclaré en cette capacité.

Les droits et immunités auxquels je viens de faire allusion - je poursuis la citation - appartiennent principalement aux membres à titre individuel et accessoirement et indirectement à l'Assemblée elle-même mais il existe également d'autres droits et immunités législatifs aussi essentiels afin de permettre à l'Assemblée de s'acquitter de ses tâches. Ceux-ci ayant d'abord et avant tout rapport au maintien de l'autorité collective de l'Assemblée, qu'à la sécurité de ses membres pris individuellement, on peut affirmer qu'ils appartiennent d'abord à l'Assemblée et accessoirement aux membres qui en font partie.

Tous ces droits et immunités, tant ceux des membres à titre individuel que ceux collectifs de l'Assemblée, portent l'appellation générale de privilège.

Voilà donc ce que sont ces fameux privilèges, ce que Geoffrion résume à l'article 193 de l'ancien règlement comme

étant "toute question qui concerne les droits de la Chambre prise comme corps, sa sécurité, sa dignité ou la liberté de ses délibérations, ou qui concernent les droits, la sécurité, la conduite ou l'honneur des députés considérés individuellement, mais en leur qualité de membres de la Chambre".

Les privilèges de la Chambre ou de ses membres sont donc des notions précises enracinées dans les origines du droit parlementaire britannique. Les privilèges de l'Assemblée nationale ou d'un membre de l'Assemblée nationale sont des choses plus fondamentales que la notion de privilège et la question qui l'accompagne que l'on retrouve dans le Code de procédure Morin, par exemple, que nous avons probablement utilisé, tous et chacun, un jour ou l'autre dans des assemblées délibérantes de moindre importance que l'Assemblée nationale.

C'est la Loi sur l'Assemblée nationale qui nous indique notamment les privilèges de cette institution et ceux dont nous bénéficions en notre qualité de membres de l'Assemblée nationale.

La section I du chapitre III de la loi indique, des articles 42 à 56, ces droits, privilèges et immunités.

La section III de l'ancienne Loi de la Législature en traitait avant l'avènement de la loi 90.

L'article 99 de notre règlement énonce d'autre part quelques éléments qui, en cas de violation, permettent d'invoquer le règlement. Ce ne sont pas des privilèges à proprement parler mais le paragraphe 9 de l'article 99 rejoint la question qui nous préoccupe. On lit en effet: "Il est interdit à un député qui a la parole d'imputer des motifs indignes à un député ou de refuser d'accepter sa parole."

Cet article reprend en le résumant l'article 285, paragraphes 16 et 19 de l'ancien règlement, où on pouvait lire: "Il est interdit à tout député qui a la parole - paragraphe 16 - d'interpeller un député, de le défier de nier certain fait, de le mettre en demeure de répéter ou de nier certains propos, de se prévaloir de son silence pour tirer des conclusions ou des déductions, de le menacer ou de menacer la Chambre."

Au paragraphe 19: "D'imputer, directement ou indirectement, des motifs indignes ou des intentions mauvaises à un député, ou de lui attribuer des motifs, des intentions ou des propos inavoués."

En annotation du bas de la page, Geoffrion précise quant au paragraphe 19 et je cite: "Quand un député nie avoir tenu les propos ou avoir entretenu les intentions qu'on lui prête, on doit accepter sa parole." Ce qui rejoint la rédaction du nouvel article 99.

Le paragraphe 9 de l'article 99 interdit donc à un député qui a la parole d'imputer des motifs indignes à un autre député ou de refuser d'accepter sa parole. Ce paragraphe ne fait aucune exception, contrairement au

paragraphe 7 du même article, qui interdit à un député qui a la parole d'attaquer la conduite d'un membre de l'Assemblée, sauf à l'occasion d'une motion mettant sa conduite en question. J'en déduis donc qu'en aucune circonstance on n'a à mettre en doute la parole d'un député. Le faire constitue un motif justifiant une question de règlement. On peut attaquer la conduite d'un député, c'est-à-dire l'accuser d'un acte qui le rend indigne à siéger, en vertu de l'article 80 du règlement, ou d'avoir porté atteinte aux droits de l'Assemblée, article 55 de la Loi de l'Assemblée nationale, ou encore d'être dans une situation de conflit d'intérêts ou d'incompatibilité de fonctions, comme il est prévu aux sections 2 et 3 du chapitre III de la Loi de l'Assemblée nationale, par une motion à cet effet. S'il nie l'accusation, la commission qui examine l'affaire n'a pas à se demander s'il a menti ou non, mais s'il a bel et bien commis l'acte qu'on lui reproche.

Nulle part ai-je pu trouver un cas où la commission de l'Assemblée nationale ou l'ancien comité des privilèges et élections se serait réuni pour se pencher uniquement sur une accusation de mensonge non reliée à un acte posé en contravention avec les privilèges de l'Assemblée. Les précédents manquent donc pour appuyer une telle démarche. Au contraire, les règlements annotés indiquent bien que c'est le fait même de refuser d'accepter la parole d'un député qui est une entorse au règlement.

On a assisté hier à une argumentation sur un extrait d'une déclaration rendue le 15 décembre 1975 par le président Jean-Noël Lavoie. S'interrogeant sur la recevabilité d'une motion de blâme en vertu de l'article 68, celui-ci s'est demandé si on ne devait pas plutôt utiliser les articles 49 et 79 faisant référence, et je cite, "à la grande tradition parlementaire". À ce sujet, je me bornerai à dire deux choses. L'interrogation du président Lavoie ne l'a pas mené à rejeter la motion pour la raison qu'elle n'avait pas été faite en vertu de l'article 49. Sa référence à la grande tradition parlementaire semble davantage relever de l'impression que j'avais, moi aussi, jusqu'à ce que je scrute la question en profondeur. Mais on n'a pas cité hier le coeur de la décision de mon prédécesseur où il affirme, et je cite: "Considérant enfin que l'article 68 de notre règlement doit trouver application dans des cas graves, flagrants et importants de la conduite reprochable d'un collègue, pour ces raisons, et surtout dans le milieu politique, dans ce forum populaire où nous sommes, où il y a souvent, on le sait, couramment, tous les jours, des demi-vérités - je ne dis pas de mauvaise foi - ou des déclarations incomplètes de stratégie ou autres, où on cite et on prend pour compte des articles de journaux, des statistiques..."

(11 h 30)

Me Lavoie, rejetant la motion, indique de nouveau, quelques lignes plus loin, et je cite: "Constamment, dans notre milieu politique, il y a des demi-vérités ou des déclarations incomplètes où on prend à témoin des articles de journaux." Par cette citation de mon prédécesseur, je ne veux en aucune façon toucher au fond de la question qui est soulevée ou laisser croire que l'expression "demi-vérités", que je n'aime guère, s'applique à la situation qui nous concerne. Mais en utilisant une autre terminologie, je veux simplement faire une constatation analogue à celle de Me Lavoie.

Dans le vif du débat politique, ce qui paraît incomplet à l'un paraît souvent complet à l'autre, ce qui semble exact à l'un est perçu comme inexact par l'autre. La notion même d'induire la Chambre en erreur est à tout le moins aussi subjective qu'objective et c'est peut-être là la raison pour laquelle je ne retrace pas le moindre rapport entre cette notion et celle des droits, privilèges et immunités de l'Assemblée ou de ses membres.

Nous sommes dans une assemblée délibérante où les divergences d'opinions sont non seulement courantes, mais normales. La façon régulière de vider un différend ou de telles divergences ou d'obtenir des informations supplémentaires consiste, selon nos règles, à en débattre lors des périodes prévues à cette fin par notre règlement.

Dès lors, des parlementaires comme le public, puisqu'on a invoqué, hier, le droit du public à l'information, sont à même de tirer leurs propres conclusions. La règle voulant que l'on doive accepter la parole d'un député ne veut pas dire que tout ce que le député a dit nécessairement est, à tous égards, exhaustif, complet, d'une exactitude absolue et irréprochable. D'abord, parce qu'un député peut choisir, lors d'une intervention, de mettre l'accent sur un aspect donné d'une question au détriment d'autres aspects. Cela fait partie des règles du débat. Il appartient à d'autres députés d'intervenir sur ces aspects, s'ils le jugent à propos, afin que l'Assemblée ait une vision plus complète de la réalité. De plus, un député peut affirmer quelque chose qui n'est pas exact. L'erreur est, après tout, humaine. D'autres intervenants peuvent corriger les choses, s'ils le jugent à propos.

Bref, les règles de l'Assemblée, que ce soit par la période quotidienne des questions, par les débats généraux, par les motions du mercredi, par les débats sur les projets de loi, par les débats de fin de séance prévus à l'article 174, par la question avec débat, par les motions de blâme, donnent aux membres de l'Assemblée l'occasion de confronter leur perception de la réalité.

Si on estime qu'un député s'est trompé, on peut corriger le tout en le confondant avec une autre version des faits. Mais tous

les députés de l'Assemblée nationale, mandatés à de graves responsabilités par le suffrage du peuple, sont des personnes honorables siégeant ici en vertu d'un serment d'office. Les citoyens ont le droit de s'attendre que leur représentant, lorsqu'il s'exprime, le fasse avec sincérité et exactitude. Si les élus y manquent, c'est aux citoyens qu'il revient de l'apprécier. S'il doit y avoir sanction pour un tel geste, elle est politique et appartient, en définitive, au peuple.

Dans toutes les recherches effectuées, j'ai trouvé un seul cas qui permet de penser que, dans certaines circonstances exceptionnelles, il peut y avoir bris de privilège. Dans sa dix-neuvième édition de son traité, *Parliamentary Practice*, Erskine May mentionne, au chapitre sur l'outrage et les bris de privilège, un cas qui s'est produit en Angleterre il y a 20 ans. À la page 142, sous la rubrique, "Misconduct of Members or Officers of either House as such", Mauvaise conduite des membres ou officiers de la Chambre en cette capacité, et sous la mention, "Deliberately misleading the House", tromper délibérément la Chambre, on cite: "The House may treat the making of a deliberately misleading statement as a contempt." En plus petits caractères, on fait la référence historique: "In 1963 the House resolved that in making a personal statement which contained words which he later admitted not to be true, a former Member had been guilty of a grave contempt." En d'autres mots, la Chambre peut considérer comme outrage le fait de faire une déclaration délibérément trompeuse.

Du fait qu'il s'agit - je place la chose dans son contexte historique - de l'affaire Profumo, dont bon nombre de personnes se souviendront sans doute, du fait que la déclaration de M. Profumo... Il ne s'agit pas ici de refaire le débat sur l'affaire Profumo. Il a déjà été fait bien amplement il y a 20 ans. Mais il y a eu un précédent, voilà. J'y réfère donc. Du fait que la déclaration de M. Profumo ait été faite en vertu des questions de fait personnelles, ce qui prévaut à l'article 34 de notre règlement, il s'agissait, si j'ai bien compris une lecture très rapide du dossier, d'une question affectant des privilèges de la Chambre. Le chef de l'Opposition de l'époque, M. Harold Wilson, déclarait, notamment, dans le journal des Débats, de la Chambre des communes: "What concerns us directly is not the former Secretary of State for War faced with rumors, and innuendoes that could not be ignored, chose deliberately to lie to this House and in circumstances in which this House allows freedom of personal statement without question or debate on the premise that what is said is said in good faith."

Trois jours plus tard, le leader parlementaire du gouvernement proposait à la

Chambre la motion suivante: "That Mr John Profumo in making a personal statement to this House, on the 22nd of March 1963, which contained words which he later admitted not to be true, was guilty of a grave contempt to this House.

Après un court débat, la motion fut adoptée. C'est le seul cas que j'ai pu retracer hier, entre 17 heures, au moment où j'ai pris la question en délibéré, et ce matin 10 h 30.

Il semble pour autant que cela fasse jurisprudence et que l'on puisse l'appliquer ici qu'il faut certains éléments pour que l'on considère le tout comme étant un outrage à la Chambre. D'abord, il y a eu déclaration faite à la Chambre sur une question de fait personnel. Cette déclaration était délibérément trompeuse comme les faits devaient le démontrer hors de tout doute et comme l'intéressé l'a reconnu. Enfin, la Chambre a jugé nécessaire, malgré la démission de l'intéressé, d'adopter une motion disant qu'en faisant une déclaration de fait personnel à la Chambre, dont l'auteur a subséquemment reconnu qu'elle contenait des paroles inexactes, celui-ci avait commis un grave outrage à l'endroit de la Chambre.

Lors de sa décision du 20 décembre 1974, mon prédécesseur, Me Jean-Noël Lavoie, affirmait au sujet des questions de privilège: "La doctrine et les précédents veulent que le président s'assure que la question en est une qui, *prima facie*, concerne les privilèges de la Chambre et son indépendance." Quelle interprétation doit-on donner à l'assertion suivante: Le président doit s'assurer que, *prima facie*, la question concerne les privilèges de la Chambre? Je cite toujours Me Lavoie: "En premier lieu, le président doit vérifier si dans sa forme elle est présentée selon le règlement. En second lieu, il doit s'assurer que le contenu de la question ou de la motion a trait à une violation des privilèges de la Chambre et de son indépendance."

Quant à la forme, l'avis que j'ai reçu hier est conforme au règlement. Je dois également m'assurer que, *prima facie*, il s'agit d'une question qui concerne des privilèges de l'Assemblée. À cet égard, je conclus en résumé que les doutes que j'avais quant au libellé et à son rapport avec un privilège de l'Assemblée sont fondés.

Deuxièmement, qu'en fouillant la question plus à fond, je n'ai pas réussi à établir quelque rapport que ce soit entre les privilèges de l'Assemblée ou de l'un de ses membres et le sentiment d'avoir été induit en erreur.

Troisièmement, qu'il ne m'appartient pas de me prononcer sur l'à-propos et l'opportunité qu'il aurait pu y avoir dans le passé d'instituer un privilège à l'égard de question comme celle qui a été soulevée.

Quatrièmement, que l'article 80 du

règlement ne s'applique donc pas à ce genre de situation.

Cinquièmement, que notre règlement prévoit que les députés disent la vérité puisqu'on ne peut douter de leur parole ou leur imputer des motifs indignes.

Sixièmement, que l'ensemble des dispositions de notre règlement touchant les délibérations de l'Assemblée permettent par le moyen des questions, des discours, des échanges, des confrontations de faire ressortir les diverses facettes d'une question.

Septièmement, que ces moyens permettent de confondre le député qui abuserait de présomption que lui accorde le règlement à l'article 99.

Huitièmement, qu'à la rigueur, en se basant sur le cas soulevé en Angleterre en 1963, un député pourrait commettre un outrage à l'Assemblée si, lors de la déclaration de fait personnel, il aurait délibérément trompé la Chambre et il aurait subséquemment reconnu, faisant ainsi sauter la présomption en sa faveur de l'article 99, paragraphe 9.

Sous cette réserve et pour toutes ces raisons, je ne puis accepter une question de privilège sur le sujet évoqué, car il n'y va justement pas des privilèges de l'Assemblée nationale ou de ses membres au sens du droit parlementaire.

Je réponds également par la négative à la demande qui m'a été faite d'indiquer quel serait, à défaut, la voie appropriée pour prendre action. Il n'appartient pas au président de suggérer aux membres de cette Chambre une façon de procéder sur laquelle il aurait lui-même à se prononcer par la suite quant à sa recevabilité. Je préfère m'en tenir à rendre des décisions sur les questions qui me sont soumises; croyez-moi, cela m'occupe suffisamment.

M. Lalonde: M. le Président...

Le Président: M. le leader parlementaire de l'Opposition.

M. Lalonde: Avez-vous l'intention de faire parvenir aux membres une copie ou enfin un exemplaire de votre décision que nous avons écoutée attentivement, mais qui est assez complexe? À la lecture et à l'examen de la décision, demain, nous prendrons les dispositions prévues par le règlement?

Le Président: M. le député, vous m'excuserez s'il y a un certain délai à ce faire, car même la version que je lisais est largement charcutée, amputée, raturée et modifiée. Ou bien ce seront les galées que je ferai photocopier ou alors, le plus rapidement, nous allons faire refaire une version propre et plus lisible de la décision.

M. le député de Gatineau.

(11 h 40)

M. Gratton: M. le Président, je vous demande, en fait, au début, s'il s'agit d'une question de privilège et, parce que c'est délicat, j'aimerais l'invoquer au nom de mon collègue, le député de Marguerite-Bourgeoys. Le 23 ou le 24 mars - je ne sais trop - lorsque le député de Marguerite-Bourgeoys a été invité par le premier ministre, je crois, et d'autres membres du gouvernement à mettre son siège en jeu sur la question de l'accusation portée par le journal La Presse, on sait qu'il y a eu toutes sortes d'échos et toutes sortes de commentaires qui ont été faits, non seulement par les membres du gouvernement, mais également par les observateurs de la presse, des médias d'information, etc., qui ont pu constituer un bris de privilège à l'égard... Je vous pose la question, en tout cas, et je dis "qui ont pu". J'aimerais savoir si une déclaration de la part d'un membre de l'Opposition ou une déclaration par le député de Marguerite-Bourgeoys, s'il voulait la faire lui-même, ne serait pas tout à fait dans l'ordre à ce moment-ci, compte tenu de l'invitation qu'on lui a faite et de la réponse positive qu'il a donnée à cette invitation, c'est-à-dire de tenter de se prévaloir de l'article 80, mais que vous venez de juger irrecevable en vertu du règlement.

Le Président: Il faut bien dire, M. le député, que le fait pour quiconque en cette Chambre, par bravade, de dire à quelqu'un d'autre de mettre son siège en jeu ne crée pas soudainement un privilège d'un membre ou un privilège de l'Assemblée. On sait très bien que l'Assemblée ne peut même pas accroître ses propres privilèges. Encore moins une intervention d'un membre, dans le cours d'un débat, peut-elle soudainement créer un privilège. Donc, il s'agissait bien davantage d'une bravade, peut-être à partir - mais je ne veux pas l'interpréter - d'une impression que nous pouvions, d'ailleurs, passablement tous avoir - j'avoue qu'a priori moi aussi, je l'avais - qu'il y avait peut-être là matière à privilège. Ce n'est qu'en fouillant scrupuleusement et à fond toute la question que j'ai découvert et que je vous fais part ce matin... En fait, c'est une conception erronée que nous avons peut-être tous eue jusqu'à maintenant quant au rapport entre le privilège et la question qui est soulevée. Donc, il s'agit davantage, en l'occurrence, tant ce jour-là qu'à d'autres reprises, de bravades dont le moins que l'on puisse dire, c'est qu'il serait préférable, à l'avenir, qu'elles ne se reproduisent pas, parce qu'on peut donner effectivement l'impression - comme vous l'avez dit, M. le député - dans l'opinion publique qu'on peut avoir recours à un article, alors que dans les faits on ne peut même pas y avoir recours. M. le député de Marguerite-Bourgeoys.

M. Lalonde: M. le Président, je veux simplement vous dire que notre décision de nous prévaloir de l'article 80 n'a pas été prise à la légère. D'ailleurs, vous avez dit vous-même que nous avons tous un peu l'impression que l'article 80 était la voie qu'on pouvait choisir et même la voie la plus exigeante. Je voulais vous assurer que j'accepte votre décision comme président. Je sais que, lorsque nous avons préparé les documents, nous avons rencontré un peu les mêmes problèmes dont vous venez de faire état, à savoir que les précédents ne couraient pas les corridors du parlement, mais c'est de bonne foi que nous avons fait - je veux vous en assurer - cette demande, cette tentative de soulever cette question de privilège et vous assurer...

M. Gratton: Question de privilège, M. le Président.

Le Président: M. le député de Gatineau.

M. Gratton: Je m'excuse auprès de mon collègue de Marguerite-Bourgeoys, mais je viens d'entendre des ricanements et des rires qui en disent long sur le sentiment de certains députés péquistes, M. le Président.

Le Président: À l'ordre! À l'ordre! À l'ordre! Puis-je vous référer de nouveau - il me semble en avoir parlé assez longuement dans ma décision - à l'article 99.9? Il me semblait en avoir parlé assez longuement. Ce n'est pas une question de privilège, mais une question de règlement. Le député de Gatineau a raison de soulever une question de règlement à ce moment-là. En vertu de l'article 99.9, il est interdit à un député qui a la parole ou qui se l'arroge - contrairement au règlement - d'imputer des motifs indignes à un député ou de refuser d'accepter sa parole. Il y a des manières d'imputer des motifs indignes qui sont fort désagréables. Lorsque le député de Marguerite-Bourgeoys affirme qu'il l'a fait de bonne foi, nous devons prendre sa parole qu'il l'a effectivement fait de bonne foi.

M. Lalonde: Merci beaucoup, M. le Président. Je voulais simplement vous assurer que nous voulions invoquer le règlement que nous croyions s'appliquer à ce moment-là à la situation qui se présente devant nous. Comme je l'ai dit tout à l'heure, nous allons examiner votre décision et décider quelles sont les autres dispositions du règlement qui sont offertes pour nous permettre d'affirmer la conviction que nous avons acquise.

Le Président: M. le leader parlementaire du gouvernement.

M. Bertrand: M. le Président, je voudrais non pas reprendre les motions de

tout à l'heure, mais indiquer aux membres qui doivent siéger à la commission du revenu et à la commission du travail que les travaux commencent immédiatement, à 11 h 45. Sans réitérer la lecture des motions, je veux indiquer que celles que j'avais annoncées tout à l'heure sont maintenues.

Le Vice-Président (M. Rancourt): M. le député de Hull en vertu de l'article 34.

M. Rocheleau: Article 34.

Le Vice-Président (M. Rancourt): L'article 34 à nouveau.

Recours à l'article 34 (suite)

M. Rocheleau: C'est que, tantôt, j'aurais souhaité que le leader du gouvernement puisse m'informer sur la question que je lui adressais hier à savoir si la Commission de transport de la Communauté régionale de l'Outaouais pouvait être invitée en commission parlementaire. Est-ce qu'il pourrait m'en informer s'il vous plaît?

Le Vice-Président (M. Rancourt): M. le leader parlementaire du gouvernement.

M. Bertrand: Oui, M. le Président, je voudrais remercier le député de Hull de m'avoir fait part de sa question avant que le président ne rende sa décision. J'ai effectivement eu un échange avec le ministre responsable du dossier et nous pourrions entendre la Commission de transport de la Communauté régionale de l'Outaouais.

Le Vice-Président (M. Rancourt): M. le député de Gatineau.

M. Gratton: En vertu de l'article 34. Hier, le ministre des Communautés culturelles et de l'Immigration a indiqué à Montréal son intention ou a exprimé le vœu que la commission parlementaire, qui doit se réunir à l'automne pour examiner la loi 101, soit télévisée. J'aimerais demander au leader s'il est en mesure de nous dire aujourd'hui si, effectivement, il pourra prendre les mesures nécessaires pour que cette commission parlementaire soit télévisée.

Le Vice-Président (M. Rancourt): M. le leader parlementaire du gouvernement.

M. Bertrand: Nous suivrons le processus déjà connu c'est-à-dire que, de part et d'autre, nous statuerons au niveau de nos formations respectives à savoir si oui ou non nous sommes d'accord avec cette proposition. Par la suite, ce sera au comité sur la télédiffusion des débats où siègent le whip en chef du gouvernement et le whip en chef

de l'Opposition, avec le président, de faire en sorte d'établir un consensus, à défaut de modalité qui ne nous permette d'avoir des règlements très précis là-dessus. Ceci étant dit, je communiquerai avec M. le ministre des Communautés culturelles et de l'Immigration et on pourra aviser d'ici quelques heures.

Le Vice-Président (M. Rancourt): Donc puisqu'il n'y a point d'autres questions en vertu de l'article 34, nous passons aux affaires du jour. M. le leader du gouvernement.

M. Bertrand: Oui, M. le Président. Il y a une prise en considération qu'on pourrait effectuer immédiatement et qui ne demande aucun débat, c'est l'article 18 du feuilleton.

Prise en considération du rapport de la commission qui a étudié le projet de loi no 13

Le Vice-Président (M. Rancourt): Prise en considération du rapport de la commission permanente de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation qui a étudié la projet de loi no 13, Loi modifiant la Loi sur les grains. Est-ce que cette prise en considération est adoptée?

M. Bertrand: Adopté.

Le Vice-Président (M. Rancourt): Adopté. M. le leader du gouvernement.

M. Bertrand: Je crois qu'à ce moment, à la suite d'une entente intervenue, un représentant de l'Opposition devait exercer son droit de parole relativement au projet de loi sur la Société québécoise d'initiatives agroalimentaires. Par la suite, le ministre devait conclure. Mais comme le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation ne peut pas être avec nous à ce moment, nous procéderons, si vous n'y voyez pas d'objection, immédiatement au discours du ministre de l'Habitation et de la Protection du consommateur relativement au projet de loi no 24.

Le Vice-Président (M. Rancourt): M. le chef de l'Opposition.

M. Levesque (Bonaventure): M. le Président, est-ce que le leader du gouvernement pourrait m'indiquer à quel moment le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation reviendra en Chambre?

Le Vice-Président (M. Rancourt): M. le leader du gouvernement.

M. Bertrand: Dès que je l'aurai saisi, je l'installe sur son fauteuil et je vous promets

qu'on terminera l'étude de ce projet de loi.

Le Vice-Président (M. Rancourt): M. le chef de l'Opposition.

M. Levesque (Bonaventure): M. le Président, comme j'ai d'autres engagements, est-ce que je peux compter sur le leader parlementaire du gouvernement pour me faire part du moment où cette discussion devra reprendre parce que j'ai l'intention d'intervenir dans le débat?

Le Vice-Président (M. Rancourt): M. le leader du gouvernement.

M. Bertrand: Le député de Bonaventure peut être certain qu'il aura toute ma collaboration.

M. Levesque (Bonaventure): Très bien.

Le Vice-Président (M. Rancourt): M. le leader du gouvernement, dans ce cas, vous appelez...

M. Bertrand: ...l'article 10...
(11 h 50)

Projet de loi no 24

Deuxième lecture

Le Vice-Président (M. Rancourt): Deuxième lecture du projet de loi no 24, Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant l'habitation et la protection du consommateur.

M. le ministre de l'Habitation et de la Protection du consommateur.

M. Guy Tardif

M. Tardif: M. le Président, j'ai l'honneur de présenter la deuxième lecture du projet de loi no 24, loi modifiant d'abord la loi qui a créé Corvée-habitation. Ce projet de loi, évidemment, vient modifier d'autres dispositions législatives, je pense notamment à la Loi sur le courtage immobilier, à la Loi sur l'enseignement privé - je dirai pourquoi tantôt - à la Loi créant le ministère de l'Habitation et de la Protection du consommateur et, finalement, à la Loi sur la qualification professionnelle des entrepreneurs de construction.

Cependant, la raison principale, j'allais dire l'urgence qui a motivé le dépôt de ce projet de loi à ce moment-ci, c'est évidemment la loi qui a créé Corvée-habitation et la nécessité dans laquelle nous nous sommes trouvés, à la suite du geste inqualifiable du gouvernement fédéral à l'égard des 3000 \$. Je vois le député de Mégantic-Compton réagir déjà, il ne devrait pas se surprendre puisqu'il a condamné

unanimentement avec moi, avec tous les entrepreneurs en construction du Québec et avec tous les intervenants ce geste inqualifiable du retrait de l'aide fédérale à l'aide à la construction, les fameux 3000 \$.

M. le Président, c'est un projet de loi qui modifie plusieurs lois mais qui, d'abord, vise le problème de la relance de la construction. À cause de l'importance de la construction dans l'économie, puisque tout le monde est tellement soucieux de l'économie - on l'a vu par les discours que nous ont fait ces gens-là - comme a dit le premier ministre, on va parler de la construction et de l'habitation.

D'abord, il faut quand même situer la chose en perspective pour savoir que le Québec, pendant dix ans, de 1970 à 1979, a bâti bon an mal an à peu près 50 000 logements par année. Pendant dix ans, il s'est bâti plus d'un demi-million de logements, 52 000 par année pendant dix ans. Puis, tout à coup, en 1980, commencent les montées, la poussée des taux d'intérêt. Résultat: chute dramatique pour tout le Canada et le Québec, évidemment, chute à 29 000 mises en chantier. Encore une fois, pendant dix ans, de 1970 à 1979, avec des fluctuations - évidemment, c'est le propre de cette industrie que d'être cyclique non seulement sur une base saisonnière, mais également en fonction du marché - on produit 52 000 logements par année et, tout à coup, en 1980, chute à 29 000; en 1981, maintien de ce niveau de 29 000, 29 000 et quelques centaines.

En 1982, c'est vraiment la débandade, les prévisions d'un organisme fédéral, la SCHL, sont pour le Québec de 12 000 logements pour l'année. Il faut penser qu'on est parti de 52 000 par année pendant dix ans, on en a eu 29 000 en 1979-1980 et en 1980-1981 et la prévision pour l'année 1982, c'était entre 12 000 et 14 000, prévision de différents organismes, dont la SCHL. Pourquoi? Tout simplement parce que les taux d'intérêt qui avaient d'abord fait chuter la construction en 1979 et 1980 à 29 000 unités de logement, en 1982... Il faut surtout penser que c'est au mois d'août 1981 que les taux d'intérêt hypothécaire ont dépassé les 20%. Le prêt personnel était beaucoup plus élevé encore. Donc, ceci a fait chuter de façon dramatique la construction, a vraiment cassé les reins de l'industrie. Quand on pense à l'importance de la construction, M. le Président, on ne se rend pas compte que l'industrie de la construction au Québec, c'est 20 000 entrepreneurs, c'est entre 100 000 et 150 000 travailleurs pour tous les types de construction, j'entends, tant résidentielle que non résidentielle.

C'est important, ce n'est pas pour rien qu'un dicton dit que quand le bâtiment va, tout va. Or, les taux d'intérêt ont littéralement cassé l'économie et le rythme

de production de la construction.

Ces effets étaient d'ailleurs notés, cités dans un rapport publié par le Bureau de la statistique du Québec, qui s'intitule Statistique de la construction 1971-1980, où on peut lire ceci, à la page 11: Le niveau des taux d'intérêt sur les prêts hypothécaires exerce une forte influence sur l'activité de la construction et les fortes variations que nous avons connues en 1979-1980 ont considérablement ralenti, comme nous l'avons vu, le niveau de l'activité de la construction résidentielle et non résidentielle, entraînant une diminution de l'emploi - c'est du chômage que ces gens ont créé avec leur taux d'intérêt, M. le Président - une chute dans la demande des permis de bâtir et dans le nombre de logements mis en chantier et parachevés, un accroissement du taux de chômage, un accroissement des prix des nouveaux logements, un accroissement du prix des loyers. On a provoqué une surchauffe des loyers également. Il faudrait voir, là aussi, un des effets des taux d'intérêt qu'on a connus.

Autre effet néfaste dont on commence à peine à se remettre: les taux d'intérêt scandaleux d'Ottawa ont aussi fait fuir l'argent du secteur immobilier. Même les gens qui avaient de l'argent ne l'immobilisaient plus dans un immeuble puisqu'ils pouvaient l'investir ailleurs.

Je vois le député de Papineau faire des signes de tête - je vois sa réaction - dans le genre de dire; Mais oui, mais on n'avait pas le choix, il fallait suivre les taux d'intérêt aux États-Unis. Ils étaient élevés aux États-Unis, il fallait donc faire la même chose. Je le vois acquiescer pour dire que j'ai compris son message.

Le député de Papineau a raison. Nous n'avions pas le choix. À moins d'avoir un contrôle des changes, nous devions nous arrimer aux États-Unis, sans quoi c'était la fuite des capitaux vers les États-Unis. Je pense qu'il a raison, sauf qu'au Canada, la Banque du Canada ne s'est pas limitée à suivre les États-Unis, elle les a devancés. On a été trois à quatre points de pourcentage plus élevés qu'aux États-Unis, pour la plupart du temps.

Le député de Papineau me fait signe. Il dit: deux points de pourcentage de plus! M. le Président, disons que cela a fluctué entre deux et quatre points de plus selon, évidemment, les périodes. Mais quatre points de pourcentage, c'est important sur un immeuble de 50 000 \$. Chaque point de pourcentage est à peu près l'équivalent de 1200 \$ de plus dans le coût des mensualités par année. Quatre points, c'est 5000 \$ par année. Cela veut dire qu'il y a beaucoup de gens qui ne peuvent plus acheter une maison.

Chaque fois que le taux d'intérêt augmente de 1%, c'est à peu près 15 000 à 20 000 ménages qui ne peuvent plus acheter

de maison - c'est drôlement important, ça, - à cause de l'augmentation des mensualités.

Donc, au Canada on a eu des taux d'intérêt plus élevés qu'aux États-Unis et pourquoi? Parce qu'on poursuivait un deuxième objectif. Non seulement voulait-on vaincre l'inflation, on voulait sauver le dollar. On poursuivait donc une double politique monétariste qui nous a fait plus mal ici.

(12 heures)

Puisque le député de Papineau semble mettre en doute la relation entre les taux d'intérêt et la baisse de la construction, je ne sais pas si la caméra peut prendre ce graphique où on voit ici la chute des mises en chantier. On voit très bien la chute très abrupte des mises en chantier et, d'autre part, voici la courbe des taux d'intérêt. On voit la progression des taux d'intérêt au cours de la période 1978, 1979, 1980. Si on les met côte à côte, le parallélisme contraire, la relation indirectement proportionnelle est évidente. Au fur et à mesure que les taux d'intérêt ont connu cette progression, la construction a chuté et elle a chuté beaucoup plus ici, au Canada, à cause de cette politique monétariste qui nous a fait encore plus mal.

Autre point sur l'importance de ces taux d'intérêt sur l'ensemble de l'industrie de la construction. Ce n'est pas pour rien qu'on dit: Quand le bâtiment va, tout va. La construction a un effet d'entraînement. On considère, les économistes considèrent qu'un logement procure du travail à une personne pendant un an, en gros; cela peut varier selon le type de logement mais, en gros, c'est le critère utilisé, l'étalon, pour connaître les emplois directs et indirects.

Ce qu'il faut aussi savoir - et cela aussi c'est dans la publication du Bureau de la statistique du Québec - c'est que les secteurs connexes à la construction ont aussi connu, à la suite de cette baisse dramatique, des problèmes considérables. C'est quoi, les secteurs connexes? Ce sont les carrières et les sablières, les industries du ciment et du béton, l'exploitation forestière, les scieries, les industries diverses du bois, la fabrication de produits métalliques, en particulier celle des éléments de charpente, le commerce de gros des matériaux de construction, les services fournis aux entreprises, en particulier les services professionnels, d'architectes, d'ingénieurs, de notaires, les fabricants de meubles, les aménagistes paysagers, et je pourrais continuer. C'est l'ensemble de l'économie qui s'est ressentie de cette lutte qu'on a voulu faire à l'inflation. Mais, encore une fois, pour sauver une image, pour sauver un dollar, on a décidé de mettre en faillite un très grand nombre d'entreprises et de paralyser l'industrie de la construction.

Je n'ai parlé que des conséquences

économiques, je n'ai pas parlé des conséquences sociales en termes de pénurie de logements puisque, dès lors que les démographes évaluent nos besoins en logements à peu près à 40 000 par année pour la décennie présente, alors que pour la décennie antérieure ils étaient de l'ordre de 50 000, si on a besoin de 40 000 logements par année et qu'on en produit 29 000 en 1980, il y a un déficit de 10 000 ou de 11 000 logements. Si on en a besoin de 40 000 en 1981 et qu'on n'en produit que 29 000, il y a un autre déficit de 11 000 logements. En 1982, on s'en allait vers une production de 12 000 logements, on s'acheminait vers un problème social considérable. C'est à ce moment qu'on a décidé de lancer Corvée-habitation.

Au printemps 1982, tous les partenaires du Québec se sont réunis et se sont dit: Qu'est-ce qu'on fait? Quelqu'un, le président de la FTQ a dit: Lançons une opération de construction de logements. Le ministère que je dirige a été au cœur de cette opération, mais c'est avec tous les intervenants qu'on a décidé de se cotiser. Quand on dit "se cotiser", il faudrait bien savoir ce que cela veut dire. Cela veut dire que chaque travailleur de la construction met la main dans sa poche et donne 0,125 \$ l'heure. À huit heures par jour, cela fait 1 \$ par jour dans le fonds de Corvée-habitation; au bout de la semaine, c'est 5 \$; au bout d'un an, c'est 250 \$; au bout de quatre ans, c'est 1000 \$ que le travailleur a investis. Il a investi pourquoi? Pourquoi là-dedans? Pour créer son propre emploi ou pour le garder s'il en a un. Son employeur paie le même montant; c'est bien important.

Ensemble, on a réussi, avec l'aide des municipalités, de quelques institutions financières et du gouvernement, qui ramasse 60% de la facture, quand les taux d'intérêt étaient à 19,5%, de baisser le taux d'intérêt à 13,5%, garanti pour trois ans. C'est important. On a fait un sondage avant de le faire. Les sondages, il faut en faire. Cela sert à quelque chose. On a demandé aux gens: Compte tenu de la conjoncture économique, qu'est-ce que cela vous prendrait pour acheter une maison? Encore une fois, c'est pour que cela crée du travail. C'est non seulement le taux qu'ils nous ont indiqué, mais c'est la durée, une certaine stabilité. C'est là qu'on l'introduit pour trois ans.

M. le Président, Corvée-habitation, dans sa phase 1, a couvert la période du 2 août au 31 décembre 1982. Phase 1, 13,5%, trois ans, quatre étages au maximum. Cela nous a permis, au lieu de nous acheminer vers une production de 12 000 à 14 000 logements pour l'année 1982, comme la SCHL et d'autres avaient prévu, de produire 24 000 logements. Or, 24 000 logements, c'est 10 000 de plus. J'ai dit tantôt qu'un

logement égale une personne-année de travail, un emploi pendant un an. C'est 10 000 emplois. Comme on sait que cela ne prend pas un an à produire une maison aujourd'hui, c'est même plus près de trois mois - et même inférieur à cela, mais, disons sur la période des six mois - cela veut dire que, grâce à Corvée-habitation et aux différentes initiatives que cela a suscitées au cours du premier semestre d'application, qui était le dernier de 1982 en fait, c'est à peu près 20 000 personnes qui ont trouvé du travail.

Au mois de décembre, les taux d'intérêt ayant commencé à chuter et à s'aligner sur le taux de Corvée-habitation - on ne veut pas avoir la prétention de dire que c'est à cause de cela, mais, quand même, tant mieux, cela allait de même - nous les avons baissés à 11,5% pour trois ans et nous avons élevé le gabarit des maisons, qui était de quatre étages - trois étages en hauteur de bâtiment signifiant, au sens de la loi, que c'est trois étages au-dessus du niveau du sol et qu'il y en a un qui peut être partiellement sur le niveau - à huit, en fait, sept étages en hauteur de bâtiment, encore une fois. Le prix maximal qui était de 60 000 \$ incluant le terrain, dans la phase 1, a été ramené à 60 000 \$ en excluant le terrain.

Il faudrait dire, M. le Président, qu'encore une fois, tous les partenaires québécois, entrepreneurs, salariés, municipalités, bon nombre d'institutions financières, les ordres professionnels, tout ce monde-là collaborait. Il y en a un qui avait décidé de faire bande à part. C'était le fédéral. Avec ses 3000 \$, il est arrivé après. À remarquer que c'est son droit. Je me rappelle qu'anciennement, dans l'histoire du Québec, quand la grange de quelqu'un brûlait, on sonnait le tocsin, tout le monde accourait pour la corvée et chacun avec sa chaudière, son seau d'eau, allait éteindre le feu. On ne demandait pas si celui qui portait le seau était catholique, protestant, anglophone, francophone, libéral fédéral, conservateur, peu importe. Il venait donner un coup de main pour éteindre le feu et c'était normal. Ensuite, on continuait les querelles.

Dans le cas de Corvée-habitation, c'était cela. Le fédéral a décidé de venir avec sa chaudière à lui. Il y avait 3000 \$ dedans; parfait. Mais, même là, la sorte de chaudière qu'il avait ou les boyaux qu'il avait ne faisaient pas sur nos bornes-fontaines, au Québec. Imaginez-vous donc! Il y a un événement, une chose particulière au Québec, qui s'appelle la construction de duplex et de triplex, ce qui n'existe pas dans les autres provinces. Résultat, M. le Président - le député de Mégantic-Compton devrait comprendre cela, puisqu'il a déjà bâti des maisons - en donnant 3000 \$ par propriétaire et non pas par logement, au

Québec, on était pénalisé. Le gars qui bâtissait un duplex et un triplex n'avait qu'un seul 3000 \$ et non pas trois. Néanmoins, M. le Président, les Québécois ont décidé, évidemment, avec l'aide de Corvée-habitation, de se prévaloir au maximum de ce programme du fédéral, qui est une aide appréciable. Ce programme devait se terminer le 30 avril 1983. Or, qu'est-ce qui s'est produit? Tous les entrepreneurs en construction, association à laquelle appartenait le député de Mégantic-Compton avant, ont tous écrit au fédéral - ils m'en ont envoyé des copies d'ailleurs - pour dire: Hé! Il est trop tôt pour débrancher le malade. Ne l'enlevez pas de sous la tente à oxygène. Il est trop de bonne heure. Ne faites pas cela. Il n'est pas réchappé encore. Continuez donc pendant un an.

(12 h 10)

M. LeBlanc disait: On va attendre le discours sur le budget. M. Lalonde, le ministre fédéral des Finances, en Chambre, le 19 avril, s'est levé et a dit: Bien non, je ne "dépluggerai" pas tout de suite le patient. Je lui donne encore 30 jours d'oxygène. Le milieu a été déçu, mais on s'est dit: 30 jours, profitons-en. Il dit: Je mets 30 000 000 \$. Cela se passait le 19 avril. Il prolongeait le programme du 30 avril au 31 mai. Le 2 mai au matin, pas le premier, parce que le premier c'était un dimanche, jour de la fête des travailleurs, le 2 mai au matin, le lundi matin, j'ai des entrepreneurs en construction, d'anciens collègues du député de Mégantic-Compton qui commencent à m'appeler pour me dire: M. le ministre, on a appelé la SCHL pour se prévaloir de la prolongation annoncée par M. Lalonde et elle nous dit qu'il n'y a plus d'argent.

Le 2 mai au matin, M. le Président! Si ce n'est pas de la fraude, cela, je ne sais pas ce que c'est. Il faut bien se rendre compte d'une chose: Ce n'est pas un vague communiqué émis par un vague fonctionnaire. C'est le ministre des Finances. Quand? Pas à un coquetel. Dans une déclaration officielle... M. le Président, s'il vous plaît, pouvez-vous les rappeler à l'ordre? Pas dans un coquetel, mais en Chambre à Ottawa. Pas en réponse à une question de l'Opposition. Debout, de façon délibérée, dans toute la solennité du discours sur le budget. Cela est grave. D'ailleurs, plusieurs ministres peuvent envier à cet égard le ministre des Finances parce que le ministre des Finances, est un des rares personnages qui peut se lever en Chambre et ce qu'il annonce a force de loi à partir du moment où il l'annonce. Même s'il n'y a pas de loi, la tradition parlementaire reconnaît au ministre des Finances de se lever et de décréter qu'à compter de minuit ce soir les cigarettes se vendront tant et que l'alcool se vendra tant, etc. Nous autres, comme députés, on votera

par la suite les lois qui viendront sanctionner cela.

Donc, ce que dit le ministre des Finances a force de loi. M. le Président, le ministre des Finances fédéral s'est levé. Il a annoncé pendant un mois un montant de 30 000 000 \$ qui irait aux gens qui se feraient construire et, par la suite, on apprend qu'il n'y a plus d'argent. J'appelle cela de la duperie, de la tromperie. Évidemment, tout le milieu de la construction, sans exception, a réagi. J'ai eu des copies de toute cette correspondance, de ces télégrammes, de ces lettres qui ont été envoyés un peu partout. Encore une fois, on peut se poser la question: Pourquoi cela a-t-il été retiré? On commence à avoir un élément de réponse quand on compare la production du Québec et des autres provinces. J'aimerais cela que le député de Mégantic-Compton... C'est dommage, parce que celui de Mont-Royal a tellement dégobillé sur la situation de l'habitation, M. le Président. C'est le mot. Il n'est pas trop fort. J'aimerais qu'il écoute cela. Pour le dernier trimestre de 1982 par rapport à celui de 1981, la production de logements, les mises en chantier au Canada, diminution de 5%, moins 5%; pour l'Ontario, plus 11%. Pour le Québec - ce sont des sources de la Société canadienne d'hypothèques et de logement - plus 77%. Le dernier trimestre de 1982, une diminution dans l'ensemble du Canada des mises en chantier, 11% d'augmentation en Ontario et 77% pour le Québec. Corvée-habitation allait trop bien. Le programme des 3000 \$ coûtait trop cher au fédéral au Québec, il fallait que le gouvernement fédéral le retire. C'est la leçon qu'il faut en tirer.

Vous allez me dire: Oui, mais le dernier trimestre de 1982, c'est un peu loin. Regardons donc le premier trimestre de 1983. Encore là, production des logements au premier trimestre de 1983 dans l'ensemble du Canada: moins 11%. Premier trimestre de 1983 par rapport au premier de 1982: moins 11%. Il s'en produit moins cette année. L'Ontario, plus 9%; le Québec, au premier trimestre, plus 25%. Je parle seulement du premier trimestre. Au premier trimestre de 1983 - savez-vous ce que c'est? c'est janvier, février, mars - on a produit cette année 4300 logements mis en chantier dans les centres de 10 000 habitants et plus - les sources sont celles de la SCHL, pas de mon ministère - contre 3600 l'an dernier. Donc, cette année, les trois premiers mois, janvier, février et mars, 4344 mises en chantier par rapport à 3600 l'an dernier au Québec; déjà 20% d'augmentation. Au mois d'avril - je ne sais pas si le député de Mégantic-Compton a noté les chiffres, mais cela va l'encourager, parce que je sais que cela l'intéresse vraiment - l'année dernière, cela a été 1204 mises en chantier et cette

année, 2711, 125% de plus. Cela allait bien. Le député de Mégantic-Compton va être bien servi. Dans le Devoir de ce matin, on annonce les chiffres pour le mois de mai. Nous sommes aujourd'hui le 7 juin. Cela a pris six ou sept jours à la SCHL pour compiler les résultats. Or, voici les résultats pour le mois de mai. Ils viennent de sortir. C'est une primeur. L'an dernier, on avait mis en chantier au Québec au mois de mai, 1637 logements et, cette année, c'est 5669 logements.

Des voix: Bravo!

M. Tardif: M. le Président, c'est 246% d'augmentation, 5669 cette année contre 1637 l'année dernière. Se rend-on compte que 5669 logements, cela veut dire 5669 emplois pendant un an? C'est ce que cela veut dire. Pour les cinq premiers mois de l'année - cette année - on est rendu à 12 724 mises en chantier. Je tiens seulement à préciser une chose; le chiffre réel est supérieur. La SCHL ne fait sa compilation que pour les villes de 10 000 habitants et plus. D'accord? Il faut majorer cela de 12% à 15% pour avoir le chiffre exact, mais limitons-nous à ce que publie la SCHL et n'extrapolons pas pour les plus petits centres; 12 724 cette année et l'année dernière, 6400. C'est plus que 100% d'augmentation, 12 000 logements à ce jour. Phase I de Corvée-habitation en 1982, 10 000 de plus. Se rend-on compte de ce que c'est? Le député de Mégantic-Compton - j'en suis sûr - sait ce que cela veut dire, de mettre en chantier 10 000 logements. Il sait ce que cela veut dire. S'il ne le sait pas, en tout cas, il devrait le savoir. Cela prend du travail, de la planification, des centaines d'entrepreneurs qui achètent des terrains, qui lotissent, qui bâtissent et qui font des plans. Cela prend beaucoup de travail et beaucoup d'énergie; 10 000 logements à 50 000 \$ l'unité, c'est une injection de 500 000 000 \$ dans l'économie, mais quand lui et tous les entrepreneurs au Québec se sont désâmés pour bâtir ces 10 000 ou ces 12 000 logements en six mois, on a perdu cela d'une claque avec l'affaire du F-18. Eh oui! 500 000 000 \$ dans un cas, 500 000 000 \$ dans l'autre. Mais c'est écrit dans le Devoir d'hier. M. Lalonde, selon le Devoir d'hier ou de ce matin, dit: "Nous rattraperons peut-être les 500 000 000 \$ d'ici 1995."
(12 h 20)

Ce n'est pas sérieux, c'est rire des gens. On s'est désâmé avec les entrepreneurs en construction, les salariés - tout le monde - et les municipalités. Il y a quand même 120 municipalités qui font partie de Corvée-habitation, dont la ville de Laval que représente le député de Chomedey, dont évidemment Montréal, Québec et Trois-Rivières, et j'en passe. Au-delà de 120

municipalités sont impliquées là-dedans pour créer de l'activité économique. Et d'une claque, nos efforts de six mois sont annulés par l'affaire du F-18. Les 500 000 000 \$ qu'on a injectés dans l'économie pour construire 10 000 maisons, d'un autre côté, ont été annulés par cela. Il faudrait qu'on fasse ces comparaisons.

J'ai donné des chiffres pour le Québec, que la SCHL vient de publier. La ville de Montréal. Je parlais avant-hier à M. Lamarre, le président du comité exécutif, qui m'annonçait que la valeur des permis de construction résidentielle émis par la ville de Montréal, de janvier à mai de cette année, donc pour cinq mois, est, cette année, de 98 000 000 \$; presque 100 000 000 \$ de permis de construction résidentielle à Montréal contre 51 000 000 \$ l'année dernière. La seule ville de Montréal, pendant les cinq premiers mois de l'année, a émis pour 100 000 000 \$ de permis de construction résidentielle contre 51 000 000 \$ l'année dernière. Cela, aux dires du président du comité exécutif, c'est la meilleure performance depuis plusieurs années.

Bref, encore une fois, tout commençait à bien aller et tout commence à bien aller, mais il est trop tôt. Tous les observateurs sont d'accord pour dire que l'industrie a repris toute la vigueur qu'elle devrait avoir.

Le retrait du fédéral. Je ne voudrais quand même pas laisser croire là-dessus que l'indignation que j'ai manifestée est la mienne propre. J'ai ici des listes de télégrammes et de lettres que j'ai reçus. Ces lettres ne proviennent pas seulement d'individus. C'est évidemment le conseil d'administration de Corvée-habitation, mais cela représente quatre centrales syndicales, six associations patronales, l'Union des municipalités, l'Union des conseils de comté, les caisses populaires et les banques. C'est aussi l'APCHQ qui regroupe au-delà de 4000 entrepreneurs et qui dit ceci au fédéral: "Comme suite à l'épuisement prématuré des fonds alloués au programme canadien d'encouragement à l'accession à la propriété, l'APCHQ désire vous rencontrer afin d'expliquer la situation désolante qui en découle. La crédibilité de votre gouvernement auprès de l'industrie est en jeu. Nous croyons qu'il y va de votre intérêt et de l'intérêt des membres de notre association de nous rencontrer au plus tôt." Je pourrais continuer parce qu'il y a trois télégrammes et ils deviennent de plus en plus durs, du premier au troisième; c'était seulement du premier dont j'ai parlé.

Une autre association, la Fédération de la construction du Québec, qui regroupe 4000 entrepreneurs en construction, a réagi de façon catégorique à cette décision du fédéral de se retirer de ce programme. Après cela, ce sont les associations sectorielles;

l'Association des constructeurs du Bas-Saint-Laurent, représentant 300 entrepreneurs; l'Association de la région de Brome-Missisquoi - ce n'est pas Mégantic-Compton, celle de Brome-Missisquoi - les 160 entrepreneurs en construction de la région du coin; les entrepreneurs en construction de l'Estrie, la région de l'Estrie; la ville de Montréal; le comité exécutif de la ville de Montréal qui a aussi envoyé un télégramme au fédéral pour dire qu'il avait été fort surpris d'apprendre le retrait du fédéral de ce programme et il se demandait s'il s'agissait d'une erreur ou d'une modification des politiques; il mentionne évidemment que ceci causera un sérieux préjudice à la construction. Le maire de Québec, M. Jean Pelletier, a aussi envoyé son télégramme. L'Union des municipalités du Québec a réagi aussi violemment à ce retrait. Tout ce monde a décidé de réagir parce que, encore une fois, c'était carrément injuste, c'était carrément duper les citoyens. Nous avons décidé, quant à nous, de prendre toutes les mesures et de faire en sorte que nous puissions offrir aux Québécois les avantages de Corvée-habitation.

Cependant, avant de venir à ces avantages, il faudrait quand même que les Québécois se souviennent que ce régime fédéral, qui nous sert moins bien en temps de prospérité, finalement, nous fait encore plus mal en tant de crise. Que voulez-vous? Tous les télégrammes que j'ai reçus de toutes les associations de construction, des municipalités, des unions, sont unanimes là-dessus. Il faudra que les gens se souviennent de cela. Nous avons alors décidé de nous retourner vite. C'est à peu près vers le 5 mai que la réponse nous est arrivée, à savoir qu'il n'y avait plus d'argent. On l'a su officiellement le 2 mai mais, graduellement, ça s'est concrétisé.

Le ministre des Finances du Québec, dans son discours sur le budget, a annoncé les nouveaux paramètres de Corvée-habitation. Je voudrais les rappeler parce qu'ils sont importants. Le député de Mégantic-Compton s'intéressait, par des questions qu'il a posées en Chambre, à la baisse des taux d'intérêt. Qu'a fait Corvée-habitation, phase III, qu'on a devancée? Normalement, la phase III ne devait commencer que le 15 juillet. Cela a été annoncé en partie dans le discours sur le budget, ce sont des taux d'intérêt de 9,5% garantis pour trois ans; on a descendu en bas des deux chiffres.

Deuxièmement, une subvention de capital au comptant de 2000 \$ plus une autre somme de 1000 \$ si la municipalité subventionne également au moins 1000 \$. Donc, ça veut dire une possibilité de subvention de capital de Corvée-habitation de 4000 \$. Troisièmement, ce que nous avons fait, nous avons permis également la

déduction jusqu'à concurrence de 10 000 \$ du Régime enregistré d'épargne-logement, mais ce n'est évidemment pas concurrent avec les 4000 \$ ou les 3000 \$ de subvention de capital; c'est un ou l'autre.

Cela, ce sont des mesures qui avaient été annoncées dans le discours sur le budget. Dans les jours qui ont suivi, j'ai annoncé d'autres conditions de Corvée-habitation. Ces conditions sont les suivantes. Dans une conférence de presse que j'ai faite dans le cadre de l'Archifête, j'ai annoncé que Corvée-habitation allait dorénavant être ouvert dans un certain nombre de directions nouvelles. Premièrement, Corvée-habitation sera ouvert dorénavant au recyclage d'immeubles désaffectés en logement. Deuxièmement, j'ai annoncé que Corvée-habitation serait dorénavant ouvert aux organismes sans but lucratif et aux coopératives d'habitation pour la construction neuve. Troisièmement, j'ai annoncé que Corvée-habitation serait ouvert également aux organismes à but non lucratif et aux coopératives d'habitation pour l'achat-restauration, l'achat de vieux immeubles, de vieilles maisons, et leur restauration. Quatrièmement, j'ai annoncé que Corvée-habitation serait ouvert au secteur locatif. Cinquièmement, j'ai annoncé que Corvée-habitation serait ouvert aux travailleurs de la construction qui contribuent dans le fonds de Corvée-habitation à l'autoconstruction, pour les gens, les vrais travailleurs de la construction qui bâtissent eux-mêmes leur maison. Donc, ouverture considérable du côté des bénéficiaires possibles.

(12 h 30)

J'ai également annoncé à cette occasion des bénéfices financiers supérieurs. En effet, j'ai annoncé que les coopératives d'habitation et les organismes sans but lucratif qui bâtiront des immeubles neufs dans le cadre de Corvée-habitation, et parce qu'ils n'auront pas droit, ne se qualifiant pas, au programme fédéral de subvention, pourraient bénéficier d'une subvention de capital de 3000 \$; que s'il s'agit d'achat-restauration, la subvention de capital sera de 2000 \$ et que dans le cas des travailleurs de la construction qui contribuent au fonds de Corvée-habitation, c'est 1000 \$ de plus que nous leur donnons au-delà des 2000 \$ accessibles pour tout le monde pour bâtir eux-mêmes leur propre maison.

Ces avantages font de Corvée-habitation un programme unique en son genre qu'aucune autre province n'a présentement. Croyez-moi, j'ai vérifié dans chacun des cabinets ministériels pour chacune des provinces et il n'y a aucun programme qui approche de près ou de loin Corvée-habitation.

Tout ceci pour dire que c'est tout seul, finalement, après le retrait inopiné du fédéral, qui avait d'ailleurs décidé de faire

bande à part dès le départ, que nous allons nous en sortir. Ce n'est pas nouveau. Les efforts faits dans le domaine de l'habitation sont considérables. Je voudrais rappeler quand même que le jeune ministre que j'ai le plaisir de diriger...

M. Bélanger: ...

M. Tardif: Sans doute que le député de Mégantic-Compton, en faisant des réflexions sur l'âge des titulaires, ne me visait pas personnellement, mais c'est vrai qu'on est dans un métier, peu importe le ministère où on est, où on vieillit très vite, M. le Président.

Ceci dit, depuis que je m'occupe d'habitation - cela remonte quand même à sept ans comme ministre des Affaires municipales - le nombre de logements sociaux au Québec a doublé. Il est passé de 19 000 à près de 40 000. Le nombre des différents logements à loyer modique que l'on loue pour les mettre à la disposition des familles est passé de 1100 en 1976 à 3600 maintenant.

En 1976 le Québec ne s'occupait pas du logement des Inuits; maintenant nous nous occupons de 850 logements dans le Grand-Nord. En 1976, les logements coopératifs étaient inexistantes et le peu qu'il y avait eu avait dû être repris par la SHQ; maintenant c'est près de 6000 logements coopératifs, grâce à LOGIPOP, qui fonctionnent.

En 1976, quand nous sommes arrivés, le supplément au loyer n'existait pas; maintenant au-delà de 4000 familles en profitent. En 1976 le programme Logirente d'allocation-logement n'existait pas; maintenant ce sont plus de 20 000 personnes âgées qui en profitent.

En 1976, le programme d'aide à l'accession à la propriété n'existait pas. Ah! il y avait bien eu le programme d'habitation familiale créé par M. Duplessis en 1948 et que les libéraux devant nous avaient aboli en 1974. Le programme d'aide à l'accession à la propriété qu'on a créé a bénéficié jusqu'à maintenant à plus de 18 000 ménages québécois. Ce sont 1000 familles par mois qui en ont profité. Évidemment, il y a eu aussi Corvée-habitation dont on a vu les résultats tantôt.

L'on me permettra également d'être particulièrement fier d'autres réalisations qui sont passées à peu près inaperçues. Dans le cadre de l'Archifête - oui, je vais faire de la réclame - j'ai eu le plaisir de lancer la première revue du ministère de l'Habitation qui s'appelle "Logis", bâtiments anciens, usages nouveaux. Ce qui intéressera peut-être la députée de Chomedey là-dedans, le député de Mégantic-Compton aussi j'espère, c'est que cela raconte l'histoire de 32 écoles ou couvents qui ont été recyclés en logements et qui ont amené la production d'à peu près

1200 logements au Québec. Ces expériences de recyclage, qui se sont faites avec la collaboration des municipalités, du milieu, des coopératives, sont très intéressantes. On en voit un certain nombre d'exemplaires près de la colline parlementaire, ici, avec le couvent du Bon Pasteur et l'ancien hôpital Jeffery-Hale. D'autres ont eu lieu en Abitibi, à Sherbrooke, et, évidemment, à Montréal. Ce qui est intéressant, c'est que dans cette première publication du ministère, qui est d'ailleurs vendue chez l'Éditeur officiel du Québec, on a obtenu la collaboration de plusieurs observateurs intéressés dans la protection du patrimoine et ils nous ont donné un fier coup de main à la réalisation de cette première publication du ministère ce qui, encore une fois, a amené la production de 1200 logements.

À cette époque, la députée de Chomedey agissait comme critique de l'environnement, avec une préoccupation écologique d'économie d'énergie. Même si elle le sait sans doute, je lui rappellerai que le mot "écologie", d'après ses racines grecques, origine du mot "oikos" signifiant d'abord "maison"; avant même de s'appliquer à la totalité de l'environnement, le mot "écologie" devrait d'abord s'appliquer à la science de la maison. Cette distinction, cette nuance étant faite, la réaction que nous avons trop souvent eue comme société quand un immeuble ne servait plus était de passer le bulldozer dessus; aujourd'hui, nous voulons les redonner à la population en les recyclant, en leur donnant une nouvelle vocation. Je pense que cette autre réalisation du ministère, qui est racontée là-dedans, méritait d'être soulignée.

Je désire remercier toutes les personnes qui, à titre de membre d'une coopérative, d'une municipalité, d'un conseil municipal, des professionnels, des architectes, des ingénieurs et j'en passe qui nous ont ou bien appuyés dans cet effort pour sauver le patrimoine ou bien dans l'effort de raconter les histoires de ces recyclages, de ces sauvetages de maisons. Je les remercie vivement ici pour cette gracieuse collaboration.

Les chiffres qui sont sortis ce matin nous indiquent que la construction domiciliaire a repris. J'avais retenu l'article du Soleil: La construction en hausse de 172%. C'était le mois dernier. Depuis ce temps, c'est rendu 246%.

M. Rocheleau: Grâce au fédéral.

M. Tardif: Malgré la disparition des 3000 \$ du fédéral. Je remarque que le député de Hull, qui vient d'arriver, n'a rien suivi de la conversation.

M. Rocheleau: Cela paraît beau.

M. Tardif: Non, ce n'est pas un beau dossier à défendre, ne vous collez pas à celui-là, M. le député de Hull. Ce n'est pas un beau dossier, le milieu de la construction et votre collègue vous le diront, d'ailleurs.

La production de logements a aussi amené la résorption du problème du manque ou de la pénurie de logements. D'ailleurs, il n'y a jamais eu pénurie complète. Le taux de vacances, l'année dernière, était d'à peu près 1,7 %; cette année, il est à peu près de 2,7 % ou 3%, ce qui est intéressant pour permettre à la loi de l'offre et de la demande de jouer.

La Presse titrait donc, le samedi 21 mai: Logement, la crise se résorbe. Les locataires aussi profiteront de la reprise de la construction. Il suffit de voir ce qui se passe en termes de diminution des pressions à la Régie du logement pour fixation du loyer parce qu'il y a plus de logements disponibles. La troisième conséquence de ces programmes est que, pour la première fois depuis 1976, au Québec, ce n'est plus vrai que nous sommes majoritairement un peuple de locataires. Depuis 1976, alors que c'était à peu près kif-kif, 50-50, maintenant, nous comptons une nette majorité de propriétaires. Au recensement fédéral de 1981, les données sont à peu près de 55% de propriétaires contre 45% de locataires. Sur une période de cinq ans, le nombre de propriétaires dans la région de Montréal a augmenté de 75 000 et dans l'ensemble du Québec, de 262 000. Ce n'est donc plus vrai que la majorité des Québécois sont locataires; c'est maintenant 55% de personnes qui sont propriétaires du logement qu'elles habitent.
(12 h 40)

Dans le cas des ménages familiaux, la proportion est encore plus forte. C'est deux ménages sur trois, 66 2/3%, qui sont propriétaires de leur logement dans le cas des ménages familiaux. C'est depuis 1976, et c'est particulièrement vrai au cours des dernières années, des derniers mois, à la suite des programmes d'aide à l'accession à la propriété.

Donc, impacts considérables. La construction reprend. Les emplois sont créés. La pression sur le stock locatif diminue. On voit qu'une majorité de Québécois sont propriétaires de leur logement. Évidemment, à partir de là, une des questions qu'on peut se poser, c'est: Qu'en est-il quand même de certaines critiques qui ont été formulées, relativement à ce que j'ai entendu, d'ailleurs, dans certains discours? Évidemment, je me ferai fort de souligner, de relever particulièrement certains points soulevés par le député de Hull, parce que certains chiffres qu'il a cités m'intéressaient. Je suis donc allé aux sources. Je suis donc allé vérifier.

Sur ce plan, certains chiffres qu'il a cités ne sont pas très crédibles. Il a pris des

périodes de référence qui, évidemment, convenaient à son illustration, mais qui ne tiennent pas à l'analyse des faits. Tout cela s'inscrit dans une espèce de rengaine: On est trop petits, on n'est pas capables, on est trop faibles, on est trop taxés. En un sens, c'est vrai qu'il y a plus de taxes au Québec. Qu'est-ce que vous voulez? Quand vous êtes obligés de maintenir un double régime, quand vous êtes obligés de représenter vos intérêts vous-mêmes à l'étranger et avoir des gens d'Ottawa qui le font, quand vous êtes obligés de payer un système scolaire anglophone et un francophone, quand vous êtes obligés de payer un système hospitalier francophone et un anglophone, c'est normal que cela coûte plus cher à cause de cela, M. le Président. C'est la première raison.

La deuxième raison, M. le Président. Il nous a dit: Il y a plus de chômeurs. Quand on voit les coups qu'on vient de se faire faire avec le F-18, c'est normal. Mais je voudrais aller voir le député de Hull, parce qu'il nous dit: Tout coûte plus cher au Québec. Il cite des chiffres. Dans cette publication que j'ai décidé d'utiliser, qui n'est pas la publication du député de Hull, mais celle du Bureau de la statistique du Québec, et dont les sources sont toutes indiquées en notes infra, que ce soit Statistique Canada, la SCHL ou ailleurs, on y apprend un certain nombre de choses qui vont, sans aucun doute, intéresser le député de Hull, parce que, encore une fois, il a dit: Tout coûte plus cher au Québec.

J'ai ici le prix total moyen des nouvelles maisons individuelles financées aux termes de la loi dite nationale sur l'habitation pour le Canada et certaines régions urbaines. C'est tiré de l'annuaire de Statistique Canada. Je lis: "Ville de Halifax, en 1980 - je m'excuse, mais les dernières données publiées par Statistique Canada remontent à 1980 - 46 000 \$; ville de Québec, 51 000 \$; ville de Montréal, 50 000 \$; ville de Hull, 56 996 \$; - maintenant, puisqu'il comparait l'Outaouais québécois, comme il dit, avec Ottawa, la même maison - Ottawa, 74 299 \$; Toronto, 79 841 \$; Vancouver, 81 957 \$; Edmonton, 82 033 \$; Calgary 86 700 \$. Évidemment, ce sont les chiffres de 1980. Je me suis dit: Est-ce qu'il est possible d'avoir des chiffres quand même un petit peu plus... M. le Président, est-ce qu'il est possible d'avoir... Allez donc dire cela à des gens de Vancouver que vous allez comparer à Schefferville. J'ai voulu avoir des données plus fraîches que celles de 1980 et que celles du député de Hull. Trust Royal: étude sur les prix des maisons au Canada au 1er janvier 1983. Cela n'a rien de péquiste. Prix moyen des maisons au 1er janvier, pour un bungalow: Montréal, 59 000 \$; Winnipeg, 72 300 \$; Toronto, 108 000 \$; Calgary, 122 900 \$; Vancouver, 137 300 \$. Royal

Trust: étude sur les prix des maisons au Canada au 1er janvier 1983. L'argument du député de Hull qu'il en coûte plus cher pour tout au Québec ne tient pas en ce qui concerne un paquet de choses, mais en particulier dans le domaine du logement et de l'habitation. Je dirais particulièrement dans le domaine du logement et de l'habitation.

J'ai voulu aller plus loin dans les annuaires statistiques pour lui montrer son erreur puisque, dans le domaine de l'habitation, une des composantes importantes du prix des maisons, c'est le prix des terrains. Il y avait une donnée disponible sur le prix des terrains. Prix moyen des terrains à Montréal, en 1983, selon la Société canadienne d'hypothèques et de logement: 6565 \$. La ville de Hull, 10 600 \$. C'est déjà quand même 4000 \$ de plus. Non, ne réglons pas le problème de Hull et de Hull-Ouest ici. C'est la région métropolitaine de Hull selon Statistique Canada, d'accord? Encore une fois, le député de Hull disait que cela coûtait plus cher du côté québécois que du côté ontarien. Je vais lui montrer que la même cabane coûte 25 000 \$ de plus outre Outaouais, du côté de l'Ontario. Le terrain tout seul, sans cabane, 10 600 \$ à Hull, 21 300 \$ à Ottawa.

Encore une fois, ne parlons pas de la main-d'oeuvre. Ne mettons pas cela sur le dos de l'OCQ et de la construction au Québec. C'est le prix du terrain tout seul. Le député de Hull ne peut pas soutenir qu'en matière d'habitation et de logement les coûts sont plus élevés au Québec qu'en Ontario. C'est faux, M. le Président. C'est tout le contraire. C'est au Québec qu'il en coûte le moins cher pour vivre. Les chiffres qu'il a pris pour montrer la plus-value, l'équité plus grande qui échoirait à un immeuble du côté de l'Ontario par rapport au Québec sont tronqués. Ils ne résistent pas à l'analyse des faits puisqu'au contraire, au cours de la dernière décennie, la valeur des propriétés, s'il y a une chose, a augmenté un peu plus au Québec, toutes proportions gardées, qu'ailleurs au Canada ou que la moyenne canadienne. Donc, M. le Président, sur ce plan, également, l'analyse du député de Hull ne tient pas, et ce n'est pas vrai de dire qu'il en coûte plus cher au Québec qu'ailleurs. Je sais ce que le député de Hull va me dire, surtout lorsqu'il compare des taxes. Ce que le député de Hull ne dit pas et ce qu'il devrait savoir pertinemment, ayant été maire d'une ville, c'est que, dans toutes les autres provinces, les infrastructures sont payées dans le coût d'achat de la maison et non pas en taxes municipales, de sorte que lorsqu'il compare les comptes de taxes au Québec avec ceux des autres provinces sur le plan municipal, ce n'est pas juste ce qu'il fait. Ce n'est pas juste et il devrait le savoir.

Une voix: ...

M. Tardif: Ce n'est pas la seule raison. Il y a d'autres raisons également.

Je pense que je dois à la vérité de rétablir ici les faits quant à la différence de taxation entre les municipalités au Québec et celles du reste du Canada.

Le Vice-Président (M. Rancourt):
Pouvez-vous conclure, s'il vous plaît?
(12 h 50)

M. Tardif: Je dois conclure? Trois minutes? D'ailleurs, j'inviterais - en terminant, M. le Président, avec votre indulgence - les députés de l'Opposition à lire cet annuaire parce qu'on y apprend toutes sortes de choses. Je l'ai parcouru en fin de semaine. On y constate, entre autres, que la part de la valeur ajoutée dans la construction en l'Ontario, qui était de 35% en 1971, a chuté à 26%. La part de l'Ontario dans l'ensemble des activités de construction au Canada est passée de 35% en 1971 à 26% en 1980. Donc, en d'autres termes, l'Ontario a vu sa part d'activités reliées à la construction diminuer considérablement. Au Québec, par ailleurs, relativement parlant, alors qu'en 1971 on bâtissait ou mettait dans la construction à peu près 60% de ce que l'Ontario y consacrait, en 1980, c'est 79% par rapport à l'Ontario que nous mettons comme valeur ajoutée, ou comme activités économiques dans l'industrie de la construction. La preuve est faite par neuf que s'il y a un endroit en Amérique du Nord - je ne parle pas du Canada - où cela coûte moins cher pour vivre, c'est effectivement au Québec, et particulièrement au titre du logement. Toutes les données sont là. À moins d'avoir des visières, à moins de déformer systématiquement les faits, il faut se rendre à l'évidence. Parlez tout simplement à tous les Québécois - si on ne veut pas consulter les annuaires - qui ont voyagé un peu. Il n'y a aucune commune mesure, et il y a d'autres facteurs que la fiscalité et la taxation. Au Québec, nous avons une industrie de la construction productive. Nous avons une industrie de la construction qui est concurrentielle. Nous avons plusieurs petits entrepreneurs, alors que l'industrie de la construction est monopolisée en quelques mains dans la plupart des autres provinces. Trois promoteurs se partagent tous les terrains dans un rayon de 25 milles de Calgary. Ils contrôlent les prix. La situation monopolistique explique également une bonne partie de la différence dans ce qui se passe. Il suffira au député de Hull, si cela l'intéresse, de relire un livre de James Lorimer, "La Cité des promoteurs", pour voir quand même que la différence se situe au niveau structurel de la construction et non pas dans ces épiphénomènes qu'il a évoqués.

Il faudra qu'on prenne conscience que dans ce genre d'activités, l'Opposition en répandant ce genre de fausseté ne sert personne. Elle risque même d'annuler les efforts que font les entrepreneurs en construction du Québec et les municipalités pour relancer la construction. Surtout que dans le Globe and Mail - encore une fois, ce n'est pas une lecture péquiste - de vendredi "June, the 3rd": "Ottawa may impact with Ontario on public housing", qu'eux aussi, en Ontario ont toutes les raisons de ne pas être satisfaits des politiques annoncées, même pas annoncées par le gouvernement fédéral, en matière d'habitation. Ce n'est pas propre au Québec. Il faudrait quand même arrêter de penser que... Je pourrais avoir les réactions de tous les autres ministres de toutes les autres provinces. C'est M. Bennett de l'Ontario qui réagit aux politiques annoncées par Ottawa en matière d'habitation.

Le projet de loi no 24 qu'on a devant nous - et je termine là-dessus - nous permet d'élargir les pouvoirs de l'organisme, nous permet de réglementer pour mieux parvenir aux fins.

Il y a évidemment des mesures également qui touchent le courtage immobilier. Je sais que le député de Mégantic-Compton voulait me faire des commentaires là-dessus, mais on les accueillera de bonne part si tant est qu'ils sont pertinents.

La loi a créé des sanctions ou permet d'établir des sanctions pour les gens qui contreviendront aux dispositions de Corvée-habitation en termes de non-contribution, non-cotisation ou non-travail sur les chantiers. Également, la loi vient amender certaines dispositions de la Régie des entreprises en construction de façon, par exemple, à faciliter la vie des gens. Le courtage immobilier, par exemple, était obligé de renouveler 10 000 permis d'un coup. Tous les permis venaient à échéance le 30 du mois; nous les étalerons maintenant, comme c'est le cas pour les plaques d'immatriculation. Autant de mesures qui viennent faciliter la vie des gens.

Je tiens également - d'ailleurs, je crois que c'est là-dessus que le député de Mégantic-Compton voulait intervenir - à dire que nous changeons la notion de vendeur d'immeubles. En principe, lorsque vous vendez votre propriété et que M. le député de Mégantic-Compton l'achète; il est l'acheteur et vous êtes le vendeur. Celui qui est entre les deux, est-ce qu'il est courtier? Est-ce qu'il est vendeur? Dorénavant, nous proposons que cet intermédiaire s'appelle agent d'immeuble. C'est ce que nous faisons dans ces dispositions, plus un certain nombre d'autres mesures qui, encore une fois, visent à accélérer l'administration, à rendre la vie plus facile à ceux qui ont à transiger avec ces organismes et régies, bref, tout pour

faire en sorte que le bâtiment qui a commencé à renaître au Québec puisse continuer et véritablement être ce fer de lance d'une véritable relance économique que tout le monde appelle de tous ses vœux. Merci, M. le Président.

Le Vice-Président (M. Rancourt): M. le député de Mégantic-Compton.

M. Bélanger: M. le Président, étant donné l'heure, je demanderais la suspension du débat.

Le Vice-Président (M. Rancourt): Est-ce que cette motion de suspension du débat est adoptée?

Des voix: Adopté.

Le Vice-Président (M. Rancourt): Adopté. M. le leader adjoint du gouvernement.

M. Boucher: M. le Président, je demande la suspension de nos travaux jusqu'à 15 heures.

Le Vice-Président (M. Rancourt): Est-ce que cette motion de suspension est adoptée?

Des voix: Adopté.

Le Vice-Président (M. Rancourt): Donc, nos travaux sont suspendus jusqu'à 15 heures.

(Suspension de la séance à 12 h 56)

(Reprise de la séance à 15 h 03)

Le Vice-Président (M. Jolivet): À l'ordre! Vous pouvez vous asseoir. Nous allons reprendre le débat sur le projet de loi no 24, Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant l'habitation et la protection du consommateur.

La parole est au député de Mégantic-Compton.

M. Fabien Bélanger

M. Bélanger: Merci, M. le Président. Il m'est agréable de prendre la parole cet après-midi en réplique au ministre de l'Habitation concernant le projet de loi no 24, Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant l'habitation et la protection du consommateur.

Je voudrais commencer immédiatement par relever quelques remarques non fondées qu'a faites le ministre de l'Habitation et qui doivent être replacées dans leur contexte. Il a d'abord parlé des taux d'intérêt. Il a dit que si la construction au Québec avait connu une chute aussi dramatique, c'était

évidemment, dans l'idéologie péquiste, la faute du fédéral.

Même si la Banque du Canada est de juridiction fédérale, il faut quand même se replacer dans le contexte des choses. Est-ce que nous pouvions avoir au Canada une politique "made in Canada", comme a tenté de faire le Mexique, comme a tenté le gouvernement socialiste de la France, pour se ramasser avec un franc dévalué et la pire crise économique qu'ils aient jamais connue? C'est un peu de la fraude intellectuelle, M. le Président, que de tenter de faire croire aux Québécois qu'un Québec souverain aurait été exempt de ces taux d'intérêt élevés en Amérique du Nord. C'est impensable et c'est incroyable de dire de telles choses avec sincérité.

Tout le monde le sait, tout le monde l'a dit, les taux d'intérêt ont été faits non pas à partir d'Ottawa mais à partir de Washington. Comment voulez-vous que nous ici, étant 6 000 000 de Québécois, puissions passer outre aux politiques restrictives qu'ont connues les États-Unis? Si la France ne peut pas s'en exempter, si l'Allemagne ne peut pas s'en exempter, si la communauté européenne ne peut pas s'en exempter, comment nous, isolés, aurions-nous pu nous exempter de ces taux d'intérêt?

C'est évident qu'il fallait maintenir notre dollar. C'est évident qu'il fallait que nos taux d'intérêt soient plus élevés qu'aux États-Unis pour maintenir notre dollar. C'est un secret de polichinelle que, comme gouvernement péquiste qui veut à tout prix trouver tous les moyens de séparer le Québec du reste du Canada, ils ont là une occasion en or, l'occasion rêvée de tenter de faire croire aux Québécois que n'eût été le fait que nous soyons liés au Canada, ç'aurait été différent. Je crois que les Québécois sont assez matures, assez intelligents pour faire la différence.

Une autre remarque. Le ministre de l'Habitation et de la Protection du consommateur nous a dit que le fédéral avait coupé court à ses 3000 \$, n'avait pas tenu ses engagements, etc. C'est vrai, le gouvernement fédéral avait annoncé une subvention de 3000 \$, un programme qui devait se terminer à la fin de mai 1983. Dès le début de mai, le ministre responsable de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, M. Roméo LeBlanc, a annoncé qu'il ne pouvait plus accepter de demandes parce que les fonds étaient tout simplement épuisés. Qu'est-il arrivé depuis ce temps? Il est arrivé des choses, et il me fait plaisir de les rappeler. En tant que porte-parole en matière d'habitation, au nom de ma formation politique, j'ai immédiatement émis un communiqué de presse condamnant cet abandon. J'ai également, au nom de ma formation politique, envoyé un télégramme à M. LeBlanc lui disant que c'était impossible,

que c'était même insensé de mettre fin à un programme aussi brusquement.

Que s'est-il passé depuis? On a maintenant la certitude que toutes les maisons vendues au 5 mai seront admissibles à la subvention de 3000 \$. Pourquoi le fonds s'est-il vidé si rapidement? Je vais vous le dire. Il y a des constructeurs de bonne foi - probablement que si j'avais été encore en affaires, j'aurais fait la même chose - qui en ont profité pour mettre un grand nombre d'habitations en chantier, allant même parfois jusqu'à 1000 unités. On se préparait deux ans d'avance à annoncer: maison admissible au subside de 3000 \$ du gouvernement fédéral. C'était intéressant pour les constructeurs, on ne peut pas les blâmer.

Il est arrivé autre chose. J'ai fait valoir l'incohérence de ce gouvernement péquiste. Au même moment où le fédéral annonçait une subvention de 3000 \$, ce gouvernement a profité de cette période pour imposer un gel des permis de construction dans le cadre du schéma d'aménagement. À cet égard, je suis fier d'avoir aidé des milliers de Québécois à obtenir les 3000 \$ de subvention puisque le programme a été étendu, en milieu rural, aux municipalités de moins de 5000 habitants, jusqu'au 15 juin 1983. Le ministre de l'Habitation et de la Protection du consommateur, qui est censé être au courant de ces choses-là, pourquoi ne l'a-t-il pas dit ici, ce matin? C'est beau d'attaquer le fédéral, c'est beau de faire constamment de la politique, mais je crois que le dossier de l'habitation, entre autres, est trop important pour qu'on se limite à des petites chicanes partisans. Il est trop important, aussi bien du point de vue économique que du point de vue social. S'il y a une chose dont on ne peut pas se passer au Québec, vous le savez, c'est la nourriture et le logement. On ne devrait pas profiter du logement pour tenter de faire de la politique partisane.

Il faut dire une autre chose également. C'est vrai que le subside direct de 3000 \$ est abandonné, mais le gouvernement fédéral n'a pas abandonné toute mesure incitant les gens à devenir propriétaires. Au contraire, on a modifié le programme. Au lieu des 3000 \$, on a dit: Maintenant, il y aura la possibilité d'enregistrer un régime d'épargne-logement et d'y investir jusqu'à 10 000 \$. Prenons l'individu qui paie le moins d'impôt au fédéral, 15%. Il a quand même un bénéfice de 1500 \$. Donc, on n'a pas abandonné totalement le programme d'accession à la propriété. On l'a tout simplement changé. (15 h 10)

Je pense que cela s'imposait, il fallait rétablir les faits et ces faits-là, je mets quiconque en face au défi de les démentir. C'est la pure vérité et la stricte vérité.

Le ministre nous a parlé également de

l'augmentation des mises en chantier. C'est vrai, il faut le reconnaître et nous en sommes extrêmement fiers. Si on peut sentir là une reprise économique, tant mieux pour les Québécois, tant mieux pour les Canadiens, tant mieux également pour ceux qui auront la chance d'habiter une nouvelle résidence. Mais les mises en chantier n'ont pas augmenté seulement au Québec. Elles ont augmenté dans l'ensemble du Canada. Les taux d'intérêt qui ont chuté, c'est la principale cause des mises en chantier; c'est évident.

Les taux d'intérêt ont baissé. Ils sont revenus à des taux convenables maintenant. On n'en a pas entendu un, de l'autre côté, nous dire que c'était la faute du fédéral. S'ils baissent, c'est la faute des États-Unis. S'ils augmentent, c'est la faute du fédéral. C'est cette politique qu'on nous sert ici. Il faut dire également que non seulement les mises en chantier de maisons neuves ont augmenté, mais il y a également la vente de résidences existantes, qui connaît une assez bonne performance de ce temps-ci. Il faut reconnaître également - j'ai été le premier à le reconnaître, l'année dernière, lorsqu'on a adopté la loi 82 - que le programme Corvée-habitation est définitivement un programme qui facilite et qui avantage énormément la reprise de la construction domiciliaire. Il faut également ajouter à cela que la plupart des municipalités du Québec ont fait leur part. Elles ont même fait leur très grande part. La ville de Montréal, entre autres, avait commencé bien avant Corvée-habitation. Depuis ce temps, depuis que Corvée-habitation les a incitées à s'impliquer davantage, plusieurs municipalités se sont prévaluées de la loi no 82 pour faire en sorte que l'habitation au Québec reconnaisse cette reprise qui était essentielle pour nos travailleurs, qui était essentielle également pour s'assurer qu'au Québec nous ayons un assez grand nombre de logements pour toutes nos familles.

Nous allons évidemment voter pour ce projet de loi no 24, sauf que j'aurai certains amendements à suggérer en commission parlementaire; j'y reviendrai tout à l'heure.

C'est évident qu'on ne peut pas voter contre une loi qui facilite l'administration du fonds de Corvée-habitation. Vous le savez, j'ai été un de ceux ayant dénoncé, à plusieurs reprises, la lenteur du conseil d'administration de Corvée-habitation à ajuster les taux d'intérêt. Alors qu'ils étaient encore à 13,5%, il y avait des banques qui offraient quasiment le même taux que Corvée-habitation et, sauf exception, le prêt était d'une durée d'un an dans les banques et celui de Corvée-habitation était d'une durée de trois ans.

Je surveille le ministre qui fait toutes sortes de signes. Il pense que je vais dire des mensonges. Il semblerait qu'on ait le

droit d'en dire maintenant, mais je n'en dirai pas, M. le Président. Mon intervention est préparée, je vais la faire à partir des notes que j'ai prises et ce ne sera que la stricte vérité.

Le Vice-Président (M. Jolivet): M. le député, je vais être obligé de vous interrompre pour ne pas que vous disiez des choses qui ne devraient pas être dites en cette Chambre. Vous avez dit et j'ai cru comprendre que vous attaquiez - si ce n'était pas votre but, j'aimerais bien que vous évitiez de le faire - la décision du président de ce matin et, cela, je ne peux pas le permettre. M. le député de Mégantic-Compton.

M. Bélanger: M. le Président, vous savez bien que je n'ai pas voulu attaquer la décision de la présidence, surtout pas vous. Voyons donc! Cela est tout simplement qu'on a conclu ici ce matin qu'on avait l'impression qu'on avait l'obligation de dire la vérité absolue. On s'est aperçu qu'il y aurait même des gens qui croient que les politiciens ne disent pas tous la vérité. M. le Président; si je vous ai offensé, je m'en excuse, je retire mes paroles et je vais continuer.

Je disais donc que j'ai été un de ceux ayant déploré la lenteur du conseil d'administration de Corvée-habitation à s'ajuster aux taux d'intérêt. Cela est d'une extrême importance parce que l'achat d'une maison, surtout au Québec, se faisait d'une façon plus intensive dans certaines périodes que d'autres. Cela se comprend parce que les locataires qui acquièrent une maison sont souvent liés par un bail. Donc, ils ne peuvent pas déménager et on sait également que ce n'est pas plaisant de déménager durant les mois de décembre et de janvier. Donc, il y a certaines périodes où c'est plus propice et c'est justement au cours de ces périodes que j'ai demandé, à coups de télégrammes et de communiqués de presse, au ministre d'intervenir pour abaisser ce taux d'intérêt qui était essentiel à la reprise dans le domaine de l'habitation.

Il y a autre chose, M. le Président. Le ministre de l'Habitation va avoir plus de responsabilités. Là encore, on ne peut pas être contre cela. J'ai été un de ceux qui ont mentionné que le ministre de l'Habitation devrait s'occuper de tout ce qui regarde l'habitation au Québec. J'ai même dit - je n'ai aucune hésitation à le répéter - qu'il ne devrait pas être associé à la protection du consommateur. Il y aurait suffisamment de travail au Québec en matière d'habitation pour avoir un ministre responsable à plein temps. Lorsque je parle d'un ministre responsable, vous me permettez de dire qu'un ministre responsable, cela ne veut pas nécessairement dire un ministre comme celui

que nous avons en ce moment. Cela veut dire un ministre qui serait capable de participer aux questions avec débat lorsqu'on parle d'abolition des cartes de classification dans le domaine de la construction. Cela veut dire un ministre qui aurait dû participer au débat d'urgence que nous avons eu ici pour tenter de demander aux travailleurs de la construction de renoncer volontairement à leur augmentation de salaire de 10%, prévue le 1er mai, pour tout simplement aider, encore une fois, les jeunes couples qui veulent acquérir une maison. C'est bien beau de subventionner et de trouver toutes sortes de programmes, mais s'il y avait lieu de le faire sans que l'État intervienne constamment, je crois que ce serait préférable.

Donc, c'est évident que nous souscrivons à ce que le ministre de l'Habitation prenne la responsabilité du courtage immobilier, mais je le mets en garde parce que, dans le projet de loi no 24, à l'article 7, il y a des mots qui me font peur, et je m'explique. On veut changer le titre de "vendeur" en "agent immobilier". Cela ne semble pas mauvais. C'est même très beau comme titre, mais cela peut avoir des implications. Depuis déjà au moins une cinquantaine d'années, au Québec, les constructeurs ont pris la bonne habitude d'avoir leur propre vendeur à l'intérieur de leur maison modèle. Les visiteurs peuvent visiter et acquérir une maison à partir du représentant du constructeur. Si on remplace le mot "vendeurs" par "agents immobiliers", seront-ils régis par la Loi sur le courtage immobilier, ce qui veut dire qu'on augmenterait une propriété d'environ 1800 \$ à 2000 \$? Ce n'est pas le travail, selon moi, du ministère de l'Habitation de faire en sorte que nos propriétés augmentent au Québec et de faire en sorte qu'un moins grand nombre de couples puissent acquérir une maison.

L'Association provinciale des constructeurs a mis au point une formule de classification qui garantit les travaux, d'une part, et qui garantit également les dépôts jusqu'à concurrence de 20 000 \$, c'est-à-dire qu'un jeune couple peut, en toute confiance, donner un dépôt de 500 \$, 1000 \$ ou 10 000 \$ pour l'achat d'une propriété et il est assuré qu'advenant le cas de faillite ou de disparition, comme c'est arrivé autrefois, l'entrepreneur sera assuré de récupérer son argent en entier.

Je comprends mal que le ministre qui cumule deux fonctions, en fait, incluant la protection du consommateur, soit prêt à laisser passer dans une loi comme cela un article qui ne protégera absolument pas les consommateurs. Au contraire, il les pénalisera et les pénalisera beaucoup.

J'espère qu'en commission parlementaire - le ministre a semblé laisser une porte

ouverte - nous pourrions revenir sur cela pour apporter des amendements à ces articles.

Il y a un autre article dans cette loi qui dit que la Régie des entreprises de construction aura dorénavant le pouvoir de déléguer à l'un ou à l'autre de ses employés le pouvoir de renouveler les permis. Je crois que cela s'imposait. Le délai pour l'obtention d'un permis d'entrepreneur en construction est déjà tellement long qu'une fois que ce permis a été établi, d'après la solvabilité et la compétence de l'entrepreneur, il est bien évident qu'on ne devrait pas refaire chaque fois le même processus pour l'émission d'un nouveau permis. Il s'agit qu'un employé de la régie puisse examiner le bilan de l'entreprise, s'assurer que ce sont les mêmes administrateurs, s'assurer de l'état financier de la compagnie avant de pouvoir émettre quasiment automatique un permis, sinon nous revenons encore une fois à ces délais, à cette bureaucratie que personne ne souhaite au Québec. Nous en avons suffisamment; au contraire, tentons d'en éliminer. Je crois que dans ce sens, le projet de loi est bienvenu. Du moins pour notre part, il n'y a aucun problème.

(15 h 20)

Il y a une autre chose qu'on veut modifier à la régie. C'est qu'on permettra maintenant l'émission d'un permis à un entrepreneur qui a fait faillite, qui a été victime d'une faillite, devrais-je dire, qui ne lui était pas imputable. Cela aussi est urgent. Nous savons tous la fragilité des entreprises en construction. Ce sont majoritairement, au Québec - et j'espère que cela le demeurera longtemps - de petites entreprises familiales où l'on retrouve fréquemment l'homme orchestre, qui est l'administrateur, qui est l'entrepreneur, qui est le conseiller, dont l'épouse occupe les fonctions de secrétaire, de comptable et de tout ce que vous voudrez. Donc, à cause de leur fragilité ces entreprises sont tellement vulnérables qu'il arrive parfois que des gens fassent une faillite qui ne leur est absolument pas imputable. Par exemple, on peut tout simplement exercer des fonctions ou prendre à contrat la construction de maisons pour un autre entrepreneur, et si l'autre entrepreneur, pour une raison ou une autre, fait faillite, automatiquement, la petite entreprise qui a fait la sous-traitance est entraînée et on la frappe d'une pénalité de trois ans avant de pouvoir avoir un permis. Je suis convaincu que ce sera sûrement une bonne chose, mais j'espère, encore une fois, qu'il faudra absolument que la faillite ne soit pas imputable à l'entreprise.

J'ai mentionné tout récemment au ministre que certaines entreprises obtiennent des permis tout en étant des spécialistes de la faillite. Après la troisième, la quatrième et la cinquième faillite, on trouve encore le

moyen, par la porte d'à côté, la porte d'en arrière quand ce n'est pas par la fenêtre, d'entrer à la régie et de ressortir avec un permis en poche. J'ai averti le ministre et c'est évident que j'y reviendrai de temps en temps pour m'assurer que cet abus est terminé.

Ce qu'il y a de plus malheureux, ici au Québec, c'est que nous n'avons pas cette politique globale d'habitation. On a des lois parfois tout à fait incohérentes. On n'est pas déterminé à reconnaître que l'habitation est un domaine essentiel au point de vue économique et au point de vue social. Ayant oeuvré dans ce merveilleux domaine pendant quinze ans, je suis en mesure de vous dire qu'il y a encore des municipalités, aujourd'hui, qui ne veulent pas desservir des terrains pour la construction domiciliaire. Je ne veux pas blâmer les élus municipaux. Dans certains cas, ils ont vécu de mauvaises expériences avec des entrepreneurs qui leur avaient promis de construire la ville tout entière en l'espace de quelques mois et, finalement, ces municipalités se sont retrouvées avec des centaines de terrains desservis et prêts à la construction sur les bras, et ce sont les contribuables qui ont dû en assumer le coût.

C'est évident que, pour certaines municipalités, c'est risqué dans le moment de desservir à nouveau des terrains mais, là encore, il devrait y avoir des critères. Cela, c'est le ministère de l'Habitation qui devrait s'en occuper. Actuellement, pour desservir des terrains pour la construction, le constructeur doit avoir affaire à peu près à trois ou quatre ministères: celui des Affaires municipales, de l'Environnement, la régie des eaux et les terres et forêts pour la subdivision. Cela, je ne me l'explique pas et je ne le comprends pas.

Nous avons maintenant un ministre de l'Habitation qui devrait prendre en main la totalité de ces interventions. Il devrait connaître le besoin pour chaque région, il devrait connaître également la capacité de payer de chacune des municipalités. C'est évident que certaines municipalités peuvent se permettre 250, 300, 500 terrains desservis à l'avance afin d'attirer les entrepreneurs chez eux.

Il y a d'autres municipalités qui n'ont pas ces moyens mais, par contre, dont le besoin se fait sentir dans leur région. Il devrait y avoir un mécanisme quelconque qui permette au constructeur de s'adresser au ministère de l'Habitation; à partir de là, le ministère de l'Habitation ferait les autres démarches nécessaires pour s'assurer que finalement on développe au bon endroit et ainsi faciliter la tâche aux municipalités.

M. le Président, ce n'est pas la première fois que l'on parle de ce manque de politiques cohérentes, et on y reviendra un peu. La hausse de 10% que nous avons

connue au mois de mai dernier dans le domaine de la construction était une hausse peut-être méritée des travailleurs de la construction, mais lorsque vous avez un salaire horaire de 18 \$ et 19 \$ et que vous demandez 10% d'augmentation, cela représente 2 \$ l'heure, c'est-à-dire une augmentation de coût, pour la propriété, de 2000 \$. Donc, vous faites en sorte que plusieurs couples ne puissent même pas s'acheter une maison. C'est malheureux et c'est là que je déplorais l'absence du ministre lorsqu'on a eu ce débat ici en Chambre. Il n'était pas là et je ne comprends pas. On parlait des salariés dans le domaine de la construction, il est ministre de l'Habitation et il était tout simplement absent. Il n'était pas là non plus, en 1982, lorsqu'on a décrété cette augmentation de salaire de 10% pour 1982-1983. C'est pour cela que j'ai dit que, selon moi, le ministre de l'Habitation devrait voir à tout ce qui touche de près et de loin à la construction.

Il y a également un règlement de placement, dans le domaine de la construction, que nous avons contesté, que nous allons d'ailleurs continuer à contester, qui fait en sorte qu'on empêche encore des gens de travailler et qu'on empêche encore des propriétaires d'acquérir une maison à prix convenable, parce qu'il est obligatoire d'avoir maintenant une carte de compétence et également une carte de classification. Cela veut donc dire que vous éliminez 32 000 travailleurs compétents de la construction qui n'ont même plus le droit d'exercer leur métier.

Il y aurait lieu également, je l'ai dit et je vous le répète, de revoir le décret ou les conventions collectives dans le domaine de la construction. Ce n'est pas nécessaire qu'un menuisier qui travaille à la construction d'un bungalow, d'une maison unifamiliale reçoive le même salaire et soit soumis aux mêmes exigences que le menuisier qui doit travailler au 22e étage d'un quelconque hôtel d'une société internationale. La capacité de payer n'est pas la même et je crois que les travailleurs ont compris cela. Il ne reste qu'une chose, soit: que ce gouvernement-là le comprenne. Je crois qu'il y aurait lieu d'améliorer le sort des travailleurs de la construction, peut-être pas en leur donnant régulièrement des 10% d'augmentation mais en leur assurant la chance et le privilège de travailler à longueur d'année.

Je suis convaincu de cela parce que dès qu'on abandonne les programmes de subventions dans la construction domiciliaire, on voit immédiatement une chute dramatique des mises en chantier au Québec. Est-ce que nous sommes condamnés pour la vie à subventionner ce domaine? Je ne le crois pas. Il y aura certainement moyen de trouver d'autres politiques afin d'en arriver au même but: loger notre monde convenablement et

faire travailler nos travailleurs de la construction.

Je l'ai mentionné et je vous le répète, M. le Président, nous allons voter pour ce projet de loi. J'espère qu'en commission parlementaire, lors de l'étude article par article, nous pourrions bonifier très facilement les articles que j'ai mentionnés. Je suis convaincu que le ministre va reconnaître que c'est bien beau de changer un titre, mais il faut également s'assurer que ce changement de nom ou ce changement de titre n'entraînera pas de pénalité pour nos futurs acheteurs de maisons.

Comme je l'ai déjà mentionné, il m'a fait plaisir de participer à ce débat. Je ne prendrai pas le temps qui m'est alloué pour la réplique. Il ne sert à rien de parler une heure sur un projet de loi pour dire que nous sommes d'accord, que nous n'avons que quelques réserves, que je ferai d'ailleurs valoir en commission parlementaire. Comme le ministre a semblé laisser la porte ouverte, j'espère encore une fois que nous pourrions arriver à bonifier ce projet de loi, et ce dans l'intérêt des Québécois. Il ne faudrait pas croire que parce que nous sommes de l'Opposition nous ne voulons que du malheur pour les Québécois, nous ne voulons que dire: On a raison, ça ne fonctionne pas. Au contraire, s'il y a reprise dans le domaine de la construction, nous en sommes fiers et bien conscients. Plus que cela, lorsque nous serons de l'autre côté - le plus vite sera le mieux - nous ferons en sorte que cette reprise dans le domaine de la construction se maintienne non pas pour six mois ou pour un an, mais tout au long de notre mandat. Merci.

Le Vice-Président (M. Jolivet): M. le député de Saint-Hyacinthe.

M. Maurice Dupré

M. Dupré: Merci, M. le Président. Quand j'entends le député de Mégantic-Compton dire qu'ils ne veulent pas constamment le malheur de la population, j'ai très bien compris. J'ai quand même été heureux d'apprendre qu'ils sont d'accord. C'est à peu près toujours la même chose: ils parlent contre et ils votent pour. Ou ils parlent pour et ils votent pour à peu près toutes les lois qu'on présente; ils sont d'accord parce que c'est un bon gouvernement. La plupart du temps, ils sont d'accord.
(15 h 30)

Pour ce qui a trait à la politique monétaire, dont le député a parlé tantôt, il a dit que nous étions obligés de suivre les États-Unis. Encore là, je suis d'accord pour dire que nous sommes obligés de les suivre, mais pas de les devancer de 3% et dans certains cas de 4%. Il y a une différence très importante lorsque vous venez pour faire

le paiement de votre loyer, si on connaît les taux d'hypothèque. Je répète, comme l'a dit le ministre ce matin, que les hauts taux d'intérêt ont fait que la construction a connu une période lamentable.

Ce projet de loi modifie d'abord la Loi visant à promouvoir la construction domiciliaire de manière à permettre aux entrepreneurs qui n'ont pas de salariés à leur emploi de contribuer au fonds pour favoriser la construction domiciliaire et en retirer les avantages. Si on fait une brève rétrospective, on sait qu'au dernier trimestre de 1981-1982, il y avait un manque de construction de 0,5% pour le Canada tandis que l'Ontario se portait un peu mieux avec une augmentation de 11% et le Québec avec une augmentation de **77%**.

Au premier trimestre de 1982-1983, l'Ontario avait 10% de plus et le Québec 25%. D'avril à janvier, pour le premier trimestre de 1982 et le premier trimestre de 1983, nous sommes montés à 50% de plus. Comme le note le Devoir d'aujourd'hui, les mises en chantier augmentent au taux annuel le plus élevé depuis 1978. Je vais me contenter de lire un court paragraphe de l'article écrit par Alain Duhamel: "La maison unifamiliale reste, et de loin, la maison la plus convoitée des familles canadiennes et québécoises." Au Québec, il y a eu 3133 mises en chantier de maisons unifamiliales contre 765 en mai 1982, soit une hausse de 310%. Un peu plus loin: Au Québec, les mises en chantier s'accroissent de 191% passant de 872, en mai 1982, à 2536 unités, en mai 1983. Le programme québécois Corvée-habitation, conjugué aux avantages du régime d'épargne-logement et à l'aide municipale, surtout à Montréal - mais plusieurs villes ont également fait la même offre dont la ville de Saint-Hyacinthe - on peut recevoir une subvention de 2000 \$ et peut atteindre une valeur de 10 000 \$ sur le prix d'achat d'une maison neuve.

Entre 1970 et 1979, la moyenne de construction de logements était d'environ 52 000 par année. Mais, en 1980, déjà le taux d'intérêt se faisait sentir et il y a eu 29 000 mises en chantier, en 1981, 29 600 et on prévoyait, pour 1982, sans Corvée-habitation, à peine 12 000 logements en construction. Avec l'aide de Corvée-habitation, nous avons enregistré la construction d'environ 10 000 logements de plus. Nous avons investi et cela a permis la construction pour une somme moyenne de plusieurs centaines de millions de dollars.

Chose curieuse, M. le Président, c'est qu'en même temps que les mesures extraordinaires du Québec, afin de se sortir de ce marasme de l'économie - on le voit rarement - dans le même journal de ce matin, Le Devoir du mardi, 7 juin, on lit: "Le F-18, Marc Lalonde assure que le Québec aura sa part d'ici à 1995." Je ne savais pas

cela qu'on pouvait, en politique, faire des promesses de 15 et 20 ans. C'est rendu que ce sont des promesses emphytéotiques. À mon avis, M. Lalonde se prend pour Mathusalem. Mais de cause à effet, il reste qu'en même temps que nous essayons d'injecter des centaines de millions, comme je viens de le dire, cela sort par l'autre porte. Ce n'est pas toujours drôle.

Je voudrais revenir sur la question des mises en chantier tout dernièrement et faire une comparaison avec l'année dernière. En avril de l'an dernier, il y a eu 1204 mises en chantier alors que, cette année, au mois d'avril, il y en a eu 2707, soit une augmentation de 125%. Au mois de mai 1982, 1637 et, cette année, 5669, soit une augmentation de 246%. Il y a eu une augmentation de 246% des logements mis en chantier en 1983 comparativement à 1982. Le taux annuel désaisonnalisé des mises en chantier porte le nombre de logements à 46 000, soit 16 000 de plus que prévu pour le mois d'avril. Évidemment, il y a 1 000 000 de terrains de prêts présentement au Québec; 400 000 sont viabilisés.

Ce n'est pas le personnel qualifié non plus qui manque. Nous avons déjà construit, en 1976, plus de 70 000 logements et ce ne sont pas les occupants candidats à l'achat qui manquent au Québec car plus de 1 200 000 Québécois sont locataires. Les Québécois avaient la réputation d'être d'éternels locataires, mais on peut dire que cela a tout de même changé un peu. C'est de moins en moins vrai. Les deux tiers des ménages familiaux sont présentement propriétaires. 55% sont propriétaires et 45% sont locataires.

Depuis cinq ans, au Québec, nous avons vu des mises en chantier pour un total de 262 000 nouveaux propriétaires. Naturellement, cela a aidé le marché locatif, ce qui a fait passer du même coup la vacance en location, à Montréal entre autres, de 1,6% à 2,7% présentement.

Les augmentations modérées que les propriétaires ont demandées au cours de la dernière année - depuis le mois de janvier - ne sont certainement pas étrangères à cette situation. Cela se reflète directement à la Régie du logement. Vous savez que j'ai entendu des causes pendant dix ans à la Régie du logement et, souventefois, certains propriétaires nous disaient que s'il y avait pénurie de logement ou certaines crises, c'était à cause de la Régie du logement, alors qu'il n'en est rien du tout. Au contraire, en 1982, il y a eu un "backlash" de 50 000 causes à la Régie du logement. À cause des taux d'intérêt élevés, plusieurs propriétaires en ont profité - je dis "profité" parce que même ceux qui n'ont pas renouvelé leur hypothèque à ce moment en ont profité - pour augmenter indûment les loyers ce qui a fait qu'à la Régie du

logement, à un moment donné, on s'est réveillé avec 50 000 causes de plus. Maintenant, en 1983, à cause du coût normal ou, en tout cas, tout près de la normalité, nous allons entendre à peu près 30 000 causes.

Je voudrais juste dire un petit mot concernant la liste noire, parce que j'ai assisté à la commission parlementaire sur le projet de loi no 106 et il y a eu des recommandations à cet effet. Même avec tout le doigté du monde, il faudrait tout de même que le propriétaire ait le droit de se renseigner un peu. Si vous louez une automobile, on vous demande certaines garanties, on vous demande certaines identifications, on vous demande des comptes. Est-ce qu'il faut trouver normal ou anormal qu'un propriétaire se renseigne à ce moment? Moi, je pense qu'on vous met tout de même un logement d'une certaine valeur entre les mains. Je crois qu'il est tout à fait normal, jusqu'à un certain point - je ne vous dis pas que j'encourage les listes noires - que les propriétaires se renseignent un peu là-dessus.

À propos de Logirente, l'implantation de nouveaux logements sociaux, tout en constituant une aide globale, ne constitue pas pour autant la seule solution ou la seule réponse aux besoins des gens. C'est pourquoi le gouvernement a déjà mis au point d'autres mesures, comme Logirente. À Saint-Hyacinthe - je vais vous donner les chiffres, parce que c'est toujours un peu important de parler de son comté - 181 personnes se sont prévaluées de ce programme, pour un total de 67 000 \$. Dans le but d'aider les citoyens âgés de 65 ans et plus à demeurer dans le logement de leur choix et à améliorer leurs conditions d'habitation, en 1982-1983, plus de 22 124 personnes seules ont bénéficié de ce programme du gouvernement du Québec et le gouvernement y a investi, pour l'année 1982-1983, quelque 8 600 000 \$.

Lors de la dernière campagne électorale du Parti québécois, le Parti québécois a dit avoir pris cet engagement d'étendre Logirente aux 55 ans et plus. Le ministre Lazure, dernièrement, a déposé un projet de loi et, en octobre ou novembre, je suis persuadé que nous adopterons cette loi qui favorisera l'augmentation des montants pour les personnes de 55 ans à 64 ans, pour la plupart des femmes seules, des personnes âgées seules qui ont un revenu modeste. (15 h 40)

Qui plus est, M. le Président, en plus des modalités déjà annoncées dans le discours sur le budget, la phase III de Corvée-habitation s'ouvre dorénavant à des types plus variés de clientèle d'habitation. L'ouverture de Corvée-habitation aux coopératives et organismes d'habitation sans but lucratif qui ne peuvent trouver de financement auprès de la SCHL permet à des

ménages ayant un revenu inférieur à la moyenne d'accéder à la propriété collective de leur logement. Il y a plusieurs avantages financiers aussi ou des avantages supplémentaires, soit la subvention de 3000 \$ par unité de logement aux coopératives d'habitation et aux organismes sans but lucratif pour un logement neuf, indépendamment de la contribution municipale. Il y a également la subvention de capital de 2000 \$ par unité de logement aux coopératives et aux OSBL, comme je le disais tantôt, pour un projet de restauration qui comporte des travaux d'au moins 10 000 \$ par logement, indépendamment de la contribution municipale. À ce sujet, rappelons que notre gouvernement, dès 1977, lançait un programme d'aide aux coopératives d'habitation. Pour la seule région de Saint-Hyacinthe, le programme d'aide à l'accession à la propriété résidentielle et à la restauration résidentielle, y compris Loginove, s'est vu octroyer le montant de 596 600 \$. Naturellement, les taux d'intérêt indécents dont on parlait tantôt forcent le gouvernement à concevoir un programme qui permettra à la fois de maintenir et d'encourager l'industrie de la construction, tout en donnant aux jeunes ménages le coup de pouce nécessaire pour devenir propriétaire.

Lancement officiel du programme le 16 décembre 1981, soit quelques mois à peine après l'élection. À ce jour, après 18 mois d'existence, plus de 18 000 bénéficiaires profitent de la subvention à rabais d'intérêt. Dans le cas de la subvention de capital pour la naissance d'un autre enfant, plus de 3 400 000 \$ sont déjà accordés.

D'autres avantages. Contrairement aux programmes traditionnels limitant l'aide aux seuls achats de maisons neuves, cette nouvelle politique permettra un accès à l'ensemble du stock de logements existants: maisons unifamiliales, duplex et triplex. On ouvre ainsi le programme à tous les logements dont le prix est compatible avec le revenu de l'acheteur. Il s'agit d'un programme qui, pour la première fois, aide vraiment les familles à revenu modeste ou moyen à devenir propriétaires. La mesure étant la même pour tout le monde, elle est, par rapport à la valeur du logement acheté, beaucoup plus importante pour les familles à revenu modeste. C'est donc une mesure progressiste.

De plus, les familles ne seront pas obligées de quitter leur quartier pour bénéficier de ces programmes ou de ces mesures. L'exode des familles des quartiers plus anciens, qui entraîne des effets indésirables, pourrait même être ralenti grâce à ce programme car il pourra contribuer à donner une vie nouvelle à ces quartiers. En somme, il s'agit à la fois d'une politique conjoncturelle de relance de la

construction de maisons à prix modique, à prix moyen, d'une politique sociale, car elle aide les familles locataires, ayant de jeunes enfants, dont le revenu est moyen ou modeste, et d'une politique démographique, par une aide supplémentaire advenant la venue d'autres enfants.

Je voudrais mentionner aussi que le programme Loginove vise les objectifs généraux suivants. Restaurer dans tout le Québec les logements détériorés de façon à les amener à un niveau acceptable d'habitabilité en corrigeant leurs déficiences; accélérer le rythme annuel de restauration de façon à sauvegarder le pacte immobilier existant en rehaussant la qualité; troisièmement, mettre en place une structure administrative du programme de façon à répondre efficacement aux besoins urgents déjà manifestés dans la restauration au Québec. À ces nouvelles modalités s'ajoutent des ouvertures très importantes de Corvée-habitation: ouverture au recyclage à des fins résidentielles, entrepôts, écoles, etc.; ouverture aux immeubles locatifs de quatre étages et moins, sans restriction de type de propriétaires; ouverture aux coopératives et aux organismes d'habitation sans but lucratif qui ne peuvent trouver un financement auprès de la SCHL, la Société canadienne d'hypothèques et de logement, que tout le monde connaît bien; une autre ouverture à l'achat et à la restauration, pour les coopératives et les OSBL; ouverture de l'autoconstruction pour les salariés qui contribuent au fonds de Corvée-habitation.

Par ailleurs, j'ai été aussi heureux de constater qu'à la suite du décret du 2 février 1983, on transférait, en vertu de la Loi sur l'exécutif, le service de courtage immobilier du ministère des Institutions financières et Coopératives au ministère de l'Habitation et de la Protection du consommateur. Dorénavant, le ministre sera également chargé de l'application de la loi concernant l'habitation, la protection du consommateur et le courtage immobilier.

Je veux en venir au fait que les modifications proposées qui changent l'expression "vendeur" apportaient de la confusion pour les personnes intervenant à l'occasion d'une opération immobilière. Le vendeur qui est souvent le propriétaire et l'acheteur, dit l'acheteur; le vendeur d'immeuble proposé au courtier ou le courtier lui-même. De plus, l'expression "vendeur" ne rend pas l'ensemble des opérations immobilières que la personne visée peut effectuer. On sait qu'aujourd'hui la nouvelle expression reflétera beaucoup mieux le rôle de conseiller que joue souvent l'agent immobilier, de plus en plus en tout cas, non seulement s'il veut y faire honneur, mais continuer dans la profession d'agent d'immeuble. Il doit être ni plus ni moins qu'un spécialiste dans la vente, dans la

location, dans l'échange et dans les prêts hypothécaires.

Ceci étant dit, cette loi modifie aussi, c'est le but de l'amendement que je mentionne, l'imputabilité. Le but de l'amendement est de permettre à l'entrepreneur dont la faillite ne lui est pas imputable d'obtenir un permis avant l'expiration d'un délai de trois ans de la faillite. À l'heure actuelle, ceux qui n'oeuvrent pas dans la construction peuvent se prévaloir d'une telle disposition. Il est facile pour un entrepreneur général ou pour une tierce personne de mettre en faillite un petit entrepreneur, soit un entrepreneur électricien ou un entrepreneur qui n'est pas un entrepreneur général. Il aura tout loisir de recommencer si l'imputabilité ne lui est pas reconnue.

Un autre volet. Compte tenu du volume actuel des documents, présentement environ une dizaine de milliers de permis sont accordés chaque année. Il se révèle impossible d'exiger du surintendant d'apposer personnellement sa signature à chaque document. On verra que les dispositions pour régulariser la situation, soit un fac-similé ou une signature automatique, comme on l'emploie de plus en plus couramment dans les ministères, soient acceptées.

Enfin, dans les autres modifications proposées à la Loi sur l'enseignement privé, on accorde aux élèves des institutions d'enseignement privé une protection contractuelle semblable à celle des articles 188 et suivants, payable en deux versements. Par cet article, s'il n'y avait pas modification, il ne faudrait pas qu'ils soient brimés ou privés de certaines dispositions de la Loi sur la protection du consommateur. Afin de simplifier la tâche, il faudrait, à l'heure actuelle, exempter certains contrats de l'application de toute la Loi sur la protection du consommateur, ce qui ferait perdre aux élèves de ces institutions des droits importants que cette loi leur confère présentement.

C'est avec grand plaisir et beaucoup d'intérêt que j'appuierai le projet de loi no 24, Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant l'habitation et la protection du consommateur. Merci, M. le Président.

Le Vice-Président (M. Jolivet): Mme la députée de Chomedey.

Mme Lise Bacon

Mme Bacon: On a eu droit, encore une fois, à des discours bien typiques des gens d'en face. Je me mets à la place des téléspectateurs qui veulent vraiment connaître ce qu'il y a à l'intérieur d'une loi, les améliorations qu'on veut faire à des lois déjà existantes ou les amendements qu'on

veut faire et qui écoutent les discours qu'on nous a servis depuis le matin, spécialement le discours du ministre, qui n'a pas beaucoup parlé de sa loi, mais qui nous a fait la litanie de ses bons coups en passant évidemment sous silence les mauvais coups qu'il aurait pu commettre à la tête de son ministère.

(15 h 50)

Le député qui m'a précédée s'est permis quelques remarques à l'égard de l'Opposition. Nous sommes habitués, de ce côté-ci de la Chambre, d'entendre de telles remarques. C'est à se demander si, lors de l'étude de projets de loi, l'Opposition devrait s'abstenir de vraiment tenter de discuter avec le ministre concerné, les députés gouvernementaux, en tentant de bonifier le projet de loi, ce qui ferait sûrement plaisir au ministre, ou en tentant aussi de chercher un terrain d'entente parce que, souvent, le ministre ne peut pas avoir pensé à tout en faisant sa loi et le législateur non plus. Je pense que le législateur a besoin de l'Opposition pour discuter de ses lois, pour tenter aussi d'apporter certains amendements qui colleraient davantage à la réalité et qui seraient davantage des réponses à la demande du milieu, qui répondraient d'une façon plus réaliste aux besoins du milieu. C'est dans ce sens que je crois le rôle de l'Opposition essentiel lors de l'étude d'un projet de loi.

Le ministre ne peut pas entendre que les coups d'encensoir dont on a une preuve vivante avec le député de Saint-Hyacinthe qui vient de lui servir ces coups d'encensoir en ne parlant que très peu de la loi, mais en faisant surtout l'éloge de tous les faits et gestes qui ont été le lot du ministère, de son ministre ou de son prédécesseur. Je tenterai d'éviter ces coups d'encensoir en essayant le plus possible d'être réaliste, comme doit l'être un député de l'Opposition et, en même temps, de dire au ministre là où nous sommes d'accord et là où nous sommes en désaccord. Je pense que c'est le rôle des membres de l'Opposition.

J'aimerais quand même relever certaines choses que nous a dites le député de Saint-Hyacinthe au moment où il parlait de 400 000 terrains qui étaient viabilisés au Québec. Je pense que quand on parle de terrains viabilisés, s'il y a des terrains qui existent, par exemple, à Saint-Jean, on ne pourra quand même pas obliger les gens de Montréal qui voudraient se construire à aller vivre à Saint-Jean ou à Iberville alors qu'ils ne veulent pas, qu'ils veulent rester dans la ville de Montréal. S'il y en a dans la ville de Montréal et que les gens de Laval veulent se construire, je pense qu'on ne peut pas obliger les gens de Laval à se construire dans Montréal.

On ne peut pas non plus imposer aux gens, dans ce projet de loi comme dans

d'autres - c'est un peu la marque de commerce du gouvernement que nous avons en face de nous - une vision des choses, une vision d'une politique à la population. On l'a fait dans quelques domaines, et je devrais peut-être m'en servir puisque le ministre s'est tellement servi du fédéral. Ai-je besoin de dire que la population, le 20 mai 1980, s'était vraiment bien exprimée? Même maintenant, le gouvernement d'en face veut imposer à une population sa vision d'un Québec indépendant, même si cette population lui a donné une réponse claire et nette le 20 mai 1980.

Le député de Saint-Hyacinthe a parlé de son rôle alors qu'il travaillait à la Régie du logement. Il a parlé un peu de la liste noire. Personnellement, je ferais une mise en garde au ministre responsable non seulement de l'habitation, mais qui a une immense responsabilité face à la protection des consommateurs. Il est évident que cette possibilité pour les locateurs de connaître quelle sera la viabilité, si je peux m'exprimer ainsi, de leur logement en faisant une location de logement, c'est nécessaire de savoir si les gens pourront assumer les coûts et les frais de ce logement. Mais il faudrait être bien prudent de ne pas exercer de contrôle qui pourrait être néfaste.

Je pense que la seule mise en garde que je pourrais faire en ce moment, c'est qu'il ne faudrait quand même pas vivre dans un état policier au point où tous les faits et gestes des individus sont catalogués, sont mis en cannette, sont gardés dans des listes qui pourraient avoir quand même des effets néfastes sur l'ensemble de la population. C'est un peu ce que je voulais relever du discours du député de Saint-Hyacinthe.

Quant au discours du ministre, je me suis rappelé, non pas avec nostalgie, les anciens discours des membres du Parti québécois au moment où ils formaient l'Opposition et que j'assumais les responsabilités du ministère des Consommateurs, des Coopératives et des Institutions financières. Oh! qu'on a fait les gorges chaudes, du côté de l'Opposition péquiste du temps, en disant que je portais trois chapeaux! Évidemment, le ministre n'en porte que deux maintenant, mais on avait demandé à ce moment-là comment je pouvais protéger les consommateurs tout en essayant de rentabiliser nos institutions financières et de promouvoir le mouvement coopératif.

J'avais l'impression de bien y réussir et, tout en déposant le projet de loi no 7 pour la protection du consommateur, qui était nécessaire...

M. Tardif: Qui n'a pas été adopté.

Mme Bacon: Qui n'a pas été adopté, me dit le ministre, mais qui a été drôlement repris par mon successeur à ce ministère.

Cela m'a permis d'entendre quand même 82 mémoires - il faut le faire, M. le Président - et d'être à l'écoute de la population en vue d'essayer d'apporter des améliorations. Je souhaiterais que le ministre de l'Habitation et de la Protection du consommateur en fasse autant, qu'il soit autant à l'écoute de la population que j'ai pu l'être à ce moment-là, afin de présenter des projets de loi qui répondent justement aux besoins de cette population.

Il a utilisé un style, et je lui laisse bien son style. Je pourrais discuter davantage du contenu. La seule remarque que je puis faire quant à son style, c'est peut-être de lui dire de ne pas trop copier celui de son voisin de gauche. Il n'a pas le coffre de son voisin de gauche, cela lui sied bien mal. Je me demande si le premier ministre n'a pas besoin de ce voisin de gauche, le ministre de l'Agriculture, pour ne pas le nommer... Le premier ministre, dans son état d'âme qui peut être très morose de ce temps-ci - et on le comprend - se promène avec le ministre de l'Agriculture. J'ai l'impression que c'est pour le faire rire de temps à autre, pour l'amuser. Puisqu'on amuse les foules dans Saint-Jacques, on peut bien amuser le premier ministre aussi.

J'aimerais peut-être dire au ministre de l'Habitation et de la Protection du consommateur de ne pas céder à la facilité. Je pense qu'il a déjà fait plus sérieux que cela. Il nous a habitués quand même à certains discours qui avaient un peu plus de profondeur, si je peux m'exprimer ainsi, que celui qu'il nous a fait ce matin, au moment où tout ce qu'il trouvait à nous dire, évidemment, c'étaient des critiques du fédéral.

Après sept ans d'Opposition libérale, je n'en ai fait que deux jusqu'à maintenant, mais deux ans qui m'ont permis de constater que le gouvernement d'en face n'a jamais pris vraiment ses responsabilités. Tout ce qu'il trouve à nous servir, c'est cette sauce agrémentée du style dont je parlais tantôt; soit qu'il blâme le gouvernement fédéral, soit qu'il blâme les administrations précédentes.

Je laisserai au ministre ses blâmes à l'endroit du fédéral. Je pense que, personnellement, j'ai pris en temps et lieu mes responsabilités quand j'étais ministre des Consommateurs pour défendre les droits des Québécois et des Québécoises. J'ai pris ces responsabilités avec tout le sérieux nécessaire à l'époque et en le faisant à l'intérieur du système fédéral. Je n'ai jamais senti ce besoin d'indépendance ou de séparation, comme l'évoquent constamment les gens d'en face, pour régler nos problèmes. Il y a des structures en place qui nous permettent de négocier. Je pense que le système fédéral a été, est et sera encore une fois une négociation constante qui doit être de mise.

M. le Président, on nous a parlé ce matin des annonces du ministre fédéral des Finances. On a mentionné des cocktails au lieu de responsabilités gouvernementales mais, quand on écoute les explications que nous a données le ministre des Affaires intergouvernementales ce matin, dans des excès d'enthousiasme qui nous menacent presque... Je le prends presque comme une menace. Je pense qu'une fois indépendants, nous pourrions devenir cette petite Martinique sous la neige, protectorat qui doit rendre compte à son grand frère français de ses faits et gestes. Est-ce à la suite d'un cocktail aussi que le ministre a fait ces déclarations en France? Les Français et les réceptions aidant... Je remets la monnaie de la pièce au ministre. Ce n'est pas drôle de vous dire cela, M. le ministre. Vous avez dit exactement la même chose ce matin. C'est ce dont cela a l'air, quand le ministre invoque une question de cocktail de la part du ministre des Finances.

(16 heures)

Au Québec, nous avons certainement fait de grands pas dans la construction domiciliaire, construction importante parce qu'on dit toujours: Quand le bâtiment va, tout va. Personnellement, je m'en réjouis. Il faut être très heureux que nous ayons marqué des pas, que nous ayons marqué une amélioration sensible dans la construction domiciliaire. Encore une fois, sans imposer de choix de résidence aux gens, de choix à faire dans les lieux ou les terrains qui sont viabilisés, on a quand même réussi à faire du rattrapage.

On nous dit que le Québec est l'endroit, en Amérique du Nord, où il coûte le moins cher de vivre. Venant de la bouche du ministre de l'Habitation et de la Protection du consommateur, cela me surprend. J'ai l'impression qu'il est déjà un peu coupé de la grande réalité québécoise, qu'il devrait peut-être davantage faire du porte en porte...

Une voix: Dans Charlesbourg!

Mme Bacon: ...pour rencontrer les gens de son comté et d'ailleurs. Dans son comté, il a quand même une certaine catégorie de gens qui sont plus favorisés par rapport à d'autres. Il faut faire le tour de certains comtés pour s'apercevoir que les gens ne trouvent pas que ça coûte moins cher au Québec par rapport à d'autres parties du globe. On nous parle de l'Amérique du Nord; c'est un peu - permettez-moi l'expression - charrier, de la part du ministre, que de nous dire cela. Il y a des gens qui ont de la difficulté à vivre, il y a des gens qui n'ont pas d'emploi, qui s'aperçoivent que la commande d'épicerie augmente de semaine en semaine, même malgré la guerre des prix qu'ont pu se faire les grands magasins d'alimentation au Québec.

Mon collègue de l'Opposition, critique en matière d'habitation, a parlé de politique globale nécessaire au ministère de l'Habitation. Je suis tout à fait d'accord avec lui. Je dois aussi dire la même chose au ministre de l'Environnement qui fonctionne à la pièce. C'est un peu ce qu'on doit reprocher à ce gouvernement, de fonctionner à la pièce, de fonctionner en réaction et non en prévoyance. C'est peut-être sa plus grande faiblesse en ce moment, due peut-être à l'usure d'un pouvoir qui dure depuis sept ans, due peut-être à cette fatigue - il y en a qui doivent prendre des vacances - qu'ils démontrent de jour en jour face à certains dossiers, cette usure du pouvoir qui fait que non seulement les gens sont coupés d'une réalité, sont coupés d'une population, mais ils ne peuvent plus agir, ils ne peuvent plus prévoir. On ne peut que déplorer l'attitude actuelle du gouvernement.

J'en parle avec expérience, ayant vécu le pouvoir, ayant eu des responsabilités gouvernementales, ayant connu aussi, c'est évident, après six ans de pouvoir, cette fatigue du pouvoir chez certains de mes collègues, et peut-être la mienne aussi, même si je n'ai été élue qu'en 1973.

Il est évident que le projet de loi no 24 vise plusieurs objectifs, tout aussi bien dans le domaine de la construction que dans diverses dispositions législatives. Pour ce qui est du domaine de la construction, il est vraiment intéressant de constater que les entrepreneurs qui n'ont pas de salariés à leur charge, qui font donc eux-mêmes le travail, pourront dorénavant participer au programme Corvée-habitation en y apportant leur contribution, tout comme le font déjà les entrepreneurs ayant des employés et les employés eux-mêmes. Ces entrepreneurs pourront donc bénéficier des avantages directs et indirects de ce programme.

Ce matin, le ministre a pris toutes les fleurs pour lui-même, mais j'aimerais bien qu'il les partage avec les municipalités qui doivent partager le coût de la construction domiciliaire. Je ne veux prendre qu'un seul exemple: la ville de Laval, dont je représente une partie. La Presse du 25 mai nous rapportait qu'en dépit des pressions exercées en ce sens, Laval hésite à se doter d'un programme de subventions à la construction domiciliaire. Évidemment, quand on demande à une ville d'embarquer dans le mouvement, d'embarquer dans un programme de subventions, on lui demande de faire énormément de frais pour protéger les propriétaires, en l'occurrence, les propriétaires lavallois. La ville avait déjà donné des subventions au coût de 6 000 000 \$, dont 2 000 000 \$ ont été versés directement aux nouveaux propriétaires le reste étant utilisé pour l'aménagement des services municipaux. Évidemment, c'est demander toujours

énormément aux municipalités.

Donc, je disais que ce dossier qui touche les entrepreneurs est un dossier très intéressant. On a mis sur pied un programme qui est un des rares succès du gouvernement. Le programme de construction, on l'a relié à la relance économique et on a vraiment tout avantage au cours de ces discussions, de la part du gouvernement, à en favoriser l'amélioration.

Dans le projet de loi, on dit qu'un organisme ou une association d'employeurs ou de salariés ou une partie contractante pourront dorénavant être autorisés à utiliser en tout ou en partie le fonds de Corvée-habitation pour autre chose que des fins domiciliaires, évidemment, à la suite d'une consultation. C'est également une amélioration à la loi puisqu'il se peut qu'il y ait un fonds suffisant non seulement pour fournir à la demande dans le domaine de la construction domiciliaire, mais, de plus, fournir à d'autres sortes de demandes.

Au chapitre des amendes, il est important de constater qu'il y a des moyens coercitifs pour éviter qu'il y ait des abus de la part des partenaires dans ce programme. Dans ce sens, il est évident que les amendes doivent être de rigueur. De plus, des amendes seront fixées dorénavant pour ceux qui n'ont pas de permis. Là, également, il est important qu'on puisse avoir les moyens nécessaires pour protéger le consommateur afin qu'il n'y ait pas de personnes non qualifiées qui exécutent les travaux désirés.

Il y a aussi diverses dispositions législatives qui touchent le courtage immobilier. Il y a un seul point d'interrogation - je rejoins ici mon collègue, M. le Président, si vous me le permettez - un point négatif même, qui nous apparaît dans le projet de loi. À première vue, il peut avoir l'air un peu insignifiant, mais il s'agit du changement du terme "vendeur" pour "agent d'immeuble", pour établir la concordance avec d'autres projets de loi. Évidemment, un vendeur est payé par le constructeur ou l'entrepreneur. C'est un montant fixe pour une maison vendue. Cela peut varier entre 200 \$, 250 \$ et 300 \$, selon les arrangements entre le vendeur et le constructeur. Or, si on exige dorénavant que ce soit un agent d'immeuble - je n'en veux pas aux agents d'immeuble; loin de là - qui remplace le vendeur, évidemment, cela va augmenter sensiblement le prix d'une maison. Cela risque d'augmenter le prix des maisons, parce que l'agent d'immeuble est payé selon une commission d'environ 4% à 5%. Alors, imaginons qu'à une maison valant 45 000 \$ on ajoute 4%, les 1800 \$ devront être payés par qui? Sûrement pas par le constructeur, mais bien par le consommateur. Je rappelle au ministre ses responsabilités de ministre de la Protection du consommateur et je lui demande, évidemment, en me permettant de

critiquer cette partie du projet de loi, de l'examiner de plus près.

Il y aurait énormément d'autres points, M. le Président. Vous m'avez rappelée à l'ordre en me disant qu'il me reste peu de temps. Mais je pense qu'il est évident que ce projet de loi était nécessaire. Je crois même qu'il est normal qu'on l'adopte à ce moment-ci pour faire concordance avec d'autres lois, compte tenu du changement de ministère, maintenant le ministère de l'Habitation et de la Protection du consommateur.

Je rappellerai au ministre, en terminant, de ne jamais oublier qu'il doit constamment établir l'équilibre entre les consommateurs et les commerçants, entre les consommateurs et les constructeurs. Cet équilibre est nécessaire au Québec. S'il veut que cela nous coûte moins cher pour vivre au Québec, il devra davantage utiliser ses moyens de persuasion et son sens des responsabilités, je l'espère, pour faire davantage et faire en sorte que les consommateurs soient constamment protégés par les nouvelles lois qu'il nous fera adopter, M. le Président.

Le Vice-Président (M. Rancourt): M. le député d'Abitibi-Est, adjoint parlementaire à la Main-d'Oeuvre et à la Sécurité du revenu.

M. Jean-Paul Bordeleau

M. Bordeleau: Merci, M. le Président. Le projet de loi no 24 apporte différentes modifications, plusieurs modifications même à des lois qui relèvent du ministère de l'Habitation et de la Protection du consommateur. C'est donc, en quelque sorte ce qu'on appelle une loi omnibus que je trouve intéressante particulièrement à cause de la simplification. Ce n'est pas une loi qui vient compliquer des choses qui existent déjà, que ce soit Corvée-habitation ou d'autres aspects d'autres lois du même ministère, mais l'ensemble des dispositions sont faites, si j'ai bien compris, en tout cas, jusqu'à maintenant, pour simplifier l'administration d'un certain nombre de ces lois dont, bien sûr, Corvée-habitation.

Je suis heureux aussi d'entendre les réflexions de la part de l'Opposition qui m'apparaissent, pour une fois, assez positives même si on a débordé à l'occasion sur d'autres sujets. Je pense également qu'il y a lieu de modifier certains aspects en commission parlementaire à l'étude article par article, s'il faut le faire. Sur le principe du projet de loi, je pense que c'est un projet de loi qui va dans le sens que nos concitoyens, les gens en général qui touchent au domaine de la construction et de l'habitation attendaient parce qu'il va leur permettre finalement de procéder plus facilement, plus simplement.

Quand on parle d'habitation, quand on

parle de construction, on ne peut pas passer sous silence le programme Corvée-habitation. Je veux vous en dire quelques mots en rappelant essentiellement que ce programme était une innovation au Québec, pas seulement au Québec, mais dans l'ensemble du Canada, innovation de pouvoir mettre ensemble les entrepreneurs, les travailleurs de la construction, les patrons, le gouvernement et les institutions financières.

Ce programme, qui a commencé, en passant, je vous le rappelle, le 8 juin 1982, il y aura donc un an demain, a déjà jusqu'à maintenant abattu beaucoup de boulot et c'est ce programme qui est en grande partie responsable, je pense, des hausses très considérables que l'on connaît dans le secteur de l'habitation aujourd'hui. Le programme avait été lancé le 8 juin 1982 et, à ce moment, on garantissait un taux pour trois ans de 13,5% d'intérêt, mais on se rappelle qu'à ce moment, en juin dernier, en 1982, le taux hypothécaire courant était de 19%. On a parlé tantôt de qui était responsable du taux d'intérêt. Je ne m'étendrai pas là-dessus, mais effectivement, qui décide des taux d'intérêt, c'est le gouvernement fédéral. Le bilan de la première phase a été très positif dans le sens qu'on prévoyait en 1982 la construction de 12 000 logements, une diminution très importante et on a réussi avec Corvée-habitation à le maintenir à 24 000 logements de mises en chantier. Cela signifie 10 000 emplois année-hommes au cours de l'année 1982 et je pense que déjà le programme Corvée-habitation a fait ses preuves.

Il y a eu à partir de décembre 1982, ce qu'on pourrait appeler la phase II qui a amené certaines modifications, qui a réduit le taux d'intérêt à 11,5% et a modifié un certain nombre de paramètres en ajoutant un certain nombre de choses pour rendre le programme plus accessible. De janvier à avril 1983, par exemple, le bilan de la phase II a permis des mises en chantier augmentées de 50% par rapport à ce qu'il était l'année auparavant, par rapport à une stagnation complète dans l'ensemble du Canada. Là on est arrivé au printemps 1983, au 19 avril en particulier où le ministre fédéral des Finances annonce que la bonification des 3000 \$ qui est arrivée, à un moment donné, comme un cheveu sur la soupe, sans concertation, M. Lalonde annonce que 30 000 000 \$ sont accordés pour continuer le programme d'avril à mai, un programme de 3000 \$ accordé par le gouvernement fédéral. Le 2 mai, on s'aperçoit de la supercherie fédérale en disant: La Société canadienne d'hypothèques et de logement commence à dire à tous les gens qui appellent régulièrement que les fonds sont déjà dépensés. Imaginez-vous, entre le 19 avril et le 2 mai, les 30 000 000 \$ sont disparus, c'est dû essentiellement à une

insuffisance des prévisions budgétaires. Une erreur de 30 000 000 \$ comme cela qui fait en sorte qu'on ne pourra même pas remplir les engagements du ministre fédéral des Finances.

C'est ainsi que le gouvernement du Québec qui est sûrement plus près de toute l'entreprise de la construction, qui est structurée de façon particulière au Québec avec ses petits entrepreneurs, en particulier, dans nos régions. Le gouvernement du Québec, qui est à l'écoute des entrepreneurs de la construction pour tenter d'accélérer ou de faire en sorte qu'il y ait plus de mises en chantier, a donc devancé la phase III de Corvée-habitation qui était prévue originalement pour le 15 juillet de cette année. Dans cette phase III, certaines modifications par la loi no 24 vont permettre justement d'appliquer ce troisième volet ou cette troisième phase de Corvée-habitation en garantissant, en particulier, un taux d'intérêt de 9,5% pour trois ans, ce qui est encore inférieur à tout ce qui se passe sur les marchés hypothécaires actuellement.

On a aussi apporté d'autres améliorations qui sont, par exemple, la subvention de 2000 \$ plus 1000 \$ additionnels, donc 3000 \$ si la municipalité s'implique pour 1000 \$, ce qui fait donc 4000 \$ de bonification. Également, ceux qui avaient un REEL - un régime d'épargne-logement - peuvent aussi bénéficier d'une réduction. Je pense que ces nouvelles modalités du programme Corvée-habitation vont encore aider. On apprenait justement par les journaux d'aujourd'hui - et certains l'ont mentionné avant moi - qu'effectivement, au Québec, la construction se portait très bien. Quand on voit, par exemple, le bond spectaculaire des mises en chantier pour le mois de mai, c'est-à-dire une augmentation de 246% par rapport à l'an dernier, je pense qu'il faut être optimiste en ce qui concerne le domaine de la construction.

Il y a également des ouvertures intéressantes, soit des ouvertures au recyclage à des fins résidentielles pour des anciens entrepôts et d'anciennes écoles qui peuvent s'inscrire à Corvée-habitation; une ouverture pour des immeubles locatifs de quatre étages et moins sans restrictions quant au type de propriétaire; une ouverture aux coopératives et aux organismes d'habitation sans but lucratif qui ne peuvent trouver d'autre financement; une ouverture à l'achat et la restauration des coopératives et des organismes sans but lucratif également. Il y a une ouverture importante qui mérite, je pense, d'être soulignée. C'est celle de l'autoconstruction qui va permettre aux salariés de la construction, qui contribuent déjà au fonds à raison de 0,125 \$ l'heure, de bénéficier de 1000 \$ additionnels. Donc, un salarié de la construction qui veut construire

sa propre maison, par exemple, pourra bénéficier des 2000 \$ additionnels que le gouvernement lui offre, des 1000 \$ additionnels que le gouvernement offre si la municipalité ajoute 1000 \$ - donc, 4000 \$ - et piger lui aussi à même le fonds dans lequel il est participant une autre somme additionnelle de 1000 \$, ce qui fait une aide totale de 5000 \$. Je pense que cela commence à être important et il faut le souligner.

Il y a également d'autres avantages qui peuvent s'ajouter: une subvention de 3000 \$ par unité de logement aux coopératives d'habitation, par exemple, et aux organismes sans but lucratif; une subvention de capital de 2000 \$ par unité de logement aux coopératives et, encore là, aux organismes sans but lucratif. Je pense que simplement le bilan de la phase III, en date du 7 juin, démontre - les chiffres le démontrent, les chiffres sont tout récents, une augmentation en mai de l'ordre de 246% - que le programme Corvée-habitation fonctionne très bien. Avec les amendements qu'on y apportera dans la loi no 24, cela va permettre, je dirais, de le huiler davantage.

Il faut bien penser qu'il existe également plusieurs programmes d'aide à l'habitation ou au logement qui permettent au gouvernement du Québec, par ces initiatives, de soutenir l'ensemble du domaine de la construction, particulièrement la construction domiciliaire. Je pense, en particulier, au programme Loginove. En ce qui me concerne, dans le comté d'Abitibi-Est, il y a déjà quatre municipalités qui bénéficient du programme Loginove et c'est un programme qui fonctionne très bien. Je veux même en profiter pour passer mon message au ministre de l'Habitation dans le sens qu'il devra prochainement, dans le cas de la ville de Val-d'Or, en particulier, ajouter des fonds, parce qu'on est déjà rendu à la limite après les trois mois d'activités du début de l'année 1983. Les fonds sont complètement dépensés. On aura besoin, pour continuer le programme de rénovation des maisons, d'argent supplémentaire. J'espère bien que la demande de la ville de Val-d'Or, déjà enregistrée, pourra être acceptée par le ministère. Ce programme Loginove dans lequel on a déjà mis un certain montant d'argent au cours de la phase I. C'est un montant de 33 500 000 \$ qui a été alloué aux différentes municipalités pour la restauration des 6425 logements. Ce sont quand même des chiffres importants.
(16 h 20)

Dans la phase II, une enveloppe budgétaire de 28 000 000 \$ est ajoutée pour la restauration de 5000 logements. Malheureusement, même si le programme Loginove pourrait en prendre davantage, même s'il y a des demandes de la part d'une centaine de nouvelles municipalités pour être

acceptées dans le programme Loginove, à partir de contraintes budgétaires qui nous viennent du gouvernement d'Ottawa par le programme PAREL, le gouvernement du Québec ne pourra pas se rendre jusqu'aux 8500 logements prévus, mais devra s'arrêter à cause de ces restrictions à 5000 unités de logement; cela est malheureux parce que c'est un programme qui va très bien.

Il y a également un autre programme qui est celui de l'accès à la propriété. J'ai peut-être l'avantage d'avoir une population très jeune dans le comté d'Abitibi-Est, ce qui fait en sorte que le programme est très utile, est très bien accepté, est très en demande. Il y a même des entrepreneurs qui préfèrent offrir le programme d'accès à la propriété par rapport à celui de Corvée-habitation; il devient, dans le cas d'un jeune ménage, plus avantageux. J'ai déjà 150 jeunes ménages du comté d'Abitibi-Est qui ont pu bénéficier du programme d'accès la la propriété. Sans donner une explication exhaustive, je vous rappelle que le programme d'accès à la propriété s'adresse aux jeunes ménages qui ont un enfant de moins de douze ans et qu'il offre deux parties de subventions, soit l'une de rabais d'intérêt sur 10 000 \$ dans le cas d'un logement neuf, sur 6000 \$ dans le cas d'une maison existante et sur 4000 \$ dans le cas d'une maison mobile. Il y a également la subvention de remboursement de capital dans le cas de l'avènement d'un deuxième, d'un troisième ou d'un quatrième enfant.

Il y a également bien sûr, on l'a souligné tantôt, Logirente, LOGIPOP; il y a aussi la construction de HLM qui a donné un bon coup de pouce dans nos régions, dans les différents comtés du Québec. Je prends l'exemple de mon comté. Quand j'ai été élu en 1976, il n'y avait aucun HLM en Abitibi-Est, pas un. Cela n'existait pas chez nous, on ne connaissait pas cela. Je ne sais pas où ils étaient; il devait y en avoir dans les grands centres, peut-être dans l'Outaouais. À tout événement, en Abitibi-Est, il n'y en avait pas. En 1982, il y en a 207 de construits qui sont occupés, en grande partie par des personnes âgées. Nous sommes déjà dans la nouvelle programmation pour 55 nouveaux, ce qui est tout à fait raisonnable. Un peu partout dans mon comté, il y aura effectivement des logements à prix modique pour loger nos personnes âgées et aussi certaines familles à faible et à moyen revenu.

Il est intéressant de souligner, sans parler de tous les changements que ce projet de loi apporte... Il y a d'abord un certain nombre de dispositions qui sont très techniques et qu'il serait très difficile d'expliquer dans un discours. De toute façon, on aura l'occasion d'en discuter en commission parlementaire dans l'étude article par article. L'approche qui est retenue par le

gouvernement du Québec et par le ministre de l'Habitation et de la Protection du consommateur, c'est la simplification et la rationalisation des lois qui s'appliquent à l'habitation et à la protection du consommateur. Même si Mme la députée de Chomedey disait tantôt qu'il ne fallait pas donner trop de coups d'encensoir au ministre responsable, cela ne me gêne pas du tout d'en donner à l'occasion; à l'occasion, on peut ne pas être d'accord, mais, quand on fait de bons coups, il faut se le dire également. Je pense que c'est permis et je ne me gêne pas pour le dire. Merci, M. le ministre.

Cette approche m'apparaît intéressante et je pense que c'est ce que les citoyens du Québec, en tout cas de ma région, continuent de me dire, qu'il faut déréglementer ou au moins simplifier la réglementation pour que les gens se sentent de plus en plus à l'aise avec nos différentes lois, nos différents règlements. Ces modifications vont dans le sens d'une autre loi qu'on vient d'adopter qui est la Loi sur l'économie d'énergie dans les nouveaux bâtiments qui, elle aussi, a un lien avec la construction et qui vise à simplifier les choses, par exemple, de rendre au niveau de l'inspection, de tout l'aspect de la protection du consommateur par des économies d'énergie qui visent à le protéger, mais en faisant en sorte que les différents intervenants dans la construction d'une maison s'impliquent et se rendent responsables des différentes étapes de la construction. Dans ce sens, je pense que le projet de loi no 24 qu'on étudie aujourd'hui va permettre d'aider le domaine de la construction à mieux fonctionner.

Le milieu de la construction recherchait depuis longtemps un interlocuteur unique dans le domaine, et on sait que différents types d'inspection venaient d'un peu partout. On a tendance, par exemple, avec la Loi sur l'économie d'énergie dans la construction et celle-ci à justement rationaliser les choses. Pour le gouvernement, c'est évident que par cette loi, il fallait assurer une meilleure cohérence de nos actions et permettre aux citoyens de se retrouver dans tout ce dédale administratif. C'est donc une approche qui est à ma satisfaction, et je veux attirer l'attention du ministre là-dessus, tant qu'il continuera à faire des lois pour simplifier les choses, je peux l'assurer de mon appui et de celui de mes concitoyens.

D'ailleurs, il y a un exemple, je pense, qu'il faut souligner. Déjà, dans le domaine de la construction, les deux grandes associations de la construction, soit l'Association provinciale des constructeurs d'habitations et la Fédération de la construction du Québec, qui participent au programme Corvée-habitation, ont déjà mis sur pied leurs programmes respectifs de garantie de maison

neuve. Cela s'est fait, bien sûr, avec la concertation de Corvée-habitation. Ce sont des garanties de maison neuve qui, tout en protégeant le consommateur, n'amènent pas d'administration supplémentaire, et ce sont les associations d'entrepreneurs qui donnent une garantie pour empêcher certains abus de promoteurs, de sorte que le consommateur, en fin de compte, soit assuré d'avoir un produit bien construit, bien fait, avec une garantie au bout.

En terminant, je pense que le ministère de l'Habitation et de la Protection du consommateur - je parle surtout du secteur de l'habitation - est un nouveau ministère qui administre un certain nombre de lois, qui a repris un certain nombre de juridictions qui venaient d'autres ministères. Par exemple, certaines juridictions, au niveau de l'inspection, relevaient du ministère de la Main-d'Oeuvre et de la Sécurité du revenu auparavant. Je pense que tout cela va répondre à un besoin des gens dans le domaine de la construction de faire affaires avec un seul ministère autant que possible - je pense que ce qu'on fait actuellement le permettra - d'avoir un ministère bien équipé, qui va vraiment pouvoir continuer de se concerter avec les gens du domaine de la construction pour que le domaine de la construction au Québec se comporte de mieux en mieux, continue de se mieux porter, comme en font foi les chiffres d'aujourd'hui. Merci, M. le Président.

Le Vice-Président (M. Rancourt): M. le député de Hull.

M. Gilles Rocheleau

M. Rocheleau: Merci, M. le Président. On a entendu de beaux discours depuis ce matin. J'ai retenu plus particulièrement certains énoncés que le ministre de l'Habitation et de la Protection du consommateur nous faisait tantôt. J'ai aussi écouté avec beaucoup d'appoint mon collègue de Mégantic-Compton, qui est notre critique officiel en matière d'habitation. Je n'ai pas l'intention de reprendre l'ensemble du projet de loi no 24. Du côté de l'Opposition, je pense que mon collègue a brossé un tableau assez complet, a souligné au ministre de l'Habitation qu'il aurait à apporter certains amendements en commission parlementaire alors que nous étudierons le projet de loi article par article. J'espère que le ministre pourra retenir les modifications ou les amendements que nous pourrions soulever. Je pense qu'il y va de l'amélioration de ce projet de loi.
(16 h 30)

Il est bien évident que nous serions toujours heureux de pouvoir voter pour les projets de loi que nous présente ce gouvernement en cette Chambre.

Malheureusement, quand un gouvernement commence à être usé comme celui-ci, quand on constate comment il est déconnecté de la base, de la population, cela nous fait comprendre que les projets de loi qu'on nous propose sont souvent absolument à côté de la "track". Mais dans le cas du projet de loi no 24, qui touche plus particulièrement Corvée-habitation, je pense que mon collègue de Mégantic-Compton en a traité ce matin de façon très objective et très positive. Nous aurons certains amendements à y apporter, comme je le disais tantôt.

M. le Président, ce que j'ai de la difficulté à comprendre de ce gouvernement, c'est que pendant qu'un ministre s'efforce... Car il y a peut-être eu un petit effort dans le domaine de la construction au cours de la dernière année, dans le sens qu'en 1982 on avait connu une baisse dans la construction, en tout cas en ce qui concerne l'Outaouais, de près de 23%. Or, c'était devenu très grave. Il fallait que le gouvernement, à la suite des nombreuses demandes de l'Opposition, fasse en sorte d'apporter une certaine relance dans ce domaine, cesse de critiquer constamment le gouvernement fédéral pour tous les péchés du monde et plus particulièrement les taux d'intérêt qui ont été à la hausse au cours des dernières années et qui, heureusement, sont à la baisse actuellement.

J'écoutais l'autre jour un des ministres du gouvernement qui disait que maintenant que les taux d'intérêt descendent aux États-Unis, on pouvait commencer à profiter de cette relance alors que l'an passé on accusait le fédéral pour les augmentations des taux d'intérêt. Quand les taux d'intérêt augmentent c'est la faute du fédéral, quand ils baissent c'est grâce aux États-Unis. C'est aberrant d'être en cette Chambre et d'écouter à longueur de journée les discours du côté ministériel. C'est une forme de pétage de babines qui se fait et c'est collectif parce qu'on s'applaudit mutuellement, on se trouve bon et on semble aimer cela, alors qu'on oublie complètement l'essentiel qui est l'économie.

Dans le discours du ministre ce matin, je ne sais pas ce qui lui a pris mais j'étais quand même heureux d'être cité à quelques reprises et plus particulièrement en ce qui concerne un document que j'ai déposé en cette Assemblée nationale et qui s'intitule "Hull et l'Outaouais québécois, un statut particulier". J'ai l'impression que le ministre a lu des extraits sinon l'ensemble; j'en suis très heureux. Si cela peut l'avoir fait réfléchir quelque peu sur des problèmes créés par ce gouvernement à l'intérieur des projets de loi qu'on nous présente et qu'on adopte ici à l'Assemblée nationale, suivis de règlements, si cela peut lui avoir fait prendre conscience des problèmes que ce gouvernement crée non seulement à

l'ensemble du Québec mais plus particulièrement à des villes frontalières qui vivent le quotidien du problème! Ce matin le ministre y faisait allusion, tenant compte de la construction et de son ensemble. J'aurai l'occasion, pour le bénéfice du ministre, non pas de le relancer, parce qu'on pourrait se relancer constamment, mais en étant tout à fait pratique...

Je voudrais revenir à ce que je disais tantôt à propos du projet de loi no 24. Tantôt, du côté ministériel on encensait le ministre. Tant mieux s'il a fait un bon coup, je pense qu'il faut applaudir pour ce qui est bon. Je suis en accord avec cela. Si le ministre fait quelque chose de bien, on doit lui dire. Si on a des reproches à lui adresser, cela vaut aussi et je pense que c'est tout à fait normal. Il faut mettre tout cela dans la balance et le dire quand c'est bon ou que c'est moins bon. Ce que je trouve malheureux, c'est qu'en même temps que le ministre de l'Habitation fait un certain effort, on a pu constater, d'un autre côté, que son collègue qui occupe son ancien ministère, c'est-à-dire le ministre des Affaires municipales, n'est pas au courant. On ne semble pas savoir ce que la main gauche fait pendant que la main droite fait autre chose.

Je voudrais plus particulièrement soulever certains problèmes qui ont été énoncés au cours des derniers mois. Il y a eu la loi 125, la création des municipalités régionales de comté; est survenu le contrôle intérimaire. L'Opposition, au mois de décembre 1981, dans le cadre de la loi 33, un projet de loi omnibus, avait fait valoir des appréhensions au ministre quant à certaines modifications qui auraient dû être apportées à cette loi. En décembre 1982, on est revenu à la charge par le biais de la loi 92 en demandant un moratoire. Nous savions que ça prenait une relance, qu'il fallait remettre la construction en marche. Ces règlements ou ces lois de contrôle intérimaire brimaient certains propriétaires, certains citoyens ou citoyennes d'un accès à la propriété en passant par toutes les phases allant de la demande d'un permis de construction et toutes les dispositions des règlements.

Par le fait même, on empêchait ces gens de recevoir une subvention de 3000 \$ du gouvernement fédéral par logement ou par habitation nouvelle. Il est bien évident que la relance de l'habitation au Canada tient compte de deux éléments en particulier: la baisse des taux d'intérêt - je pense que tout le monde en conviendra - et aussi les mesures incitatives. Entre autres, le gouvernement fédéral et sa subvention de 3000 \$ pour favoriser la construction; d'autre part, le programme Corvée-Habitation qui maintenait un certain plafond sur les taux d'intérêt pour une période de trois ans. Tous

ces moyens ont favorisé cette forme de relance. Nous avons demandé au ministre des Affaires municipales de faire diligence, d'appliquer un certain moratoire et de prendre le "gravy" quand il passerait. Jamais! Il a complètement refusé d'entendre raison. De toute façon, le ministre des Affaires municipales n'entend jamais raison. C'est son problème. C'est le problème que les municipalités endurent actuellement par sa présence mais, un jour, cela se réglera, comme tout se règle habituellement.

Je souhaite que ce projet de loi soit adopté. Il le sera sûrement dans les plus brefs délais pour ne pas retarder indûment un projet de loi qui peut donner à la population certains outils lui permettant d'être favorisée par cette relance.

Mon collègue, ce matin, a fait allusion à un problème particulier qui pourrait provoquer une augmentation sensible sur une propriété neuve, nouvellement construite: le fait d'interpréter les mots "vendeur" et "agent d'immeuble". Au point de vue du respect des institutions, je pense qu'il y a un pourcentage appliqué sur la vente d'une propriété, alors qu'il y a des contrats qui se "jobbent" pour des ventes de projets ou un ensemble de projets à des prix forfaitaires établis sur chacune des propriétés. Mon collègue de Mégantic-Compton a une expérience vécue de la construction. C'est très important. Nous avons, dans notre formation politique, des gens qui mettent à profit leur expérience dans leur domaine particulier où ils sont critiques. J'écoutais ma chère collègue, la députée de Chomedey, qui a été ministre dans le cabinet de M. Bourassa et qui a été justement impliquée à la protection du consommateur, dire à ce ministre qu'il ne tient pas compte de l'ensemble des responsabilités dont il devrait tenir compte. Mme la députée l'a remis en position.

(16 h 40)

Une voix: Voilà.

M. Rocheleau: Mais, M. le Président...

Une voix: Ils sont embarqués sur la "track".

M. Rocheleau: ...parce que le temps fuit et ne revient jamais, je voudrais apporter certains correctifs à ce que le ministre mentionnait ce matin quand il a fait allusion au document que j'ai déposé, il y a quelques jours, à l'Assemblée nationale.

Ce que le ministre a mentionné ce matin, je l'attendais un peu et je suis heureux d'avoir une certaine forme de critique sur le document que j'ai déposé, parce que c'est un document absolument non partisan qui fait voir la vérité en face. Je pense qu'on ne peut pas se permettre de dire n'importe quoi dans des documents aussi

intéressants et aussi importants. Ce matin, le ministre a fait allusion à certaines faussetés. J'ai trouvé cela un peu méchant, parce que des faussetés, cela voudrait dire que j'aurais peut-être menti, que je n'aurais peut-être pas dit toute la vérité dans mon document. Ni de près ni de loin, M. le Président, je n'aurais pensé faire cela. Absolument pas. C'est une des raisons pour lesquelles, aujourd'hui, M. le ministre de l'Habitation et de la Protection du consommateur, j'ai voulu reprendre avec vous certains points, parce que ce que vous avez mentionné ce matin faisait suite à un petit document que j'ai produit en mai 1982 et intitulé: "Plus cher au Québec".

Ce petit document provient de la Société d'aménagement de l'Outaouais, qui est un organisme créé par le gouvernement et noyauté par ses nominations politiques au conseil d'administration. Ce sont tous des péquistes. Autres temps, autres moeurs. Maintenant, ce sont des péquistes. Ce document provient de là. En me servant d'un document en provenance de la Société d'aménagement de l'Outaouais, j'ai dit: Cela doit être la pureté; cela doit être la transparence; cela doit être la vérité. Alors, je me suis servi de certains de ces exemples. Le ministre a fait d'autres comparaisons avec d'autres chiffres qui sont vrais, parce qu'il a également sorti des statistiques en provenance de la Société canadienne d'hypothèques et de logement et du Trust général du Canada. C'est vrai. Les données et les statistiques sont des réalités que nous vivons quotidiennement selon le genre de propriété, la qualité de la propriété ou la dimension de la propriété. J'ai pris uniquement les chiffres qu'avait fournis la Société d'aménagement de l'Outaouais pour ne pas déroger et venir m'enfarger dans d'autres chiffres.

Je voudrais prendre quelques minutes simplement pour citer textuellement certains éléments qui concernaient davantage le fardeau fiscal. Je dis, premièrement: "Abordons, en premier lieu, le problème du fardeau fiscal des individus, celui qui semble nié le plus catégoriquement par les autorités provinciales. En 1981, un document préparé à la demande du député de Hull, à l'Assemblée nationale, démontrait que le coût de la vie dans l'Outaouais québécois était généralement plus élevé que dans l'Outaouais ontarien et que l'écart était plus grand lorsque le revenu imposable d'un individu se situait à un niveau de 30 000 \$ et plus." Tout en étant incomplète, l'analyse prenait en considération, en plus des impôts directs, certains impôts indirects, le coût des assurances, de l'essence, des produits d'alimentation et de la différence au niveau des taux de la taxe de vente au détail.

En juillet 1982, M. André Villemare, agent de recherche de la Société

d'aménagement de l'Outaouais, préparait pour cet organisme une analyse comparative du coût de la vie au Québec par rapport à celui de l'Ontario. Le ministre québécois, Bernard Landry, semble d'ailleurs s'inspirer largement de cette analyse pour tenter de démontrer que le Québec est un paradis fiscal pour un citoyen de la région frontalière qui a un revenu imposable de 30 000 \$ et plus.

Nous ne voulons pas nous attaquer à ce document ou entreprendre une polémique sur les chiffres - dont ceux qui considèrent le coût de 129 000 \$ pour une propriété ontarienne pour un citoyen dont le revenu imposable est de 30 000 \$, alors que le même citoyen aurait une propriété de 78 000 \$ au Québec - ou sur tous les autres avantages dont l'épargne-actions ou l'investissement dans une SODEC. Nous nous limiterons à faire valoir un point. Cette analyse ne peut être considérée comme une analyse comparative du coût de la vie au Québec par rapport à celui de l'Ontario parce qu'elle ignore totalement les points importants: L'ensemble du problème de la taxe de vente au détail; la différence importante qui existe quant au coût de l'alimentation entre le Québec et l'Ontario; le coût de l'automobile incluant l'acquisition, l'assurance, l'essence, l'immatriculation et le permis de conduire, le poids important de toutes les taxes indirectes auxquelles le citoyen québécois est assujéti; l'importance de l'accroissement de la valeur d'une propriété acquise en Ontario par rapport à celle d'une propriété acquise au Québec.

À titre d'exemple une propriété payée, du côté québécois en 1974, 38 000 \$, aurait accru sa valeur de 16 500 \$ ou 43% jusqu'en avril 1982. Une propriété payée, du côté québécois en 1974, 65 000 \$, aurait accru sa valeur de 13 000 \$ ou 20% jusqu'en avril 1982. C'est la Société d'aménagement de l'Outaouais qui dit cela. Une propriété payée, du côté ontarien en 1974, 49 000 \$ aurait accru sa valeur de 32 300 \$ ou 66% jusqu'en avril 1982, alors qu'une propriété payée du côté ontarien en 1974, 71 000 \$, aurait accru sa valeur de 58 000 \$ ou 81% jusqu'à avril 1982. Il faut dire que les propriétés du côté de l'Ontario, les propriétés dispendieuses se vendent très bien.

Les droits de succession. L'impôt sur les dividendes. Les avantages et désavantages de la Loi sur les impôts et la loi canadienne applicable à l'Ontario ainsi que les crédits d'impôt accordés par l'Ontario. C'est très important. Les écarts entre l'Ontario et le Québec, quant à la taxation des services publics municipaux et des améliorations locales. On ne peut, dans une analyse globale impartiale et objective, ignorer tous ces facteurs qu'un citoyen va considérer tant lorsqu'il décide du lieu de sa résidence que lors du choix de ses investissements.

Le Vice-Président (M. Rancourt): M. le député de Hull, si vous voulez conclure.

M. Rocheleau: Une minute et je conclus, M. le Président.

Le Vice-Président (M. Rancourt): S'il vous plaît!

M. Rocheleau: Il faut dire ici que les chiffres, on peut toujours les faire parler comme on veut. Je défie le gouvernement de faire une critique de ce document et de faire la preuve que ces lois et ces règlements n'ont pas été au désavantage du Québec depuis 1976 à aujourd'hui. Je souhaite vivement que le ministre de l'Habitation et de la Protection du consommateur, dans ses politiques, dans ses règlements tienne compte des demandes qui ont été faites par l'Opposition dans le passé et qui se font encore aujourd'hui dans le but de faire bénéficier cette même population de la relance actuelle. Je vous remercie.

Le Vice-Président (M. Rancourt): Mme la députée de Maisonneuve.

Mme Louise Harel

Mme Harel: Merci, M. le Président. J'aimerais vous citer une analyse globale, impartiale et objective qui a été faite par le Conference Board. Je pense qu'aucun parlementaire ne mettrait en cause la crédibilité de cet organisme et son impartialité notamment quand il étudie les avantages comparés à vivre, par exemple, à Montréal et dans certaines autres villes canadiennes. C'est intéressant parce que la question posée est de savoir: Est-ce que cela coûte plus cher au Québec?
(16 h 50)

Cette étude, j'ai eu l'occasion d'en parler lors du discours sur le budget, mais rapidement, puisque cela semble fort à propos cet après-midi, j'aimerais simplement rappeler qu'elle a été publiée dans le Canadian Business Review et portait, en plus de la taxation - parce qu'on semble faire du fardeau fiscal le seul facteur, l'unique, l'exclusif facteur à considérer quand on examine l'ensemble des dépenses qu'on a à faire pour se permettre un certain niveau de vie - sur un salarié gagnant plus de 40 000 \$, celui dont on dit qu'il est outrageusement imposé présentement, et sur une famille de deux adultes et deux enfants, donc d'un salarié gagnant 40 000 \$ et on y examinait en plus de la taxation les dépenses de logement, de transport, de vêtement, d'ameublement, d'équipement ménager et l'ensemble des autres dépenses courantes pour y conclure qu'il était plus avantageux financièrement de vivre à Montréal que dans n'importe quelle autre grande ville étudiée.

Les villes étudiées étaient Saint-John's, Nouveau-Brunswick, Toronto, Calgary, Vancouver et Winnipeg. Donc, pour un salarié, compte tenu de l'ensemble des dépenses qui étaient occasionnées pour se loger, pour s'habiller, pour se déplacer, pour se meubler et pour se nourrir, il était nettement plus avantageux de vivre à Montréal que dans n'importe quelle autre grande ville, sauf Winnipeg. C'est donc dire qu'il y a des études qui sont conduites par des organismes considérés comme impartiaux qui démontrent exactement le contraire de ce que le député de Hull nous disait tantôt.

Il y a de bonnes raisons de se réjouir et je pense que le projet de loi no 24 en est une, notamment lorsqu'il élargit l'accessibilité à Corvée-habitation. Vous savez sûrement qu'une demande pressante venait des milieux coopératifs dans le domaine de l'habitation, venait aussi des travailleurs de la construction eux-mêmes. Je pense, entre autres, aux travailleurs qui se retrouvent à l'intérieur de la CSN-Construction et qui avaient fait valoir au ministre de l'Habitation des demandes à l'effet d'élargir le programme Corvée-habitation pour pouvoir couvrir les constructions ou les achats-restauration dans le cadre des coopératives d'habitation. C'est fait. On peut dorénavant s'adresser à Corvée-habitation, par exemple pour permettre aux coopératives et j'y reviendrai plus amplement, parce que je pense que c'est certainement une façon extrêmement efficace pour bon nombre de nos concitoyens de devenir collectivement propriétaires de leur logement... Dorénavant, donc, les coopératives et les organismes d'habitation sans but lucratif qui peuvent construire des logements à grande surface ou des logements en hauteur pourront s'adresser à Corvée-habitation et bénéficier des mêmes rabattements du taux d'intérêt. Également, les nouvelles modalités vont permettre, notamment, du recyclage à des fins résidentielles, entre autres d'entrepôts. On sait que, dans des zones industrielles vétustes, dans les centre-ville, il arrive parfois - c'est le cas, notamment, dans le comté que je représente - que des quartiers ne soient plus utilisés à des fins industrielles, puissent permettre des modifications ou des restaurations majeures pour transformer soit des écoles désaffectées à cause de la diminution des effectifs scolaires, soit des entrepôts ou des usines, et puissent vraiment permettre de les transformer à des fins résidentielles. C'est cet objectif d'améliorer les conditions de logement de la majorité de la population que poursuit Corvée-habitation. C'est donc maintenant acquis et c'était devenu une demande assez pressante des gens qui cherchaient à se grouper en coopérative pour rénover ou construire leur logement. C'était de leur part une demande pressante

d'avoir accès à Corvée-habitation. C'est fait.

Si vous me le permettez, j'aimerais parler plus amplement de la formule coopérative dans le domaine de l'habitation. Il y avait en 1979 un comité permanent à l'habitation à la Société d'habitation du Québec qui a fait un rapport volumineux, fort intéressant, et qui avait écrit à cette époque que, parmi les formes de logement, la coopérative d'habitation paraît être celle qui favorise le plus complètement l'ensemble des objectifs majeurs poursuivis au Québec dans le domaine de l'habitation, lesquels objectifs sont, en résumé, l'accessibilité la plus large possible à un logement convenable, l'amélioration de la qualité obtenue par rapport au prix et puis la gestion de leur habitation par les usagers, en fait, par les locataires eux-mêmes. C'est une formule qui est largement en demande présentement.

Qu'il suffise de dire qu'en mars 1982, donc fort récemment, un sondage qui avait été réalisé par l'hebdo Coop indiquait qu'il y avait au-delà de 3215 ménages, donc au-delà de 3000 familles, qui, seulement à Montréal, se trouvaient sur des listes d'attente des groupes de ressources techniques, qui sont les groupes auxquels on s'adresse pour obtenir un appui, un soutien, une collaboration quand on veut mettre sur pied une coopérative d'habitation. Il y avait donc plus de 3000 familles qui s'étaient adressées à des groupes de ressources techniques pour faire partie d'une coopérative d'habitation ou la mettre sur pied.

Pourquoi insister sur le bien-fondé, sur l'utilité de cette formule dans le domaine de l'habitation? Pourquoi se réjouir que, maintenant, l'accès lui soit largement offert de bénéficier de Corvée-habitation? Personne n'ignore que les subventions importantes dans le domaine du logement sont parfois transférées à des familles qui ont des revenus de moyenne supérieure, c'est-à-dire des revenus au-delà du revenu moyen. Par exemple, on sait qu'en 1981 - alors c'est assez récent et je pense que cela reste encore indicatif de la situation du revenu des ménages - simplement à Montréal le revenu moyen des acheteurs de maisons neuves financées selon la loi canadienne de l'habitation - je retrouve ces chiffres dans une revue qui s'appelle Actualité immobilière qui a été publiée en 1982 - se situait autour de 35 000 \$, tandis que le revenu moyen de ceux qui achetaient des logements neufs, mais en copropriété, se situait aux alentours d'un peu plus de 43 000 \$. On faisait état dans cette étude du fait que 60% des acheteurs de maisons dans le cadre de l'opération 20 000 logements, qui connaît un franc succès à Montréal et qui permet effectivement l'accès à la propriété de maisons neuves pour bon nombre de Montréalais ou encore de banlieusards qui veulent revenir dans le centre-ville, avaient

un revenu supérieur à 35 000 \$. C'est donc dire que quand on pense à l'achat de maisons neuves ou encore même à l'achat de maisons en copropriété, il demeure que, souvent, les personnes qui peuvent en bénéficier doivent pouvoir se réclamer d'un revenu moyen supérieur. Le revenu moyen d'un ménage au Québec étant de 27 000 \$ en 1982, vous comprenez facilement que lorsqu'on pense simplement que 67% des acheteurs avaient un revenu supérieur à 35 000 \$, c'est une catégorie de ménages qui ne représentent que 30% en fait de l'ensemble de la population.

J'en parle non pas pour décrier ce programme de soutien à l'achat de maisons neuves, bien au contraire, mais pour indiquer qu'il n'est pas suffisant. En tant que tel, à lui seul, il ne peut pas satisfaire l'ensemble des ménages qui se situent bien en deçà, bien moins que le revenu moyen de 27 000 \$. C'est une formule, la formule des coopératives d'habitation. (17 heures)

Je pense, par exemple, au fait qu'une enquête avait démontré, en 1981, que la moyenne des revenus des membres de coopératives d'habitation se situait autour de 10 000 \$ à 15 000 \$. Donc, particulièrement en 1982, la majorité des ménages membres d'une coopérative a un revenu annuel brut d'entre 10 000 \$ et 15 000 \$. Vous voyez combien la formule des coopératives d'habitation est bénéfique pour de très nombreux ménages québécois, particulièrement dans les grandes villes, dans les centre-ville urbains. Ils ont un revenu qui, de toute façon, ne leur permettrait pas d'avoir accès à la propriété d'un logement neuf et, par la formule coopérative, collectivement, ils se donnent les moyens de s'organiser pour rénover, restaurer ou même construire des logements neufs et avoir droit de regard sur la gestion, comme le permet la formule coopérative.

Cette demande est très forte. On voit très bien que les revenus en sont certainement une cause déterminante et expliquent en grande partie l'engouement qu'on connaît présentement. Que l'on pense simplement au fait qu'en 1982, donc encore l'an passé, plus de 700 logements coopératifs ont été réalisés seulement à Montréal et, déjà, il y avait autant de projets en attente pour 1983. Très souvent, les animateurs des groupes de ressources techniques me disent être inondés d'appels téléphoniques, de demandes de rencontres d'information. Les listes d'attente s'allongent parce que c'est une formule qui est de plus en plus envisagée par les ménages à faibles ou à moyens revenus comme leur permettant de se loger adéquatement.

Le débat sur ce projet de loi est une occasion de les faire connaître et d'inciter nos concitoyens à s'adresser à eux, aux

groupes de ressources techniques, soit pour s'informer sur la formule coopérative, soit pour participer à la formation de groupes de coopérateurs. Il y a actuellement 38 groupes de ressources techniques au Québec qui sont subventionnés par le ministère de l'Habitation et de la Protection du consommateur; il y en a 11 à Montréal. On peut les retracer très facilement, tout simplement dans les bottins téléphoniques. On peut obtenir des services autant d'études architecturales, de surveillance de chantier, d'aide pour faire le choix d'un projet d'habitation. On peut y obtenir aussi une aide pour faire l'analyse financière du groupe promoteur. Toutes les démarches d'incorporation qui sont quand même très nombreuses, les démarches de demande de subvention peuvent être soutenues par les ressources qu'on retrouve dans ces groupes.

C'est très certainement une formule qui va connaître un succès qui ira en se multipliant, surtout quand on pense qu'il y a eu, entre 1979 et 1982, un total de 1495 logements coopératifs, ce qui représente seulement pour Montréal un montant global de prêts hypothécaires, simplement pour la réalisation coopérative dans le domaine du logement à Montréal, de 46 000 000 \$ et des travaux ont été réalisés pour un total de 32 000 000 \$. On voit l'ampleur de cette formule. J'imagine fort bien l'avantage que va procurer maintenant le fait d'avoir accès à Corvée-habitation. Cela va certainement inciter un plus grand nombre de nos concitoyens à faire partie de groupes coopératifs.

Il y a plusieurs formules. On parle d'habitations à loyer modique, il reste qu'entre 1976 et 1982, un immense pas a été fait dans le domaine des habitations à loyer modique. Il y avait un énorme retard qui s'était accumulé au fil des années, avant 1976. La formule d'habitations à loyer modique est certainement intéressante. Il reste que les personnes, surtout retraitées, qui y ont accès, en sont très satisfaites. Par ailleurs il faut bien voir que c'est une formule qui ne peut pas répondre à l'ensemble des besoins de la population âgée qui, très souvent d'ailleurs, désire le maintien dans son propre logement et qui a plus souvent de problèmes de revenus que de réels problèmes d'habitation.

Ceci dit, dans les quartiers qui sont centenaires comme le quartier Hochelaga-Maisonneuve que je représente, il demeure évident qu'il y a des besoins très réels de constructions neuves. Il n'y a pas que des problèmes de revenus parfois à l'âge de la retraite, il y a aussi très réellement des problèmes d'habitabilité dans certains logements qui ne conviennent plus ni aux familles ni aux personnes à la retraite parce qu'elles n'ont plus les exigences qu'on pose maintenant en termes d'isolation. Vous savez,

quand il faut calfeutrer les portes de sortie parce que l'air circule trop librement l'hiver, on peut facilement conclure que ce n'est pas un logement propice.

Il y a donc lieu de continuer l'effort qui a manifestement donné de bons résultats dans le domaine de la construction de logements à loyer modique. Je pense et j'espère également que dans le domaine des coopératives d'habitation, puisqu'on a parfois l'impression que celles-ci ne sont que de grands ensembles domiciliaires, bien au contraire, je compte au-delà de 250 logements coopératifs qui sont enfin installés dans des triplex ou des duplex à l'occasion, qui ne sont pas apparents. En circulant sur les rues on ne voit pas qu'il s'agit là de logements coopératifs. Ils ont été restaurés, rénovés et ils rendent de très réels services à la population du quartier qui y habite.

J'espère qu'au fil des années on facilitera, favorisera et soutiendra toute l'initiative que prennent nos concitoyens pour se doter d'une formule qui leur permette non seulement d'habiter mais aussi de gérer le logement. Je vous remercie.

Le Vice-Président (M. Rancourt): M. le ministre de l'Habitation et de la Protection du consommateur pour votre droit de réplique.

M. Guy Tardif (réplique)

M. Tardif: M. le Président, j'ai écouté attentivement les représentations qui ont été faites par les différents intervenants au cours de ce débat. J'ai noté évidemment avec beaucoup de satisfaction que, d'une façon générale, tous les intervenants sont d'accord avec ce projet de loi. Que l'Opposition votera pour la loi. Malgré les exhortations de la députée de Chomedey d'élever le débat, il faut bien se rendre compte que chacun a lu la réalité différemment à un moment donné.

Par exemple, le député de Mégantic-Compton m'a accusé de fraude intellectuelle, parce que, dit-il, le ministre ne dit pas que nous n'avions pas le choix, que le Canada n'avait pas le choix, devait suivre les États-Unis sur le plan des taux d'intérêt. (17 h 10)

Je ne citerai pas de mémoire, je vais lire ce que j'ai dit ce matin d'après les placards ou les galées, comme on dit - en bon français, ce sont les placards - que nous a remis le personnel de l'Assemblée nationale, et je lis: "Autres effets néfastes dont on commence à peine à se remettre, les taux d'intérêt scandaleux d'Ottawa ont aussi fait fuir l'argent du secteur immobilier. Même les gens qui avaient de l'argent ne l'immobilisaient plus dans un immeuble puisqu'ils pouvaient investir ailleurs."

Je continue à lire ce que je disais ce

matin: "Je vois le député de Papineau faire des signes de tête - je vois sa réaction - dans le genre de dire: Mais oui, on n'avait pas le choix, il fallait suivre les taux d'intérêt aux États-Unis. Ils étaient élevés aux États-Unis, il fallait donc faire la même chose." Je continue de lire: "Je le vois acquiescer pour dire que j'ai bien compris son message." Parce qu'on m'a accusé de fraude intellectuelle. "Le député de Papineau a raison. Nous n'avions pas le choix. À moins d'avoir un contrôle des changes, nous devons nous arrimer aux États-Unis, sans quoi c'était la fuite des capitaux vers les États-Unis. Je pense qu'il a raison..."

Je me fais accuser cet après-midi de fraude intellectuelle par le député de Mégantic-Compton alors que je dis qu'on n'avait pas le choix, c'est vrai. Mais je continuais, cependant: "Je pense qu'il a raison, sauf qu'au Canada, la Banque du Canada ne s'est pas limitée à suivre les États-Unis, elle les a devancés. On a été de trois à quatre points de pourcentage plus élevés qu'aux États-Unis."

Je n'ai donc pas tronqué la vérité, je ne l'ai donc pas déformée. J'ai dit, c'est vrai: "Nous n'avions pas le choix". J'ajoutais plus loin: - je ne lirai pas tout le texte, le journal des Débats est là pour cela - "Au Canada, on poursuivait une double politique: la lutte contre l'inflation, c'est vrai, comme aux États-Unis, mais aussi une double politique monétariste attachée à la défense du dollar." C'est ce qu'il aurait fallu dire si on avait voulu citer mon intervention de ce matin.

Deuxièmement, le député de Mégantic-Compton - et cela a été repris par le député de Hull - a parlé du problème des MRC. Il a dit: La loi 125 sur l'aménagement est venue mettre un frein à l'essor de la construction. Il n'y a qu'un seul argument qui détruit cela d'un coup: au Québec, au mois de mai dernier, il s'est mis en chantier, dans les villes de 10 000 habitants et plus, 5600 logements, soit une augmentation de 246% contre une augmentation de 170% pour le reste du Canada. Le Québec, avec une loi des MRC, a connu une augmentation de presque 250% alors que le reste du Canada, sans les MRC, en a connu 171%. Il faut croire que les MRC, ça n'a pas nui tellement.

Si on voulait être sérieux, il faudrait se rendre compte - le député de Hull le sait très bien - que les trois communautés, les deux urbaines et la régionale, la Communauté urbaine de Montréal, la Communauté urbaine de Québec et la Communauté régionale de l'Ottawais, ne sont pas régies par la loi 125 à cet égard. Deuxièmement, sur les 94 MRC qui ont été constituées, 32 municipalités ont obtenu des délais, donc, n'ont pas proposé de règlement proposant un gel intérimaire. Il y en a sept

autres qui ont adopté un règlement sans cependant avoir une disposition de contrôle intérimaire. Donc, pour 39 ou 40 municipalités régionales de comté, aucun gel. Cela commence à faire du monde, M. le Président, les trois communautés urbaines qui regroupent le plus de monde au Québec, 40 municipalités régionales de comté. Il en reste une cinquantaine où, effectivement, la loi 125 s'appliquait. Or, dans ces quelque 50 municipalités où la loi 125 s'appliquait, il faut savoir que partout où il y avait déjà un terrain viabilisé, c'est-à-dire où il y avait déjà des services d'égout et d'aqueduc, la loi ne s'appliquait pas et les gens pouvaient bâtir.

Deuxièmement, partout où les lots étaient cadastrés, le gel ne s'appliquait pas et les gens pouvaient bâtir. Troisièmement, dans tous les cas de terrains situés en bordure de rue, on pouvait bâtir. La preuve que cela n'a pas posé de problème, c'est que je n'ai pas reçu un seul télégramme, une seule lettre, d'un seul entrepreneur à ce sujet, alors que j'en ai reçu des dizaines et des centaines sur l'histoire des 3000 \$. Il faudrait quand même que, là-dessus, l'Opposition se mette à l'heure juste. Il faut bien se rendre compte d'une chose: cela a eu un impact nul sur l'ensemble de la construction au Québec. On tente de créer là un problème qui n'existe pas.

Le député de Mégantic-Compton - j'appelle cela du "double talk"; ces gens-là ont deux langages - a passé une partie de son discours à excuser le fédéral: qu'il n'avait pas le choix, qu'il fallait qu'il se retire; après tout, c'est bien dommage. Mais il a envoyé un télégramme. C'est vrai - il faut que je le dise, je le reconnais - il m'en a envoyé une copie d'ailleurs. Mais les excuser et, à l'autre bout de son discours, blâmer Corvée-habitation et dire que Corvée-habitation ne s'est pas rajustée assez vite, il y a toujours bien un sacré bout. Corvée-habitation donne un taux de 9,5% pendant trois ans. On s'est tourné de bord drôlement vite puisque le 10 mai, le soir du discours sur le budget... Écoutez! Si on avait voulu faire de la petite politique avec cela, vous savez ce qu'on aurait pu faire? On aurait pu attendre au 30 mai et laisser le fédéral le nez dans son dégât; appelons-le ainsi. Oui, attendre jusqu'au 30 mai puisque M. Lalonde, avec toute la solennité du discours sur le budget, avait annoncé que cela durerait jusqu'au 30 mai. Non, on a agi le 10 mai et, à ce moment-là, on s'est tourné de bord vite, contrairement à ce qu'il a dit.

Le député de Mégantic-Compton se pose des questions sur les deux chapeaux: le ministre de la Protection du consommateur et le ministre de l'Habitation. Je dis qu'il y a une relation très nette entre les deux. Quand les gens consacrent le quart de leurs revenus pour se loger, cela apparaît

drôlement dans le panier de provisions à la fin du mois, et il y a une relation évidente entre les deux. D'avoir un ministre qui s'occupe de l'habitation et qui a aussi cette dimension de la protection du consommateur, c'est drôlement important puisque, quand même, dans les achats que les gens font dans leur vie, l'achat d'une maison, c'est probablement l'achat le plus important qu'ils vont faire dans leur vie.

Le député de Mégantic-Compton et Mme la députée de Chomedey d'ailleurs ont soulevé le problème de la définition du titre, de l'appellation, "agent d'immeuble", prévue dans ce projet de loi, qui viendrait se substituer à l'appellation "vendeur". Ils ont évoqué le spectre d'une augmentation des prix. Or, je voudrais les sécuriser à cet égard puisque la pratique qui consistait, pour des entrepreneurs en construction, à engager des personnes travaillant à temps plein pour eux et faisant office de vendeur, comme on les appelait, pourra continuer à se faire et sans que cela ne vienne augmenter, d'aucune façon, le prix des maisons, aux mêmes conditions qu'avant. Encore une fois, le titre d'agent d'immeuble ne confère pas d'avantages autres que ceux que conférait le titre de vendeur auparavant, mais avec cette différence qu'il clarifie les choses. Si Mme la députée de Chomedey désire vendre sa maison au député de Hull et qu'elle fait appel aux bons offices du député de Saint-Laurent, à ce moment-là, est-ce qu'on va appeler le député de Saint-Laurent, qui agit comme intermédiaire, un vendeur, comme c'était prévu dans la loi avant, ou un courtier? Sauf que l'appellation de courtier est réservée pour celui qui a des vendeurs à son service ou des agents. On règle le problème en appelant l'intermédiaire, en l'occurrence, un agent d'immeuble, mais cela ne change rien aux obligations qui étaient siennes dans la loi, aux avantages non plus qu'aux droits qu'ont les entrepreneurs d'avoir des gens permanents à leur service qui vendent des maisons dans des conditions particulières. Là-dessus, le ministre de la Protection du consommateur a voulu s'assurer de cet aspect.

J'ai noté que le député de Mégantic-Compton était d'accord avec les délégations de compétence, qu'il était d'accord avec l'étalement du renouvellement des permis; les questions de faillite également. Mais, au passage, le député de Mégantic-Compton n'a pas pu s'empêcher de dire qu'il n'y a pas de politique d'habitation et, s'il n'y a pas de politique, donc c'est incohérent. (17 h 20)

Là-dessus, je voudrais quand même lui dire qu'il aurait peut-être intérêt à s'asseoir quelque temps et d'étudier la cohérence qui existe entre les programmes, qu'il s'agisse des HLM, habitation à loyer modique, de LOGIPOP, des coopératives d'habitation,

Logirente, d'allocations de logement pour les personnes âgées, de Loginove, la restauration, le programme d'aide à l'accession à la propriété et, maintenant, Corvée-habitation pour savoir, pour se rendre compte que pendant des années, au lieu de m'enfermer dans un bureau et de concevoir une politique in vitro, qu'aurait peut-être appréciée la députée de Chomedey puisque cela aurait forcément, loin de la tourmente et de la tempête, disons été marqué au coin d'une certaine élévation, j'ai préféré plonger dans l'action et bâtir des maisons. C'était cela qui était le plus urgent et cela commence à donner des résultats drôlement intéressants. Évidemment, je ne suis pas le seul responsable. On me l'a fait remarquer tantôt. Il y en a d'autres également.

Le député de Mégantic-Compton a parlé d'une multiplicité d'intervenants. Il a parlé de municipalités qui refusent de "viabiliser" des terrains. Là-dessus, je vous ferai remarquer simplement que ce n'est pas au gouvernement du Québec à aller dire aux municipalités qu'elles devront "viabiliser" des terrains en plus ou moins grand nombre. On a fait une réforme de la fiscalité municipale pour donner aux municipalités du Québec des revenus autonomes qui leur permettront de faire les développements qu'elles voudront faire: développer des rues, bâtir des parcs, organiser des loisirs, bref, faire ce qui leur semble correspondre aux besoins de leurs commettants, de la population.

Or, quant à cette réforme de la fiscalité municipale, mon collègue des Affaires municipales a cité un certain nombre de chiffres au cours des derniers jours. Je voudrais simplement rappeler que pour la seule ville de Montréal la réforme de la fiscalité municipale, avec les subventions au transport en commun, représente 229 000 000 \$ pour l'année courante. C'est pour cette année seulement, alors que les grenailles qui viennent du côté d'Ottawa représentent 6 000 000 \$. On pourrait faire le tour également du côté de Laval, de n'importe quelle autre municipalité du Québec. Il n'y a aucune comparaison.

À toutes fins utiles, si on faisait la comparaison, par exemple, entre le pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul et tout cet équipement et Saint-François et la prison de Bordeaux, encore une fois, je n'hésite pas à dire que la disproportion est flagrante, M. le Président. On a donné des revenus autonomes aux municipalités qui leur permettent de "viabiliser" les terrains. Il n'appartient pas au gouvernement du Québec de s'immiscer dans ces dossiers d'aqueduc et d'égout, comme c'était la bonne vieille pratique dans le temps. Là-dessus, je trouve intéressante la suggestion du député de Mégantic-Compton de dire: Il nous faut trouver des moyens pour briser les effets cycliques que l'on a dans la construction, où

des périodes de fébrilité et d'activité intense sont suivies de périodes d'accalmie, pour ne pas dire de paralysie complète.

Or, ces cycles, outre le fait qu'ils sont un peu tributaires des cycles du marché, de la loi de l'offre et de la demande, on a démontré hors de tout doute - j'ai reproduit les graphiques, je ne sais pas si c'était visible pour les membres de l'Opposition, mais en tout cas cela crevait les yeux - que malgré tout ce qu'on a entendu de la part de l'Opposition sur le décret de la construction qui aurait eu un impact majeur sur la construction, M. le Président, ce qui a marqué la construction - et les courbes sont là - au cours des deux, trois dernières années, c'est les taux d'intérêt. Ce n'est pas le décret de la construction. Il n'y a aucune relation entre les deux phénomènes.

Si tant est que le décret faisait en sorte qu'il y avait quelques sous de l'heure de plus au Québec qu'ailleurs, dans d'autres provinces, ce petit supplément coûtait infiniment moins cher à l'acquéreur d'une maison que le prix des terrains. Pensons que le prix d'un terrain à Hull - je l'ai dit au député ce matin - c'est 9000 \$ et, à Ottawa, c'est 19 000 \$. C'est 10 000 \$ de différence pour le même terrain. Je ne parle pas du terrain à Vancouver qui est à 30 000 \$, alors qu'il est à 6000 \$ à Montréal. 30 000 \$ à Vancouver pour le même terrain, 6000 \$ à Montréal. Cela prend quelques cents de différence dans le décret de la construction pour manger cela. Qu'on ne mélange donc pas les choses sur ce plan.

La députée de Chomedey - il m'est arrivé de suivre un certain nombre de ses interventions, d'ailleurs, parce que je suis de garde comme tout le monde de temps en temps en Chambre - intervient à peu près sur tout. Enfin! pas sur tout et sur rien, mais elle intervient sur beaucoup de projets de loi de façon beaucoup plus assidue qu'avant. Même que je me demande s'il n'y aurait pas une candidate à la chefferie quelque part. Je suis surpris de voir comment elle intervient sur un tas de projets de loi. Je ne me serais pas du tout attendu à la voir intervenir sur le projet de loi no 24. Ceci dit, en plus, elle nous a prévenus qu'elle allait le faire avec un certain détachement, un certain dégagement ou une certaine élévation. Évidemment, elle nous a rappelé que le législateur avait besoin de l'Opposition pour bonifier ses projets de loi, qu'il n'était pas nécessaire de dénigrer. Cependant, elle est partie sur la voie de dire: S'il y a des terrains vacants ou des terrains viabilisés à Saint-Jean - c'est à peu près son expression - pourquoi les gens iraient-ils se bâtir là s'ils veulent se bâtir à Laval? Je regrette, mais je défie quiconque de trouver dans le projet de loi no 24 une disposition qui ferait...

Une voix: ...

M. Tardif: Oui. Je note que la députée de Chomedey s'est sans doute laissée emporter par la fougue qu'elle me reprochait, d'ailleurs, d'avoir. Je défie quiconque de trouver dans le projet de loi no 24 une disposition qui aurait cet effet. Bien au contraire. J'invite même les gens à marchander et à aller voir dans quelle municipalité il y a plus de terrains, où les avantages sont meilleurs et d'y aller. Loin de moi ou du gouvernement l'idée d'imposer aux gens d'aller vivre dans une ville ou dans l'autre, même si, évidemment, comme député montréalais, je suis tout à fait heureux que les gens viennent s'établir en grand nombre dans le très beau comté de Crémazie. Il y a des terrains - le domaine Saint-Sulpice est là, que voulez-vous? - où il faut bâtir. Il y a d'ailleurs 2000 logements qui montent là.

La députée de Chomedey s'est rappelé de son intérêt - oui, il me reste une minute, je le sais - pour la loi no 7 sur le protection du consommateur qui est morte au feuillet. Elle a fait un bon travail, je dois le dire. C'est vrai qu'elle a reçu 92 groupes, je pense, en commission parlementaire. C'est très intéressant, sauf évidemment que ce travail, ma collègue avant moi a dû le faire et le compléter. C'est vrai que sur certains dossiers - je pense aux dossiers de crédit, à la loi fédérale sur les petits épargnants et les petits déposants, notamment, et la loi sur les banques et les pratiques de commerce - il y avait, à ce moment-là, des différences de vue appréciables entre certaines des positions que défendait alors la députée de Chomedey et certaines des positions qu'elle prend maintenant. Le problème, finalement, de l'Opposition - je ne ramasserai pas tout, j'aurai l'occasion de le faire en commission et je termine, M. le Président - c'est que ces gens-là se disent - et c'est d'ailleurs notre ancien collègue, Claude Charron, qui le cite quelque part - pour le Canada et pour le Québec. C'est beau, cela, pour le Canada et pour le Québec. Je suis d'accord sur cela. Cela va bien quand les intérêts convergent, mais quand ils divergent, où sont vos allégeances? C'est cela, un des problèmes. Évidemment, quand je dis à la députée de Chomedey que c'est au Québec que cela coûte le moins cher pour vivre et surtout pour se loger, elle me dit: Le ministre charrie, parce qu'il y en a, des cas de misère. On ne se situe pas au même niveau, parce qu'il y a des problèmes de misère à Vancouver. Cela n'empêche pas que la maison qui se vend ici 60 000 \$ se vend 138 000 \$ là-bas, à Vancouver. Donc, on ne compare pas les mêmes choses.

Le député de Hull - on s'est reparlé après - deux minutes encore une fois, M. le Président - m'a dit où il avait pris ses

chiffres. Il dit: Je me suis contenté de prendre... enfin, pas contenté, mais j'ai pris les immeubles qui ont une valeur qui se situe dans le haut de la gamme - je pense que c'est cela - des prix, alors que les statistiques que j'ai prises de la SCHL, c'est le prix moyen des maisons financées en vertu de la Loi nationale sur l'habitation. Or, c'est évident que les maisons à 125 000 \$, cela ne se vend plus. Les gens sont poignés avec elles. Cela coûte trop cher à chauffer et finalement, quand on peut investir son argent dans les obligations d'épargne du Québec à je ne sais pas combien... J'aurai l'occasion de répondre à tout cela.

(17 h 30)

Je voudrais simplement terminer - et là, c'est vrai, M. le Président - en disant que contrairement à ce qu'a laissé entendre la députée de Chomedey, je ne voudrais pas prendre le crédit de tout cela. Corvée-habitation est une affaire, une oeuvre commune. Ce sont les salariés, ce sont les employeurs, ce sont les municipalités, ce sont les professionnels de la construction, ce sont les institutions financières, c'est tout le monde. De sorte que j'invite tout le monde, y compris les députés de l'Opposition, à se faire bâtir dans Corvée-habitation. Je leur prêterai au taux de 9,5% pendant trois ans. Je leur donnerai la subvention de capital, tout le monde a droit à cela, même s'ils sont déjà propriétaires. Je leur prêterai à 9,5%, je leur donnerai 3000 \$ comptant et probablement que leur municipalité donnera 1000 \$. Les coopératives et les organismes sans but lucratif pourront s'en prévaloir aussi. Je voudrais terminer...

Les travailleurs de la construction, ceux dont le député de Mégantic-Compton a dit qu'ils étaient trop avantagés, je les invite à se prévaloir de Corvée-habitation et à se bâtir eux-mêmes leur maison parce qu'on leur permet l'autoconstruction. En plus des 2000 \$ comptant plus 1000 \$ supplémentaires, si la municipalité les leur donne, dans le cas des travailleurs de la construction, on investit 1000 \$ supplémentaires, ce qui fait presque 5000 \$ comptant pour qu'ils se bâtissent eux-mêmes leur maison. C'est un peu normal puisqu'ils investissent eux-mêmes 1000 \$ dans le fonds, à même leur salaire.

Donc, Corvée-habitation est un modèle de concertation et de fonctionnement qu'il y aurait peut-être intérêt à transposer dans d'autres secteurs de l'activité économique. Encore une fois, pour le seul mois de mai, il y a eu 5669 mises en chantier pour les villes de 10 000 habitants et plus seulement; c'est une augmentation de presque 250% par rapport à l'année dernière. Merci, M. le Président.

Des voix: Bravo!

Le Vice-Président (M. Jolivet): M. le député de Hull m'a demandé d'intervenir en vertu de l'article 96.

M. Rocheleau: Merci, M. le Président. Je voudrais simplement apporter une petite correction. M. le ministre de l'Habitation et de la Protection du consommateur a mentionné tantôt que j'avais pris les chiffres de propriétés émanant d'un plafond. J'ai pris les chiffres d'un rapport de la Société d'aménagement de l'Outaouais qui sont identiques, alors je ne voulais pas...

M. Tardif: Cela se situe en haute gamme.

M. Rocheleau: Oui, oui, c'est évident que cela se situe en haute gamme. On peut se promener dans le haut et dans le bas. J'ai pris les chiffres de la Société d'aménagement de l'Outaouais.

Le Vice-Président (M. Jolivet): Est-ce que la deuxième lecture du projet de loi no 24, Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant l'habitation et la protection du consommateur, est adoptée?

Des voix: Adopté.

Le Vice-Président (M. Jolivet): Adopté.

Le Secrétaire adjoint: Deuxième lecture de ce projet de loi.

Le Vice-Président (M. Jolivet): M. le leader du gouvernement.

**Renvoi à la commission de
l'habitation et de la
protection du consommateur**

M. Bertrand: M. le Président, je voudrais faire motion pour que ce projet de loi soit déferé à la commission parlementaire permanente de l'habitation et de la protection du consommateur.

Le Vice-Président (M. Jolivet): Cette motion est-elle adoptée?

Des voix: Adopté.

Le Vice-Président (M. Jolivet): Adopté.

M. Bertrand; M. le Président.

Le Vice-Président (M. Jolivet): M. le leader.

Avis de sanction

M. Bertrand: Avant de faire motion pour que nous suspendions nos travaux jusqu'à 20 heures, je voudrais indiquer qu'il y aura sanction royale d'un certain nombre...

Une voix: Le lieutenant-gouverneur est parmi nous?

M. Bertrand: Oui, exactement. ...de projets de loi, les nos 6, 202 et 215. Je demanderais donc bien sûr à la présidence d'être présente à cette sanction royale, ainsi qu'à un ou une députée de l'Opposition. Je crois que c'est mon collègue, le ministre de l'Habitation et de la Protection du consommateur qui sera présent au nom du gouvernement.

Le Vice-Président (M. Jolivet): À quelle heure et à quel endroit?

M. Bertrand: À 19 heures, à la même salle que d'habitude.

Le Vice-Président (M. Jolivet): Merci. Suspension dans ce cas, M. le leader?

M. Bertrand: Oui. M. le Président, je fais motion pour que nous suspendions nos travaux jusqu'à 20 heures.

Le Vice-Président (M. Jolivet): Suspension jusqu'à 20 heures.

(Suspension de la séance à 17 h 34)

(Reprise de la séance à 20 h 06)

Le Vice-Président (M. Rancourt): À l'ordre, s'il vous plaît!

Veillez vous asseoir.

M. le leader parlementaire du gouvernement.

M. Bertrand: M. le Président, je vous demanderais d'appeler le projet de loi no 33 pour son étude en deuxième lecture.

Projet de loi no 33

Deuxième lecture

Le Vice-Président (M. Rancourt): Deuxième lecture du projet de loi no 33, Loi modifiant la Loi sur les ingénieurs.

M. le ministre de l'Éducation.

M. Camille Laurin

M. Laurin: M. le Président, le projet de loi no 33 est de nature strictement technique et il concerne deux modifications mineures à la Loi sur les ingénieurs. Nous le présentons d'ailleurs à la demande de la Corporation des ingénieurs du Québec.

Ce projet de loi a pour objet d'assouplir les règles relatives à l'emplacement du siège social de l'Ordre des ingénieurs du Québec et à habilitier cette corporation professionnelle à acquérir et

aliéner les biens meubles et immeubles dont la valeur peut excéder 400 000 \$. En effet, l'Ordre des ingénieurs envisageait, dès ce printemps, de relocaliser son siège social dans un immeuble dont il se porterait acquéreur en copropriété. Contrairement aux dispositions de sa loi constitutive aux articles 8 et 13, l'immeuble serait situé à l'extérieur du territoire de la Communauté urbaine de Montréal et sa valeur dépasserait 400 000 \$.

Malgré le fait que le bureau de l'Ordre des ingénieurs du Québec ait modifié son plan de relocalisation de son siège social et qu'il ait décidé qu'il serait plus avantageux pour l'ordre de conserver le siège à l'endroit où il se trouve actuellement, je propose l'adoption de ces modifications puisqu'elles sont de nature technique et ne comportent pas l'introduction, la suppression ou le remplacement des principes fondamentaux qui sous-tendent la loi à modifier. Elles ne visent pas non plus à régler des difficultés majeures pour l'ensemble de la population québécoise, elles me paraissent nécessaires et apportent une solution à des difficultés qui ne peuvent être réglées autrement, comme nous l'avons fait d'ailleurs à l'article 6 de la Loi sur le Barreau pour répondre à des demandes analogues.

Enfin, elles proviennent d'une demande à cet effet de l'Ordre des ingénieurs du Québec et l'Office des professions du Québec me recommande d'y donner suite. En l'occurrence, M. le Président, je demanderais l'adoption de ce projet de loi.

Le Vice-Président (M. Rancourt): M. le député de Saint-Laurent.

M. Germain Leduc

M. Leduc (Saint-Laurent): M. le Président, bien sûr, je serai d'accord d'emblée pour adopter ce projet de loi no 33. D'ailleurs, comme l'a dit le ministre, ce projet de loi a été déposé à la demande même de la corporation des ingénieurs.

Ici, on n'aura besoin d'aucun décret, d'aucune sorte. Cela n'affecte que deux articles de la Loi sur les ingénieurs et, comme on l'a mentionné, il s'agit de modifications techniques à cette loi. Auparavant, le siège social était établi à l'endroit choisi par l'Ordre des ingénieurs dans le territoire de la CUM et maintenant, en vertu de la modification apportée par le projet de loi no 33, le siège social pourra être établi à l'endroit choisi par l'Ordre des ingénieurs dans le Québec.

En ce qui concerne le deuxième article, cette modification permet à l'Ordre des ingénieurs une plus grande souplesse dans la gestion, la possession et la disposition de ses biens. En fait, ce qui arrive, c'est que par cet article l'Ordre des ingénieurs acquerra des pouvoirs plus étendus et plus complets

sur ses biens à l'avenir.

Au nom de ma formation politique, je suis très heureux de collaborer à l'amélioration de la Loi sur les ingénieurs, d'autant plus que la corporation des ingénieurs est très importante et qu'elle compte 25 000 membres. Je suis donc d'accord pour l'adoption de ce projet de loi no 33 qui modifie les deux articles de la Loi sur les ingénieurs. Merci, M. le Président.

Le Vice-Président (M. Rancourt): M. le ministre de l'Éducation, votre droit de réplique.

M. Laurin: M. le Président, qu'il me soit permis de remercier le député de Saint-Laurent et l'Opposition pour la collaboration qu'elle apporte à l'adoption de ce projet de loi.

Des voix: Très bien!

Le Vice-Président (M. Rancourt): Est-ce que la deuxième lecture de ce projet de loi no 33, Loi modifiant la Loi sur les ingénieurs, est adoptée?

Une voix: Adopté.

Le Vice-Président (M. Rancourt): Adopté.

Le Secrétaire adjoint: Deuxième lecture de ce projet de loi.

Le Vice-Président (M. Rancourt): M. le leader du gouvernement.

M. Bertrand: M. le Président, nous serions disposés - j'en ai discuté avec le député de Saint-Laurent - à adopter à ce moment-ci le projet de loi dans sa phase d'étude article par article et de troisième lecture. Nous pourrions procéder par consentement et faire les motions appropriées pour que nous procédions aux écritures et que le projet de loi soit considéré comme ayant été étudié article par article, adopté article par article.

Le Vice-Président (M. Rancourt): Est-ce accepté?

M. Leduc (Saint-Laurent): Adopté.

Le Vice-Président (M. Rancourt): Est-ce que cette proposition est adoptée?

M. Leduc (Saint-Laurent): Adopté.

Commission plénière

Le Vice-Président (M. Rancourt): Adopté. Commission plénière.

M. Bertrand: Commission plénière sans quitter votre fauteuil, M. le Président.

Le Vice-Président (M. Rancourt): D'accord, y a-t-il consentement?

M. Leduc (Saint-Laurent): Consentement.

Le Vice-Président (M. Rancourt): Il y a consentement.

M. le leader parlementaire du gouvernement.

M. Bertrand: Je fais motion pour que nous adoptions ce projet de loi en troisième lecture, M. le Président.

Troisième lecture

Le Vice-Président (M. Rancourt): Est-ce que cette motion de troisième lecture de ce projet de loi est adoptée?

Des voix: Adopté.

Le Vice-Président (M. Rancourt): Adopté.

M. le leader parlementaire du gouvernement.

M. Bertrand: M. le Président, nous revenons maintenant à l'étude du projet de loi sur la Société québécoise d'initiatives agroalimentaires. Je crois que c'est le député de Bonaventure qui, à ce moment-ci, doit prendre la parole.

Le Vice-Président (M. Rancourt): Reprise du débat...

M. le leader parlementaire du gouvernement.

M. Bertrand: M. le Président, puisque le député de Bonaventure souhaite que le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation soit présent lors de son intervention sur ce projet de loi, je voudrais faire motion pour que nous suspendions pendant quelques minutes les travaux de l'Assemblée en attendant que le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation nous rejoigne.

Le Vice-Président (M. Rancourt): Est-ce que cette motion de suspension de nos travaux est adoptée?

M. Levesque (Bonaventure): M. le Président...

Le Vice-Président (M. Rancourt): M. le chef de l'Opposition.

M. Levesque (Bonaventure): ...même si le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et

de l'Alimentation n'est pas là, je serais prêt à reprendre les travaux dans cinq minutes.

M. Bertrand: Dans cinq minutes? D'accord.

Le Vice-Président (M. Rancourt): La motion de suspension des travaux est-elle adoptée?

Des voix: Adopté.

Le Vice-Président (M. Rancourt): Adopté.

L'Assemblée suspend ses travaux pour quelques minutes.

(Suspension de la séance à 20 h 14)

(Reprise de la séance à 20 h 24)

Le Vice-Président (M. Rancourt): À l'ordre, s'il vous plaît!
Veuillez vous asseoir.

Projet de loi no 30

Reprise du débat sur la deuxième lecture

Reprise du débat sur la motion du ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation proposant que le projet de loi no 30, Loi modifiant la Loi sur la Société québécoise d'initiatives agroalimentaires, soit maintenant lu la deuxième fois.

La parole est au chef de l'Opposition que j'ai reconnu tout à l'heure.

M. Gérard D. Levesque

M. Levesque (Bonaventure): M. le Président, nous sommes presque au terme de l'étude en deuxième lecture du projet de loi no 30 qui s'intitule Loi modifiant la Loi sur la Société québécoise d'initiatives agroalimentaires. Nous savons que ce projet de loi a pour objet de porter le fonds social autorisé de SOQUIA, la Société québécoise d'initiatives agroalimentaires, de 40 000 000 \$ à 85 000 000 \$. Il y a également dans ce projet de loi deux dispositions qui font que deux nouvelles sociétés d'État, plus précisément deux filiales de SOQUIA, sont créées: d'une part, la Société québécoise des pêches et, d'autre part, la Société québécoise des bio-technologies agroalimentaires.

Le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation nous propose l'adoption en deuxième lecture de ce projet de loi. Mes collègues de notre formation politique ont déjà fait valoir plusieurs arguments au sujet de ce projet de loi qui est loin d'avoir la transparence à laquelle on

pourrait s'attendre normalement.

En effet, à la lecture même du projet de loi, nous ne pouvons pas connaître les véritables intentions du gouvernement. Nous n'avons pas non plus, dans ce projet de loi, d'indication quant au rôle, au mandat de ces nouvelles filiales de SOQUIA. On n'en traite qu'en termes très généraux, et ce n'est pas le discours du ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation qui nous éclaire à ce sujet. Espérons que, dans sa réplique, s'il peut finir par arriver, il nous donnera des explications qui nous semblent nécessaires avant que nous puissions donner notre accord à un tel projet.

M. le Président, d'abord, création de deux filiales à SOQUIA. Il s'agit, encore une fois, de création de sociétés d'État additionnelles. On dirait que cela devient presque épidémique que cette création de sociétés d'État dans un nombre important de projets de loi. Nous avons un autre projet de loi qui vient d'être déposé, le projet de loi no 19, Loi favorisant le développement scientifique et technologique du Québec et dans ce seul projet de loi, il y a la création de six nouvelles sociétés d'État. Je comprends qu'il s'agit dans un cas du fonds Marie-Victorin, de l'autre du fonds de la recherche en santé du Québec, ensuite le fonds de recherche en agriculture et ainsi de suite.

Tout de même, il y a là bien souvent une création d'une entité juridique. Il y a là la mise en place d'un conseil d'administration et il y a, évidemment, les fonds publics qui sont attachés à chacune de ces initiatives. Le premier ministre, lorsqu'il nous a adressé la parole en cette Chambre, au moment de son message inaugural, nous disait qu'il fallait procéder à une cure d'amaigrissement. En effet, le 23 mars dernier, dans ce salon bleu, il nous disait: "Il ne fait pas de doute que cette machine - il parlait de la machine administrative du gouvernement - doit poursuivre et amplifier sa cure d'amaigrissement qui est en cours." Je pense qu'on a oublié les bonnes intentions qu'on avait il y a à peine deux mois, deux mois et demi. Depuis ce temps, on augmente encore ces interventions de l'État et nous augmentons encore aujourd'hui, par ce projet de loi, le nombre des sociétés d'État. (20 h 30)

SOQUIA est une société qui a des buts très louables, mais comme plusieurs de mes collègues l'ont noté, l'expérience que nous avons connue de ses activités dans ces derniers temps, nous laisse songeurs lorsque l'on sait - c'est le député de Huntingdon qui nous le rappelait - que sur vingt et une interventions de SOQUIA il y en a eu treize où des fonds publics ont été engloutis. Il y a eu des fermetures, des faillites et un nombre assez imposant de créanciers sont demeurés sur le carreau. Nous savons évidemment que

SOQUIA, comme d'autres institutions, a dû passer par des moments difficiles au cours de ces derniers mois et de ces dernières années mais, tout de même, le record ne semble pas brillant. Tellement que le ministre lui-même, dans la présentation du projet de loi, a pris la précaution de parler des déconfitures de cette société d'État.

Lorsque je parle en particulier des créanciers sur le carreau, je pense également à ceci: lorsque le gouvernement intervient par le truchement d'une société d'État ou directement, il laisse croire en la solvabilité de l'institution dans laquelle il se trouve. Beaucoup de nos gens, beaucoup de nos petites PME, voyant que le gouvernement est propriétaire ou actionnaire d'une société, semblent disposés à accorder plus facilement du crédit à cette institution. C'est normal. Les gens sont habitués. Ils disent: Le gouvernement est là, il n'y a pas de problème. Dans le cas de SOQUIA, il y a eu bien des problèmes et bien des créanciers se mordent les pouces aujourd'hui d'avoir fait confiance à cette société d'État.

Donc, il y a une prolifération des sociétés d'État, malgré l'engagement du gouvernement quant à sa cure d'amaigrissement et, souventefois, sans vouloir porter un jugement global, total et absolu, il y a une mauvaise administration de cette société d'État pour laquelle on nous demande d'augmenter de 40 000 000 \$ à 85 000 000 \$ le fonds social autorisé. Si, évidemment, nous n'avions pas cette expérience, si nous n'avions pas non plus cette prolifération dont je parlais et, surtout, si on n'avait pas eu cette expérience que nous connaissons, avec la façon dont le gouvernement actuel administre les fonds publics, nous n'aurions aucune hésitation à proposer l'adoption sans réserve d'un projet de loi dont les grands titres et les sous-titres s'apparentent à la vertu, mais vous comprendrez nos réserves. Vous les comprendrez d'autant plus lorsque nous regarderons d'un peu plus près les deux nouvelles sociétés d'État, autrement dit les deux filiales de SOQUIA qui sont proposées par ce projet de loi.

Disons d'abord un mot de cette société qu'on appellera la Société québécoise des bio-technologies agroalimentaires. Ici, on voit que le gouvernement est un peu obnubilé, un peu fasciné par ce qui s'appelle le virage technologique. Chaque ministre veut apporter un peu de lui-même. Chaque ministre voudrait s'associer à cela sans trop penser au résultat que cela donnera. Chacun nous arrive avec son petit projet de loi. Dans son projet de loi, on parle de biotechnologie. Chacun veut en parler. Mais est-ce qu'il y a un plan d'ensemble pour s'assurer que tous ces efforts soient coordonnés, qu'il y ait réellement une concertation à l'intérieur du gouvernement?

Je lisais certains rapports dont l'un, en particulier, une présentation de la SGF par la commission permanente de l'industrie, du commerce et du tourisme au mois de décembre 1982 où on parlait de la biotechnologie. Il est intéressant de prendre connaissance de ce document parce que, pour plusieurs, cette science cache bien des mystères. Je pense qu'il serait intéressant de lire au moins la définition que donne la SGF dans sa présentation. On prend soin de donner la définition parce que, pour bien des gens et même pour plusieurs députés, les biotechnologies ne constituent pas une science qui a été tellement discutée, analysée et connue par plusieurs.

La définition que l'on retrouve dans la présentation de la SGF, c'est la suivante que l'on prend dans le document "À l'heure des biotechnologies". Il s'agit de l'ensemble des méthodes et des procédés, des techniques qui, appliquées à des micro-organismes, des cellules animales ou végétales ou des fractions de celles-ci, visent à réaliser, à produire des molécules nouvelles, des cellules nouvelles ou des organismes nouveaux. Lorsqu'on regarde un peu quels sont les champs d'application de la biotechnologie, on apprend que la santé, évidemment, est fort intéressée comme champ d'application. Il y a également l'énergie, la chimie et l'extraction minière, même.

Il ne faut pas oublier l'agroalimentaire. Là-dessus, si on me permet simplement de citer quelques extraits, parce que ceci touche directement le sujet qui nous préoccupe ce soir, on lit ceci: "L'industrie agroalimentaire est sûrement celle où on retrouve les plus grands volumes de production impliquant des méthodes biologiques comme la fermentation et l'utilisation d'enzymes. Dans ce domaine, les méthodes avancées issues de la biotechnologie serviront davantage à l'amélioration des processus de fabrication qu'à la création de nouveaux produits. Leur impact se fera donc sentir avant tout sur les coûts plutôt que sur les volumes de production."

On continue ainsi pour arriver, entre autres, à ceci: "Par ailleurs, d'autres produits ou techniques de production en alimentation ou en agriculture pourront aussi exercer un impact lorsque les contraintes qui les concernent auront été solutionnées, ce qui n'est présentement pas prévisible avant la fin des années quatre-vingt. Ce sont, entre autres, l'utilisation de la technologie de l'ADN dans les processus de fermentation et de clarification de la bière, du vin et des jus, l'utilisation de bactéries pour permettre aux fruits, légumes et céréales cultivés de fixer l'azote atmosphérique en vue de remplacer les engrais chimiques à base de pétrole, la fabrication d'hormones de croissance, la fabrication d'antibiotiques et

de vaccins pour les animaux d'élevage, l'utilisation d'acide aminé comme additif à la nourriture d'animaux d'élevage, la fabrication de protéines provenant d'organismes unicellulaires à partir d'hydrocarbures ou de méthanol pour le bétail et la volaille."

M. le Président, ce n'est pas moi qui viendrai vous dire ce soir que le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation ne devrait pas s'occuper de biotechnologie. Je pense que c'est exactement dans les préoccupations qui devraient du moins être les siennes. Mais lorsque je vois l'espèce de multiplication qui nous arrive de partout, si je me tourne vers le ministre délégué à la Science et à la Technologie, il est très préoccupé par cela, il y a même un projet de loi devant nous que nous aurons à étudier bientôt où on retrouve cette préoccupation lorsqu'il nous parle de la création d'un fonds de recherche en agriculture, en pêcheries et en alimentation.

(20 h 40)

Le ministre de l'Éducation est ici. Je suis convaincu que lui-même est préoccupé au plus haut point par le développement des biotechnologies. Il m'a dit oui. Je me retourne vers l'un ou l'autre des collègues, je vois que le ministre de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme est intéressé à la biotechnologie. D'ailleurs, lors d'une commission parlementaire au mois de décembre 1982 alors qu'il y avait une présentation par la Société générale de financement d'un mémoire précisément sur cette question, le ministre de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme disait combien il fallait que son ministère, la Société générale de financement, enfin tous les organismes du gouvernement qui dépendent de lui s'occupent de la mise en place d'industries pour favoriser les industries qui pourraient bénéficier de la recherche qui nous proviendrait sans doute du ministère de l'Éducation et d'autres sources, mais on nous dit que là également il y a une préoccupation pour les biotechnologies.

En même temps le gouvernement fédéral nous annonce qu'il arrivera sans doute prochainement dans la métropole avec une préoccupation et même des installations assez importantes dans ce domaine-là. Est-ce que tout le monde s'est concerté là-dessus et est-ce qu'on sait où l'on va? Cette somme de 10 000 000 \$ qu'on semble vouloir faire approuver ce soir, à quoi cela rime-t-il? On nous assure que dans ce domaine-là les fonds nécessaires devraient être considérables. Il s'agit là apparemment d'une discipline où la recherche coûte très cher et les applications industrielles également. Ma préoccupation est donc de savoir ce que le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation vient faire ce soir en nous présentant ce projet de loi et en nous

demandant de lui voter une somme de 10 000 000 \$?

Dans sa présentation, le ministre a été assez peu loquace pour nous dire ce qu'il voulait faire avec cela. Nous sommes ici pour adopter des projets de loi, voter des subsides mais, en même temps, nous avons la responsabilité de voir à la bonne administration des fonds publics. C'est pourquoi j'espère que, dans sa réplique, le ministre nous donnera des renseignements complets sur la façon dont il entend utiliser ces sommes. Quels sont les projets qu'il a à l'esprit? Il n'a sûrement pas demandé à cette Chambre de voter ceci sans savoir à quelles fins ces sommes pourraient être consacrées. Il pourrait nous dire également l'échéancier. Je ne veux pas le déranger, je comprends qu'ils sont bien occupés là-bas mais je voudrais bien avoir l'échéancier de l'utilisation de ces sommes.

Nous arrivons ensuite à la création d'une autre société, la Société québécoise des pêches. Le ministre nous demande 20 000 000 \$ à cet effet. Encore là il est très peu loquace parce qu'il ne nie pas du tout, sauf avoir mentionné que quelque chose se passera peut-être entre Natashquan et Blanc-Sablon, quelque part là-bas. Encore là le ministre ne nous dit pas quelles sommes seront investies là-bas, à quelles fins, comment cette somme de 20 000 000 \$ sera utilisée, quel est l'échéancier. Pas un mot.

Ceci fait que je suis beaucoup plus prudent que jamais parce que je me rappelle que ce gouvernement nous a annoncé des choses dans les pêches presque à chaque année et elles ne se sont pas réalisées.

Il y a cinq ans et plus le gouvernement actuel nous annonçait un plan quinquennal comportant un investissement de 200 000 000 \$. Ce n'est pas fatigant, 200 000 000 \$ ce n'est pas plus long à dire que 20 000 000 \$ ou 2 000 000 \$. Cela paraît mieux tout simplement; on ajoute des zéros. 200 000 000 \$ qu'on annonçait sans sourire, avec une grande assurance, 200 000 000 \$ pour un plan quinquennal. Je comprends que le ministre me fasse signe qu'il n'était pas là, mais c'est le même gouvernement. 200 000 000 \$ pour le plan quinquennal des pêches.

Le ministre lui-même, de 1981 à 1983 - il y a une grande période où il était là, je pense bien - avec les crédits qu'on lui a accordés, pendant deux ans, 1981-1982 et 1982-1983, avec le petit budget consacré aux pêches par le Québec, lui qui dit manquer d'argent, n'a pas utilisé 12 000 000 \$ des sommes qui lui avaient été accordées par cette Chambre. Il avait des crédits périmés pour 22,5% de son budget. Quand on a trop d'argent, on ne vient pas encore en demander. Pourquoi n'a-t-il pas consenti des sommes, alors qu'il les avait, pour les fins des pêches? Il ne nous donne aucune réponse

à ce sujet, malgré que nous lui ayons déjà posé cette question à maintes reprises.

Qu'est-il arrivé de ce plan quinquennal? Qu'est-ce qui arrive de ces crédits périmés? Qu'est-ce qui arrive de cette création de la Société québécoise des pêches? Qu'est-ce qui va se passer? On va évidemment créer un autre conseil d'administration. SOQUIA a déjà un conseil d'administration, on va en faire un autre pour la filiale. De qui sera-t-il composé? De sept membres: trois nommés par le ministre ou le gouvernement, trois nommés par SOQUIA, le ministre ou le gouvernement, c'est la même chose - imaginez-vous qu'on prend la peine, dans une loi, de nous faire des "accroires" comme ça - trois nommés par le gouvernement, trois nommés par SOQUIA, lesquels administrateurs sont nommés par le ministre, et le président nommé par SOQUIA sur approbation du ministre. Pourquoi passer par tout cela? Ce sont sept membres nommés par le ministre, point final.

Deuxièmement, on se rappellera que le premier ministre est allé à Gaspé, il y a quelques années, pour annoncer: Gaspé, capitale des pêches. Finies les affaires à Québec pour mener les activités du territoire maritime; le ministère sera décentralisé et sera à Gaspé. On va construire un édifice et on va placer tout le monde intéressé par les pêches dans cet édifice. Les sous-ministres, tous vont s'en aller à Gaspé; tout le monde. Ce sera complètement décentralisé. J'étais là, à Gaspé.

Que fait le ministre? Il crée la Société québécoise des pêches et la première chose qu'il fait, c'est de dire: Le siège social sera à Québec. Au moins, il aurait pu donner suite à ce qui avait été dit. Il aurait été facile pour lui de dire que le siège social serait à Gaspé. Si Gaspé est la capitale des pêches, il est normal que le siège social de la Société québécoise des pêches soit à Gaspé. Non, on va faire cela au Samuel-Holland à Québec. Soyons logiques, M. le Président.

Le Vice-Président (M. Rancourt): M. le chef de l'Opposition, s'il vous plaît!

M. Levesque (Bonaventure): Je vais essayer de terminer, M. le Président, mais j'aurais beaucoup d'autres choses à dire. Le ministre, que j'ai attendu, pourrait m'attendre quelques instants, le temps que je termine.

Le Vice-Président (M. Rancourt): Consentement? Il y a consentement. (20 h 50)

M. Levesque (Bonaventure): Je voudrais simplement demander au ministre de nous dire ce qu'il a l'intention de faire avec cette Société québécoise des pêches. Est-ce que ce pourrait être utile afin que le Québec puisse

profiter des nouvelles limites de pêche de 200 milles? Le ministre a laissé entendre cela dans son discours d'ouverture, mais je ne sais pas au juste comment ces 20 000 000 \$ peuvent servir à cela. Est-ce que le ministre peut nous dire si ces 20 000 000 \$ pourraient être affectés à l'achat d'autres bateaux, comme les deux crevettiers dont il a fait l'acquisition, en totalité ou en partie? Il pourrait peut-être en profiter pour nous dire combien d'emplois sont créés par l'achat de ces deux navires dans les usines de transformation, dans les territoires de pêche du Québec.

Est-ce que le fait d'avoir cette Société québécoise des pêches va aider le ministre à régler la question des chantiers maritimes de Paspébiac? Est-ce que cela va l'aider à régler la réouverture de l'usine de traitement de poisson de Paspébiac, fermée depuis 1978? Est-ce que ces 20 000 000 \$ vont être utilisés en société ou en "partnership" avec l'entreprise privée? Ou encore, est-ce qu'une partie de ces 20 000 000 \$ sera utilisée dans le cas de Madelipêche, aux Îles-de-la-Madeleine? Je le répète pour que le ministre m'entende bien: Est-ce qu'une partie de ces 20 000 000 \$ pourrait être utilisée pour Madelipêche, aux Îles-de-la-Madeleine? Le ministre n'a parlé que de Natashquan et de Blanc-Sablon. Est-ce qu'il pourrait nous donner une idée de ce qu'il a l'intention de faire avec les 20 000 000 \$ qu'il nous demande, ce soir, de consacrer à la Société québécoise des pêches?

Si le ministre répond à ces questions et à toutes celles que je lui ai posées auparavant, nous aurons une meilleure idée de ses intentions, des intentions du gouvernement. Nous avons énormément de réserves, à cause de l'expérience passée, à l'endroit de ce gouvernement et de SOQUIA. Si nous acceptons d'appuyer ce projet de loi dans le principe, il n'est pas sûr que nous puissions nous joindre au ministre jusqu'à la fin de cet exercice, c'est-à-dire en commission parlementaire et à l'étape de la troisième lecture, si nous n'avons pas plus de renseignements sur la mise en oeuvre des politiques qui sont annoncées dans ce projet de loi.

C'est donc avec un sens des responsabilités que nous voulons aborder l'étude de ce projet de loi, un souci d'aider les personnes ou organismes qui pourraient bénéficier de l'augmentation de cette marge de 40 000 000 \$ à 85 000 000 \$ dans SOQUIA, dans les sommes qui sont demandées pour la Société québécoise des pêches ou pour la Société québécoise des bio-technologies agroalimentaires.

Si nous pouvons avoir des réponses qui puissent nous rassurer et nous faire comprendre que les expériences du passé ne se répéteront pas à l'avenir, nous sommes prêts à donner une nouvelle chance au

ministre et au gouvernement dans l'intérêt des citoyens du Québec.

Le Vice-Président (M. Rancourt): M. le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, votre droit de réplique.

M. Jean Garon (réplique)

M. Garon: M. le Président, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt les discours qui ont été prononcés en cette Chambre sur le projet de loi que nous présentons pour adoption. Pour la partie où je n'ai pas été présent, j'ai lu, cet après-midi, les galées, pour prendre connaissance de tout ce qui avait été dit.

J'ai remarqué beaucoup d'incohérence dans les propos, certaines critiques faites avec raison, mais beaucoup d'incohérence. Je veux vous dire, M. le Président que quand on regarde le bilan des entreprises, on se rend compte qu'on est en face de deux types d'entreprises. Les entreprises qui sont possédées à 100% par le gouvernement et celles dans lesquelles SOQUIA a une participation minoritaire. Celles dans lesquelles nous avons une participation à 100%, que nous pouvons diriger comme nous l'entendons, les trois filiales à 100%, les trois qui ont été transférées du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation à la Société québécoise d'initiatives agroalimentaires pour être administrées comme des entreprises, les trois révèlent des bénéfiques. Nous avons la conviction, en les administrant comme des entreprises, qu'il s'agisse du Centre de distribution des médicaments vétérinaires, du Centre de congélation de Saint-Bruno ou encore du Centre d'insémination artificielle, qu'il était possible d'administrer ces entreprises ou ces activités sur une base de rentabilité.

Mais dans ces cas, nous avons toute la marge de manoeuvre voulue et nous pouvons prendre toutes les décisions. Vous savez, le député de Bonaventure sait que le ministre responsable d'une société d'État devant le Parlement n'a pas toute la marge de manoeuvre qu'il voudrait bien avoir. D'ailleurs, vous avez remarqué que lorsque nous sommes en commission parlementaire, l'Opposition a l'habitude de dire: Si cela va bien, c'est parce que les administrateurs sont bons. Si cela va mal, c'est à cause du ministre. Comme les administrateurs ne sont pas élus par la population, c'est toujours mieux politiquement de donner le crédit à ceux qui ne sont pas élus et de donner la poubelle à ceux qui sont élus. Vous remarquerez, par ailleurs, que dans sa conception initiale SOQUIA a été conçue comme un instrument de support à l'entreprise privée, mais un support dans lequel, encore là, nous n'avons pas toute la

marge de manoeuvre voulue, c'est-à-dire que lorsque nous intervenons dans une entreprise, à sa demande, pas de force... J'ai entendu le député de Huntingdon qui a fait toutes sortes d'affirmations. C'est à la demande de l'entreprise, nous n'y entrons pas de force. Dans plusieurs cas nous ne voulons pas intervenir dans l'entreprise parce que nous considérons que le projet n'est pas rentable, qu'il a peu de chances de succès.

Par ailleurs, une fois que nous sommes intervenus dans une entreprise pour rendre possible un projet d'expansion, de modernisation ou pour d'autres raisons et que la Société québécoise d'initiatives agro-alimentaires a 25% ou 30% des parts de l'entreprise, des actions de l'entreprise, elle ne la dirige pas. Même quand elle est actionnaire jusqu'à 50%, elle ne peut pas donner de direction à l'entreprise plus que pour le vote qu'elle y représente. Le député de Bonaventure le sait. Le député de Beauce-Sud sait également que, si la Société québécoise d'initiatives agro-alimentaires pouvait intervenir dans toutes les entreprises où elle a une participation par voix d'autorité, bien des décisions auraient été prises autrement. Mais comme l'intervention se fait sous forme de participation minoritaire, je peux vous dire qu'il n'est pas impossible que, dans l'avenir, les directives de SOQUIA soient différentes parce que je constate que les participations à des entreprises où nous sommes minoritaires font en sorte que nous ne pouvons pas jouer tout le rôle qu'il serait parfois nécessaire de jouer.

(21 heures)

Je vous dirai, par exemple, quand vous mentionnez deux entreprises qui ont eu des difficultés, que j'avais demandé que ces entreprises cessent de faire de l'intégration parce que c'était l'intégration dans le porc qui leur donnait des difficultés, mais les entreprises n'ont pas voulu arrêter de faire de l'intégration et l'intégration les a calées. Lorsque la participation est minoritaire, la Société québécoise d'initiatives agro-alimentaires n'a pas vis-à-vis de l'entreprise le succès dans ses demandes qu'elle pourrait avoir si elle était un actionnaire à plus haut pourcentage. Les députés de l'Opposition, dans la critique qu'ils font, jouent sur les deux tableaux. Je ne dis pas qu'ils n'ont pas raison de demander aux sociétés d'État d'être précautionneuses et attentives dans l'utilisation des fonds publics.

Je ne dis pas que je ne suis pas d'accord avec eux, car je trouve que les fonctionnaires qui arrêtent de travailler à 16 h 30, aux salaires qu'ils gagnent, devraient dans certains cas travailler après 16 h 30, parfois même le samedi et le dimanche, quand les salaires sont de 35 000 \$, 40 000 \$ ou 50 000 \$. Je trouve qu'il n'y a pas beaucoup d'endroits dans l'entreprise

privée où vous arrêtez de travailler à 16 h 30 et allez vous asseoir tranquilles sur le bord de la piscine, lorsque vous gagnez ces salaires. Le député de Bonaventure sait que souvent, les hommes politiques sont les derniers à quitter le bureau le soir. Cependant, dans les mauvaises habitudes qui ont entaché l'administration publique, le virage ne peut pas se faire aussi rapidement qu'on le voudrait. C'est pour cette raison que vous avez une disposition dans la loi qui fait en sorte que la disposition de l'article 4 aura pour effet de remplacer l'article 13 où on pourra à l'avenir mettre à la porte les gens qui ne sont pas aussi bons qu'on le souhaiterait. Mais qu'est-ce que vous voulez? J'ai pris la Loi sur la Société québécoise d'initiatives agro-alimentaires telle que votée par les libéraux en 1975 et nous n'avons pas pu corriger toutes les lois, de sorte qu'à l'avenir, nous voulons être beaucoup plus rigides et beaucoup plus exigeants vis-à-vis des employés de la société d'État qui doivent avoir un comportement identique à celui d'une entreprise.

Par ailleurs, lorsque la Société québécoise d'initiatives agro-alimentaires intervient dans une entreprise, je ne pense pas qu'on doit considérer l'entreprise dans laquelle elle acquiert une participation comme une société d'État. Si nous avons 25%, 30%, 40% ou 50% de participation dans une entreprise, cette entreprise ne devient pas une société d'État et je pense que cela a faussé le débat, parce que lorsqu'il s'agit de l'argent du gouvernement, les gens ont trop souvent l'habitude de considérer qu'il s'agit d'argent de Monopoly, de penser que, oh! il s'agit de l'argent du gouvernement, il n'y a pas de problèmes. C'est, comme ils disent dans l'armée, "expendable". Il n'y a pas de problèmes. Il faut, je pense, corriger cette attitude et aussi faire en sorte que pour les sommes qui sont utilisées, on aura le même comportement vis-à-vis ces sommes que s'il s'agissait d'une entreprise privée. Je comprends que l'Opposition veuille faire flèche de tout bois, mais je comprends également que l'Opposition, si elle est aussi respectueuse des fonds publics qu'elle le dit, fera en sorte dans sa critique de constater que lorsque SOQUIA intervient dans une entreprise pour une participation qui n'est pas majoritaire, l'entreprise dans laquelle elle participe n'acquiert pas le statut de société publique. Il faudrait, pour cela, que la participation soit au moins majoritaire.

J'aimerais maintenant répondre brièvement au député de Bonaventure qui s'est demandé ce que sera la Société québécoise des pêches et ce que sera la Société québécoise des bio-technologies agro-alimentaires. Commençons par la première, la Société québécoise des bio-technologies agro-alimentaires. Il ne s'agit pas d'avance de déterminer tous les projets

auxquels pourra participer cette société à l'avenir. Mais il s'agit d'autoriser un capital et, ensuite, sur demande, chacun des projets pourra être analysé au mérite et justifier une autorisation de participation de cette société ou non. J'ai l'intention, par exemple, de modifier les directives à SOQUIA dans les prochaines semaines pour que SOQUIA et chacune de ses filiales soient obligées de produire des rapports trimestriels, pour forcer le suivi de chacune des entreprises.

Je pense que cette façon de procéder est souhaitable pour un meilleur suivi. Par ailleurs, je ne pense pas qu'en autorisant du capital par cette loi, l'Assemblée nationale s'engage à plus qu'autoriser une société à exister avec un capital autorisé, mais qui pourra être autorisée dans chacun des cas - et c'est ce que la loi prévoit - par le gouvernement après avoir passé à travers toutes les instances requises. Évidemment, s'il s'agit d'une participation minoritaire encore là, il ne sera pas possible de diriger l'entreprise. C'est l'entreprise privée qui dirigera. Il faut considérer que, dans le cas de SOQUIA, différentes prises de participation sont nécessaires. Il y a des cas où il s'agit de filiales à 100%, où la maîtrise d'oeuvre est totale par la société d'État. Il y a des cas où elle agit comme mandataire du ministère. Dans certains cas, j'ai demandé à SOQUIA d'intervenir à tel endroit pour maintenir en activité telle entreprise qui était nécessaire dans telle région. Nous l'avons fait dans la région de Témiscouata pour maintenir un abattoir en place; nous l'avons fait à Drummondville pour maintenir un abattoir en place; nous l'avons fait dans l'Outaouais pour maintenir un abattoir en place puisqu'il s'agissait d'infrastructures nécessaires au moment où la production d'animaux était en train de se mettre en place et il faut une certaine infrastructure pour pouvoir faire l'abattage de ces animaux. On peut dire immédiatement que le redressement de ces entreprises vers une meilleure exploitation, vers une meilleure rentabilité, s'effectue graduellement.

Dans certains cas, il s'agit d'entreprises qui ont tout simplement besoin de capitaux de risque, de capital-actions, pour réaliser leurs objectifs. Encore là, il faut laisser une marge de manoeuvre à l'entreprise privée. Jusqu'où le fait de participer à cette entreprise privée donne-t-il le droit à la société d'État de diriger l'entreprise privée ou de poser des conditions qui feront en sorte que l'entreprise privée sera en quelque sorte sous tutelle? C'est un débat qui pourrait être assez long; c'est un débat qui n'est pas facile. Je peux vous dire que, quant à moi, je n'ai pas encore complètement trouvé la solution à ce problème. Il y a des cas qui ont été des succès éclatants avec la participation de SOQUIA, qui ont permis de rapporter à

l'économie du Québec des dizaines de millions de dollars. Je pense au cas de la Salaison Olympia où, par exemple, la participation de SOQUIA a permis le regroupement de trois abattoirs, qui est maintenant l'une des entreprises les plus importantes dans l'exportation du porc aux États-Unis ou au Japon, qui a permis la création de milliers d'emplois au Québec, par son existence, par son dynamisme. Une fois qu'elle a pu voler de ses propres ailes, sans le support de SOQUIA, elle a voulu racheter ses actions; les actionnaires ont voulu mettre l'argent dans leur poche plutôt que d'avoir un visiteur dans leur capital-actions. Mais le rôle était joué et l'entreprise fonctionnait.

Il y a également des entreprises qui ont permis des regroupements au Québec, qui ont permis une meilleure concurrence, une meilleure représentation des gens d'affaires du Québec; je pense à Nutribec, par exemple, où cela a été un succès. C'est encore un succès et je pense que le succès va en augmentant constamment.

(21 h 10)

Par ailleurs, il y a d'autres cas. On ne reprochera pas à SOQUIA le fait que les actionnaires majoritaires de la Fromagerie de Corneville, dont SOQUIA était minoritaire, qui avait des problèmes de mise au point technique, aient décidé de vendre leurs actions à une entreprise dont la très grande majorité des capitaux est détenue par des étrangers. À ce moment-là, SOQUIA a demandé de se retirer parce que son rôle n'était pas de susciter la participation des entreprises étrangères. Quand même, grâce à l'action de SOQUIA, aujourd'hui, à Saint-Hyacinthe, à la Fromagerie de Corneville, on fait du fromage camembert et brie ici, avec du lait du Québec, au lieu d'importer du fromage, du camembert, même si cette entreprise a été achetée par des capitaux étrangers. Cela aurait peut-être été mieux que ce soient des capitaux locaux, mais ce sont des capitaux étrangers. Aujourd'hui, ces produits sont fabriqués ici. Dans certains autres cas, c'étaient des participations plus difficiles, mais je n'ai pas le temps d'expliquer tout ce point de vue.

Je termine en disant un mot de la Société québécoise des pêches. Le député de Bonaventure est tellement anxieux ou inquiet concernant cette Société québécoise des pêches. Disons, au point de départ, qu'il s'agit d'identifier dans cette société des participations de SOQUIA qui ont été, si vous voulez, administrées d'une façon disparate et de regrouper dans la Société québécoise des pêches, sous une administration identifiée, plus spécialisée dans le secteur des pêches, dans l'administration et la connaissance de ce milieu des produits marins, les différentes participations de SOQUIA au secteur des pêches commerciales et de la transformation

du poisson.

Le but n'est pas, encore une fois, de prendre la place de l'entreprise privée, mais de suppléer ou d'appuyer l'entreprise privée quand c'est nécessaire. Tout le monde sait, même Kirby - ceux qui liront le rapport Kirby pourront le constater - qu'il y a un manque de capitaux dans l'Est du Canada, un manque de gestion efficace et qu'il y a des lacunes qu'il faut combler. Les gens de Blanc-Sablon aimeraient bien mieux que leur poisson soit davantage traité sur place qu'acheminé vers Terre-Neuve pour être traité à Terre-Neuve. Pour cela, ça va prendre un séchoir, ça va prendre une entreprise de transformation sur place.

Les gens de Natashquan aimeraient mieux voir traiter leur poisson à Natashquan qu'à bord d'un bateau portugais qui a jeté l'ancre au large de Natashquan. Mais il faut qu'il y ait un catalyseur, quelqu'un qui vienne, avec des capitaux locaux, mettre en oeuvre cette réalisation. Je peux vous dire que, pendant les dernières années, j'ai cherché à attirer des gens dans ces endroits, mais sans succès. La population locale a raison de souhaiter ces investissements et elle-même est fortement intéressée à y participer, les pêcheurs eux-mêmes et les futurs employés également.

Les rencontres avec les populations locales ont été très révélatrices à ce sujet et nous voulons appuyer cette volonté du milieu de la Basse-Côte-Nord de participer dans une société avec la collaboration de cette Société québécoise des pêches. Dans mon esprit, c'est une participation qui ne dépassera pas les 50%, si c'est possible - si c'était possible, j'aimerais bien mieux 25% - pour réaliser un projet qui est nécessaire si on veut créer de l'emploi sur la Basse-Côte-Nord.

Sur la Basse-Côte-Nord, vous savez, à part la pêche, il y a des graines noires, qu'on appelle, des genres de framboises qui n'ont qu'une graine. Il y a des plaquebières qui ont quelques graines, mais il n'y a pas beaucoup de ressources; les arbres ne sont pas gros, ils prennent un siècle ou deux à pousser, de sorte qu'il n'y a pas beaucoup de ressources en dehors de la pêche et il faut qu'on soit capable d'utiliser au maximum la ressource des produits marins pour créer de l'emploi sur place. C'est pourquoi je pense que cette Société québécoise des pêches pourra jouer ce rôle.

Que les deux crevettiers, éventuellement, se regroupent avec des capitaux privés, avec une participation dans une compagnie identifiée à part pour les crevettiers, c'est possible mais ce n'est pas quelque chose de décidé d'avance puisque pour le crevettier Kristina Logos il y a déjà des actionnaires. Des actionnaires étrangers doivent se retirer. Ils étaient actionnaires temporairement en vue de nous montrer un

peu le métier puisque c'était le premier bateau qui allait dans la zone de 200 milles, le nouveau bateau qui avait été acquis de Lumaaq. Nous recherchons des participations privées. Nous espérons que nos amis les Esquimaux accepteront d'être actionnaires du bateau et nous souhaitons éventuellement fusionner ces deux entreprises. Dans mon esprit, si cela est possible, il n'y aura pas plus de 50% de participation des capitaux publics.

Encore là, dans une phase transitoire intérimaire, il peut être nécessaire d'assumer davantage que 50%, mais dans mon esprit il s'agit d'une phase essentiellement transitoire en attendant qu'on trouve des gens qui veulent investir dans ces entreprises. Vous savez qu'il y a des risques. Cela crée des emplois par ailleurs assez bien rémunérés puisque chaque crevettier-usine emploie une quarantaine de personnes qui gagnent de très bons salaires.

Quant à Madelipêche, j'ai déjà exprimé à plusieurs reprises que nous souhaitons une participation pour 50% des actions de la population des Îles-de-la-Madeleine, le groupe coopératif de pêcheurs, possiblement les employés, s'ils le souhaitent, et aussi peut-être des investisseurs privés des Îles-de-la-Madeleine.

Dans une deuxième phase je pense qu'il sera possible aussi de rendre cette entreprise dans une plus forte proportion à capitaux privés. J'ai le sentiment très net que ce que les gens souhaitent, dans une première phase, c'est une participation de 50% du gouvernement du Québec et de 50% d'investisseurs des Îles-de-la-Madeleine pour mettre cette entreprise solidement sur pied et en faire véritablement une entreprise des Îles-de-la-Madeleine.

Il y a aussi d'autres projets dans le territoire de la Gaspésie où la Société québécoise des pêches pourra jouer un rôle. Mais définir à l'avance quelles seront ses participations, c'est difficile parce qu'il y a des capitaux privés qui sont impliqués et avant que le projet de loi ne soit voté, autorisant la participation des capitaux publics à ces "joint ventures", entreprises privées et publiques, cela prendra quelques mois ou même quelques années de discussion pour réaliser ces projets.

Aujourd'hui, et je termine là-dessus, M. le Président, parce que je vous vois encore monter sur vos éperons, pour ne pas dire vos ergots, parce que la dernière fois vous m'avez dit que vous aviez plutôt des éperons que des ergots, je vous dirai qu'il ne s'agit pas plus que d'autoriser un capital. Quand on forme une compagnie on va auprès du ministre responsable et on demande de former une compagnie avec tel capital-actions autorisé. Il s'agit simplement dans ce projet de loi d'autoriser un capital-actions avec des capitaux publics mais par la suite,

dans chaque cas, pour que le projet soit réalisé, il faudra revenir devant le gouvernement, après avoir suivi toutes les étapes intermédiaires, soit le Comité ministériel du développement économique, le Conseil du trésor, le Conseil des ministres, afin d'avoir l'autorisation pour développer ou mettre en marche un projet.

M. le Président, nous souhaitons que ce projet de loi soit adopté parce qu'il pourra contribuer à faire du développement économique en partie aussi dans le territoire maritime qui a grand besoin de capitaux pour développer davantage les pêches commerciales au Québec. Merci.

Le Vice-Président (M. Jolivet): Est-ce que la deuxième lecture du projet de loi no 30, Loi modifiant la Loi sur la Société québécoise d'initiatives agroalimentaires est adoptée?

Des voix: Adopté.

Le Vice-Président (M. Jolivet): Adopté.

Le Secrétaire adjoint: Deuxième lecture de ce projet de loi.

Le Vice-Président (M. Jolivet): M. le leader adjoint du gouvernement.

Renvoi à la commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation

M. Boucher: Je ferais motion pour que ce projet de loi soit déferé à la commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation.

Le Vice-Président (M. Jolivet): Est-ce que cette motion est adoptée?

Des voix: Adopté.

Le Vice-Président (M. Jolivet): Adopté.
(21 h 20)

M. Boucher: Je vous demanderais maintenant d'appeler l'article 2 de notre feuilleton et de reconnaître le jeune et brillant député de Vimont.

Reprise du débat sur le discours sur le budget et la motion de censure

Le Vice-Président (M. Jolivet): Reprise du débat sur la motion du ministre des Finances proposant que l'Assemblée approuve la politique budgétaire du gouvernement et sur la motion de censure suivante du député de Vaudreuil-Soulanges qui se lit comme suit: "Que cette Assemblée blâme sévèrement le gouvernement d'avoir présenté un budget qui ne contient aucune mesure significative propre à relancer la création d'emplois et les

investissements et qui maintient les taxes et les impôts à des niveaux inacceptables sans être en mesure de rétablir la santé des finances publiques."

M. le député de Vimont, vous avez la parole.

M. Jean-Guy Rodrigue

M. Rodrigue: Merci, M. le Président. Je remercie le leader parlementaire adjoint de ses bonnes paroles; cela prouve qu'on est effectivement du même camp. À la suite de la présentation du budget, les représentants de plusieurs milieux socio-économiques, comme c'est leur habitude, ont fait connaître leur réaction. Ce qui ressort de ces prises de position, c'est l'accueil plutôt favorable qui a été fait au budget, même si, dans certains cas, on a qualifié ce budget de prudent. Le budget présenté par le ministre des Finances, en réalité, est le reflet de la situation économique délicate que nous vivons au Québec, bien sûr, tout en sachant que cette situation n'est pas particulière au Québec.

En fait, c'est toute l'économie du monde industrialisé qui vient de traverser sa pire crise depuis les années mille neuf cent trente et qui commence à peine à s'en remettre. Nous pouvons déceler certains signes encourageants au niveau de la consommation et des investissements qui sont de nature à provoquer une relance de l'emploi au Québec. Cependant, cet optimisme doit être tempéré par le fait que cette reprise vient à peine de s'amorcer; elle pourrait subir des ratés avant de connaître un essor plus important. C'est donc une situation délicate où l'on doit stimuler l'économie tout en évitant de la surchauffer. En d'autres mots, il faut prendre soin de bien doser la médication si on veut éviter d'assommer le patient et de provoquer chez lui des malaises plus importants que ceux qu'on voudrait régler.

Dans ce sens, le budget que nous a présenté le ministre des Finances du Québec est bien équilibré. Tous les intervenants socio-économiques du Québec, je pense, l'ont reconnu, sauf peut-être les libéraux qui, bien sûr, comme cela se produit souvent, ont l'air de croire qu'ils sont les seuls à avoir le pas lorsqu'il s'agit de discuter de matières économiques.

Au cours de ce débat en particulier, ils nous ont servi leur rengaine habituelle selon laquelle l'Ontario est toujours mieux organisé, un peu dans le sens du vieux dicton populaire qui veut que l'herbe soit toujours plus verte chez le voisin, surtout quand on n'a pas à la couper. Ils ont beaucoup insisté sur le fait que le Québec devrait imiter l'Ontario. Certains de ces critiques veulent absolument nous convaincre que l'effort fiscal des Québécois est improductif et se

perdrait dans les méandres et les gaspillages de la bureaucratie et que les Québécois devraient payer en proportion les mêmes impôts qu'en Ontario. Ceux-là connaissent bien mal le Québec pour penser que le projet de société que les Québécois ont choisi est le même que celui des Ontariens. Notre projet de société coûte plus cher car nous avons choisi de faire place à une société plus égalitaire, plus juste vis-à-vis de ses faibles et de ses démunis, et également parce que nous avons décidé de maintenir notre identité culturelle et de développer nous-mêmes nos ressources économiques, de sorte que nous avons dû mettre sur pied des institutions qui nous sont propres et dont nous devons, évidemment, assumer les coûts.

On ne peut certainement pas nous le reprocher car en agissant ainsi, je pense que nous avons respecté le vœu d'une très grande partie des Québécois qui, autant lors de l'élection de 1976 que lors de l'élection de 1981, ont appuyé ce projet de société véhiculé par le Parti québécois et qui ont toujours souhaité que le Québec prenne ses affaires en main plutôt que d'attendre que les autres viennent régler nos problèmes à notre place. Même dans le Parti libéral, il y a au moins un député qui, bien qu'en désaccord avec nombre de nos politiques, reconnaît la cohérence et la logique de nos actions. C'est du moins ainsi que je comprends les remarques du député de Vaudreuil-Soulanges dans sa réplique au discours sur le budget lorsqu'il a dit et je le cite: "Il n'y a aucun doute dans mon esprit que s'il y a une chose qu'on ne peut reprocher en matière de social-démocratie au ministre des Finances, c'est l'incohérence."

Effectivement, les politiques adoptées par notre gouvernement et son ministre des Finances sont cohérentes et sociales-démocrates. Il serait bien étonnant que notre fiscalité ne corresponde pas à notre projet de société. Nous avons été accusés d'être la cause de tous les maux économiques qui frappent le Québec et surtout de pénaliser indûment les hauts salariés du Québec. C'est là un des chevaux de bataille préférés des libéraux, avec la fameuse taxe sur l'essence.

Il est pourtant un fait connu et reconnu par tous que la grille d'imposition est plus sévère au Québec qu'en Ontario, bien sûr, en ce qui concerne les hauts salariés, mais il est aussi de notoriété publique - là-dessus, les libéraux sont toujours muets - que les bas et moyens salariés n'ont rien à envier aux Ontariens en ce qui concerne la fiscalité.

En fait, pour une personne mariée ayant deux enfants, l'impôt au Québec est inférieur pour tous ceux qui gagnent 23 300 \$ et moins par année. C'est donc dire que les tables d'imposition québécoises favorisent les bas salariés et demandent aux hauts salariés de faire un effort supplémentaire, ce qui est,

il me semble, dans la logique des choses.

Cependant, il serait bon que ceux qui se préoccupent du sort des hauts salariés prennent connaissance de deux études parues récemment et dont on ne peut pas dire qu'elles sont patronnées par des organismes reconnus pour être de grands partisans du Parti québécois. Il s'agit de l'étude de l'Union des banques suisses et de celle encore plus récente du Conference Board publiée sous la plume de M. Mark Daniel, dans le prestigieux *Canadian Business Review*. Ces deux études ont trait à l'évaluation de la position concurrentielle de Montréal, de l'avantage qu'auraient des individus à habiter la métropole plutôt qu'une quelconque autre grande ville au Canada ou même dans le monde.

Il est facile de déclarer que les Québécois paient trop d'impôt. En réalité, c'est ne prendre qu'une seule colonne du bilan. Or, tous savent qu'un bilan a deux colonnes. Il serait facile effectivement de dire que nous payons trop d'impôt, mais ce n'est quand même pas la seule variable à prendre en considération lorsqu'on évalue si une ville est concurrentielle et je pense que ce qui vaut pour Montréal vaut pour l'ensemble du Québec dans ces comparaisons-là. Si certains le font, je crois qu'à tout le moins, ils manquent d'honnêteté intellectuelle.

C'est ainsi que, d'après une comparaison internationale de 28 métropoles faite par l'Union des banques suisses, il est démontré hors de tout doute que le niveau de vie des Montréalais était le troisième plus haut au monde, derrière Genève, en Suisse, et Los Angeles, aux États-Unis, et sur un pied d'égalité avec New York et Toronto. Mais les facteurs qui étaient considérés dans cette étude, ce n'était pas que l'impôt. On considérait dans cette étude le salaire moyen versé dans ces villes-là et, également, le coût de la vie mesuré par plusieurs facteurs dont le logement, le vêtement et la nourriture. À ce moment-là, on examinait quel était le pouvoir d'achat d'une personne avec le salaire moyen versé dans cette ville. C'est ainsi qu'on a établi ce classement. D'ailleurs, dans la Presse du 2 avril, M. Alain Dubuc en a fait une étude exhaustive. Il avait titré son article, "On n'est pas si mal à Montréal". M. Alain Dubuc, qui est extrêmement respecté pour la pertinence de ses analyses, dans cet article que je viens de citer, a déclaré qu'elle était la plus complète et la mieux faite de toutes les études qu'il avait pu lire sur ce sujet.

Selon cette étude, la question des impôts affecte peu Montréal dans le classement général et ce en raison de l'utilisation de beaucoup d'autres facteurs, beaucoup d'autres variables, dont les salaires, le prix des maisons, les loyers, le coût de la vie, etc.

(21 h 30)

On pourrait se dire: Dubuc se trompe, l'Union des banques suisses a pu se tromper. Effectivement, cela pourrait arriver. Cependant, ces résultats ont été confirmés par une deuxième étude dont l'objectivité, l'expertise et la neutralité ne peuvent être mises en doute et qui paraît sous le couvert du Centre de recherche en rémunération du Conference Board du Canada. Celui-ci arrive sensiblement aux mêmes conclusions que l'étude de l'Union des banques suisses, mais avec une analyse et une méthodologie différentes. En fait, l'étude du Conference Board présente l'avantage de tenir compte de l'ensemble des coûts et dépenses que doit assumer une famille vivant dans une des six grandes villes canadiennes. En plus de la taxation, on y considère les dépenses de logement, de transport, d'habillement, d'ameublement, ainsi que les dépenses pour les équipements ménagers et autres dépenses courantes.

Ce qui est un peu curieux, c'est que, selon cette étude, il apparaît que pour une personne qui gagne 40 000 \$ par année, il est plus avantageux financièrement de vivre à Montréal que dans toutes les autres villes étudiées à l'exception de Winnipeg au Manitoba. C'est ainsi que Montréal dépasse largement Toronto ou Calgary et Vancouver et même Saint-John's au Nouveau-Brunswick. En fait, M. le Président, j'ai extrait un tableau de cette étude, et ce qu'on constate, c'est que, pour un revenu annuel de 40 000 \$ à Montréal, compte tenu des dépenses qu'une famille avec deux enfants aurait à assumer, au bout de l'année, il resterait des économies de 2380 \$ à Saint-John's au Nouveau-Brunswick, de 2542 \$ à Montréal; à Toronto, on accuserait un déficit de 670 \$; à Winnipeg, il resterait 4915 \$ à la fin de l'année; finalement, à Calgary on aurait un déficit de 527 \$, et à Vancouver, un déficit de 3914 \$.

Ainsi, malgré le fait que la structure d'impôt au Québec a une nature très progressive et que les hauts salariés paient effectivement plus d'impôt qu'ailleurs, il est plus avantageux pour eux de vivre et de travailler à Montréal que d'aller courir après les chimères ontariennes ajustées par les libéraux dans un but vulgairement partisan. Ces deux études prouvent au moins une chose de façon certaine: les députés libéraux sont dans l'erreur lorsqu'ils brandissent le spectre de l'exode, la mobilité des cadres comme étant le résultat de la fiscalité québécoise. En fait, le problème est beaucoup plus complexe que cela et les jugements superficiels fréquemment posés, lors des comparaisons établies entre le Québec et l'Ontario, sont à peu près du même acabit que certaines déclarations d'aspirants à la direction du Parti libéral; en particulier celles de M. Raymond Garneau selon lesquelles et, je le cite: "Dans le fond, pour assurer une bonne

relance économique, il ne faut qu'un virage idéologique."

S'il fallait en croire les chantres libéraux, que ce soit ceux de cette Assemblée ou ceux qui s'agitent à l'extérieur de cette enceinte, la solution miracle aux difficultés économiques du Québec existerait et elle serait simple. Il suffirait, selon eux, que le Québec oublie au plus vite son identité culturelle, que les Québécois s'anglicisent le plus vite possible, que les Québécois jouissant des revenus les plus élevés paient moins d'impôt et que ceux dont les revenus sont les plus bas paient plus d'impôt et le tour serait joué, tout serait pour le mieux dans le meilleur des mondes. Certaines des personnes qui nous écoutent vont peut-être croire que j'exagère. Je voudrais tout simplement vous citer une partie de l'allocution qu'a prononcée M. Raymond Garneau à la Chambre de commerce de Laval pour vous montrer que c'est effectivement ce que prônent les partisans du Parti libéral.

M. Garneau disait ceci - cela vient du journal L'Hebdo de Laval du mercredi 25 mai 1983: "Si j'avais à tracer les principales étapes à franchir pour assurer une reprise économique véritable, profonde et durable, je suggérerais, premièrement, de régler au plus tôt la question dite nationale, de favoriser le plus possible l'apprentissage de la langue anglaise aux jeunes Québécois francophones qui le désirent, de changer, dans la loi 101, la clause Québec par la clause Canada, d'établir un plan détaillé et de le faire accepter par l'Assemblée nationale afin de faire en sorte que, d'ici à cinq ans, l'effort fiscal des Québécois soit ramené au niveau de celui de l'Ontario."

M. le Président, ramener l'effort fiscal des Québécois au niveau de celui de l'Ontario, cela veut dire taxer davantage les bas salariés et taxer moins les hauts salariés. Je ne pense pas que l'ensemble de la population du Québec soit prêt à accepter une proposition comme celle-là. C'est petit comme analyse et combien malhonnête. La crise économique est beaucoup plus profonde que cela et ce n'est certainement pas à l'aide des libéraux que nous relancerons l'économie du Québec. En fait, ils sont absolument incapables de critique constructive, ne sachant que répéter les platitudes qu'ils ressassent depuis longtemps.

Cependant, même si, après les exemples que j'ai donnés, on peut avoir l'impression que tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes, lorsqu'on examine un peu ce qui se passe au Québec, on constate qu'il reste quand même des problèmes importants à régler. Ce n'est pas parce que le niveau de vie est relativement élevé que nous devons cesser pour autant de nous préoccuper de ces problèmes. En fait, il n'y a pas lieu de tirer gloire du fait que

Montréal se place au rang des plus grandes villes au monde ou du moins, si on peut en tirer une certaine satisfaction, il faut quand même être conscient du fait que, malgré cela, nous sommes encore aux prises avec un taux de chômage relativement élevé au Québec et qu'il est important de nous attaquer à ce problème et de continuer de faire des efforts pour le régler si nous voulons que l'ensemble de notre société puisse partager ou participer à cette richesse qu'on sent chez nous.

C'est pour cette raison que, quant à moi - et je pense que cet avis est partagé par les députés du Parti québécois - nous ne serons jamais totalement satisfaits tant que les Québécois n'auront pas trouvé de quoi s'employer et gagner leur vie convenablement. C'est pour cette raison, d'ailleurs, que le gouvernement a fait des efforts quand même assez importants, depuis le début de l'année, pour tenter d'accélérer cette relance de l'économie que nous sentons, mais qui est quand même très lente. Entre autres, le gouvernement a décidé d'injecter 457 000 000 \$ dans des travaux publics au cours de cette année et l'an prochain.

De même, lors du discours inaugural, le gouvernement a annoncé, pour cette année seulement, l'injection de 235 000 000 \$ dans des programmes de création d'emplois. C'est effectivement à l'aide de ces nouveaux programmes de création d'emplois que j'ai pu annoncer récemment l'octroi d'une subvention de 192 000 \$ à la ville de Laval, dans le cadre d'un programme du ministère des Affaires municipales, pour la création d'emplois à l'intention des bénéficiaires de l'aide sociale, ce qui permettra de faire travailler une cinquantaine de personnes pendant 20 à 25 semaines cet été à des travaux utiles pour la municipalité et pour la collectivité lavalloise.

Récemment, j'ai pu annoncer aussi à l'exécutif de la ville de Laval que le ministère des Affaires municipales avait mis en réserve une somme additionnelle de 1 000 000 \$ pour des travaux municipaux dans le cadre du programme PRIME. La ville de Laval nous a indiqué qu'elle soumettrait prochainement ses projets pour que nous puissions faire profiter nos concitoyens lavallois de ces programmes d'emploi que le gouvernement du Québec a mis sur pied.

En terminant, j'aimerais vous dire que, bien sûr, l'économie du Québec a subi de durs coups au cours de l'année 1982. Cependant, elle est demeurée quand même relativement saine quand on la compare à celle d'autres pays. Les efforts que notre gouvernement a faits et a l'intention de poursuivre seront principalement axés sur la création d'emplois qui, comme je l'ai mentionné tout à l'heure, est le problème crucial au Québec. Effectivement, je pense

que dans le cadre de ces programmes que nous avons mis sur pied nous avons l'appui d'une très grande partie de la population du Québec. Merci.
(21 h 40)

Le Vice-Président (M. Jolivet): M. le député de Huntingdon.

M. Claude Dubois

M. Dubois: Merci, M. le Président. Comme vous le savez, nous avons été élus tous les deux en cette Chambre, pour la première fois, la même année. J'ai entendu pour la septième fois le discours sur le budget du ministre des Finances, toujours le même ministre des Finances. Il y a quelques semaines, le ministre des Finances nous présentait un septième budget déficitaire, déficits qui ont toujours grossi d'année en année. Nous avons toujours connu des propos d'un ministre qui est devenu l'expert incontesté au Québec du jeu du yo-yo en ce qui concerne les dollars.

Vous savez sûrement que je ne peux quand même pas considérer comme budget extraordinaire ce que le ministre des Finances nous a présenté il y a quelques semaines. Les déficits québécois s'étant accumulés à un rythme vertigineux pour la septième fois, le ministre a plongé encore une fois le Québec dans un gouffre de plus en plus profond. Je me demande quand le Québec s'en sortira. Ce n'est pas pour demain certainement, puisqu'on dit que les déficits sont devenus une tradition dans le gouvernement.

Je pense qu'un jour nous devons payer plus d'intérêt sur les capitaux empruntés que le budget lui-même, si on continue dans cette même veine. L'accroissement du déficit et de la dette publique prend une allure tout à fait intolérable. Le public en général ne sait pas où on s'en va dans cette situation qui est de plus en plus critique depuis 1976, soit depuis le 15 novembre, depuis la venue du Parti québécois dans cette enceinte.

De plus, je pourrais dire que ces déficits se sont accrues pour des raisons particulières. J'aimerais en énumérer quelques-unes. Il y en a plusieurs, mais ce n'est pas dans 30 minutes que je pourrais arriver à toutes les identifier. L'une des premières causes du déficit est la mauvaise administration du Parti québécois. Nous avons traité de ce sujet à maintes reprises ici, en cette Chambre: le peu de capacité de ce gouvernement d'en face d'administrer les fonds publics d'une façon convenable, ce qui provoque annuellement des déficits de l'ordre de quelque 3 000 000 000 \$. La dette publique totale québécoise joue dans les 50 000 000 000 \$, si l'on tient compte des dettes des municipalités, des sociétés d'État, incluant Hydro-Québec, incluant les commissions scolaires. La dette publique per

capita au Québec est rendue à un point très alarmant et elle est toujours progressivement aggravée par la mauvaise administration et la mauvaise gestion des fonds publics par ce gouvernement.

Je pense qu'il est très pertinent, dans le cadre de cette réplique au discours sur le budget présenté par le ministre des Finances, de faire état - ou d'essayer - des raisons qui ont amené et qui ont provoqué la dégradation des finances publiques au Québec et de notre économie en général. J'ai dit "qui ont provoqué", je n'ai pas dit "qui auraient provoqué" parce que c'est un fait et c'est indiscutable qu'il y a eu dégradation dans l'administration publique, dans la gestion des fonds publics. Tous les contribuables qui ont à en subir les conséquences en sont pénalisés, en sont très conscients et ont très hâte que ce gouvernement disparaisse de la scène publique. À titre de mauvais gestionnaire des fonds publics, il n'y a que peu de gens au Québec qui peuvent les endurer. Cela inclut le ministre de l'Habitation et de la Protection du consommateur, puisque j'ai dit que cela inclut le gouvernement et tous les ministres.

Dans ce gouvernement, il n'y a aucune rigueur administrative, les preuves en sont concluantes et précises. Toutes les créatures de ce gouvernement nous ont prouvé hors de tout doute qu'elles ne savaient pas administrer de façon convenable les fonds publics. Il s'agit de se référer aux sociétés d'État, aux commissions, aux régies, à tout organisme créé par ce gouvernement. Je n'ai pas besoin d'aller très loin. Hier encore, on discutait d'un projet de loi en Chambre où il y avait création de deux nouvelles sociétés d'État. Une collègue avait un projet de loi qu'elle doit discuter bientôt où il y a la création de six nouveaux organismes, six nouvelles sociétés d'État. Dans deux projets de loi, on en crée huit.

Je pense que c'était l'intention avouée de ce gouvernement de restreindre la création de ces nouvelles sociétés, de ne pas avoir plus de sociétés qu'on n'en a actuellement. On peut facilement s'apercevoir que ce n'est pas le cas puisque nous avons eu huit créations dans deux projets de loi. Je pense qu'il y a des gens qui ont perdu le nord dans ce gouvernement et qui ne s'aperçoivent pas qu'on met entre les mains de gestionnaires qui ne sont pas régis par un imputabilité nécessaire plusieurs milliards qui devraient être administrés par l'Assemblée nationale.

J'ai soulevé dans une intervention, hier, un exemple très frappant, celui de SOQUIA, une société d'État, encore, où on nous demande de plonger, d'investir 45 000 000 \$ additionnels. Le ministre a fait un discours lors d'une deuxième lecture il n'y a pas longtemps, il y a seulement quelques minutes, et il n'a jamais pu nous indiquer

comment il dépenserait ces millions: 45 000 000 \$ dans trois sociétés, dont deux relèvent de SOQUIA. On peut dire que SOQUIA reçoit 45 000 000 \$ et n'a pu nous prouver, depuis six ans de gestion complète, qu'elle pouvait administrer convenablement des fonds publics.

M. le Président, je pense que les exemples sont frappants dans plusieurs sociétés d'État, et je dirais dans presque toutes les sociétés d'État, à l'exception peut-être de celles qui sont un cartel public comme la Société des alcools. C'est bien sûr que si on a besoin de fonds additionnels, on augmente le prix des boissons alcooliques. On a parlé de médicaments au centre vétérinaire de Saint-Hyacinthe. C'est bien sûr que quand on administre un cartel et qu'on augmente les coûts à mesure qu'on a besoin de fonds, ça va bien, on réalise des profits. Mais toute société d'État qui doit concurrencer l'entreprise privée n'arrive jamais et est obligée de venir devant cette Assemblée pour demander des fonds additionnels.

J'ai parlé d'imputabilité, tout à l'heure; elle ne s'applique à personne, malheureusement. Il en est question depuis quelque temps. On devrait obliger les grands commis de l'État à rendre compte à cette Assemblée. Il est temps que ça se fasse parce qu'une majorité, je dirais, du montant budgété dans la province de Québec n'est pas assujettie au contrôle de cette Assemblée. C'est une faille majeure dans la gestion des fonds publics au Québec.

M. le Président, il faut aussi penser aux contribuables du Québec, à l'argent de ceux qui ont à payer ces dépenses publiques, à ceux à qui on demande de payer des taxes et des impôts. Je pense qu'on n'y pense pas souvent, ici dans cette Assemblée, à voir aller les choses, à voir l'aisance avec laquelle on dépense les fonds publics, sans penser à nos contribuables, aux 6 000 000 de Québécois qui sont "poignés" avec une telle administration. Je comprends qu'il n'y a pas 6 000 000 de personnes au Québec qui paient des impôts parce que la pauvreté s'est installée au Québec depuis la venue du Parti québécois. Il y a de moins en moins de contribuables au Québec et le ministre ne peut pas réfuter ces propos, c'est un fait.

Ce sont les contribuables, les payeurs d'impôts et de taxes au Québec qui ont à défrayer le coût d'une mauvaise administration. Je pense qu'on a pu prouver ces faits. On pourra dire tout ce qu'on voudra de l'autre côté de la Chambre, ces faits sont irréfutables, il y a de moins en moins de payeurs de taxes et d'impôts au Québec parce qu'on a augmenté le nombre d'assistés sociaux et le nombre de chômeurs par une mauvaise gestion administrative, par un exode de personnes, par des politiques qui ne répondent pas aux besoins des Québécois. Le ministre ne peut réfuter le fait qu'il y a

moins de contribuables au Québec qu'il y en avait.

Toujours basé sur le degré de taxation qu'on impose à nos contribuables, je comprends que le millionnaire pourrait quitter le Québec demain matin, il pourrait s'installer ailleurs s'il en a assez de cette imposition exagérée de taxes mais ceux qui sont démunis dans la société ne peuvent pas quitter le Québec, ils doivent demeurer ici, ils n'ont pas d'autre choix. C'est pour cela que je disais que, de plus en plus, la pauvreté collective s'installe au Québec parce que ceux qui avaient le moyen avaient le choix de quitter ou de ne pas quitter mais celui qui est pauvre et démuné n'a pas ce choix. C'est un fait et je pense que toute personne qui peut raisonner de façon normale, qui n'est pas trop décrochée de la réalité peut réaliser qu'une personne qui a beaucoup d'argent peut quitter le Québec et que celle qui n'en a pas ne peut pas. Je n'ai pas besoin de donner plus d'exemples. Je pense bien que c'est un thème qui se comprend très bien et qui se tient.

En plus, cette taxation exagérée qui dépasse toute autre province canadienne et qui est la plus forte en Amérique du Nord de toute façon, a enlevé toute motivation à certains industriels, certains commerçants à produire plus. Effectivement cela a amené une dégradation dans notre économie, dégradation dans les investissements et dégradation dans les fonds disponibles à l'État pour pouvoir donner un coup de barre à l'économie. Moins il y a de contribuables, plus l'économie descend, moins l'État a une marge de manoeuvre disponible. Nous avons donc le résultat de ces politiques instaurées par le Parti québécois depuis sept ans. Sept discours sur le budget et c'est toujours la même chose, on enlève les taxes ici, on en met là, on pénalise un et on enlève des taxes qu'on avait imposées à l'autre préalablement. Finalement, on arrive toujours au même résultat, soit un déficit de 3 000 000 000 \$, 3 100 000 000 \$, 2 900 000 000 \$. Cela joue là dedans depuis quelques années et on se sent bien dans ce régime-là. Je pense que c'est la situation dans laquelle le Parti québécois se sent bien. Il semble qu'il s'y sente bien. On ne fait aucun effort de leur côté, sinon que critiquer le fédéral pour redresser cette situation.

Une autre raison pour laquelle on démotive nos industries au Québec c'est que l'État se met le nez dans des choses où il n'a pas affaires. On a vu l'exemple de la Société nationale de l'amiante. Pour dresser un portrait très clair, si je veux ouvrir une fromagerie, pour produire du fromage, je n'ai pas besoin d'acheter des fermes et d'avoir des vaches. Je peux acheter le lait.

Le gouvernement actuel voulait s'introduire dans la production de biens, de produits où il y avait une teneur d'amiante.

Je ne pense pas qu'il avait besoin d'acheter une mine pour cela. Il aurait pu acheter de l'amiante de compagnies existantes au Québec. Mais non, il a décidé d'acheter une mine, un trou. On verra tout à l'heure que cela frôle les 100 000 000 \$ et qu'il n'y a rien là pour ces gens-là.

Bien plus que cela, le ministre de l'Agriculture a décidé qu'il allait dans le sucre, la commercialisation du sucre. Il a décidé de vendre du sucre, de devenir grossiste dans le sucre. Je dois vous dire que depuis que le ministre a décidé de devenir grossiste dans le sucre, on a diminué notre auto-approvisionnement au Québec en produits finis de 60% à 25%. Avant que le ministre ne se mette le nez dans le sucre on raffinait du sucre blanc au Québec à raison de 60% de nos besoins. Actuellement et au moment où on se parle, le Québec raffine du sucre blanc à raison de 25% de ses besoins. Vous voyez la rentabilité que cela amène aux Québécois quand l'État se mêle de chose où il n'a pas affaire.

On pourrait faire un parallèle dans plusieurs secteurs d'activité où l'État se met le nez où il n'a pas affaire. J'aimerais qu'un député ou un ministre me prouve le contraire de ce que je viens de dire. Après l'amiante, ce fut le sucre; après cela, qu'est-ce que ce sera? Cela pourrait être le lait, le fromage ou n'importe quel autre produit du Québec. Car lorsque l'État peut se mettre le nez dans un produit, il peut se le mettre dans dix ou vingt produits, il n'y a rien là. Je pense que c'est très inquiétant pour l'industrie privée au Québec. On ne peut pas attirer des investissements dans l'industrie privée sans savoir si le gouvernement ne va pas s'ingérer dans cette industrie, enlever tout le marketing qui peut y exister et, finalement, supplanter l'industrie pour aller aussi loin comme cela s'est produit dans le cas de la compagnie Sucre Saint-Laurent et risquer de perdre 400 emplois à Montréal, risquer de voir cette compagnie fermer ses portes parce que l'État s'est ingéré dans un domaine où il n'a pas affaire. C'est un exemple frappant au Québec d'ingérence de l'État dans un domaine où il ne devrait pas être. Malheureusement, le Parti québécois, qui se dit social-démocrate, s'ingère dans des domaines où il n'a pas affaire. Cela n'apporte rien sur le plan économique, rien de mieux que ce qu'on avait avant.

J'ai dit, tout à l'heure, que deux projets de loi, dont j'ai eu l'occasion de prendre connaissance hier, nous amènent huit nouvelles sociétés d'État, huit endroits où la gestion ne peut être garantie par cette Assemblée parce que, une fois les crédits votés l'Assemblée nationale n'a plus de droit de regard sur la gestion de ces sociétés. C'est de plus en plus inquiétant parce qu'on accroît des sociétés qui, une fois le mandat reçu, font à peu près tout ce qu'elles

veulent. Je pense que si on relevait toutes les sociétés d'État et toutes les régies au Québec, on verrait comment se dépensent les fonds publics. Il y a énormément de fonds publics totalement gaspillés à cause d'une mauvaise gestion de nos fonctionnaires. De là, le besoin de l'imputabilité. Il faut que ces gens rendent des comptes à cette Assemblée. J'aimerais qu'on soumette les plans de relance ou les plans d'investissement de toutes nos sociétés d'État au Québec à cette Assemblée nationale pour que les membres puissent vérifier et constater la manière dont les fonds sont dépensés.

Il y a beaucoup d'autres exemples que je pourrais citer, qui pourraient être la cause de cette situation financière connue au Québec depuis environ six ans. On vient de connaître le septième budget. On a quand même six années complètes d'administration. On commence l'administration d'un septième budget péquiste et on ne nous donne aucune indication que cette septième année sera meilleure que les six dernières puisqu'on nous annonce encore un déficit de l'ordre de 3 000 000 000 \$. Une des raisons particulières et principales, c'est le climat de non-confiance qui règne au Québec depuis la venue du Parti québécois. On a eu droit à la loi 101, qui contribue à chasser les gens du Québec, nous avons connu des relations du travail extrêmement difficiles, les pires en Amérique du Nord, des impôts plus élevés qu'ailleurs au Canada, un groupe de taxes cachées comme la taxe ascenseur sur l'essence, qui n'existe pas ailleurs. Il y a plusieurs éléments qui expliquent l'accumulation des déficits de façon très grave depuis six ans et c'est là l'oeuvre du Parti québécois, de ce bon gouvernement, bien transparent. On nous disait qu'il serait transparent; on s'aperçoit que tout est caché. Les projets de loi sont de plus en plus minces, avec moins d'éléments, moins de précision. On ne nous donne jamais de renseignements. On nous dit: Acceptez de nous donner 45 000 000 \$, comme c'est le cas du projet de loi no 30, mais on ne sait pas pourquoi. C'est comme ça qu'on administre de ce côté de la Chambre. Ce comportement est très nocif pour nos industries, il est nocif pour les commerces du Québec, il est nocif pour ceux qui veulent venir s'implanter ici.

(22 heures)

M. le Président, on a aussi un gouvernement, en face de nous, très injurieux envers tout ce qui n'est pas pure race québécoise. On a entendu les propos du premier ministre. L'exemple est frappant. On n'a qu'à regarder les journaux d'hier pour voir quel genre de propos notre premier ministre entretient, quel genre de propos les ministres entretiennent. Je pense que c'est loin d'être un exemple pour la population du Québec. Le comportement de notre premier

ministre, au Québec, n'est vraiment pas à l'image du chef d'un État. Mais, cependant, il voudrait devenir chef d'État, de l'État du Québec. Mais il a besoin de donner un meilleur exemple dans ses propos, en tout cas. Ces mêmes propos sont répétés par les membres du Parti québécois, par les ministres particulièrement, et par tous les députés qui prennent la parole. On crache sur tout ce qui n'est pas pure laine québécoise et qui n'a pas un nom francophone. On crache sur les libéraux du Québec; pourtant, nous sommes des francophones. On crache sur les libéraux fédéraux. Ces gens-là crachent sur le fédéral constamment. Ils crachent sur le Canada, les Anglais, les allophones. Ces gens-là crachent sur tout le monde. Ils injurient tout le monde et voudraient ensuite recevoir les investissements massifs de toutes les autres provinces canadiennes, des étrangers. Ils espèrent recevoir tout cela, mais en injuriant tout le monde. Alors, c'est un peu inconcevable.

Vous savez, à force de provoquer des querelles comme celles que ces gens-là entretiennent depuis six ans avec le gouvernement fédéral, comment peut-on s'attendre à la sympathie, strictement à la sympathie du gouvernement fédéral, des gouvernements provinciaux? Comment peut-on s'attendre à leur sympathie quand on constate l'attitude de ces gens-là? Ensuite, on crie sur tous les toits que le fédéral est injuste envers le Québec. C'est bien dommage, M. le Président. Je pense qu'il faudrait commencer à être plus sérieux à cette Assemblée. Ces gens-là devraient commencer à avoir des propos et des termes plus respectueux envers nos collègues, peu importe de quelle province ou de quel pays. C'est comme si on était le nombril du monde ici, M. le Président. C'est comme si les parlementaires péquistes pouvaient dire n'importe quoi, tenir n'importe quels propos, envoyer n'importe quelle injure, mais recevoir des fleurs et des faveurs de tout le monde. Ce n'est pas de cette façon que cela fonctionne, M. le Président, en économie. Je pense que, de toute façon, il n'y en a pas un qui connaît cela, de l'autre côté. Il n'y en a pas un qui sait ce qu'est gagner des dollars. Il n'y en a pas un qui sait ce qu'est administrer. Il n'y en a pas un d'entre eux qui a prouvé, dans ce sens-là, qu'il pouvait faire quelque chose, qu'il avait fait quelque chose. C'est bien beau de tenir des propos injurieux envers tout le monde, mais je pense que le respect amène beaucoup plus que l'injure et il est temps qu'ils prennent cette leçon, de l'autre côté.

Je pourrais, à titre d'exemple, citer le dossier F-18. C'est quand même un dossier qui a été discuté, à maintes reprises, en cette Chambre. C'est sûr que la compagnie McDonnell Douglas va investir au Canada.

C'est sûr qu'elle va faire construire des éléments de cet avion au Canada, mais c'est au Canada qu'elle veut faire construire ces éléments. Ce n'est pas dans un Québec qui veut devenir un pays séparé du Canada. C'est simple et clair.

Une voix: Mais c'est fort!

M. Dubois: Écoutez! Ce n'est pas fort. C'est cela la réalité. La compagnie McDonnell Douglas est située aux États-Unis et elle a effectivement vendu des avions au Canada. Elle veut investir au Canada dans des usines qui pourront produire des éléments de ces avions. C'est au Canada qu'elle les a vendus. Elle ne les a pas vendus à un pays étranger autre que le Canada. Ces gens-là crachent sur le Canada. Ils veulent briser le Canada. Ils veulent se séparer du Canada. Ils veulent avoir un pays indépendant et ils veulent avoir des retombées du F-18 dans un pays autre que le Canada, parce que, vous le dites vous-mêmes, messieurs d'en face, vous n'en voulez plus du Canada, que vous voulez vous séparer du Canada. Mais vous voulez avoir les retombées comme si vous étiez un pays. C'est là que vos propos sont incohérents. Alors, si vous voulez avoir des retombées, si les Québécois veulent avoir des retombées des achats fédéraux, qu'on commence donc à être respectueux envers le Canada qui est notre pays. Vous avez des origines canadiennes. Votre baptistaire est d'origine canadienne. Mais commencez à être respectueux et vous verrez que les choses vont aller beaucoup mieux.

M. le Président, ce sont des propos que je devais tenir, parce que ces gens-là pensent que tout va leur tomber sur la tête, qu'on va tout avoir ici, les retombées économiques de tout le monde, mais on déchire un pays qui est le plus reconnu au monde, le pays où les gens veulent venir. On ne voit pas beaucoup de Canadiens vouloir sortir du Canada et s'en aller ailleurs. On voit beaucoup d'étrangers vouloir venir ici parce que le Canada est un pays de liberté. C'est le pays le plus convoité au monde, mais ces gens veulent le déchirer, ils veulent avoir les retombées, ils veulent tout avoir. C'est cela, des rêveurs, M. le Président. Je voulais le dire parce que je pense que c'est important.

Je comprends qu'un péquiste rêveur, séparatiste, indépendantiste ne comprend rien là-dedans. Ce n'est pas nouveau et ce n'est pas d'hier. Il n'y a rien à entrer dans ces têtes, mais la réalité, c'est cela. Si ces gens commencent à s'apercevoir un jour qu'il y a un pays qui existe, qui s'appelle le Canada, qui est le pays des libertés, le pays le plus convoité au monde, où il fait bon vivre - je pense que personne en face ne peut se plaindre du genre de vie qu'on peut avoir au Canada - qu'on commence à respecter ce

pays, on verra que les choses vont changer au Québec. Mais ce n'est pas avec un comportement séparatiste, péquiste, indépendantiste, qu'on va créer et qu'on va bâtir.

L'exode qu'on connaît aussi au Québec, l'exode de dollars, l'exode financier et l'exode de personnes qui ont le moyen de le faire, ce n'est pas pour rien qu'elles le font. C'est parce qu'elles en ont soupé de ce régime. Elles veulent se voir dans un pays qui se tient et ce n'est pas avec les gens d'en face que cela va exister. Pas avec leur comportement. Pas avec leur idéologie. C'est impossible.

Que des gens libres, qui ont les dollars nécessaires, soient obligés de rester au Québec s'ils n'ont pas le goût d'y rester, je vous assure, en terminant, que ce ne sont pas les gens d'en face qui donnent le goût de demeurer au Québec à qui que ce soit parce qu'il y a beaucoup de personnes qui veulent, en bon Canadien, "sacrer le camp". Ils n'osent pas le faire parce qu'ils attendent un régime autre que celui-ci. J'espère que ce sera pour très bientôt. Merci.

Le Vice-Président (M. Rancourt): M. le député de Mille-Îles.

M. Jean-Paul Champagne

M. Champagne: Merci, M. le Président. C'est avec beaucoup d'intérêt que j'interviens, ce soir, en réponse au discours sur le budget 1983-1984 qui a été prononcé le 10 mai dernier par M. Jacques Parizeau, le ministre des Finances. On attendait avec impatience ce budget et, considérant la conjoncture économique de tous les pays occidentaux, la conjoncture économique de nos voisins du Sud, la conjoncture économique de toutes les provinces voisines et la conjoncture économique de tout le Canada, dans l'ensemble, on peut dire, malgré cette conjoncture économique, que dans le budget de M. Parizeau il y a un côté reconfortant, il y a un côté positif. Le déficit n'a pas été augmenté. Il y a un an, on parlait d'un déficit de 3 000 000 000 \$. Le déficit annoncé il y a un mois est de 3 000 000 000 \$, contrairement au fédéral qui, il y a dix-huit mois, avait annoncé un déficit de 15 000 000 000 \$, alors qu'on se retrouve devant un déficit de 31 000 000 000 \$.

Si je reprends les propos du député de Huntingdon qui disait tout à l'heure, en parlant de notre déficit, qu'on se sent bien dans ce régime de déficit de 3 000 000 000 \$, je suis à me demander comment le député de Huntingdon se sent dans un régime qui fait en sorte que, depuis 18 mois, le déficit fédéral a doublé. De 15 000 000 000 \$ qu'on avait prévu, il est rendu à 31 000 000 000 \$. Je ne sais pas si

le député de Huntingdon se sent bien dans ce régime. Moi, je suis inquiet. On va taxer des générations à venir avec des déficits astronomiques. Pour chaque 3 \$ dépensés au fédéral, on en dépensera 1 \$ simplement pour diminuer le déficit. Tandis qu'au Québec, pour chaque 7 \$ dépensés, on dépensera 1 \$ pour diminuer le déficit. (22 h 10)

M. le Président, je pense que le Québec a fait preuve de rigueur administrative pendant que dans certaines autres provinces, pendant qu'au gouvernement fédéral, on n'a pas commencé à enlever du gras. Je pense qu'on a donné l'exemple; depuis deux ans, nous avons eu des compressions de 2 000 000 000 \$. Cela ne s'est pas fait ailleurs. Ils seront obligés de le faire. Nous assistons au Québec à une consolidation de nos finances publiques et le dernier budget en est la preuve. Malgré une conjoncture économique qui n'est pas facile sur le continent, qui n'est pas facile dans les pays occidentaux, il y a un côté réconfortant et positif dans le budget parce que, cette année, il n'y a pas eu d'augmentation d'impôts, parce que cette année, il n'y a pas eu d'augmentation de taxes. Malgré la conjoncture économique difficile, il y a un côté positif et réconfortant dans le budget, parce qu'il y a des mesures de relance économique, parce qu'il y a des mesures qui vont faire en sorte qu'il y aura une conservation des emplois; il y aura aussi des mesures de création d'emplois. Il y a des programmes d'aide à l'investissement privé. Il y a des programmes pour aider le commerce extérieur. Il y a aussi des programmes pour aider au virage technologique. Il y a aussi des programmes pour favoriser l'accroissement des investissements publics dont je vais traiter dans quelques minutes.

Contrairement au député qui m'a précédé, le député de Huntingdon, je vais relever quelques commentaires qu'on a donnés dans les journaux à propos du budget Parizeau. Dans le journal La Presse, l'éditorialiste Michel Roy disait: "Un budget attentiste, sage et réaliste." Je pense que c'est tout à l'honneur du ministre des Finances. Dans le journal Finance, on voit le titre suivant: "Le budget Parizeau, très positif et réaliste". Dans la section économie et finances du journal La Presse, un article signé par Francine Osborne dit: "Parizeau est plus généreux qu'Ottawa pour les investissements." Je prends ici un autre commentaire d'un éditorialiste, M. Sylvio Saint-Amant qui, dans le journal Le Nouvelliste, disait: "On qualifie le budget Parizeau de budget réaliste". Je pense que le budget rappelle trois éléments. Je veux les rappeler. Dans le budget Parizeau, nous avons connu le contrôle du déficit; deuxièmement, il n'y a pas eu d'augmentation d'impôts ni de taxes;

troisièmement, il y a un plan de relance économique. Contrairement au député de Huntingdon, je pense que le budget est quand même réaliste. Le budget est sage. Le budget est positif. Le budget est réconfortant.

Le budget stimule l'entreprise privée. En effet, dans le domaine minier, il y aura une accélération de projets importants. Nous allons injecter plus de 40 000 000 \$ de plus aux 250 000 000 \$ qui étaient prévus. Je pense que le domaine minier pour le Québec, c'est une richesse naturelle qu'on exploite et, dans le dernier budget Parizeau, on y injecte 40 000 000 \$. Un autre domaine très important pour le gouvernement du Parti québécois qui en fait une priorité, c'est l'agriculture. Il y aura une injection de 50 000 000 \$ pendant trois ans dans le domaine de la culture céréalière. C'est une autre de nos richesses naturelles. Dans un autre domaine, le dernier budget parle de la construction résidentielle. On rapporte cette expérience de la corvée qui, dans le passé, a été chez nous l'exemple de la solidarité, l'exemple qu'on se serrait les coudes au Québec. Or, on a vu l'an dernier l'élément financier, le monde de la finance, le monde syndical, le monde des municipalités aussi et le gouvernement se mettre ensemble pour faire en sorte que Corvée-habitation devienne un succès, et on le connaît par la revue de presse à ce sujet. Dans le dernier budget, on parle d'un taux de 9,5% durant trois ans. Pour corriger le manque à gagner, pourrait-on dire, de ceux qui veulent construire, de 3000 \$ qui étaient donnés par le fédéral, le gouvernement du Québec donnera une subvention directe de 2000 \$ et de 1000 \$, un autre mesure très positive dans le dernier budget.

Un autre point qui est très positif, c'est l'amélioration de l'épargne-actions, le régime applicable au revenu total et le plafond passera de 15 000 \$ à 20 000 \$, autant de mesures très positives visant à appuyer la force économique du Québec.

Dans un autre domaine, nous exploiterons notre politique sur l'électricité. C'est l'une de nos richesses naturelles, l'électricité, c'est l'une de nos forces économiques. Je pense que le budget Parizeau provoque aussi un investissement spécialement dans le domaine de l'aluminium. En effet, il y aura une mesure par laquelle les grandes entreprises paieront 50% du tarif d'électricité d'ici 1990.

Déjà, on a une entreprise en aluminium qui compte comme actifs plusieurs milliards de dollars, je veux parler de l'Alcan. Dernièrement, Reynolds, dans le domaine de l'aluminium, a investi 500 000 000 \$ dans l'aluminerie de Baie-Comeau. Dans quelques mois, nous aurons signé un contrat avec l'entreprise Pechiney Ugine Kuhlmann qui viendra s'installer à Bécancour avec un

investissement de 1 000 000 000 \$. On vient d'annoncer aussi, dernièrement, qu'il y aura la construction d'une usine de canettes en aluminium à Lachine avec un investissement de 20 000 000 \$.

Je pense que le Québec devient le royaume de l'aluminium; le Québec devient une terre dont les richesses naturelles servent à la création et au maintien de l'emploi et, dans le dernier budget, des mesures assureront de grands investissements dans le secteur de l'aluminium. L'aluminium est l'une de nos richesses naturelles et cela viendra compléter aussi notre force économique. On a une force économique avec une institution comme Hydro-Québec qui a un actif de 16 000 000 000 \$. Cela viendra s'ajouter à une autre force économique avec la Caisse de dépôt et de placement qui a un actif de 17 000 000 000 \$. L'industrie de l'aluminium viendra s'ajouter à une autre force économique avec nos caisses populaires qui ont un actif de 15 000 000 000 \$. Nous avons aussi des industries de pâte et papier; nous avons des industries du fer qui sont prospères; elles constituent une puissance économique de plus en plus forte, une puissance économique qui progresse.

Dans un autre secteur, celui de l'alimentation. Nous avons de plus en plus d'autosuffisance alimentaire. Je veux souligner les progrès remarquables des entreprises comme Provigo, Métro-Richelieu, Steinberg, qui totalisent des actifs de 10 000 000 000 \$.

Je ose espérer que l'amiante fera en sorte qu'ils sortiront peut-être un peu pour le moment de leur torpeur et qu'il sera un autre élément dynamique dans notre relance économique, nous le souhaitons.

Le Québec se stabilise économiquement, il deviendra de plus en plus fort en allant vers son autosuffisance, nous l'espérons.

Dans le discours, nous parlons du soutien au virage technologique. Un de mes collègues de l'Assemblée nationale, le ministre du Commerce extérieur, M. Bernard Landry, a annoncé depuis déjà plus de 3 ans sa politique de virage technologique. Le gouvernement du Parti québécois a prévu cette concurrence. Aussi, pour aller de l'avant, il a créé dernièrement le ministère de la Science et de la Technologie. Sans attendre ce qui se passe à l'étranger, déjà dans le dernier budget, on consacre 150 000 000 \$ pour les ordinateurs dans nos écoles. Nous prendrons aussi les mesures pour créer un fonds de recherche et de développement.
(22 h 20)

M. le Président, en parlant de virage technologique, je me permets de parler de l'institut Armand-Frappier de Laval, un institut connu internationalement, un institut qui fait de la biotechnologie, de la fragmentation sanguine et qui a une

exportation très importante. Je pense que c'est avec ces institutions, des chercheurs comme Armand Frappier, que je salue ce soir, que nous ferons en sorte qu'au Québec, la technologie deviendra un outil économique de pointe pour tout le monde, au Québec; ça deviendra une priorité pour pouvoir aussi stabiliser l'emploi, aider l'emploi et aider l'économie. Je peux souhaiter aussi qu'à Laval, en collaboration avec cette municipalité, avec le ministère de l'Éducation, on puisse aussi y installer une école de technologie supérieure.

En parlant de technologie, je recevais dans mon bureau de comté des représentants du Syndicat international des travailleurs unis de l'automobile, de l'aéronautique et de l'outillage agricole d'Amérique, communément appelé les Travailleurs unis d'Amérique. Ils ont préparé un dossier d'information sur la situation actuelle dans l'industrie de l'aérospatiale au Québec. Je peux vous dire que ces employés sont inquiets. À Québec, notre force a toujours été l'aéronautique. L'automobile, c'est en Ontario et 95% de la construction de l'automobile se fait en Ontario. On n'a pas le choix, c'est fait comme ça. Maintenant, je demeure inquiet parce que, depuis peu, plus de 55% de l'aéronautique se faisait au Québec et les gens deviennent de plus en plus inquiets parce que ça s'en va en Ontario.

En effet, depuis quelques années, ils ont déjà perdu 5000 emplois dans ce domaine. Bien sûr, le domaine de l'aéronautique, c'est une technologie de pointe, mais c'est très difficile actuellement. Même aux États-Unis, l'aviation commerciale a connu une baisse de plus de 40%. Bien sûr, cela a des effets ici au Québec. Ces représentants des Travailleurs unis d'Amérique ont présenté un dossier que je vais vous résumer. Ils ont fait des recommandations: On demande au gouvernement fédéral et au gouvernement provincial de faire en sorte qu'on corrige la situation en aéronautique pour donner au Québec la part qui lui revient. Une des recommandations que font les travailleurs unis de l'automobile qui représentent l'aéronautique, c'est de faire en sorte qu'on ait des politiques plus expansionnistes pour relancer l'activité économique. Ils demandent entre autres que les compagnies québécoises décrochent des contrats encore en suspens avec le F-18.

Dans le document, on critique beaucoup le gouvernement fédéral qui avait promis des retombées de 46% du contrat global de 3 500 000 000 \$. Actuellement, au moment où on se parle, F-18 a à peine, ici au Québec, des contrats fermes de 30%, et on dit que ça peut aller en descendant. Les travailleurs unis de l'automobile et de l'aéronautique demandent au gouvernement fédéral et au gouvernement du Québec de

faire en sorte que les retombées économiques du F-18 soient établies au Québec.

Une autre recommandation, c'est l'implantation au Québec d'une usine d'hélicoptères. Il est question d'un investissement de 100 000 000 \$ à 300 000 000 \$. Ces travailleurs unis de l'automobile demandent au gouvernement fédéral et au gouvernement québécois de faire en sorte qu'on établisse, ici au Québec, une usine d'hélicoptères. Je peux assurer les travailleurs syndiqués qu'on fera tout en notre pouvoir pour donner au Québec ce qui lui revient en aéronautique.

Une autre recommandation de ce groupe: Que l'octroi de commandes d'avions pour des compagnies s'accompagne d'un contenu canadien substantiellement amélioré.

Une autre recommandation qui s'adresse à Ottawa: Que Ottawa ne prenne aucun engagement définitif face au projet Airbus avant d'avoir obtenu et rendu publiques des données et des garanties en ce qui a trait à la rentabilité du projet, au contenu technologique de la participation canadienne et à l'implantation au Québec d'une usine De Havilland.

M. le Président, au nom de ces travailleurs inquiets, je demande au gouvernement du Parti québécois que je représente et au gouvernement fédéral de faire en sorte qu'on protège de toutes les manières possibles l'industrie de l'aérospatial au Québec.

J'entendais le député de Huntingdon qui m'a précédé faire le spectre de la peur, le spectre de la fuite des capitaux, le spectre de dire qu'ici on paie plus d'impôts qu'ailleurs. Je veux vous donner quelques chiffres à ce sujet. Tout à l'heure, le député parlait des millionnaires, il n'a pas parlé des bas salariés, ceux qui gagnent de 15 000 \$ à 20 000 \$ qui paient 500 \$ à 800 \$ de moins d'impôts au Québec qu'en Ontario. Nos amis d'en face ne parlent jamais de cela.

Tout à l'heure, le député de Huntingdon a parlé des millionnaires; moi, je parle des bas salariés, entre autres, ceux qui gagnent 15 000 \$ à 20 000 \$ par année qui paient 500 \$ à 800 \$ de moins d'impôts qu'en Ontario. Je veux parler d'une autre catégorie de personnes, celles qui gagnent 40 000 \$ ici au Québec. J'ai devant moi une étude de la Canadian Business Review qui a fait une étude objective sur les avantages financiers à vivre à Montréal. J'ai été surpris de voir jusqu'à quel point il est avantageux de vivre à Montréal; cela va en contradiction avec le spectre de la fuite des capitaux, le spectre de la fuite des cadres.

Les cadres qui gagnent 40 000 \$ et plus ont avantage à demeurer à Montréal. Si on prend une base de 40 000 \$ entre les villes de Toronto, Calgary, Vancouver ou St. John's, celui qui gagne 40 000 \$ épargnera plus de 2542 \$ ici à Montréal tandis qu'à

Toronto, il aura un manque à gagner de moins 670 \$. À Calgary, ce sera de moins 529 \$ et, à Vancouver, ce sera de moins 3900 \$. Il y a des avantages pour les cadres à demeurer à Montréal.

Simplement dans le domaine des paiements hypothécaires, à Montréal, il en coûtait, en octobre 1981, 8709 \$; à Toronto, en paiements hypothécaires pour des maisons, cela coûtait 14 200 \$; à Calgary, il en coûtait, pour les mêmes maisons, 15 619 \$ et, à Vancouver, 17 986 \$. On voit que, pour les paiements hypothécaires, c'est très avantageux de vivre à Montréal.

La même chose pour la nourriture. À Montréal, il en coûte 4460 \$; il en coûte, à Toronto, 4600 \$ et, à Vancouver, 4830 \$. Pour les cadres de 40 000 \$ et plus, il est plus avantageux de demeurer à Montréal qu'ailleurs.

(22 h 30)

Je résume aussi une étude qui a été faite par l'Union des banques de Suisse dans une cinquantaine de villes au monde. Montréal, au point de vue des avantages financiers, se place troisième après Genève et Los Angeles. Je vois ici, pour ceux qui pratiquent la politique de la peur: Le Québec en tête du peloton pour la relance de l'emploi. Du mois de mars au mois d'avril, l'indice est passé de 38 à 52 et, dans toutes les autres provinces, il est resté stable. Je pense que le Québec a pris les moyens pour relancer l'économie.

Comme on a soulevé le spectre de la peur, en parlant de l'émigration des anglophones qui serait reliée à la loi 101, j'ai devant moi le résultat d'une étude d'un démographe qui prouve que de, 1976 à 1981, il y a eu une émigration d'anglophones de 64%. Pour les années 1970 et 1971, ce fut 64%; entre 1974 et 1976, ce fut aussi 64%.

Il y aurait beaucoup à dire, mais je vais terminer en disant que le gouvernement donne l'exemple parce qu'il a fait des compressions budgétaires. Il a eu de la rigueur administrative, il a consolidé son déficit et il a fait un plan de relance économique. C'était son défi, il l'a réalisé. C'est sûr que le gouvernement a un autre défi, celui de la solidarité sociale et de la solidarité économique de tous les agents du milieu. Le grand défi de demain sera dans la solidarité de tous les travailleurs et de toutes les travailleuses syndiqués ou non syndiqués. Le grand défi de demain sera la solidarité de la part des chefs des grandes et des petites entreprises, ce sera la solidarité de la part des étudiants, des chômeurs, des assistés sociaux, ce sera la solidarité de la part de tous les Québécois et de toutes les Québécoises qui, ensemble, pour la relève d'un grand défi, activeront la relance économique pour le mieux-être collectif dans la réalisation de notre État du Québec. Merci, M. le Président.

Le **Vice-Président (M. Rancourt)**: M. le député de Sainte-Marie.

M. Guy Bisaillon

M. Bisaillon: Je ferai cette intervention non seulement sur le discours sur le budget qui nous a été livré par le ministre des Finances le 10 mai dernier mais aussi sur la motion de blâme qui a été déposée par le député de Vaudreuil-Soulanges et qui se lit comme suit: "Que cette Assemblée blâme sévèrement le gouvernement d'avoir présenté un budget qui ne contient aucune mesure significative propre à relancer la création d'emplois et les investissements et qui maintient les taxes et les impôts à des niveaux inacceptables sans être en mesure de rétablir la santé des finances publiques." J'entends donc me prononcer à la fois sur cette motion du député de Vaudreuil-Soulanges, sur la façon dont elle est présentée à l'Assemblée nationale et sur le discours sur le budget du ministre des Finances.

Je voudrais vous indiquer que je ferai cette intervention en m'adressant de façon plus particulière aux électeurs et aux électrices de Sainte-Marie, aux citoyens et aux citoyennes que je représente dans cette Assemblée, eux qui, pour la plupart, pour un bon nombre, sont non seulement loin d'être millionnaires, mais n'entrent même pas dans la catégorie dont vient de parler le député qui m'a précédé, ne gagnent même pas entre 15 000 \$ et 20 000 \$.

Je voudrais m'adresser à ces citoyens et à ces citoyennes de Sainte-Marie pour leur démontrer ce que je perçois dans le discours sur le budget qui pourra s'appliquer ou qui s'applique à eux. Je veux essayer de trouver dans ce discours sur le budget ce qui pourra améliorer leur sort, ce qui pourra créer de l'emploi pour les nombreux chômeurs et assistés sociaux du comté que je représente, près de 55% d'une population qui est condamnée à l'inactivité alors qu'elle est pleine de possibilités, capable encore de réaliser un paquet de choses.

Je vais m'attarder, M. le Président, évidemment, à essayer de leur démontrer que des 541 000 000 \$ qu'ils attendent encore, qu'ils attendent toujours, après un an de promesses gouvernementales et de discours gouvernementaux, de ces 541 000 000 \$ que le gouvernement était censé aller chercher dans les poches de ces trop bien payés qu'étaient les employés de la fonction publique et les employés du secteur parapublic, de ces 541 000 000 \$ dont on leur faisait miroiter les avantages et les retombées pour eux, rien, dans le discours sur le budget, ne leur revient. Rien, ni dans le discours sur le budget, ni dans les 541 000 000 \$ qu'on leur a promis avec tant de vigueur - on s'en souviendra, M. le Président - depuis un an.

Je vais essayer de démontrer, à partir du texte même que nous a livré ce grand illusionniste, ce grand jongleur qu'est le ministre des Finances que non seulement ses 541 000 000 \$ n'auront pas eu de petits pour les plus démunis, n'auront pas eu de conséquences, sauf des conséquences désastreuses, sauf des conséquences nuisibles, mais que des 541 000 000 \$ qu'on leur avait promis, qu'on était censé aller prendre dans les poches des professeurs, dans les poches des fonctionnaires, dans les poches des employés d'hôpitaux et des professionnels, de ces 541 000 000 \$ qu'on devait aller chercher de force, s'il le fallait - et on l'a fait - non seulement il ne leur reviendra jamais rien, mais qu'en plus le gouvernement, par son action, par son discours, aura réussi à leur en coûter encore davantage et à les faire attendre encore davantage.

C'est donc, M. le Président, dans cet esprit et en pensant à la population que je représente que je voudrais faire cette analyse du discours sur le budget et, d'abord, peut-être nous situer, M. le Président. Un discours sur le budget... Je ne sais pas si vous m'entendez bien, M. le Président, et si vous entendez tout, comme moi; j'entends tout, y compris ce qui se passe derrière votre fauteuil, M. le Président.

Le **Vice-Président (M. Jolivet)**: M. le député, c'est justement à cause de votre demande d'intervention qu'on est en train de régler - mais je vais leur demander de le faire à l'extérieur de la Chambre - le temps qui reste à l'Opposition. M. le député.

M. Bisaillon: M. le Président, je vous remercie beaucoup de cette assistance que vous m'apportez. Alors, devant cette vaste Assemblée, je voudrais vous rappeler le sens de ce débat sur le discours sur le budget que nous faisons actuellement aujourd'hui. Ce discours sur le budget suit un message inaugural. Or, je pense que ces deux événements majeurs que sont à la fois le message inaugural et le discours sur le budget, il faut qu'on les relie dans le contexte de nos travaux parlementaires.

Vous vous souviendrez, M. le Président, que le message inaugural nous annonçait l'entrée dans une ère nouvelle, une ère de changements. On disait, dans le message inaugural: Ce sera le changement à la vitesse grand V. Là, il y avait toute une série de petites mesures qui nous étaient annoncées dans le sens des changements à la vitesse grand V. Arrive, par la suite, ce grand illusionniste - je ne le répéterai jamais assez, M. le Président - ce grand jongleur qui jongle avec les idées, avec les mots, avec les phrases, avec les images. Ce grand jongleur qu'est le ministre des Finances nous arrive et, effectivement, il y a changement, changement dans le discours même du

ministre des Finances, lui qui avait toujours prétendu qu'en période difficile, qu'en période de récession économique il fallait non seulement accepter de faire des déficits, mais qu'il fallait, en plus - c'est le discours qu'il nous a tenu en cette Chambre à l'occasion d'au moins deux budgets - injecter encore davantage d'argent du gouvernement. (22 h 40)

Vous vous souviendrez sûrement, M. le Président, des expressions que le ministre des Finances utilisait à ce moment-là. Le ministre des Finances nous expliquait que c'était tellement clair, tellement évident qu'on n'imaginerait pas qu'au moment où la récession va cesser, au moment où les activités économiques vont reprendre, l'État ait investi moins d'argent, ce qui nous mettrait en arrière des autres. Le ministre des Finances s'est évertué pendant deux ans à nous expliquer que, forcément, il fallait accepter des déficits accrus pour faire en sorte qu'au moment de la reprise économique on se retrouve à peu près au même niveau où on se situait auparavant. C'était le discours d'il y a trois ans, d'il y a quatre ans. Cette année, le changement à vitesse grand V annoncé par le message inaugural, en voilà un premier exemple.

Il y en a un deuxième. Régulièrement, en cette Chambre, nous avons entendu le ministre des Finances expliquer ses déficits, nous rassurer en disant que les déficits étaient non seulement normaux et inférieurs à ce qu'ils avaient toujours été, mais nécessaires à la relance économique. Voici qu'on nous annonce un supposé plan de relance économique tout en déclarant: Il faut continuer à couper les dépenses, il faut continuer à limiter au maximum les budgets. Après avoir décrié le gouvernement fédéral, à partir du moment où le gouvernement fédéral, dans son budget, semble à peu près disposé à embarquer dans le discours que tenait le ministre des Finances il y a quatre ans, on change d'orientation et on dit: Il faut limiter au maximum nos déficits. C'est l'envers, c'est le contraire de ce qu'ont toujours prétendu non seulement le ministre des Finances, mais un bon nombre de députés ministériels que je vois en ce moment, un bon nombre de ministres qui nous ont, pendant combien de temps, assommés de discours où ils nous expliquaient jusqu'à quel point c'était bon, c'était valable.

Si on se reporte au texte même du discours sur le budget, on va constater que le ministre des Finances nous a expliqué qu'il y avait eu une réduction des entrées de fonds pour le gouvernement l'an dernier. Il dit: Il y a eu moins d'argent qui est entré que ce qu'on avait prévu. Comment explique-t-il ces différences?

M. le Président, je suppose que vous entendez toujours comme moi, les interventions qui viennent d'en arrière de

votre fauteuil. Ne cherchez pas, ce n'est pas sous votre fauteuil, c'est en arrière. On les entend toujours.

Dans le discours sur le budget, le ministre des Finances nous expliquait comment il se faisait qu'il y avait eu autant de réductions dans les revenus du gouvernement par rapport aux prévisions.

Le ministre des Finances nous a expliqué que l'impôt sur le revenu et les contributions d'employeurs au fonds des services de santé ont rapporté près de 500 000 000 \$ de moins que ce qui avait été prévu. Forcément, avec une masse salariale qui diminue, les employeurs contribuent moins au fonds de santé. Forcément, des revenus de compagnies qui diminuent entraînent une diminution des impôts. Forcément aussi, des travailleurs qui ne travaillent plus ne paient plus d'impôt au gouvernement. Forcément aussi, des salariés dont on diminue les salaires de façon à peu près générale paient moins d'impôt que ce qui était prévisible. Donc, près de 500 000 000 \$ de moins en entrées sur les contributions d'impôt et sur les contributions aux services de santé.

La taxe de vente au détail: 194 000 000 \$ de moins d'entrées pour le gouvernement par rapport à ce qui était normalement prévisible au commencement de l'année financière; 194 000 000 \$ de moins que prévu en taxe de vente. Le ministre l'explique ainsi. Je vais lire, M. le Président, si on me le permet, le texte même du ministre des Finances: "Devant l'ampleur du chômage et des craintes qui l'accompagnent, le consommateur a tendance à rembourser ses dettes, à acheter moins de biens durables et à augmenter son épargne. Enfin, la taxe sur les carburants a rapporté 113 000 000 \$ de moins que prévu." 194 000 000 \$ uniquement sur la taxe de vente.

Additionnons les montants réduits en impôts et en taxe de vente uniquement et demandons-nous si la décision gouvernementale d'aller percevoir des sommes d'argent dans la poche de ses salariés était une décision judicieuse. Je continue à prétendre que c'était non seulement une décision qui n'était pas judicieuse, mais que c'était, en plus, un geste dramatiquement épouvantable. D'abord, pour poser ce geste, il fallait que le gouvernement tienne un discours et prépare les mentalités à accepter non seulement ce gel des salaires, non seulement cette réduction, mais aussi cette obligation d'avoir à rembourser des sommes d'argent qui avaient déjà été versées aux salariés. Il fallait donc que le gouvernement tienne un discours qui, fatalement, devait être pessimiste. Ce discours, fatalement, devait semer la crainte non seulement chez les travailleurs concernés, mais aussi dans l'ensemble de la population.

Les conséquences de cela ne se sont pas fait attendre longtemps. Les conséquences, c'est que, d'une part, les travailleurs concernés se sont mis à économiser, ceux qui étaient dans la catégorie de ceux qui dépensaient peut-être davantage se sont mis à économiser et l'ensemble de la population s'est dit: Si cela va mal au point qu'un gouvernement se sent obligé d'aller chercher de l'argent dans la poche de ses salariés, nous aussi, on va en mettre de côté, parce que, peut-être, dans quinze jours, cela va nous rejoindre, nous aussi. Eux aussi se sont mis à économiser.

Je ne suis pas un économiste. Je ne suis pas un grand financier, mais je comprends une chose, par exemple. Pour qu'une entreprise fonctionne, il faut qu'elle vende ses produits et, si les consommateurs n'achètent plus ses produits, elle limite sa production, elle congédie une partie de ses travailleurs et elle attend de meilleurs moments. À partir du moment où tout le monde se met à économiser, où les consommateurs n'achètent plus, non seulement cela a des effets sur le gouvernement comme tel, mais cela a des effets sur l'ensemble de l'économie. C'est ce à quoi on a assisté. Les 541 000 000 \$ que le gouvernement est allé chercher dans la poche de ses travailleurs ont coûté, au bas mot, le double à l'ensemble de la société, parce qu'il y a eu une absence de revenus, parce qu'il y a eu une réduction de l'économie, parce qu'il y a eu des craintes additionnelles qui ont été véhiculées dans la population, de sorte qu'on a assisté à une année record en termes d'épargne au Québec. Ce n'est pas parce qu'il n'y avait pas d'argent. Ce n'est pas parce qu'on n'en trouvait plus. C'est parce qu'on le mettait de côté. Et pourquoi on l'a mis de côté? C'est parce que ce gouvernement, en particulier, a fait peur à la population. Au lieu de rendre son discours positif, il l'a tellement noirci que non seulement ses propres travailleurs ont été atteints, mais que toute la population s'est sentie visée par cette crise qu'on lui présentait comme absolument épouvantable.

Donc, la première conséquence est une réduction des revenus pour le gouvernement et des effets secondaires pour l'ensemble des entreprises. Au même moment, le ministre des Finances dit dans son discours: C'est vrai qu'on a eu des diminutions de revenus par rapport à ce qu'on avait prévu. C'est vrai que c'est dû en général à des craintes des conditions économiques. Mais au même moment, il y a eu un surplus de 359 000 000 \$; autrement dit, il y a eu des entrées qu'on ne prévoyait pas de 359 000 000 \$. Or, d'où venaient-elles, ces entrées additionnelles qui n'avaient pas été prévues? Elles venaient du gouvernement fédéral qui, par des budgets de transferts, a

versé au Québec 359 000 000 \$ en plus que ce qui était prévu. Évidemment, il faut déduire de ces 359 000 000 \$ les 100 000 000 \$ qui représentaient des sommes dues dans le passé. Donc, en neuf, c'étaient 259 000 000 \$ de sommes additionnelles versées par le gouvernement fédéral au gouvernement du Québec. (22 h 50)

Ce grand jongleur qu'est le ministre des Finances pourra-t-il encore nous expliquer que cela a été une bonne décision de couper les salaires de ses employés, surtout quand il nous propose un programme de relance à l'intérieur duquel on aidera, on financera, on subventionnera les gens qui investiront dans les entreprises? Je vous rappellerai - évidemment, cela ne venait pas de leurs fins penseurs; évidemment, cela ne venait pas du côté ministériel - cette suggestion qui avait été faite au gouvernement au moment où on s'apprêtait à poser l'un des gestes les plus ignobles qui n'aient jamais été posés par un gouvernement, celui de renier sa parole et ses engagements. Cette suggestion faite au gouvernement était la suivante: les 541 000 000 \$ que vous devez à vos travailleurs, au lieu de les leur donner en argent, donnez-les-leur donc en bons d'investissement. D'abord, ils auront cet argent en bons d'investissement; ils seront donc imposables sur 541 000 000 \$ additionnels de sorte que le gouvernement en aurait récupéré tout de suite environ 250 000 000 \$. Donc, on aurait eu un coût qui n'aurait pas été de 541 000 000 \$, mais de 541 000 000 \$, moins 250 000 000 \$ environ, et on aurait rattrapé la différence par des investissements qui ne nous auraient pas coûté ce que cela nous coûtera maintenant.

Je ne dis pas qu'il ne faut pas encourager les gens qui sont prêts à investir dans des entreprises et qu'il ne faut pas favoriser l'investissement. Je dis qu'à l'époque, il n'y a pas encore six mois, on avait une occasion en or de faire investir 541 000 000 \$ par des travailleurs de la fonction publique et parapublique. On avait une occasion en or de faire investir ces 541 000 000 \$ sans qu'il nous en coûte de subventions particulières. Cela aurait eu un effet positif sur l'économie. Il y aurait donc eu des entrées d'argent pour le gouvernement à deux niveaux: 250 000 000 \$ d'impôt qu'on aurait perçus tout de suite de la part des travailleurs concernés et, aussi, une retombée secondaire de produits par les investissements dans l'entreprise.

Au lieu de cela, on a voulu donner l'image de durs, l'image de gestionnaires intransigeants. On paie aujourd'hui pour ce genre de gestion. On est obligé d'arriver avec un programme tout enrubanné qui nous explique que, maintenant, les gens vont pouvoir investir dans les entreprises, qu'on va

les encourager et qu'on va même favoriser cet investissement en leur consentant des réductions, des crédits d'impôt.

M. le Président, je vous dis encore une fois que, pour les gens de Sainte-Marie que je représente, il aurait fallu choisir la première voie, celle que je viens de vous expliquer, qui aurait permis que les travailleurs du secteur public touchent leur argent en bons d'investissement et que le gouvernement réclame 250 000 000 \$. Cela lui aurait fait au moins 250 000 000 \$ à distribuer. Là, il n'a pas un sou. Il aurait eu au moins ces 250 000 000 \$. Cela aurait aidé aussi les travailleurs des secteurs public et parapublic, qui auraient continué à dépenser. Cela aurait eu aussi des retombées secondaires pour les gens que je représente. Cela aurait fait de l'argent additionnel au gouvernement pour améliorer leur sort. Ces 541 000 000 \$, quand il prenait les assistés sociaux et les chômeurs du Québec en otage et qu'il disait: Écoutez bien, mes petits enfants, si on ne va pas les chercher, c'est vous qui allez être pénalisés, je les cherche pour les assistés sociaux et les chômeurs, et je ne les retrouve pas.

Entre cette mesure que je proposais et celle qui a été choisie, je dis que celle qu'on a choisie désavantage les gens que je représente, qu'elle a été néfaste à l'économie du Québec et qu'elle a été non productive, contre-productive serait plus exact. Les gens qui auront maintenant l'avantage de pouvoir investir dans des entreprises, parce que le discours sur le budget le leur permettra, ceux-là ne sont pas dans mon comté, ceux-là ne sont pas, non plus, de la catégorie dont le député de Mille-Îles parlait tantôt; ils ne se situent pas entre 15 000 \$ et 20 000 \$ de revenus. Ils sont encore de l'autre côté.

Cela m'amène à vous parler d'un troisième changement de ce grand illusionniste de ce grand jongleur qu'est le ministre des Finances. C'est véritablement un changement à la vitesse grand V, un troisième changement; c'est celui d'être tombé dans le discours de l'Opposition, le discours qui disait: Il faut favoriser les cadres, il faut prendre des mesures pour que les cadres des entreprises soient moins taxés, il faut prendre toutes les mesures pour préserver au maximum l'entreprise privée. Peu importe ce qu'on en pense d'un côté ou de l'autre de la Chambre, je dis au ministre des Finances qu'il n'avait jamais accepté ce genre de raisonnement et que, tout d'un coup, il le reconnaît.

Que le député de Vaudreuil-Soulanges se rassure, j'arrive à sa motion. Il sera peut-être plus satisfait de m'entendre sur sa motion que sur ce que je viens de dire, mais cela ne m'empêchera pas de dire que le ministre des Finances est tombé dans le piège de l'Opposition et qu'il est entré de

plain-pied dans le type d'argumentation que je ne partage pas et que l'Opposition défend à certains moments. C'était un troisième changement présenté par le ministre des Finances.

Un quatrième changement a été de nous faire croire, en jonglant avec les formules, qu'il n'y avait pas d'augmentation de taxes pour les citoyens et les citoyennes du Québec. Vous êtes contents? Il n'y a pas d'augmentation de taxes, nous a-t-il dit. C'est encore jongler. Il n'y a pas d'augmentation de taxes? Il y en a une, M. le Président. Il faut prendre ce discours sur le budget par rapport au dernier. Or, dans le dernier, il devait y avoir une taxe de vente augmentée à 9% pour un an seulement. Cette taxe de vente est maintenue dans le discours actuel. Par rapport au dernier budget, j'appelle cela une augmentation de 1% de la taxe de vente.

Dans le dernier budget, il devait aussi y avoir une taxe sur l'essence qu'on appelait la taxe ascenseur. Vous vous en souvenez, M. le Président, le ministre des Finances, en nous expliquant sa taxe ascenseur, faisait même le geste de monter et de descendre, et il disait: À mesure que cela va monter ailleurs, cela va descendre ici. Il me faisait penser au maire Drapeau quand il était venu au Parlement expliquer le processus pour faire remonter et descendre le mât du stade, celui qu'on attend toujours. Le ministre des Finances est venu nous faire le portrait de ce qu'était la taxe ascenseur et nous montrer jusqu'à quel point c'était ingénieux, brillant, lucide d'avoir pensé à ce genre de taxe qui baisserait à mesure que cela monterait ailleurs, de sorte que cela s'équilibrerait tout le temps. Cette taxe qui devait diminuer est maintenue et, pour moi, par rapport au dernier budget, c'est une augmentation de taxes.

Des diminutions de taxes pour les gens que je représente, il n'y en a strictement pas. Il n'y a rien et, contrairement à des mesures que le gouvernement a déjà présentées dans le passé, contrairement à cette mesure, par exemple, qui enlevait la taxe de vente sur le vêtement ou sur les meubles, qui était profitable pour des gens comme ceux que je représente et qui était favorable à la reprise des activités économiques pour le Québec, ce genre de diminution de taxes n'augmente pas.

Même si cela représente 6 000 000 \$ de moins de revenus pour le gouvernement, le fait qu'on ait enlevé la taxe sur les serviettes sanitaires et les tampons hygiéniques, cela ne nous en fera pas vendre plus demain matin au Québec. On n'aura pas une consommation accrue parce que le gouvernement, tout d'un coup, vient d'enlever cette taxe-là, alors que, si on avait diminué la taxe sur l'ameublement ou qu'on avait diminué la taxe sur le vêtement ou sur les

chaussures, comme on l'a déjà fait dans le passé, il me semble que cela aurait été une diminution qui aurait pu être productive, créatrice d'emplois et profitable pour les gens que je représente.

En terminant, je voudrais indiquer, quant à la motion présentée par le député de Vaudreuil-Soulanges, en particulier, dans sa dernière partie, lorsque le député de Vaudreuil-Soulanges parle de l'incapacité pour le gouvernement de rétablir la santé des finances publiques, que je suis obligé de reconnaître qu'il a raison en accusant le gouvernement d'avoir été incapable d'atteindre cet objectif. Je ne suis pas convaincu, cependant, si on s'attaquait demain matin à un programme pour rétablir la santé des finances publiques, je ne suis pas sûr que je partagerais nécessairement les moyens que voudrait mettre de l'avant le député de Vaudreuil-Soulanges, sans lui faire de procès d'intention. Je pense que je peux assez bien percevoir ce qui peut nous séparer pour comprendre qu'on ne s'entendrait probablement pas sur un programme nouveau visant à atteindre les objectifs qu'il voudrait atteindre, même si je suis obligé de reconnaître que le texte même de sa motion est forcément applicable au gouvernement.

Oui, le gouvernement n'a pas été capable de rétablir cette santé des finances publiques; oui, le gouvernement n'a pas agi de façon correcte face au problème de l'emploi. Évidemment, le discours sur le budget se termine sur une grande envolée, comme nous y a habitués le ministre des Finances, qui nous promet - et il se garde bien de nous dire quand - éventuellement une politique de plein emploi. Cette solution de la politique du plein emploi, on en parle tellement de l'autre côté qu'on en est venu à l'attendre comme d'autres groupes attendent le grand soir. Je me dis qu'on avait pourtant devant nous des mesures concrètes qui nous étaient suggérées. On avait des moyens concrets d'agir, non pas sur des programmes d'emploi conjoncturels, non pas sur des programmes d'emploi temporaires qui ne visent qu'à faire attendre les gens, à leur faire prendre leur mal en patience, mais vraiment sur des programmes qui demanderaient qu'on crée de l'emploi permanent soit en injectant des sommes nouvelles, soit en encourageant les groupes existants et l'imagination qui se retrouve dans chacune des régions du Québec, en les encourageant à participer à de la création d'emplois permanents.
(23 heures)

Je termine en vous rappelant que, devant cette Chambre, il existe un projet de loi qui a le malheur d'avoir été présenté par un mouton noir, un projet de loi qui a le malheur d'avoir été présenté par un député qui ne fait pas partie de la majorité

ministérielle, même si ce travail avait été commencé alors que j'étais du côté ministériel. Mais ce projet de loi a peut-être le défaut d'être parrainé par le député de Sainte-Marie. Ce projet de loi, peu importe ce qu'on en pense, dans ses modalités, présentait au moins des éléments d'orientation qui nous amenaient vers de la création d'emplois permanents. Ce projet de loi qui est déposé devant nous avait au moins l'avantage de mettre de côté les emplois conjoncturels pour nous acheminer vers des éléments de politique de plein emploi. Je ne rêve pas en couleur. Je suis encore rêveur, mais je ne rêve pas en couleur quand je dis qu'une politique de plein emploi, on va y arriver par toute une batterie de mesures, tout un train de mesures et c'est un langage que les ministériels devraient comprendre; un train de mesures, on a été habitué à cela.

On va y arriver par étapes et cela aussi, les étapes, du côté ministériel, on devrait comprendre cela. Tant et aussi longtemps qu'on ne prendra pas des moyens concrets qui vont nous acheminer tranquillement à des solutions permanentes, jamais le problème de l'emploi ne sera réglé et tout ce que le ministre des Finances pourra nous présenter à cet égard ne sera encore une fois que mystification.

En résumé, je suis fort déçu pour les gens que je représente de ce que nous a présenté le discours sur le budget. Je prétends que ce discours s'appliquait davantage aux bien-nantis de la société et pas du tout aux gens qui ont besoin d'un appui gouvernemental, d'un appui étatique pour se sortir des difficultés et je prétends aussi que la motion du député de Vaudreuil-Soulanges méritera en conséquence mon appui.

Le Vice-Président (M. Jolivet):

Simplement pour bien vous rappeler le temps qu'il reste et s'entendre, il reste 20 minutes pour le député de Nelligan. Il restera 20 minutes pour la critique de l'Opposition et une heure au ministre des Finances. M. le whip de l'Opposition.

M. Pagé: M. le Président, je m'excuse. L'entente qui est intervenue il y a quelques jours, qui a été réitérée, recalculée, il y a quelques minutes, indique que l'honorable député de Nelligan a effectivement 20 minutes, qu'il resterait à l'Opposition 30 minutes jeudi et qu'il y aurait ensuite la réplique du ministre. C'est l'entente qui est intervenue.

Le Vice-Président (M. Jolivet): D'une façon ou d'une autre, je pense qu'on va prendre avis de cette vérification puisque, jusqu'à maintenant, à cause du député de Sainte-Marie qui a pris la demi-heure à

laquelle il avait droit... Je m'excuse, M. le député de Sainte-Marie, mais ce que je veux dire c'est que vous aviez pris ce que vous avez le droit de prendre, vos 30 minutes, et normalement il ne resterait que 20 minutes au député de Vaudreuil-Soulanges, mais on avisera en conséquence pour jeudi. M. le député de Nelligan, vous avez 20 minutes. M. le député de Sainte-Marie.

M. Bisailon: Est-ce que je peux faire un commentaire... Si vous voulez m'empêcher de parler, vous pourriez toujours entrer en Chambre.

Le Vice-Président (M. Jolivet): M. le député, c'est à moi que vous parlez.

M. Bisailon: M. le Président, c'est parce qu'on mélange beaucoup l'arrière de votre siège et le devant. Je voulais juste souligner à l'intention du whip de l'Opposition ce que je souligne de façon régulière au leader du gouvernement, c'est que je n'ai pas d'objection à participer à toute entente que ce soit quant au partage du temps, y compris à réduire celui que m'autorise le règlement, mais pour cela faut-il encore qu'on me parle et qu'on convienne de faire les ententes en ma compagnie, ce qui n'a pas plus été le cas pour le whip de l'Opposition que pour le leader du gouvernement.

Le Vice-Président (M. Jolivet): M. le whip de l'Opposition.

M. Pagé: Avec toute la déférence que j'ai pour mon honorable collègue de Sainte-Marie, je tiens à vous indiquer que l'honorable député de Sainte-Marie ne faisant pas encore partie de notre groupe parlementaire, vous comprendrez que je n'ai pas à juger ou à plaider pour celui-ci, sauf que je dois remarquer que, malheureusement, le leader du gouvernement n'a pas eu la déférence de l'inviter aux discussions et je voudrais que vous m'assuriez, M. le Président, que le député de Nelligan aura bel et bien 20 minutes et que l'Opposition aura bel et bien 30 minutes, parce que, de toute façon, si on continue à discuter de cela, on aura pris les 20 ou les 30 minutes en question.

Le Vice-Président (M. Jolivet): Je ne peux en aucune façon, M. le député, pour le moment, vous dire qu'il y aura 30 minutes pour le député de Vaudreuil-Soulanges. Je peux vous dire cependant qu'il y aura 20 minutes pour le député de Nelligan. Quant à l'autre, je pense qu'on fera les vérifications qui s'imposent et, jeudi, on pourra vous le dire avec plus de certitude, à moins que le leader adjoint du gouvernement...

M. Boucher: C'est exactement ce que je voulais dire, M. le Président. Il était question de 30 minutes pour l'Opposition, avant que le député de Sainte-Marie parle, et maintenant il va y avoir un nouveau calcul.

Le Vice-Président (M. Jolivet): M. le député de Nelligan.

M. Clifford Lincoln

M. Lincoln: M. le Président, chaque année, le débat du budget nous donne l'occasion de faire un tour d'horizon et de choisir nous-mêmes les sujets sur lesquels on voudrait s'adresser à la Chambre et aux citoyens du Québec. Moi-même, nouveau député, élu depuis deux ans, cela me donne une chance de faire un tour d'horizon, de ne pas parler strictement du budget, spécifiquement, comme tel, mais de faire un tour d'horizon après être entré en politique avec des convictions profondes pour essayer de faire une contribution à l'avenir du Québec, me trouvant, à tort ou à raison, du côté de l'Opposition et essayant de faire mon genre de boulot du mieux possible. Je voudrais faire ce tour d'horizon, parce que je pense qu'il est essentiel, avec un recul de deux années ici au Parlement, de voir où on se place par rapport à notre avenir collectif comme Québécois et comme citoyens du Canada.

Durant le dernier quart de siècle, le Québec aura vécu dans une atmosphère et une condition de ferment continu. Il aura fallu comprimer, au cours de deux seules décennies, dans tous les secteurs névralgiques qui régissent le bien-être et l'avenir de notre société, une évolution qui aurait dû s'échelonner sur une période sensiblement plus étendue et surtout plus graduelle. Si le rattrapage de la révolution tranquille était devenu essentiel, si la transformation de notre société qu'elle engendra tient certainement du prodigieux, il n'en demeure pas moins que les changements tellement rapides qu'elle a appelés et qu'elle a créés ne pouvaient s'accomplir sans un bouleversement de notre société, même un certain traumatisme dans la vie des citoyens à tous les niveaux. Ce grand renouveau de la révolution tranquille fut accompagné de ces heurts et de ces difficultés, mais ceux-ci pâlisseraient tellement en comparaison avec les réalisations si étonnantes de cette étape de l'histoire du Québec. C'est aussi ce même renouveau, ce grand départ qui donna son élan et sa direction au gouvernement qui dirigeait le Québec, entre celui de M. Jean Lesage et la venue au pouvoir du Parti québécois.

Le Parti québécois a gouverné le Québec depuis 1976 et son bilan est désastreux, car il a accumulé et multiplié les

heurts et difficultés tout en affaiblissant le Québec dans tous les domaines. Jamais le Québec n'aura été aussi faible qu'à présent. Jamais les Québécois n'auront été aussi divisés entre eux et aussi incertains quant à leur avenir. Le Parti québécois nous a apporté l'instabilité politique et constitutionnelle, nous a appauvris financièrement et économiquement. Il a semé la division et la méfiance entre les classes et les communautés qui forment notre société. Ce qu'il nous faut, c'est tout d'abord un retour à la stabilité car la cause fondamentale de l'affaiblissement du Québec depuis 1977 est l'instabilité causée par l'objectif primordial du Parti québécois, soit celui de l'indépendance du Québec. Seul l'abandon sans réserve de ce nationalisme négatif et stérile ramènerait la confiance et la stabilité.

Aujourd'hui, j'entendais mon collègue de Notre-Dame-de-Grâce questionner le premier ministre au sujet de la citoyenneté double que prônait le vice-premier ministre du Québec, la double citoyenneté française et québécoise de l'avenir, et il lui posait la question suivante: Dans quelle direction nous dirigeons-nous? Est-ce que ce sera l'association, la souveraineté-association, l'association avec le reste du Canada? Est-ce que ce sera le marché commun avec les États-Unis prôné par le ministre du Commerce extérieur ou si ce sera la double nationalité française et québécoise du vice-premier ministre? C'était dit humoristiquement, mais, en même temps, cela montrait la leçon, tout ce débat d'instabilité politique où nous a menés le Parti québécois avec son obsession de nationalisme négatif et stérile.

(23 h 10)

Nous devons affirmer notre attachement et notre loyauté envers le Québec, cette province où nous avons tous choisi de vivre et de réaliser nos idéaux politiques. En même temps, nous pouvons être fiers d'être Canadiens et aussi être fiers d'être Québécois. Personnellement, je ne vois aucune contradiction entre ces loyautés, convaincu que je suis que l'avenir du Québec doit s'épanouir au sein du Canada.

Nous devons retourner aux grandes libertés; nous devons réaffirmer nos convictions profondes et immuables dans l'inviolabilité des droits de la personne et des libertés individuelles et leur primauté sans réserve sur les droits de la collectivité ou de la majorité. Nous devons affirmer notre croyance aux principes d'un gouvernement qui est axé sur la personne, d'un gouvernement pour l'individu et par l'individu. Nous croyons en nos gouvernements de la base où le rôle de l'individu pourra se jouer pleinement et se faire valoir. Nous souscrivons au principe de la décentralisation des tâches et des

responsabilités et à l'autonomie la plus large et la plus souple possible des organismes de base et des gouvernements locaux. Nous devons retourner à l'individu cet État si oppressif pour les citoyens et remettre ainsi en valeur les dispositions naturelles de l'individu, d'inventivité, d'initiative et d'altruisme, tellement diminuées, tellement étouffées par un gouvernement centralisateur, oppressif, réglementariste et doctrinaire. Nous devons prendre toutes les mesures possibles pour que vraiment soit respectée cette fameuse Charte des droits et libertés de la personne du Québec dont le Parti ministériel se dit si fier.

À quoi cela sert-il d'avoir une Charte des droits et libertés du Québec quand on peut y déroger presque d'un trait de plume en faisant des lois comme la loi 111, cette loi ignoble qui a suspendu les droits de la personne dans l'un de ses articles, cette loi 111 qui a suspendu le droit de la personne à la présomption de son innocence, ce droit fondamental de notre système judiciaire.

Il faudra que nous arrêtons ces querelles stériles qui nous empêchent ici de jouir de la protection de la Charte canadienne des droits; s'il faut s'entendre avec le gouvernement fédéral pour faire des compromis à ce sujet, qu'on les fasse, mais il faudra profiter de toutes ces protections pour l'individu, pour retourner l'État complètement à l'individu.

Nous devons penser au retour à l'équité quand nous croyons fondamentalement à un Québec ouvert, à un Québec généreux, à un Québec fraternel, un Québec qui sera celui de la renaissance, un vrai Québec pour tout le monde. Nous devons nous engager à restaurer un Québec où tous les citoyens seront des Québécois à part entière et auront le droit et la possibilité de contribuer, à part entière, à l'avenir et à l'essor du Québec. Ici, dans notre esprit, dans notre attitude, dans notre vocabulaire et, surtout, dans notre cœur, il n'y aura jamais de demi-Québécois, d'autres Québécois ou des Québécois de seconde classe. Nous sommes conscients, respectueux et fiers du fait inaltérable que le Québec est majoritairement d'expression et de culture françaises. Nous sommes soucieux de défendre et de valoriser cette culture française au Québec. Nous reconnaissons en même temps, et avec la plus ferme conviction, la réalité, la richesse et la contribution des communautés anglophones et des autres ethnies à la vie collective de notre province. Nous voulons un retour à la réalité au Québec, car il est une vérité tellement évidente qu'elle ne devrait même pas être soulignée. Elle mérite seulement d'être soulignée parce que c'était tellement évident qu'elle était ignorée par le gouvernement du Parti québécois. Cette vérité est le fait si simple que l'État ne

diffère nullement de l'individu ou de l'entreprise pour ce qui est de ses dépenses. Sa capacité de dépenser dépend strictement de ses moyens. On peut concevoir les services et les programmes les plus originaux. On peut concevoir les programmes les plus dynamiques et les plus équitablement distribués, mais, sans les fonds nécessaires pour les réaliser, ceux-ci ne dépasseront jamais le stade de l'idée, de la théorie et des lois que pond le Parti québécois tous les jours et toutes les semaines. S'ils sont mis en vigueur malgré tout, l'État devra s'endetter en conséquence. Si on fait des programmes qu'on ne peut pas se payer, l'État s'endettera en conséquence. En effet, tout service aux citoyens, si essentiel soit-il, a inévitablement une dimension économique.

Le grand défi de tout gouvernement demeure, plus que jamais, de trouver les moyens financiers nécessaires pour assurer et maintenir des services de qualité pour les citoyens dans tous les domaines névralgiques de la vie quotidienne: l'éducation, la santé, les services sociaux, la main-d'oeuvre, l'environnement, la culture, la récréation, etc. Sans une économie suffisamment saine et suffisamment forte, il est évident que le nombre, l'étendue ou encore la qualité de ses services sont directement affectés. L'économie, c'est la clé de voûte du système, c'est pourquoi tout retour à la réalité implique le retour à une économie équilibrée, stable et dynamique. Il nous faudra réduire le poids de l'État, car nous sommes de plus en plus accablés par le poids de l'État providence, dédoublé du rôle d'État glorieux. Si jouer à la providence, ça coûte cher, jouer à la gloriole, c'est aussi un passe-temps très coûteux. Le poids de l'État québécois est devenu écrasant. Il est trop lourd pour nos moyens et pour notre population. Toute relance économique est impossible sans un allègement significatif du poids de l'État. Pour sauver et raffermir le coeur de l'État, qu'est son économie, un amaigrissement immédiat s'impose.

Nous devons prendre des mesures d'urgence pour le gel de l'embauche, seuls les circonstances et les cas exceptionnels étant inclus. Nous devons instaurer immédiatement un plan de retraite volontaire prématurée et des primes de départ à l'instar des plans similaires installés dans l'entreprise privée. Nous devons adopter le principe que toute augmentation salariale annuelle ne dépassera pas le plus bas entre les taux moyens d'inflation l'année précédente et le taux prévu pour l'année suivante. Nous devrions, comme l'a suggéré le leader de l'Opposition, former immédiatement une commission d'étude composée de représentants des grands intervenants de l'économie, que ce soit les députés, les fonctionnaires, les syndicalistes, les hommes d'affaires, les citoyens, les

chambres de commerce. Le mandat de cette commission serait d'étudier et de recommander les grandes lignes de l'administration publique la plus appropriée au Québec d'aujourd'hui. On ferait l'esquisse de l'administration type que nous aurions si nous n'en avions pas déjà et nous nous pencherions sur la question de la sécurité d'emploi avec le mandat de la remplacer par une formule plus flexible qui tiendra compte de la protection de l'employé et de sa responsabilité.

Toutes les études prouvent que le gouvernement du Québec est un gouvernement beaucoup trop lourd et beaucoup trop oppressif pour nos moyens. Il faut à tout prix le changer, il faut à tout prix réduire tous ces organismes gouvernementaux que nous avons multipliés à tour de bras. Il nous faudra cesser cette réglementation à outrance. Nous sommes devenus le royaume de la réglementation. Il faut un règlement pour tout et partout. Nous avons aujourd'hui onze volumes de règlements totalisant plus de 11 000 pages pour les cataloguer. Il faut nous engager à réduire la réglementation à son plus strict nécessaire, à revoir la question épineuse de la législation déléguée et donner à l'Assemblée nationale plein pouvoir de contrôle sur celle-ci.

Dans ce nouveau départ économique, il nous faudra penser à revenir à la réalité du retour au travail. Il est sûr qu'aujourd'hui, dans une crise économique qui nous affecte tous, que nous soyons au Québec ou ailleurs, il n'y a pas de solution facile. Mais, en même temps, il est inacceptable que nous ayons 1 000 000 de Québécois en chômage ou bénéficiaires de l'assistance sociale. Devons-nous accepter que de ce nombre catastrophique, le groupe le plus sévèrement atteint de beaucoup soit celui de nos jeunes? Si nous traduisons cela par une équivalence de population, notre taux de chômage et d'assistés sociaux représenterait près de 42 000 000 de personnes aux États-Unis. Pouvons-nous nous imaginer qu'une telle situation serait acceptée bien longtemps par les citoyens américains? Certainement pas, car les assises mêmes du gouvernement seraient ébranlées. Mais aujourd'hui, on accepte 1 000 000 de chômeurs, d'assistés sociaux au Québec et on trouve cela normal.

Nous devons surtout revenir à la réalité et à la tranquillité au Québec. Le désir le plus ardent du Québec d'aujourd'hui est d'abord de retrouver la prospérité, c'est sûr, mais en même temps, et surtout, de retrouver la paix, la stabilité et la tranquillité. Le gouvernement devrait, après son mandat de reconstruction économique qui est la clé de tout: faire un retour vers la stabilité, la tranquillité sociale. On ne peut toujours chambarder les structures d'un jour à l'autre. Il faudra, par exemple, abandonner ce plan de restructuration scolaire proposé

par votre gouvernement et s'y engager sans réserve. Si des modifications ou des mesures de réorganisation s'imposent, elles peuvent se faire dans l'harmonie et graduellement, dans le cadre des structures actuelles. Dans tous les autres secteurs, il faudra cesser de faire des politiques au pied levé, comme on en fait par exemple dans le domaine social où le ministre présente des lois sur la retraite. Un jour, il abolit la retraite obligatoire, le lendemain, il réduit l'âge de la retraite, il provoque la retraite anticipée, sans aucune étude approfondie sur les coûts actuariels et sur les conséquences économiques pour le Québec et pour les citoyens. Tout cela, ce sont des politiques au pied levé.

Ce qui nous arrive au Québec aujourd'hui, c'est que nous avons tellement chambardé l'appareil social que nous ne savons plus où nous en sommes. Il y a une instabilité totale qui règne. Il nous faudra donc, comme je l'ai dit, retourner à la stabilité politique, à la stabilité constitutionnelle. Il nous faudra retourner aux libertés individuelles, faire un retour vers l'équité pour toutes les communautés qui composent le Québec et qui ont droit à leur part entière dans notre société. Il nous faudra retourner à la réalité de la vie économique et savoir que nous ne pouvons pas nous payer le luxe de vivre au pas où nous vivons, avec les moyens que nous avons. Il nous faudra surtout un retour à la tranquillité et à la paix sociale. Les Québécois en ont assez de ce ferment continu, de cette instabilité maintenant chronique, de ce doute oppressif quant à leur avenir. Ils cherchent et demandent un retour calme à la stabilité, à la réalité et à la raison. Ils veulent et demandent que cessent les confrontations inutiles et continues, tantôt avec le gouvernement fédéral, tantôt avec les patrons, tantôt avec les syndicats, tantôt avec l'entreprise privée, tantôt avec la fonction publique, tantôt avec les communautés minoritaires. Ils cherchent et demandent la stabilité politique, la paix sociale, une saine gestion financière et une vraie relance économique. Si nous pouvions traduire cela dans une seule phrase, ce serait celle-ci: Les Québécois cherchent avant tout un retour au bon sens, un retour à la raison. Il faut se pencher sur cette question et leur donner cela le plus tôt possible. Et la seule solution, M. le Président - après avoir constaté, depuis deux ans, les actions de ce gouvernement oppressif - ce sera de remplacer ce gouvernement oppressif, doctrinaire, le plus tôt possible. Et le plus tôt les élections arriveront pour le remplacer par un gouvernement ouvert, un gouvernement de l'individu, le mieux ce sera pour le bien-être du Québec, l'avenir du Québec et de ses citoyens.

Le Vice-Président (M. Rancourt): M. le

Whip de l'Opposition.

M. Pagé: M. le Président, je demande l'ajournement du débat.

Le Vice-Président (M. Rancourt): Est-ce que cette motion d'ajournement est adoptée?

M. Boucher: Adopté.

Le Vice-Président (M. Rancourt): Adopté. M. le leader adjoint du gouvernement.

M. Boucher: M. le Président, je fais motion pour que nous ajournions nos travaux à demain, 10 heures.

Le Vice-Président (M. Rancourt): Est-ce que cette motion d'ajournement est adoptée? Elle est adoptée, bien sûr.

Donc, nos travaux sont ajournés à demain, 10 heures.

(Fin de la séance à 23 h 24)